Cahiers de Josephologie

ALMA COLLEGE
P
LIBRARY
CJ
Los Gatos, Calif.

Volume VIII, No 1
Janvier - Juin 1960

CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION
ORATOIRE SAINT-JOSEPH
MONTRÉAL

53987

V.8
1960

Nihil obstat : Petrus-Maria POISSON, c.s.c., censor.
Marianapoli, die 10a junii 1960.

Imprimi potest : Germanus-Maria LALANDE, c.s.c.,
sup. prov.
Marianapoli, die 15a junii 1960.

Imprimatur : † Lawrence P. WHELAN, v.g.,
Aux. Marianap.
Marianapoli, die 16a junii 1960.

RADIOMESSAGE DU PAPE
POUR LA FÊTE DE SAINT JOSEPH ARTISAN

Le dimanche 1er mai, en la fête de saint Joseph artisan, le Souverain Pontife S.S. Jean XXIII a adressé un Radiomessage spécial aux travailleurs. En exaltant leur céleste Patron, le Saint-Père a mis en lumière leur propre dignité d'hommes libres créés à l'image et à la ressemblance de Dieu. Suivant son habitude, le Saint-Père a su joindre dans le message une simplicité toute pastorale à une grande largeur et profondeur de vues. Ce très beau texte a été lu en italien par le Saint-Père ; nous donnons ici la traduction de l'édition française de l'*Osservatore Romano* (13 mai 1960).

Très chers fils et filles !

Pour la seconde fois au cours de l'année liturgique, l'Église propose son Patron universel à la vénération des fidèles.

Et en ce jour, saint Joseph se présente sous les traits bien connus d'un humble artisan, d'un travailleur.

Notre pensée se dirige donc tout naturellement vers toutes les régions et toutes les villes où l'existence se déroule au jour le jour : au foyer familial, à l'école, au bureau, au magasin, à l'atelier, à l'usine, au laboratoire, dans tous les lieux sanctifiés par le travail intellectuel ou manuel, sous les formes variées et nobles qu'il revêt, et selon les forces et aptitudes d'un chacun. Nous pensons aux familles de tous ceux qui Nous écoutent, en particulier à celles qui accueillent avec docilité les vouloirs de la Providence ou qui gardent en secret, anxieusement, une douleur, une maladie, une épreuve. En tous ces lieux, Notre cœur, paternellement penché au-dessus des fatigues et des peines de chacun, aime reconnaître la figure sereine du Gardien de Jésus et de l'Époux très chaste de la Sainte Vierge, pour bénir, encourager, soutenir, réconforter.

Qu'il est doux de songer qu'avec l'aide de saint Joseph, toutes les familles chrétiennes habituées au travail, peuvent reproduire fidèlement l'exemple et l'image de la Sainte Famille de Nazareth ! Là, malgré les difficultés de l'existence, le travail constant s'alliait à l'amour le plus ardent de Dieu et à la généreuse conformité à ses bons vouloirs !

C'est cela, dans le fond, le sens de la fête d'aujourd'hui. En proposant l'exemple de saint Joseph à tous les hommes qui comprennent que leur condition

de vie est marquée par la loi du travail, l'Église veut leur rappeler leur grande dignité et les inviter à faire de leur activité un instrument puissant de perfectionnement personnel et de mérite pour le ciel.

De fait, le travail est une mission sublime. Il permet à l'homme de collaborer de façon intelligente et efficace avec Dieu, qui lui a donné les biens de la terre pour qu'il les exploite et les fasse prospérer. Et tout ce qui, dans le travail, est fatigue et pénible conquête, rentre dans le dessein rédempteur de Dieu, qui, après avoir sauvé le monde par l'amour et les souffrances de son Fils Unique, fait de la souffrance humaine, unie à celles du Christ, un moyen précieux de sanctification.

Quelle lumière jette sur cette vérité l'exemple de Nazareth où le travail est accepté joyeusement comme un accomplissement de la volonté divine ! Et la figure silencieuse et efficace de saint Joseph, quelle grandeur elle prend de l'esprit avec lequel il s'acquitte de la mission que Dieu lui a confiée. On voit par là que la véritable dignité de l'homme ne se mesure pas à la gloriole des résultats spectaculaires, mais aux dispositions intérieures d'ordre et de bonne volonté.

Bien chers fils et filles !

C'est donc dans cette lumière qui rayonne du céleste modèle qu'il faut voir quelle doit être votre attitude et quelle doit être votre disposition en face du travail, fardeau et honneur de la vie de tous les hommes. Hélas ! des idéologies fausses exaltant la liberté illimitée, et prônant d'autre part, la suppression de la personnalité, ont essayé de dépouiller l'ouvrier de sa noblesse en le réduisant à un instrument de lutte ou en l'abandonnant à son sort. On a voulu semer la confusion et la discorde en dressant les unes contre les autres les différentes classes de la société. On est allé jusqu'à détacher les masses ouvrières de ce Dieu qui seul protège et venge les humbles, et de qui nous tenons la vie, le mouvement et l'être (cfr. Act. 17, 28), *comme si la condition ouvrière devait dispenser du devoir de le connaître, de l'honorer et de le servir. Notre cœur saigne à la pensée que tant de Nos fils, par ailleurs honnêtes et droits, ont pu céder aux sollicitations de semblables théories, en oubliant que l'Évangile, dont se sont inspirés les documents sociaux des Pontifes Romains, présente les données pour la solution de tous leurs problèmes, et qu'il renferme l'aspiration vers de nouvelles réformes dans le respect des valeurs immuables.*

Chers fils et filles, regardez avec confiance les routes qui s'ouvrent à votre marche en avant ! L'Église compte sur vous pour répandre dans le monde du travail l'enseignement et la paix du Christ. Que votre labeur soit toujours pour vous une noble mission dont Dieu seul sera l'inspirateur et la récompense. Que dans les relations de la vie sociale règne la vraie charité, le respect mutuel, la volonté d'entraide, un climat familial et fraternel, comme saint Paul nous le recommande clairement dans son Épître aux Colossiens, que nous lisons

dans la messe de ce jour : « Quoi que vous fassiez, quoi que vous disiez, faites tout au nom du Seigneur Jésus, en rendant grâce, par lui, à Dieu le Père. Tout ce que vous faites, faites-le de bon cœur, comme pour le Seigneur, et non pour les hommes ; vous savez que, pour récompense, vous recevrez l'héritage des mains du Seigneur. Servez le Seigneur Jésus-Christ » (Col. 3, 17, 23-24).

Les ouvriers savent que l'Église, maternellement, les suit avec une vive et tendre affection. Elle est particulièrement proche de ceux qui, dans l'obscurité, accomplissent des travaux ingrats et lourds, ignorés des autres peut-être, ou insuffisamment appréciés. Elle est proche de ceux qui n'ont pas encore une occupation fixe et à qui se posent d'angoissants problèmes pour l'avenir de la famille qui augmente. Elle est proche de ceux qui sont éprouvés douloureusement par la maladie ou l'accident de travail. Pour Notre part, Nous saisirons toute occasion pour inviter ceux qui détiennent la responsabilité des pouvoirs ou des moyens, à faire tout leur possible pour améliorer sans cesse vos conditions de vie et de travail, et spécialement à garantir pour tous, le droit à une occupation stable et honnête. Et Nous avons le ferme espoir que l'on sera de plus en plus sensible aux souffrances des ouvriers et que l'on accueillera d'un cœur ouvert leurs aspirations d'hommes libres créés à l'image et à la ressemblance de Dieu, et que l'on cherchera à alléger leurs inquiétudes, dans un esprit de justice et de charité, de loyale collaboration dans le respect mutuel des droits et des devoirs respectifs.

Mais les efforts, même les plus généreux, n'aboutiraient qu'à un résultat médiocre sans le secours divin. Voilà pourquoi Nous vous invitons, en ce jour de fête, à faire monter vers le Seigneur de ferventes supplications afin que, par l'intercession de saint Joseph, il bénisse et couronne vos efforts et comble vos désirs.

Ô saint Joseph, protecteur de Jésus, et très chaste époux de Marie, vous qui avez traversé la vie en remplissant parfaitement votre tâche, vous qui par le travail de vos mains, avez nourri la Sainte Famille de Nazareth : protégez, Nous vous prions, ceux qui s'adressent à vous avec confiance. Vous connaissez leurs aspirations, leurs angoisses, leurs espérances. Ils ont recours à vous, parce qu'ils savent qu'en vous ils trouveront compréhension et protection. Vous aussi, vous avez connu d'expérience la fatigue, l'épreuve, la lassitude. Mais jusque dans les soucis de la vie matérielle, votre esprit, rempli de la paix la plus profonde, exultait d'une joie ineffable, à cause de l'intimité que vous goûtiez avec le Fils de Dieu, qui vous était confié, et avec Marie sa très douce Mère. Faites comprendre également à vos protégés qu'ils ne sont pas seuls dans leur travail. Faites qu'ils sachent découvrir Jésus à côté d'eux, l'accueillir par la grâce, et le garder fidèlement à votre exemple. Et faites que dans chaque famille, dans chaque usine, dans chaque atelier, partout où travaille un chrétien, tout soit sanctifié dans la charité, la patience, la justice, dans le désir du bien, afin que les faveurs du ciel descendent en abondance.

Bien chers fils et filles !

Par cette prière Nous invoquons sur vous tous l'assistance du Bon Dieu. Et pour qu'en cette solennité tous vos cœurs soient unanimes dans la ferveur d'accueil et de saintes résolutions, Nous sommes heureux d'accorder une particulière et encourageante Bénédiction Apostolique, à vos personnes, à la famille de chacun d'entre vous, aux lieux de votre fatigue journalière, afin qu'en tous et toujours s'accomplisse la volonté de Dieu.

LA DOCTRINE DE JEAN GERSON SUR SAINT-JOSEPH

(suite)

CHAPITRE I

SAINT JOSEPH ÉPOUX DE MARIE

Les évangélistes affirment explicitement que la Vierge Marie a été unie à Joseph comme fiancée, puis comme épouse ; d'autre part, ils appellent saint Joseph simplement l'époux de Marie. Voici les textes de saint Matthieu : « Iacob autem genuit Ioseph *virum Mariæ*... Cum esset desponsata mater eius Maria Ioseph... Ioseph autem *vir eius*... Ioseph fili David, noli timere accipere Mariam *coniugem tuam*... Exsurgens autem Ioseph a somno... accepit *coniugem suam* »[1]. Pareillement, saint Luc nous rapporte que Joseph monta de Galilée en Judée « ut profiteretur cum Maria *desponsata sibi uxore prægnante* »[2].

Gerson attache une telle importance à cette relation matrimoniale qu'il en fait le fondement de toute sa doctrine joséphologique. Bien qu'il lui arrive de parler des dispositions de l'éternelle Providence divine à propos de saint Joseph[3], il omet la question de sa prédestination pour concentrer toute son attention sur sa réalité historique. C'est pourquoi nous considérerons, en premier lieu, son traité sur le mariage de saint Joseph.

On peut envisager le mariage sous un double aspect : comme contrat naturel entre l'homme et la femme, puis comme sacrement.

1. Mt 1, 16-24.
2. Lc 2, 4-5.
3. Gerson, *Considerations, EP* (= édition Ellies du Pin) III 843 : « Considerons... que la Providence divine ordonna en son eternité, comment Joseph seroit espous et mari legitime de sa benoicte mere ».

Cette même division servira à étudier ici le mariage de saint Joseph avec la T. S. Vierge. On ajoutera à cette étude quelques notes historiques sur la célébration de ce mariage.

Art. 1

LE MARIAGE DE SAINT JOSEPH COMME CONTRAT

À cause de la condition de virginité parfaite qui le caractérise, il semble, au moins à première vue, que le mariage de saint Joseph avec la Bienheureuse Vierge Marie ne fût ni véritable ni licite. C'est pourquoi les théologiens scolastiques lui accordèrent une particulière attention. De même notre auteur, conscient de la difficulté, aborde le problème et le résout d'une manière conforme à la doctrine des Maîtres. Aussi a-t-il paru opportun, pour une meilleure intelligence de sa position sur la validité et la licéité de ce mariage, de résumer d'abord la pensée des principaux auteurs antérieurs dont Gerson peut s'être inspiré.

A) Validité du mariage de saint Joseph

Pendant des siècles, on a discuté sur l'élément constitutif du mariage. À une époque reculée, quelques auteurs, par exemple Julien le Pélagien et Hincmar de Reims, ont pensé que l'acte conjugal était de son essence. Ils n'auraient donc pu admettre que saint Joseph ait pu contracter réellement avec la T. S. Vierge un mariage qui fût virginal. Ils ont cru ou que saint Joseph fut « quasi maritus », c'est-à-dire époux de Marie dans l'opinion du peuple et non en vérité [4], ou qu'il prit la T. S. Vierge « ad nomen coniugis » seulement, et non comme véritable épouse [5].

Toutefois, cette fausse opinion, déjà vigoureusement attaquée

4. Voir S. AUGUSTIN, *Contra Iulianum Pelagianum,* lib. V, c. 12, n. 47 (PL 44, 810) : « Quasi maritus, inquis, Ioseph in opinione omnium erat... »

5. Voir HINCMARUS REMENSIS, *Epistola* 22 (PL 126, 149) : « De nuptiatis autem ; sed innuptis... scriptum est : *Exsurgens autem Ioseph... accepit coniugem suam, et non cognoscebat eam* (Mt 1). Accepit autem ad nomen conjugis, ob causas necessarias quæ tunc imminebant... »

par saint Augustin [6], fut de nouveau écartée par saint Pierre Damien [7] et saint Yves de Chartres [8].

Dès la seconde moitié du XI[e] siècle, on a commencé à considérer expressément le mariage comme un contrat, constitué par le consentement mutuel de deux personnes de sexe différent sur les fins du mariage [9].

Mais divers doutes surgirent sur la nature du consentement matrimonial. L'on discuta pour savoir si le consentement exprimé en termes *de præsenti* était requis, ou s'il suffisait à la validité qu'il fût formulé en termes *de futuro ;* et encore, pour savoir si le consentement devait porter tant sur la société matrimoniale que sur l'acte conjugal. Puisque le dernier point importe davantage à notre sujet, c'est de lui qu'il sera question ici.

Deux opinions s'affrontaient sur l'objet du consentement matrimonial : l'une tenait que le mariage existait en vertu du consentement des époux et à la société conjugale et à l'acte conjugal, tandis que selon l'autre, il suffisait du consentement à la seule société conjugale, avec la tradition réciproque du *droit* au corps du conjoint.

La première opinion fut proposée par Pierre Abélard [10], par l'auteur des *Sentences d'Anselme* [11], par Gratien [12] et ses adeptes [13].

---

6. S. Augustinus, *l. c.*

7. Voir *Opus* 41, c. 2 (PL 145, 662).

8. Voir *Epistola* 246 (PL 162, 253).

9. Cf. G. Le Bras, *Mariage,* dans *DTC* IX - 2, 2123-2223 ; H. Portmann, *Wesen und Unauflösighkeit der Ehe in der kirchlichen Wissenschaft und Gesetzgebung des 11. und 12. Jahrhunderts,* Roma 1938 ; Bruno Korošak, o.f.m., *Mariologia S. Alberti Magni eiusque coæqualium,* Romæ 1954, 183-193.

10. *Epitome theologiæ christianæ,* c. 31 (PL 178, 1745) : « Alia coniugii [fœderatio], ut quando dicit : Trado me tibi ad usum carnis meæ, ita ut, quandiu vixeris, non me alii coniungam. Et hæc fœderatio apprime facit coniugium ».

11. *Anselms von Laon systematische Sentenzen,* ed. F. Bliemetzrieder, dans *Beiträge,* 18 (1919) 140-141. Le consentement matrimonial doit être « individualiter commanendi et carnaliter commiscendi, absque prolis vitatione ».

12. *Decretum,* P. II, causa 27, q. 2, c. 3, *Corpus iuris canonici,* ed. Friedberg, tom. I, Lipsiæ 1922, 1063 : « Consensus ergo cohabitandi et individuam vitæ consuetudinem retinendi interveniens eos coniuges facit. Individua vero consuetudo est talem se in omnibus exhibere viro, qualis ipsa sibi est, et e converso. Ad individuam itaque consuetudinem pertinet absque consensu legitimi viri orationi aliquando non posse vacare, nec continentiam profiteri ».

13. Par ex. Hugutio de Pisis, *Summa in Decretum,* P. II, causa 27, q. 2, c. 3, *Vat. lat.* 2280, f. 260va ; Robertus Flamesburiensis, *Summa de matrimonio et usuris,* ed. Schulte (Ioannes Frider.), Giessen 1868, 11 ; pour les autres, voir B. Korošak, *op. cit.,* 188-193.

Cependant, elle ne fut pas admise sans distinction en ce qui regarde le consentement de la T. S. Vierge. Ces auteurs, dans leur grande estime pour la vertu de virginité de la Mère de Dieu, voulurent écarter autant que possible le consentement à l'acte conjugal ou le réduire au minimum ; bien plus, Abélard excluait tout à fait l'œuvre de chair du consentement soit de la T. S. Vierge, soit de saint Joseph [14]. Les autres expliquaient différemment ce consentement de la Vierge à l'acte conjugal : selon Gratien, qui attribuait fictivement son opinion à saint Augustin, la Bienheureuse Vierge « remettant... sa virginité à la divine disposition, a consenti à l'acte conjugal non par désir, mais par obéissance à l'inspiration divine dans les deux cas » [15] ; selon d'autres, la Bienheureuse Vierge a consenti à l'acte conjugal, mais sous condition soit de la part de Dieu [16], soit de la part de saint Joseph [17].

Dans la suite, saint Thomas d'Aquin et Richard de Mediavilla, en modifiant cette même opinion, cherchèrent le moyen de concilier le consentement matrimonial de la T. S. Vierge et son propos de virginité. Ils soutinrent que le consentement à l'acte conjugal et à la société conjugale était également requis ; non pas cependant un consentement explicite et absolu, mais implicite et conditionné, à savoir : « si l'autre conjoint l'exige et si Dieu n'a pas dispensé de

---

14. Petrus Abelardus, *Sermones*, I (PL 178, 382ABC) : « Ipsa etiam Virgo, quum de se postmodum ait : *Quomodo fiet istud...* patenter innuit, nequaquam in usum carnis eam consensisse, nec in concupiscentia se viro fœderasse... In quo ergo consenserat Ioseph quum ab eo desponsaretur, nisi ut castimoniæ virtutem pari custodirent consensu ? » *Ibid.*, (PL 178, 381D-382A) : « *Viro cui nomen erat Ioseph...* A qua profecto virginitatis perfectione si per consensum imminutus esset carnalis concupiscentiæ, nequaquam dignum esset ab evangelista commemorari eum Ioseph nominari ».

15. Gratianus, *op. cit.*, ed. cit. 1063 : « Sicut Augustinus ait : B. Maria proposuit se conservaturam votum virginitatis in corde... Committens ergo virginitatem suam divinæ dispositioni consensit in carnalem copulam, non illam appetendo, sed divinæ inspirationi in utroque obediendo ». Cette prétendue opinion de saint Augustin a causé une grande difficulté au traité du mariage chez les Scolastiques ; presque tous, à partir de Pierre Lombard, allèguent le susdit texte de Gratien et cherchent à l'expliquer en conformité avec leur thèse.

16. Par ex. Hugutio de Pisis, *l. c.* : B. Virgo « non... consensit in carnalem copulam præcise, sed sub condicione, scil. si Deo placeret, vel ubi eam non cogeret cuius potestati se subiciebat » ; pour les autres, voir B. Korošak, *op. cit.*, 188-189.

17. Par ex. *Anselms von Laon systematische Sentenzen, ed. cit.*, 148 : « Beata Virgo... nupsit Ioseph, proponens ex una parte, quod si ille debitum posceret solveret ei — aliter enim non pariter consentirent — ».

rendre le devoir »[18] ; car « pour contracter mariage, dit Richard, le consentement n'est pas nécessairement explicite en ce qui n'est pas de l'essence du mariage. Or, tel est le cas de l'acte conjugal »[19]. Donc la T. S. Vierge, en contractant mariage, aurait consenti à l'acte conjugal, mais seulement sous condition et implicitement[20].

Ainsi les partisans de cette première opinion soutenaient fermement que la Bienheureuse Vierge avait contracté un véritable mariage avec saint Joseph en vertu du consentement matrimonial. Mais ils éprouvaient beaucoup de difficulté à expliquer son consentement à la consommation du mariage sans offenser la pureté soit de son corps, soit de son âme.

La deuxième opinion est celle d'Hugues de St-Victor et de Pierre Lombard. Tous deux affirmaient que le mariage consistait dans le seul consentement des conjoints à la société conjugale[21]. Quant au consentement matrimonial de la T. S. Vierge, Hugues, en écartant la question du consentement à l'acte conjugal, déclare d'abord que « sans consentement à l'œuvre de chair, il peut y avoir un mariage saint et véritable »[22] ; ensuite il défend énergiquement la réalité du mariage de la T. S. Vierge, malgré son vœu et son

---

18. RICHARDUS DE MEDIAVILLA, *IV Sent.*, d. 30, a. 2, q. 2, Lugduni 1527, f. 195rb : « Si alter coniux eam exigerit, et si Deus debitum reddendi non relaxaverit ».

19. *Ibid.*, d. 28, a. 2, q. 4, f. 189rb : « Ad matrimonium contrahendum non est necessarius consensus explicite in illud quod non est de matrimonii essentia. Copula autem carnalis est huiusmodi ». Cf. S. THOMAS, *IV Sent.*, d. 28, q. un. a. 4, tom. VII, Venetiis 1593, f. 158vb : « Consentire in matrimonium est consentire in carnalem copulam implicite, non explicite ».

20. RICHARDUS DE MEDIAVILLA, *op. cit.*, d. 30, a. 2, q. 2, *ed. cit.*, f. 195rb « ... et sic B. Virgo in carnalem copulam consensit » ; S. THOMAS, *op. cit.*, d. 30, q. 2, a. 1, *ed. cit.*, f. 162ra : « Ad tertium dicendum quod copula carnalis cecidit implicite sub consensu B. Virginis, sicut actus implicite continetur in potentia » ; *Idem, Summa Th.*, III, q. 29, a. 2 : « Quantum ad primam perfectionem, omnino verum fuit matrimonium Virginis Matris Dei et Ioseph : quia uterque consensit in copulam conjugalem ; non autem expresse in copulam carnalem, nisi sub conditione, si Deo placeret ».

21. HUGO DE S. VICTORE, *De sacramentis christianæ fidei*, lib. II, pars 11, c. 4 (PL 176, 484D-485B) : « Consensum autem legitimum illum esse putamus qui ad hoc fit ad quod fieri debet. Nam qui ad solam carnis commistionem consentiunt, pro tali consensu coniuges adhuc dici non possunt. Hoc enim et fornicantes et adulterantes faciunt... Hæc ergo societas coniugium est, quæ fœdere sponsionis mutuæ consecratur » ; PETRUS LOMBARDUS, *IV Sent.*, d. 28, c. 4, tom. II, Ad Cl. Aquas 1916, 928 : « Dicamus igitur, quod consensus cohabitationis, vel carnalis copulæ non facit coniugium, sed consensus coniugalis societatis ».

22. HUGO DE S. VICTORE, *De B. Mariæ virginitate*, c. 1 (PL 176, 865B) : « Quod sine consensu carnalis commercii coniugium sanctum et verum esse possit ».

propos de virginité [23]. Mais Pierre Lombard, comme on l'a remarqué plus haut, sous l'influence de la prétendue autorité de saint Augustin rapportée par Gratien, semble avoir admis en quelque sorte le consentement de la Bienheureuse Vierge à l'acte conjugal, bien que d'une manière tout à fait conditionnelle [24].

Par la suite, la doctrine d'Hugues et de Pierre Lombard sur l'élément constitutif du mariage fut exposée plus au long chez les grands Maîtres scolastiques. Hugues et Pierre admettaient bien que le seul consentement des conjoints à la société conjugale constituait le mariage ; cependant ils n'avaient pas encore nettement défini le concept de *société conjugale,* bien qu'Hugues nous en fournît quelque explication en disant : « Il s'agit donc de mariage de société... quand chacun des deux se constitue débiteur envers l'autre par promesse volontaire, de sorte qu'il ne puisse, du vivant du conjoint, entrer dans une autre société » [25].

Saint Albert le Grand semble avoir été le premier à distinguer dans la société conjugale les deux termes : droit au corps et usage du corps ; toutefois, il ne détermine pas avec précision en lequel des deux consiste le contrat matrimonial [26].

Saint Bonaventure entend aussi société conjugale au sens de mutuelle tradition du pouvoir sur le corps, et y voit l'essence du contrat du mariage [27]. Se refusant absolument à admettre, chez la Mère de Dieu, un consentement quelconque à l'acte charnel, il

23. *Ibid.* (PL 176, 870BC) : « ... nos quidem nullatenus ambigere debemus ; Beatam Mariam certa ac rationali causa post votum servandæ virginitatis propositumque continentiæ, coniugii sacramentum suscepisse... veraciterque nomen sumpsisse coniugis... ».

24. Petrus Lombardus, *op. cit.,* d. 30, c. 2, *ed. cit.,* 932 : « Consensit ergo Maria in maritalem societatem, sed non in carnalem copulam, nisi de ea Deus specialiter præciperet, cuius etiam consilio in maritalem consensit copulam, quia virginitatem servare volebat ; et ideo non aliter consensisset in coniugalem societatem, nisi familiare Dei consilium habuisset. De qua Augustinus sic ait : Beata Maria proposuit... » ; cf. Gratianus, *l. c.*

25. Hugo de S. Victore, *De sacramentis christianæ fidei, l. c.* : « Hæc ergo societas coniugium est... quando uterque voluntaria promissione debitorem se facit alteri, ut deinceps neque ad alienam altero vivente societatem transeat... ».

26. S. Albertus, *IV Sent.,* d. 27, a. 8, ad 1, ed. Borgnet, XXX 142 : « Ad primum... dicendum, quod statim habet ius, sed non habet ad statim usus ».

27. S. Bonaventura, *IV Sent.,* d. 28, a. un. q. 6, ed. Ad Cl. Aquas, IV 696 : « Consensus, qui matrimonium facit, est consensus in mutuam suorum *corporum potestatem* ».

réfute toutes les opinions allant en ce sens [28], et soutient que la Bienheureuse Vierge Marie a contracté un véritable mariage avec saint Joseph, en consentant absolument à la seule tradition du pouvoir et du droit sur le corps.

Dans cette question de l'essence du consentement matrimonial, Gerson se rallie à la doctrine de saint Bonaventure, et place l'essence du mariage dans le consentement réciproque « par lequel le corps de l'homme est transféré à perpétuité au pouvoir de la femme, et inversement » [29]. Cette translation ou tradition mutuelle de pouvoir des conjoints fait le mariage et constitue la société conjugale. Le Chancelier distingue bien entre *droit* et *usage* dans cette tradition, parce qu'il est au pouvoir des conjoints de livrer l'un sans exiger l'autre [30].

Par conséquent, selon Gerson, le consentement à l'acte conjugal n'est nullement requis pour contracter mariage ; à plus forte raison, l'acte conjugal n'en est-il pas l'élément constitutif. Il y a véritable mariage avant l'acte conjugal, c'est-à-dire quand les conjoints échangent leur consentement par paroles *de præsenti.* Et après le mariage, ils peuvent refuser l'œuvre de chair à l'autre partie jusqu'à deux mois pour délibérer, s'ils pensent à émettre vœu solennel de Religion [31].

En parlant de la sorte, le Chancelier n'exclut pas la fin principale du mariage, qui est la génération des enfants. Car il comprend bien que l'acte conjugal doit être inclus dans le même consentement

---

28. *Ibid.* : « Beata Virgo in illam mutuam corporum *potestatem* absolute consensit, residuum vero, scilicet ordinationem *in actum,* divinæ dispositioni commisit » ; *Ibid.* IV 697 : « *Rursus,* pietas fidei et reverentia Virginis non patitur nos sentire, ipsius beatissimam et purissimam et integerrimam animam ad opus carnis fuisse aliquantulum inclinatam ; nec credo, ipsam in dubio se super hoc posuisse ».

29. GERSON, *Regulæ morales,* EP III 105 : « Consensus mutuus, expressus per verba de præsenti, quo transfertur pro perpetuo corpus viri in potestatem mulieris, et e contra, in eis propter quæ coniunctio talia ordinatur, causat matrimonium de iure naturali et divino ». Cf. aussi *Iosephina,* d. 4, EP IV 760.

30. *Idem., Considerations,* EP III 854-855 : « Considerons que le consentement par le quel est fait mariage, est tel de la part de l'omme, et tel de la part de la femme, que l'omme donne son corps à la femme, et la femme à l'omme... Car Dieu peut vouloir que le corps de l'omme et de la femme se transferent l'un à l'autre par droit, sans ce que jamais l'un doye demander l'usage charnel du corps de l'autre ». Cf. Aussi *Prose,* EP IV 742.

31. *Considerations,* EP III 855 : « Car quant la femme est espousée par parole de present, avant conjonction charnelle, c'est vray mariage ; toutesfois elle peut nyer l'usage de son corps, jusques à deux mois, pour deliberer s'elle veult faire veu solennel de Religion ».

matrimonial comme *finis operis* de la société conjugale, mais pas nécessairement comme *finis operantis* des conjoints; « mariage, dit-il, emporte de soy conjonction de masle et de femelle pour avoir lignie, combien que puisse avenir cas accidentel, pour le quel ceste fin ne se ensuit point comme vieillesse ou maladie ou stérilité ou par dévocion de garder chasteté ou virginité » [32].

Notre auteur retient fermement les enfants comme *finis operis* du mariage ; en autres termes, le mariage doit être une société apte à assurer une progéniture. Par conséquent, il est bien étranger à sa pensée de nier la nécessité de la différence de sexes « puis que il souffit à mariage que les corps se donnent sans usage charnel, ou que les ames soient d'un accort » [33]. Et il renvoie au traité d'Hugues de St-Victor pour répondre à cette frivole objection [34].

Quant au consentement matrimonial de la T. S. Vierge, Gerson veut en résoudre la difficulté conformément à l'enseignement des Maîtres [35]. Mais il n'a pas répondu expressément au point de savoir si elle consentit à la tradition mutuelle de pouvoir sur le corps seulement, ou si elle consentit en plus d'une certaine manière à l'acte conjugal. Il n'affirme qu'une chose : elle a consenti à ce qui est requis pour un véritable mariage sans contredire le vœu de virginité [36].

Du reste, comme nous l'avons vu, Gerson pense que le consentement suffisant pour le mariage est celui qui a pour objet la translation ou tradition de pouvoir sur le corps ; par conséquent, il semble que, dans sa pensée, la Bienheureuse Vierge et saint Joseph contractèrent un véritable mariage en se livrant réciproquement leur droit sur le corps, et non pas l'usage.

---

32. *Ibid.*

33. *Ibid.*

34. *Ibid.* Cf. Hugo de S. Victore, *De B. Mariæ virginitate*, c. 4 (PL 176, 873D-874A).

35. *Ibid.*, p. 854 : « Considerons encores pour cognoistre quel fu le consentement Nostre Dame à prendre mari, sans prendre [perdre?] le veu ou l'estat de virginité, et disons en brief ce que les docteurs declairent par maintes manieres ».

36. *Ibid.*, p. 855 : « Considerons... que le veu Nostre-Dame... de virginité n'estoit point contraire au consentement qui souffit à faire mariage ».

B) L'empêchement de vœu et la licéité du mariage de saint Joseph avec la T. S. Vierge

Les Maîtres scolastiques, à partir du XII[e] siècle, se sont efforcés de résoudre la difficulté du vœu de virginité de la T. S. Vierge par rapport à son mariage avec saint Joseph. Les partisans de la nécessité du consentement des conjoints à l'acte conjugal pour la validité du mariage admettent un certain consentement de cette nature chez la Sainte Vierge, et ils insistent beaucoup sur le fait que, dans son cas, il n'y eut pas vœu véritable et proprement dit antérieur à son mariage, mais seulement propos ou vœu improprement dit [37] ou vœu conditionné [38]. Ils voyaient dans le vœu véritable et proprement dit de virginité une opposition au consentement matrimonial, et par conséquent, un empêchement de mariage, sans être toutefois dirimant.

Par contre, ceux qui placent l'essence du mariage dans le seul consentement à la société conjugale ou à la tradition mutuelle du pouvoir sur le corps, admettent en toute sécurité chez la T. S. Vierge l'existence d'un vœu véritable et absolu antérieur à son mariage. Car, selon leur théorie, le vœu n'empêche pas de soi la validité du mariage [39].

En cette matière, Gerson est d'accord avec la doctrine d'Hugues et de saint Bonaventure. Il connaît très bien la nature du vœu et affirme qu'il ne s'oppose pas au mariage en soi. Distinguant entre vœu solennel et vœu simple, il soutient que même le vœu solennel,

37. Ainsi GRATIANUS, *l. c.* : « Beata Maria proposuit se conservaturam votum virginitatis in corde, sed ipsum votum virginitatis non expressit ore. Subiecit se divinæ dispositioni, dum proposuit se perseveraturam virginem, nisi Deus ei aliter revelaret ». PETRUS LOMBARDUS, *op. cit.*, d. 30, c. 2, *ed. cit.* 932 ; S. THOMAS, *Summa Th.*, III, q. 28, a. 4.

38. Ainsi HUGUTIO DE PISIS, *l. c.* ; pour les autres, cf. B. KOROŠAK, *op. cit.*, 331-338.

39. Ainsi HUGO DE S. VICTORE, *De B. Mariæ virginitate*, c. 1 (PL 176, 870BC) : « Nos quidem nullatenus ambigere debemus ; Beatam Mariam certa ac rationali causa post votum servandæ virginitatis propositumque continentiæ, coniugii sacramentum suscepisse ». S. BONAVENTURA, *op. cit.*, d. 28, a. un. q. 6, *ed. cit.* 695-696 : « Et dicunt hi, quod beata Virgo et Ioannes consensit, tamen sine peccato ; quia Ioannes nec *voverat* (in *Cod.* L legitur sic : 'et Ioseph consenserunt, tamen sine peccato, quia Ioseph') nec *proposuerat* virginitatem servare ; beata Virgo, quia non *voverat*, sed tantum *proposuerat*. — Sed hæc opinio iniuriam facit Virgini gloriosæ, quia, quamvis excuset a culpa, minuit tamen virginitatis eius gloriam, ut iam non debeat *Virgo super omnes virgines* nuncupari ; quod noster refugit animus pariter et auditus. Unde hæc opinio satis convenienter a magistro Hugone reprobatur ».

de sa nature, ne peut dirimer le mariage, car cet effet lui vient de la volonté de l'Église. D'ailleurs, cette distinction entre vœu solennel et vœu simple n'est pas intrinsèque, mais seulement extrinsèque ; la solennité provient du fait de son émission dans la réception d'un Ordre sacré ou dans la religion, tandis qu'autrement il demeure simple, de caractère privé [40].

Cette distinction ne se posant pas au temps de la T. S. Vierge parce que cette loi de l'Église n'existait pas, il n'y a pas lieu de parler de vœu solennel chez elle. Ainsi notre auteur peut-il affirmer, d'une part, que la T. S. Vierge fit avant son mariage un vœu simple de virginité, mais véritable et proprement dit ; d'autre part que, nonobstant son vœu de virginité, elle put contracter validement un véritable mariage avec saint Joseph, le consentement requis au mariage ne contredisant point au vœu [41]. Ce qui s'oppose au vœu de virginité n'est pas autre chose que l'usage charnel. En effet, les conjoints, dans leur mariage, peuvent émettre ce vœu réciproquement, le lien matrimonial restant sauf [42]

À l'objection que la Bienheureuse Vierge n'a pas émis de vœu absolu, mais avec la condition « si Dieu n'en dispose pas autrement », le Chancelier répond que cette pieuse condition ne fait pas difficulté, car elle se retrouve implicitement en tout vœu. L'autorité et la volonté divines demeurent au-dessus des engagements privés et doivent être tenues par tous dans la plus haute vénération ; c'est pourquoi on peut toujours les suivre licitement et on doit toujours les préférer au reste [43].

---

40. Gerson, *Regulæ morales,* EP III 105 : « Votum solemnizatum per susceptionem Ordinis vel Religionis, non magis ex natura sua videtur dirimere matrimonium iam contractum, quam simplex ; sed hoc provenit ex Ecclesiæ constituto, maxime cum in illo dispensare posse Papam probabilis sit opinio ».

41. Gerson, *Considerations,* EP III 855 : « Considerons donc en concluant par ce qui dit est, que le veu Nostre Dame absolu et simple de virginité, n'estoit point contraire au consentement qui souffit à faire mariage » ; *Sermo de Nat. V. M.,* cons. 3, EP III 1352 : « Vovit Maria virginitatem... cui voto non repugnavit vera matrimonialis coniunctio, neque corporum mutua translatio » ; *Iosephina,* d. 4, EP IV 760 : « Quid mihi, quid vobis almi Ioseph, atque Maria, — Quid cum coniugio, quod prolis cedit in usum — Iurane sunt eius vestro contraria voto ? »

42. *Idem, Iosephina, l. c. :* « Non quod carnalem post hæc procedat in actum — Obstabit votum, prout esset cernere, si quæ — Virgo virum, postquam nupsit cum virginie verbo — Præsenti, constat poterunt emittere votum — Mutuo, quod carnale nihil post hæc repetetur, — Immo conditio consensum si præit ista ».

43. *Considerations,* EP III 854 : « Disons que chascun veu a en soy cest condition enclose, se Dieu n'en dispose aultrement ; c'est à dire que l'auctorité de Dieu et la

Ainsi, conclut-il, en dépit du vœu de virginité, rien ne s'opposait, de la part de la T. S. Vierge, à ce qu'elle contractât mariage, car le vœu ne constitue pas un obstacle en soi.

La raison pour laquelle l'Église interdit le mariage aux fidèles liés par le vœu de virginité ne réside pas, dit Gerson, dans l'opposition du vœu au mariage, mais bien dans la nature humaine blessée par le péché originel. En portant cette loi, l'Église, telle une mère prévoyante, préserve ses enfants des pièges de l'ennemi et du péril de violer leur vœu de virginité puisque tous, à moins d'une grâce spéciale d'immunité de la concupiscence, sont enclins à l'œuvre de chair, qui est vraiment opposée au vœu de virginité. Or, Dieu ne concède que rarement cette grâce d'immunité. Mais si quelqu'un avait la parfaite assurance de pouvoir conserver la virginité, comme la T. S. Vierge, il pourrait licitement et décemment contracter mariage [44].

Le mariage est un contrat bilatéral entre l'homme et la femme. Dès lors, pour contracter mariage licitement avec vœu de virginité, il ne suffit pas que l'une des parties soit sûre de sa fidélité au vœu ; il faut encore le consentement, bien plus, l'assurance que l'autre conjoint gardera la continence perpétuelle dans la vie matrimoniale. Même dans le cas de la T. S. Vierge, son assurance d'éviter tout péril de violation soit dans le consentement, soit dans l'état matrimonial, ne lui aurait pas permis de contracter un mariage licite dans l'ignorance des dispositions de saint Joseph. Donc, pour contracter licitement et saintement mariage avec saint Joseph, la Bienheureuse Vierge devait savoir au préalable que celui-ci n'exigerait jamais son droit, en d'autres termes, avait déjà formé le propos de virginité. On voit l'importance du rôle de saint Joseph dans le mariage parfaitement virginal de la T. S. Vierge, Mère de Dieu.

Déjà, saint Augustin expliquait d'une certaine façon comment la T. S. Vierge avait pu licitement épouser saint Joseph, en dépit

---

voulenté de Dieu est tousiours exceptée, si tost et en tant que il la manifestera ; et ceste condicion n'empesche point que le veu ne soit dit absolu, et ne convient point que telle condicion soit exprimée, car elle y est de soy entendue ».

44. *Iosephina, l. c.* : « An licet, atque decet, si non præiudicet usus, — Et lex Ecclesiæ laqueos cavet, atque pericla. — Iure licent aliqua, fieri non expedit illa, — Raro quidem fomes divino nec nisi dono — Extinctus reperitur, et hinc conventio talis, — Talis convictus quam magnum rete pararet — Illecebris, faceretque frequens effringere votum, — Sed neque coniugiis aliis spiramine solo... ».

de son vœu de virginité. Le docteur d'Hippone instruisait clairement les fidèles sur l'empêchement du vœu de virginité en disant, à propos des vierges et des veuves liées par le vœu de continence, qu'il leur devenait sujet de condamnation non seulement de se marier, mais encore de le vouloir, même sans se marier effectivement [45]. Toutefois, il excluait la T. S. Vierge de cette loi, car son mariage avec saint Joseph ne lui fut nullement occasion de violation du vœu ; au contraire, il en fut la défense ou la protection contre les violateurs, puisque la virginité de la T. S. Vierge fut excellemment conservée dans le mariage à cause de la vertu de saint Joseph, son époux, qui fut le gardien et le témoin de la chasteté de son épouse très sainte [46].

Par la suite, les grands Maîtres scolastiques soutenaient que la T. S. Vierge put contracter mariage en toute sécurité avec saint Joseph, vu que, avant le mariage, *elle fut assurée du propos de saint Joseph* de persévérer dans la virginité, ou par révélation divine [47], ou par l'attestation de saint Joseph lui-même [48], ou des deux manières à la fois [49]. Ils croyaient que saint Joseph, aussitôt après

45. S. Augustinus, *De bono viduitatis*, c. 9, n. 12 (PL 40, 437) : « In coniugali quippe vinculo si pudicitia conservatur, damnatio non timetur : sed in viduali et virginali continentia, excellentia muneris amplioris expetitur ; qua expetita et electa et voti debito oblata, iam non solum capessere nuptias, sed etiamsi non nubatur, nubere velle damnabile est ». Cf. aussi S. Hieronimus, *Adversus Iovinianum*, lib. I, n. 13 (PL 23, 240).

46. S. Augustinus, *De sancta virginitate*, c. 4, n. 4 (PL 40, 398) : « Desponsata est viro iusto, non violenter ablaturo, sed potius contra violentos custodituro quod illa iam voverat ». Cf. *Sermo* 255, c. 2, n. 2 (PL 38, 1096).

47. Ainsi Petrus Lombardus, *op. cit.*, d. 30, c. 2, *ed. cit.*, 932 : « Sane credi potest, non solum Mariam, sed etiam Ioseph apud se disposuisse virginitatem servare, nisi Deus aliter iuberet ; eosque sic consensisse in coniugalem societatem, ut uterque de altero *revelante Spiritu*, intelligeret quod virginitatem servare vellet, nisi Deus aliter inspiraret ». Pseudo-Albertus, *Mariale*, q. 13 (dans *Opera omnia S. Alberti M.*, ed. Borgnet XXXVII 33) : « Licet beatissima Virgo haberet votum continentiæ firmum, tamen poterat consentire in maritalem societatem, facta tamen *divinitus inspiratione* utrique de altero, quod vellet virgo permanere ». Cf. B. Korošak, *op. cit.*, 3-18. Cf. aussi S. Thomas, *IV Sent.*, d. 30, q. 2, a. 1, *ed. cit.*, f. 162ra.

48. Ainsi Hugo de S. Victore, *De B. Mariæ virginitate*, c. 1 (PL 176, 869D) : « Aut propterea virum habere consensit hæc sancta, ut celaretur propositum eius ; *approbante et hoc ipsum Ioseph, et idem proponente* ». S. Albertus M., *In Mt*, c. 1, 18 (XX 38) : « Et attende utriusque coniugum virginitatis propositum... Cum igitur esset desponsata ante Annuntiationem, et assignata ei... usque ad tempus, quo per tumorem ventris inventa est in utero habens, non continuissent, nisi *pari consensu virginitatis habuissent propositum* ».

49. Ainsi S. Bonaventura, *op. cit.*, d. 28, a. un. q. 6, ed. cit., 696 : « Quoniam igitur beata Virgo *divina inspiratione* noverat, vel fortassis *ipsius Ioseph relatione*,

le mariage, avait fait vœu de virginité avec sa très sainte épouse, afin de lui donner l'assurance de ses vertueuses dispositions [50].

Pareillement, notre Chancelier veut démontrer la licéité du mariage de la T. S. Vierge avec saint Joseph. En admettant que la mission de saint Joseph était aussi de témoigner de la virginité de la T. S. Vierge [51], il explique d'abord comment saint Joseph a vécu virginalement avant de lui être uni en mariage. Il réfute vigoureusement tant l'autorité de l'apocryphe de *l'Enfance du Sauveur,* faussement attribué à l'évangéliste saint Matthieu, que l'interprétation littérale des mots de la sainte Écriture « frères et sœurs du Seigneur ». Le Prologue de l'apocryphe attribue la composition de l'original hébreu à l'évangéliste saint Matthieu et la traduction à saint Jérôme [52] ; puis on y trouve plusieurs autres erreurs et aberrations, surtout au sujet des frères et sœurs du Seigneur, qui n'auraient été autres que les fils et les filles de saint Joseph, nés d'un précédent mariage [53].

À cette fin, notre auteur rejette l'apocryphe et, avec saint Jérôme, soutient fermement la virginité de saint Joseph avant son mariage avec la T. S. Vierge en expliquant l'expression « frères et sœurs du Seigneur » au sens de parents, selon l'interprétation courante de l'Église [54].

Ensuite Gerson apporte une raison positive pour établir la virginité de saint Joseph avant son mariage avec la T. S. Vierge : la volonté du Seigneur. Puisque le Seigneur, au dernier moment de sa vie, a recommandé sa Mère avancée en âge à l'apôtre vierge Jean,

---

quod nunquam vellet uti eius corporis potestate, sed eius custodire virginitatem ; ideo potuit et debuit ei committere sive dare ».

50. Cf. PETRUS LOMBARDUS, *l. c.* ; S. THOMAS, *Summa Th.,* III, q. 28, a. 4 ; et les autres. Tel est aussi le sentiment de GRATIANUS, *l. c.*

51. GERSON, *Iosephina,* d. 4, EP IV 761 ; *Prose,* Tours, *Bibl. municipale,* ms 384, f. 64vb.

52. *Idem, Considerations,* EP III 851 : « Considerons encores icy la malice des herites... Nous disons cecy en especial, pour un livre que on intitule *De l'enfance du Sauveur.* Et dit le prologue, que saint Jerome le translata, et que saint Matthieu l'Evangeliste l'avoit escript et composé en Hebreu » ; cf. P. PEETERS, *Évangiles apocryphes,* Paris 1914, 69-286.

53. *Considerations, l. c.* : « Ce livre met illec que saint Joseph... avoit esté marié, et avoit fils et filles plus anciens que Nostre Dame, lesquels et quelles les Evangiles appelent freres et seurs de Jhesus ». Cf. P. PEETERS, *op. cit.,* 86.

54. GERSON, *Sermo de Nativitate Domini,* EP III 940 ; cf. S. HIERONIMUS, *In Mt,* lib. II, c. 12, v. 49-50 (PL 26, 84C-85A) ; *Adversus Helvidium,* n. 19 (PL 23, 253).

à plus forte raison aura-t-il voulu la confier, encore jeune, au virginal époux Joseph, afin de pouvoir Lui-même naître et être nourri dans la seule innocence virginale qui a fleuri au foyer de Nazareth [55].

En outre, notre Docteur considère les dispositions intérieures de saint Joseph et affirme que non seulement il fut vierge avant son mariage avec Marie, mais encore qu'il émit le vœu de virginité pour en partager avec elle le mérite. Ainsi la Mère de Dieu, dit Gerson dans ses *Considerations sur saint Joseph,* était parfaitement rassurée à son sujet, en contractant le mariage : « elle estoit acertenée ou parfait Joseph, qui fit veu avec elle, selond le dit de plusieurs, quant il congnut que Nostre Dame avoit fait veu » [56].

Gerson parle aussi de l'émission du vœu de saint Joseph dans ses deux autres opuscules. Dans son *Sermo de nativitate gloriosæ Virginis Mariæ,* prononcé devant les Pères du Concile de Constance (le 8 septembre 1416), il affirme simplement le fait que tous deux, la T. S. Vierge et saint Joseph, émirent le vœu de virginité, auquel ne contredit pas la véritable union matrimoniale, non plus que la tradition mutuelle des corps en mariage [57]. Mais de plus, dans l'*Exhortacion generale pour la feste de la desponsacion Nostre Dame,* écrite, le 26 septembre 1413, il explique clairement le temps où saint Joseph fit le vœu de virginité, de la même façon que dans les *Considerations* susdites : « il voua, dit-il, garder virginite avec elle *depuis qu'il ot cogneu* son propos et sa maternelle dignite faite par l'obvmbracion du Saint Esprit » [58].

Le grand Chancelier constate donc, au moins dans les trois opuscules mentionnés, que saint Joseph fit le vœu de virginité sûre-

55. Gerson, *Sermo de Nat. V. M.,* cons. 3, EP III 1350-1351 : « Ioseph igitur priusquam iungeretur cum Virgine Maria, corruptus vel uxoratus non fuerat. Et hoc maxime concludimus ex eo, quia si Matri suæ Dominus iam provectæ neminem dare custodem voluit, nisi virginem, scilicet Ioannem Evangelistam, quanto magis existimandum est, quod hoc fieri voluit in adolescentiori ætate ? Similiter Filius Iesus sicuti non voluit nasci, ita nec nutriri, nisi in puritate virginali ». *Idem. Exhortacion generale pour la feste de la desponsacion Nostre Dame,* Ms cit., f. 235r : « Benoist enfant Jhesus nostre Sauveur quj volt estre nes et nourri en ce virginal mariage ».

56. *Considerations,* EP III 855 : « Considerons encores, que nous povons dire, que le consentement de Nostre Dame a mariage fu absolu... mais elle estoit acertenée ou parfait Joseph ».

57. *Sermo de Nat. V. M.,* cons. 3, EP III 1352 : « Vovit Maria virginitatem, vovit et ipse Ioseph, secundum Doctores, cui voto non repugnavit vera matrimonialis coniunctio, neque corporum mutua translatio ».

58. *Exhortacion generale...,* Ms cit., f. 235r ; cf. *Considerations, l.*

ment après la Bienheureuse Vierge Marie [59], sans pourtant déterminer à quel moment précis se place pour saint Joseph la connaissance du propos ou vœu de la T. S. Vierge, qui s'avère pour lui l'occasion et l'un des motifs de l'émission de son vœu. Il reste à trouver, dans l'exposé de Gerson, ce qui nous permettrait de faire de la lumière à ce sujet.

La préposition *avec,* employée par Gerson dans les *Considerations :* « qui fit veu *avec elle* » et dans l'*Exhortacion :* « il voua garder virginite *avec elle* », n'impose pas, de soi, un sens simultané, puisque saint Joseph émit son vœu, comme l'affirme Gerson, quand il sut que la T. S. Vierge l'avait fait auparavant [60]. Au vrai, la préposition *avec,* d'après le contexte, signifie à l'imitation ou à l'exemple de Marie. Ce qu'indique clairement le *Sermon* précité : « vovit Maria virginitatem, *vovit et ipse Ioseph* ».

Du reste, le texte de Gerson, dans l'*Exhortacion :* « depuis qu'il ot cogneu son propos et sa maternelle dignite », nous fournit certainement les deux motifs de l'émission du vœu de saint Joseph, mais l'on peut se demander s'il peut également nous fournir des indications sur le moment précis de l'émission de son vœu. Le texte, si clair qu'il puisse paraître, est loin de clore la discussion, à ce sujet, car on peut le comprendre de deux façons, selon l'interprétation qu'on donne à la conjonction *et ;* si on l'interprète dans le sens cumulatif, saint Joseph aurait fait le vœu de virginité, après avoir connu le propos de son Épouse ainsi que sa maternité divine ; si on entend la particule *et* dans un sens disjonctif, saint Joseph fit d'abord le vœu pour imiter sa très sainte épouse avant l'Incarnation, ensuite il aurait renouvelé son vœu de virginité à ce nouveau titre.

La première interprétation ne paraît pas tenir suffisamment compte du sentiment de notre Docteur sur la relation entre saint Joseph et la T. S. Vierge, car il est d'avis que saint Joseph, dès avant son mariage, la connaissait bien et conversait familièrement avec elle [61] et qu'il pouvait lui proposer le mariage en toute con-

59. Cf. aussi GERSON, *Prose,* EP IV 784 : « Virgo suscipias Dei dispositum — In quo perficias voti propositum » ; cf. *ibid.* 742.

60. À l'égard du vœu de la T. S. Vierge, voir la note 41 de ce chapitre.

61. *Considerations,* EP III 853 : « Saint Joseph... visitoit trois fois ou au moins une fois à Pasque la cité et le Temple de Jerusalem... Or est bien à croire que saint Joseph... ne oublioit pas visiter la pucelle Marie, qui estoit ou Temple, et estoit de ce mesme lignage, si parloit à elle familierement ».

fiance [62]. Rien ne s'oppose donc à ce que la Bienheureuse Vierge ait informé saint Joseph de son vœu dès ce moment, avant le mariage. De plus, Gerson pense, avec quelques auteurs, que la T. S. Vierge a pu mettre une condition à son mariage, à savoir, que saint Joseph ne demandât jamais l'exercice de son droit, car cette condition, en son cas, était licite, honnête et possible, à raison de sa bonne intention [63]. Par conséquent, si elle a posé cette condition, par le fait même, elle mettait saint Joseph au courant de son propos ou vœu de virginité. Comme nous l'expliquerons plus tard [63a], le mariage de saint Joseph, selon Gerson, a eu lieu avant l'Incarnation. Donc saint Joseph devait avoir connu le vœu de la T. S. Vierge avant son mariage et avoir émis un pareil vœu avec elle. Plus tard, à la connaissance de l'élévation de sa très sainte épouse à la dignité de Mère de Dieu, il l'aurait renouvelé pour rendre hommage à ce grand Mystère. Ainsi on pourrait entendre le texte précité de l'*Exhortacion,* en interprétant la conjonction *et* plutôt dans le sens disjonctif.

* * *

L'opinion commune admettant, chez la T. S. Vierge, le propos ou le vœu de virginité avant son mariage avec saint Joseph, il semble qu'elle était liée, de ce fait, par un empêchement de mariage. Pour résoudre la difficulté, les auteurs s'en rapportent à l'essence du mariage, le consentement matrimonial, et aussi à la nature du vœu de la Sainte Vierge ; mais, considérant saint Joseph libre de tout

62. *Ibid.,* 854 : « Considerons en oultre, que par teles convencions et alloqucions se peurent faire les feancailles de saint Joseph à la pucelle Marie, ou temps que saint Joseph visitoit Jerusalem à la Feste de Pasque, combien que les feancailles lors se faisoient bien entre personnes en leur absence, par promesse de futur... »

63. *Ibid.,* 855 : « Aucuns dient plus avant, que Nostre Dame povoit en son consentement envers Joseph mettre ceste condicion, que Joseph ne demanderoit jamais l'usage charnel de son corps, pour garder la virginité ; car il leur semble que ceste condicion est licite, et honeste et possible, et que par ainsi une vierge se pourroit marier sus ceste condicion, que son mari ne demanderoit point jusques à deux mois apres le mariage l'usage de son corps, et n'empescheroit point le mariage ; et se on dit ainsi de deux mois, on pourroit ce semble dire pareillement d'un an, ou de deux, ou de toute leur vie en certain cas, et pour la fin dessus dicte... Autre chose est se une tele condition se mettoit pour mauvaise fin, ou quel cas par aventure parle le Decretale ».

63a. Voir Paragr. A du 3e Art. de ce chapitre.

empêchement, ils ne voient pas de problème particulier à son mariage. De même, Gerson, concentrant son attention sur le cas matrimonial de la Mère de Dieu, résout la difficulté du vœu. Voilà pourquoi le traité du mariage de saint Joseph appartient plus à la mariologie qu'à la joséphologie. Mais, quand on en vient au point de la licéité et de la sainteté du mariage de la Bienheureuse Vierge, saint Joseph reprend une place très importante. Aussi avec beaucoup de vraisemblance, admet-on qu'il avait formé son propos de virginité avant le mariage, et qu'il en avait émis le vœu après le mariage, pour bien assurer la licéité et la sainteté du consentement matrimonial de la Mère de Dieu. Quant à l'opinion de Gerson touchant le vœu de saint Joseph, si l'on considère la question en fonction du moment précis où le vœu a été émis (avant ou après le mariage et l'Incarnation), les avis sont et restent partagés. Mais si l'on envisage la chose en fonction des motifs, savoir le vœu de la T. S. Vierge et l'Incarnation du Verbe, Gerson et les auteurs qu'il allègue, se rejoignent dans l'unanimité.

Art. 2

LE MARIAGE DE SAINT JOSEPH COMME SACREMENT

Le mariage, sous la Nouvelle Loi, est un sacrement ; donc, un signe sensible institué par Jésus-Christ pour signifier et conférer efficacement la grâce. Toutefois, celui de saint Joseph appartient à l'Ancien Testament, et comme tel il constitue un rite très différent des autres sacrements du Nouveau Testament, en raison de son institution première par Dieu dans le paradis terrestre [64]. On ne peut donc pas affirmer que le mariage de saint Joseph ait été un sacrement au sens strict. Par conséquent, on ne peut pas parler de la grâce sacramentelle du mariage de saint Joseph, quoique ces très

64. GERSON, *Exhortacion generale pour la feste de la desponsacion Nostre Dame*. Ms cit., f. 234v : « Premierement doit encliner ad ce l'onneur du saint sacrement de mariage qui est le premier en institution... car il feust institue en paradis terrestre des l'estat d'innocence. » ;

cf. *Idem, Sermo coram rege Carolo Sexto*, EP III 996 : « Nonne admodum commendatum est matrimonium, cum... in terrestri paradiso ordinavit primum sacramentum matrimonium : primum miraculum in formatione Evæ, et aliud in nuptiis ».

saints époux aient reçu, sans aucun doute, une grande grâce en contractant un mariage tout à fait virginal.

Néanmoins, l'autre élément du sacrement de la Nouvelle Loi, qui est le signe sensible signifiant la grâce, se retrouve en tout mariage, puisque l'union entre les époux signifie ou représente celle du Christ et de l'Église. Et Gerson insiste sur ce point.

L'apôtre saint Paul, en révélant le sacrement de mariage, nous en montre la signification mystique dans l'union du Christ et de l'Église [65].

De même, saint Augustin voit la raison sacramentelle du mariage dans l'union inséparable du Christ et de l'Église. Seul le mariage chrétien, dit-il, présente le bien et la sainteté du sacrement, parce que seul il est indissoluble, si ce n'est par la mort d'un des conjoints [66], et signifie l'union indissoluble du Christ et de l'Église qui « vivant avec Celui qui est la Vie éternelle n'en est séparée par aucun divorce » [67].

Le docteur d'Hippone étend ce concept du sacrement au mariage de saint Joseph et de la T. S. Vierge, affirmant que lui aussi présente le *bonum sacramenti,* car ils s'unirent sans aucun divorce : « Tout le bien du mariage se retrouve donc chez les parents du Christ: enfants, fidélité, sacrement... Sacrement, parce qu'il n'y eut aucun divorce » [68].

Pierre Lombard élabora tout un traité sur le sacrement de mariage. À la suite de saint Paul et de saint Augustin, il y voit un double élément, à savoir le *signe sacré* et la *chose sacrée.* Le signe

65. Eph 5, 32 : « ... Sacramentum hoc magnum est, ego autem dico, in Christo et in Ecclesia ». Ce texte fut interprété authentiquement par le Concile de Trente au sens de sacrement de la nouvelle Loi, cf. DENZINGER, *Enchiridion Symbolorum* (Herder 1955) n. 969.

66. S. AUGUSTINUS, *De bono coniugali,* c. 24, n. 32 (PL 40, 394) : « Bonum igitur nuptiarum per omnes gentes atque omnes homines in causa generandi est, et in fide castitatis : quod autem ad populum Dei pertinet, etiam in sanctitate Sacramenti, per quam nefas est etiam repudio discedentem alteri nubere, dum vir eius vivit, nec saltem ipsa causa pariendi ».

67. *Idem, De nuptiis et concupiscentia,* lib. I, c. 10, n. 11 (PL 44, 420) : « Huius procul dubio sacramenti res est, ut mas et femina connubio copulati quamdiu vivunt inseparabiliter perseverent... Hoc enim custoditur in Christo et Ecclesia, ut vivens cum vivente in æternum nullo divortio separetur ». Cf. aussi C. SPALLANZANI, *La nozione di sacramento in Sant'Agostino,* dans *La Scuola Cattolica,* 55 (1927) 175-188, 258-268 ; H.M. FERET, *Sacramentum, Res, dans la langue théologique de saint Augustin,* dans *Revue des Scien. Phil. et Théol.,* 29 (1940) 218-243.

68. *De nuptiis et concupiscentia,* lib. I, c. 11, n. 13 (PL 44, 421) : « Omne itaque nuptiarum bonum impletum est in illis parentibus Christi, proles, fides, sacramentum... Sacramentum, quia nullum divortium ».

sacré consiste dans l'union de l'époux et de l'épouse ; la chose sacrée, qui est signifiée par le signe, est l'union du Christ et de l'Église.

L'union des époux peut être considérée d'une double manière : *selon le consentement des âmes* et *selon l'union des corps*. De même, l'union entre le Christ et l'Église est double : *selon la volonté ou la charité* et *selon la nature ;* selon la volonté, parce qu'ils veulent la même chose, et s'unissent dans la charité ; selon la nature, parce que le Christ, en prenant la nature humaine, s'est rendu conforme aux membres de l'Église [69].

Par cette subdivision, le Maître affirme que le mariage, dans ses deux phases, soit contracté seulement, soit consommé par union charnelle, est un vrai sacrement signifiant l'union du Christ et de l'Église [70].

Cependant, le mariage consommé diffère de l'autre par une plus parfaite signification, du fait « qu'il figure mieux l'union du Christ et de l'Église » [71].

Alors, que penser du mariage de saint Joseph, qui ne fut jamais consommé ? Le Maître est loin d'en nier la perfection ; bien plutôt, il affirme qu'il fut plus parfait, car « il fut d'autant plus saint et parfait qu'il fut plus exempt de l'œuvre charnelle » [72]. Mais par la suite, avec saint Augustin, il remarque que la perfection du mariage de saint Joseph ne consiste pas dans la signification, mais dans la sainteté, parce qu'il s'est abstenu de tout commerce charnel [73].

---

69. Petrus Lombardus, *op. cit.*, d. 26, c. 6, *ed. cit.*, 914-915 : « Cum igitur coniugium Sacramentum sit, et sacrum signum est et sacræ rei, scilicet coniunctionis Christi et Ecclesiæ... Ut enim inter coniuges coniunctio est secundum animorum et secundum permixtionem corporum, sic Ecclesia Christo copulatur voluntate et natura, quia idem vult cum eo, et ipse formam assumsit de natura hominis. Copulata est igitur sponsa sponso spiritualiter et corporaliter, id est caritate et naturæ conformitate... »

70. *Ibid.*, 915 : « Huius utriusque copulæ figura est in coniugio : consensus enim coniugum copulam spiritualem Christi et Ecclesiæ, quæ fit per caritatem, significat ; commixtio vero sexuum illam significat, quæ fit per naturæ conformitatem ».

71. *Ibid.*, d. 30, c. 2, 933 : « Sed intelligendum est, coniugium perfici commixtione corporali, non quantum ad veritatem, vel sanctitatem coniugii, sed quantum ad significationem, quia perfectius unionem Christi et Ecclesiæ tunc figurat ».

72. *Ibid.*, d. 26, c. 6, 915 : « Tanto enim sanctius fuit atque perfectius, quanto a carnali opere immunius ».

73. *Ibid.*, d. 30, c. 2, 932-933 : « Ut ait Augustinus, perfectum fuit coniugium Mariæ et Ioseph ; perfectum quidem non in significatione, sed in sanctitate... perfectum etiam fuit secundum triplex bonum coniugii, fidem, scilicet, prolem et sacramentum ». Cf. S. Augustinus, *De nuptiis et concupiscentia*, lib. I, c. 11, n. 13 (PL 44, 421).

Notre auteur va plus loin et soutient que le mariage de saint Joseph avec la T. S. Vierge, Mère de Dieu, était un merveilleux sacrement, comportant plusieurs significations surnaturelles au degré le plus parfait. D'abord, il était célébré selon une volonté divine très particulière en vue de rendre possible le mystère des noces de la divinité et de l'humanité. Et en plus, Dieu, qui voulait dans l'ordre surnaturel que son divin Fils épousât l'humanité par l'Incarnation, a voulu aussi que, même dans l'ordre naturel, un autre mariage virginal et saint fût contracté entre saint Joseph et la Bienheureuse Marie, Mère de Dieu, afin de représenter parfaitement le mariage mystérieux du divin Fils [74].

Ensuite, le mariage de saint Joseph avec la Sainte Vierge représentait et signifiait plus parfaitement l'union mystique existant entre Dieu et les âmes dévotes.

À vrai dire, tout mariage, y compris celui de nos premiers parents, présente une signification surnaturelle des rapports de Dieu avec la sainte Église ou avec l'âme : l'homme par son autorité, ses vertus parfaites et actives, représente Dieu, tandis que la femme représente l'Église et l'âme par son indigence et ses vertus passives [75].

Mais le mariage de saint Joseph avec Marie avait aussi cette signification ; et sous ce rapport il surpassait même le mariage de nos premiers parents, contracté en l'état d'innocence [76], parce que Joseph et Marie vivaient dans une union matrimoniale très sainte et parfaitement virginale.

---

74. Gerson, *Considerations,* EP III 842 : « Glorieux Dieu, vous avés tant daigné amer l'umain lignaige, que vous avez voulu vostre Fils par l'operation du Saint Esprit estre marié à nostre humanité, qui est merveilleuse conjonction, car limon est joint à Deité. Vous avez en surplus voulu que ung autre mariage fust fait pour acomplir le mistere de ce mariage, ce fut le virginal mariage du Juste Joseph, et de la Vierge Marie, Mere de vostre benoist Fils ». *Prose,* EP III 1359 : « Mira Ioseph iusti virtus... Mariam — Cui Deus uxorem sociat ».

75. *Considerations,* EP III 855 : « Maistre Hugues de saint Victor... monstre que entre deux hommes, ou entre deux femmes, ne peut estre sacrement de mariage, pour ce que la signification fauroit, qui est de Dieu et sainte Eglise d'une part, et de Dieu et de l'ame d'autre part ; car en mariage doit estre en l'une des parties auctorité et vertus parfaite, et comme active qui est en l'omme, et represente Dieu ; et en l'autre partie doit avoir indigence et comme vertus passive, qui est en la femme, et represente sainte Eglise et l'ame ». Cf. Hugo de S. Victore, *De B. Mariæ virginitate,* c. 4 (PL 176, 874-876) ; *Idem, De sacramentis christianæ fidei,* lib. II, pars 11, c. 3 (PL 176, 482).

76. *Considerations,* EP III 842 : « Considerons, mon ame, que ce mariage virginal de saint Joseph et de Marie fut plain de grand et merveilleux mistere, autant ou plus que celuy qui premirement fut ordonné en l'estat d'innocence, entre le quel

Cependant le mariage est sacrement dans le Christ et dans l'Église. Étant donné le péché d'Adam (qui amène l'Incarnation) il n'est plus symbole seulement de l'union de Dieu et de l'âme [77]. La *chose sacrée,* que signifie le mariage, est maintenant avant tout l'union du Christ et de l'Église [78].

Or, le mariage de saint Joseph signifie très parfaitement tout ce que l'on trouve dans l'union sacrée du Christ et de l'Église. Par exemple, la sainteté et la virginité de saint Joseph et de la T. S. Vierge dans leur union matrimoniale reflètent bien celles du Christ et de l'Église ; de même que le Christ vierge s'unit virginalement à l'Église, sa virginale épouse, ainsi saint Joseph vierge contracta un mariage virginal avec la Sainte Vierge [79] ; et comme l'union du Christ et de l'Église était parfaitement virginale, pareillement il n'y avait pas d'union charnelle entre saint Joseph et la Sainte Vierge [80].

En outre, le mariage de saint Joseph représente l'union du Christ et de l'Église spécialement par ses trois biens : la fidélité, les enfants et le sacrement ; la fidélité, car ils furent toujours chastes époux ; les enfants, car la Bienheureuse Marie enfanta légitimement ; le sacrement, parce qu'il n'y eut pas de divorce [81].

Notre auteur souligne particulièrement le bien des enfants du mariage de saint Joseph, qui eut l'enfant virginal de son épouse

---

representoit et signifioit que l'ame devote doit estre conjointe à Dieu comme la bien aimée espouse à son bien aimé espous, selon le mistere des Cantiques... » cf. aussi *Prose* EP IV 742 : *Exhortacion generale pour la feste de la desponsacion Nostre Dame,* Ms cit., f. 238r.

77. GERSON, *Tractatus de nuptiis Christi et Ecclesiæ,* EP II 370 : « Adde secundo coniugium Adæ, si non peccasset, illud non fuisse sacramentum Christi et Ecclesiæ, sed bene Dei, ac rationalis creaturæ ab Eodem gratifice desponsatæ ».

78. *Idem, Sermo in Concilio Constantiensi habitus,* EP II 351 : « Unde quid dicit Apostolus de corporalibus nuptiis audi : *Sacramentum,* inquit, *hoc magnum est...* signum scilicet rei sacræ ; sed qualiter, et quomodo ? *in Christo dico, et Ecclesia* ».

79. *Idem, Considerations, l. c. :* « Considerons en apres que Jhesus-Crist comme il vierge, est conjoint à sainte Eglise, vierge pareillement : on treuve en ce virginal mariage de Marie et de Joseph que Vierge est joint à Vierge ».

80. *Idem, Iosephina,* d. 5, EP IV 764 : « Sed quæres, si coniugium Ioseph atque Mariæ — Sit sacramentum magnum, te, Christe, figurans — Ecclesiæ sponsum, quia copula non fuit ulla — Carnalis, sed carne Deus conformis habetur — Ecclesiæ membris ». Cf. aussi *Idem, Tractatus de nuptiis Christi et Ecclesiæ, l. c.*

81. *Considerations, l. c. :* « Considerons en surplus que ce mariage, comme dit l'Apostre... est grant Sacrement en la signification de Dieu et de l'Eglise : car icy furent les trois biens de mariage, foy, lignie et sacrement ; icy fut foy sans violacion ou fornicacion ; icy fut lignie par legitime generacion ; icy fut sacrement sans dissolucion o separacion. Si est icy mariage parfait et entier, jasoice que conjonction charnele ou corrupcion n'y aist esté ».

très sainte. Vraiment, ce bien rend le mariage de saint Joseph semblable à l'union du Christ et de l'Église, parce que « comme Jhesus-Crist ha lignie espirituelle de sainte Église sans corruption : pareillement saint Joseph et Nostre Dame ont eu ce bel enfant, ce benoit fruit de vie Jhesus, en virginal integrité » [82]. Pour cette similitude, le mariage de saint Joseph, dit Gerson, est « un vrait sacrement du Christ et de l'Église » ; tandis que, pour le mariage des autres, s'il réalise le bien des enfants, c'est toujours par l'union de la chair ; de même, l'union mystique et féconde du Christ et de l'Église n'est pas représentée totalement par la consécration des vierges, car chez les vierges consacrées à Dieu, il n'y a pas fécondité physique [83].

Ainsi, tout en affirmant que le mariage de saint Joseph et de la T. S. Vierge fut « veritable sacrement du Christ et de l'Église », notre auteur ne l'entend pas au sens propre ou de la Nouvelle Loi. Il ne s'occupe pas du moment de l'institution sacramentelle par le Christ, comme un auteur moderne a pensé le faire, pour élever le mariage de saint Joseph à la dignité de sacrement de la Nouvelle Loi, dans l'hypothèse où saint Joseph aurait vécu encore lorsque Jésus-Christ institua le sacrement de mariage [84]. Ce que notre auteur veut dire, c'est que le mariage de saint Joseph fut symbole sacré du Christ et de l'Église, puisqu'il posséda les significations de l'union du Christ et de l'Église, de la divinité et de l'humanité dans le Christ, de Dieu et des âmes, d'une manière parfaite et excellente.

Art. 3

NOTES HISTORIQUES SUR LA CÉLÉBRATION DU MARIAGE DE SAINT JOSEPH

Parmi les diverses circonstances historiques relatives à la célébration du mariage de saint Joseph et de la T. S. Vierge, nous en

82. *Ibid.* ; cf. aussi *Iosephina, l. c.*

83. *Tractatus de nuptiis Christi et Ecclesiæ, l. c.* : « Tene postremo virginale coniugium Ioseph et Mariæ, licet consummatum non fuerit carnali mixtione, fuit tamen verum sacramentum Christi et Ecclesiæ : tum quia fuit in hoc conjugio cum virginitate maternitas vera, et prolis fœcunditas, quemadmodum est in Ecclesia ; non sic in consecratione virginum, ubi non est fœcunditas, nec in consummatione nuptiarum carnalium, ubi desinit virginitas ».

84. A.H.M. LÉPICIER, *Tractatus de S. Ioseph, sponso beatissimæ Virginis Mariæ*, Romæ 1933, 99.

examinons ci-après seulement deux, à savoir le temps de la célébration et l'âge de saint Joseph à ce moment-là. Ces deux questions n'ont pas en elles-mêmes une grande importance au cours de l'exposé doctrinal ; mais, par rapport à la réalisation concrète du mystère de l'Incarnation du Fils de Dieu, on ne peut pas les négliger.

A) Le temps de la célébration du mariage

Gerson distingue trois phases dans la célébration du mariage de saint Joseph : premièrement, les fiançailles en termes *de futuro,* simple promesse de mariage ; deuxièmement, les fiançailles en termes *de præsenti,* qui donnent aux fiancés un droit véritable ; troisièmement, la célébration solennelle des noces.

Selon notre auteur, les premières fiançailles de saint Joseph et de la T. S. Vierge eurent lieu dans le Temple de Jérusalem [85]. Les évangiles apocryphes parlent des circonstances avec force détails, spécialement de l'épisode bien connu de la verge fleurie.

Toutefois, il rejette équivalemment ces narrations apocryphes et croit que les fiançailles de saint Joseph et de la T. S. Vierge eurent lieu d'une manière toute naturelle, selon la coutume du peuple [86].

Les secondes fiançailles, dont le lieu de célébration n'est pas indiqué par Gerson, conférèrent aux fiancés un véritable droit conjugal et aussi effectuèrent civilement la conduite de l'épouse à la maison de l'époux pour y cohabiter. Notre auteur tient donc que la T. S. Vierge, par ces deuxièmes fiançailles, a été reçue dans la maison de saint Joseph, selon la coutume juive, pour y vivre de la vie familiale [87]. Tout cela se fit avant l'Incarnation du Fils de Dieu.

---

85. *Considerations,* EP III 856 : « Premierement saint Joseph feança Nostre Dame par parole de futur... ou Temple de Jerusalem... » Pareillement, *Iosephina,* d. 4, EP IV 757 ; *Schema Officii pro festo S. Ioseph* lect. 3, EP IV 738 ; *Sermo in Dominica « Nuptiæ factæ »,* EP II 351.

86. *Considerations,* EP III 854 : « Considerons encores, que la narracion qui parle comment le mariage Nostre Dame fu celebre par le signe de la verge qui flori en la main de Joseph, fu prise ou dit Livre apocrife et faulx, intitulé *De l'Enfance du Sauveur.* Si en est moins à reputer, combien que plusieurs verités y sont ». Cf. P. PEETERS, *op. cit.,* 85-86. Cf. aussi PETRUS ALLIACUS, *op. cit.,* 154.

87. GERSON, *op. cit.,* EP III 856 : « Considerons en apres, que l'autre convencion se faisoit quant la feancée se transportoit en l'ostel de l'omme, comme à une familiarité de vivre, pour mieulx cognoistre ses meurs et ses condicions, et telement fu la Vierge pucelle en l'ostel de Joseph par aucun temps ». Pareillement, *Iosephina, l. c. ; Epistola de festo S. Ioseph celebrando,* EP IV 733 ; *Schema Officii, l. c. ; Sermo cit., l. c.*

Finalement, saint Joseph, ayant accompli légitimement toutes ces démarches et approuvé la vie sainte de la Vierge, prépara la solennité nuptiale, selon la coutume des gens, pour contracter mariage avec elle [88]. À ce moment-là, il remarqua que la Bienheureuse Vierge était enceinte. Mais, aussitôt après l'admonition de l'ange, il se hâta de procéder au mariage et la prit pour son épouse avec la solennité du temps, comme on le voit aux noces de Cana en Galilée [89].

Donc, selon notre auteur, la célébration des noces de saint Joseph et de la T. S. Vierge eut lieu après le mystère de l'Incarnation ; et on doit aussi, dit-il, prendre les mots de l'Évangéliste saint Matthieu « antequam convenirent » au même sens que « accepit coniugem suam », à savoir, celui de la célébration solennelle des noces de saint Joseph et de la T. S. Vierge [90].

Bien que le droit conjugal ait été conféré aux époux par les deuxièmes fiançailles, l'usage n'en eût pas été considéré honnête avant la solennité des noces, et les Juifs justes s'en abstenaient généralement jusqu'à la célébration du mariage. C'est pourquoi Gerson tient que saint Joseph célébra son mariage avec son épouse

---

À noter que T. ANTOLIN tient que le véritable droit conjugal avait été donné par la reconduction de l'épouse à la maison de l'époux, voir dans *Antonianum* 22 (1947) 101-102. Plusieurs exégètes de notre époque nient la reconduction de l'épouse à la maison de l'époux avant la célébration des noces, bien qu'ils admettent le véritable droit conjugal dans les fiançailles juives, ainsi, par ex. I. KNABENBAUER, *Commentarius in quatuor sancta Evangelia, in Mt,* Paris 1903, 52 ; M.-J. LAGRANGE, *Évangile selon S. Matthieu,* Paris 1923, 9 ; H. LESÊTRE, *Fiançailles,* dans *Dict. de la Bible* (II B 2232) ; U. HOLZMEISTER, s.j., *De S. Ioseph. Quæstiones biblicæ,* Romæ 1945, 71-72.

88. *Considerations,* EP III 857 : « Considerons apres, que quant saint Joseph ot bien cognue la conversacion sainte de la Vierge... print à faire la preparation des noces, affin qu'elles se ficent honorablement et solenneement... comme l'usage garder qui estoit lors, et qui est encores gardé, et se garde presque en toute nacion ».

89. *Ibid.,* EP III 862 : « *Si print son espouse,* c'est à entendre que il fit la celebrité des noces, qui estoit la tierce et principale convencion, car aucuns eussent peu soupeçonner que saint Joseph eust demandé l'usage du corps de son espouse apres la dicte solennizacion ». *Schema Officii,* lect. 3, EP IV 737 : « Accepit itaque Ioseph Mariam coniugem suam... Sed qualiter accepit ? Nunquid clandestine ? Nunquid in abscondito ? Nunquid absque solemnitate nuptiarum ? Absit ut prætergressus fuerit consuetudinem gentis suæ... Convocavit igitur parentes, amicos... Hoc autem iudicabit quiquis attenderit qualiter ipsa Mater Iesu iam grandævior, atque senior legitur ornasse sua præsentia nuptias alienas in Cana Galilææ ». Pareillement, cf. *Sermo cit., l. c. ;* cf. Mt 1, 24.

90. *Epistola cit., l. c. :* « Dicit nempe Evangelista, quod *antequam convenirent,* intellige ritu celebri nuptiarum, *inventa est...* » Cf. *Iosephina,* d. 5, EP IV 761 ; Mt 1, 18.

très sainte aussitôt après avoir été averti de l'Incarnation par l'ange en songe. En effet, s'il avait retardé la célébration, non seulement lui-même, mais aussi la T. S. Vierge, Mère de Dieu, en aurait souffert quelque incommodité ; et saint Joseph n'aurait plus été considéré comme l'homme juste ni comme le père du Christ [91].

Donc, selon notre auteur, le Verbe divin se fit homme dans une famille de Nazareth légitimement constituée par saint Joseph comme époux et la T. S. Vierge comme épouse ; et, grâce au prudent Joseph, il put naître en ce monde sans aucun soupçon de la part du peuple ni aucun scandale.

B) L'âge de saint Joseph au moment de la célébration de son mariage

Les évangélistes sont très attentifs à noter l'âge des personnes, afin d'en mieux circonstancier leur narration historique ; par exemple, Zacharie et Élisabeth sont avancés en âge quand ils ont un enfant, Jean le Baptiste [92] ; Jésus-Christ, à douze ans, est retrouvé au milieu des docteurs [93] ; à la piscine de Bethzatha gît un homme infirme depuis trente-huit ans [94], et dans le miracle de Siloé, il s'agit d'un aveugle-né qui avait l'âge [95]. Toutefois, ils ne rapportent pas l'âge de saint Joseph, non plus que celui de la T. S. Vierge.

Deux opinions s'opposent sur l'âge de saint Joseph : l'une tient qu'il était déjà avancé en âge au moment de son mariage avec la T. S. Vierge ; l'autre, au contraire, croit qu'il était encore jeune. La première se retrouve d'abord dans le Protévangile de Jacques et les autres apocryphes de l'Enfance, puis chez quelques écrivains ecclésiastiques, surtout grecs ; elle est devenue opinion assez courante

91. *Considerations,* EP III 858 : « Considerons en surplus, que saint Joseph convint avec Nostre Dame tantost aprés ce que l'Angel lui commenda en son dormant, que il ne se doubstat point de prendre son espouse Marie... par la celebration des noces... Or veons comment cecy se fust fait, se Nostre Dame eust semblé grosse à loyel ses parens ; que eussent eulx dit ; comment eust esté sauvée l'onneur et la bonne renommée de cette pucelle nouvelle espouse, la Vierge Marie... comment on eust pensé en aprés que saint Joseph fust pere du benoit enfant Jhesus ? Car on savoit que saint Joseph estoit juste, et que jamais avant les noces celebrées, il n'eust eu compaignie charnelle à son espouse ». Pareillement, *Epistola cit.,* EP IV 734 ; *Iosephina,* d. 6, EP IV 764-765.

92. Lc 1, 18, 36.

93. Lc 2, 42.

94. Jn 5, 5-6.

95. Jn 9, 20.

chez les Orientaux, et a exercé une grande influence dans la liturgie et les arts sacrés. L'autre opinion (âge normal) est plus conforme au texte des Évangiles et aux écrits de l'ensemble des Pères latins et d'un bon nombre de Pères grecs (qui ne mentionnent pas la vieillesse de saint Joseph et donc supposent un âge normal). Elle a eu ses partisans explicites dès le V^e siècle, par exemple, Ter Israël, auteur du *Synaxaire Arménien,* saint Maxime de Turin († peu après 465) et Anselme de Laon († 1117) ; plusieurs monuments et œuvres d'art ancien représentent également saint Joseph sous l'apparence d'un jeune homme [96].

Notre auteur soutient fermement cette dernière opinion, disant qu'il y voit plusieurs raisons. Il l'appuie sur l'Écriture Sainte et sur des raisons théologiques [97]. Pour lui, *l'Évangile de l'Enfance du Sauveur* n'a aucune valeur ; mais, ajoute-t-il, « le dit livre devroit estre condampné et ars, pour les erreurs qui y sont » [98].

Voici d'abord un texte d'Isaïe à l'aide duquel le Chancelier veut montrer que saint Joseph devait être jeune au moment de son mariage avec la T. S. Vierge. Isaïe, en prophétisant l'avènement du Messie, dit que « le jouvencel habiteroit avec la vierge ». Or qui sont le jeune homme et la vierge ? Notre auteur entend le texte au sens prophétique et l'explique selon la glose : le jeune homme fut saint Joseph qui, ayant contracté mariage avec la T. S. Vierge, demeura toujours avec elle [99].

Ensuite, le but et la raison de ce mariage exigeaient un jeune époux, parce qu'il était célébré à l'avantage de la Vierge et à celui de l'Incarnation du divin Fils, qui disposa bien toutes choses pour préparer les voies à sa naissance et à son éducation.

En effet, le mariage préservait l'estime de la T. S. Vierge, Mère de Dieu, dans l'opinion des gens : la conception était une bénédiction de Dieu pour la femme mariée, mais pour la femme non

96. À ce sujet, voir U. Holzmeister, *op. cit.,* 24-30.

97. *Sermo de Nat. V. M.,* cons. 3, EP III 1351.

98. *Considerations,* EP III 852. Cf. *Sermo cit., l. c. :* « Nec urget in oppositum Libellus *De infantia Salvatoris,* quia iure damnatus est ».

99. *Considerations,* EP III 850-851 : « Or disons que Ysaïe en prophetisant de l'advenement Jhesus Crist, met que ou temps d'iceluy le jouvencel habiteroit avec la vierge. Qui est ce jouvencel ? c'est selond la glose autentique, Joseph, qui conversa avec Marie, qui tousjours demoura vierge... ». Pareillement, *Sermo cit., l. c. ; Epistola cit.,* EP IV 735 ; *Iosephina,* d. 5, EP IV 764. Cf. aussi N. Lyranus, *Biblia sacra cum glossis interlineari et ordinaria,* Is 62, 5, tom. IV, Venetiis 1588, f. 100v.

mariée, elle apportait une infamie. La T. S. Vierge pouvait à bon droit devenir mère dans le mariage. Toutefois, si elle s'était mariée à un homme âgé et décrépit, dont la paternité charnelle eut été impossible ou improbable, elle eût encouru un soupçon d'adultère ; elle aurait souffert la même infamie que la femme non mariée, parce que les Juifs perfides n'auraient pas cru à la conception miraculeuse de la Mère de Dieu.

De même, si l'époux de la Mère de Dieu n'eût pas été un jeune homme, capable de génération, le mystère de l'Incarnation n'eût plus été caché au démon parce que, à l'encontre des Juifs perfides, il connaissait bien la vie très sainte de la Vierge et aurait pu croire que son enfant était le Christ, Rédempteur du monde.

Par conséquent, saint Joseph devait être jeune pour être considéré comme le père du Christ, soit par les gens, soit par le diable [100].

L'autre raison du mariage de la T. S. Vierge fut d'avoir un bon compagnon de vie. Saint Joseph, dit Gerson, fut choisi « afin d'assurer assistance et bons services à Marie elle-même et à l'Enfant-Jésus durant le voyage et le séjour en Égypte, au retour dans la patrie et, par suite, jusqu'à l'âge parfait de l'Enfant » [101]. De fait, la T. S. Vierge, prédestinée à la maternité divine, eut extrêmement besoin d'un conjoint fidèle et de ses services quotidiens avant, pendant et après l'enfantement [102]. Or, si saint Joseph avait été vieux et débile, comment aurait-il pu accomplir pareils devoirs ? « N'aurait-il pas été, dit Gerson, plus à charge qu'utile à la Mère ? et n'aurait-il pas eu besoin de l'aide de son épouse plutôt qu'il ne lui eût rendu service ? » [103].

---

100. *Sermo cit.*, cons. 3, EP III 1352 : « Altera ratio fuit ad conservandam Mariæ famam apud perfidos Iudæos, et ad Incarnationis mysterium celandum dæmonibus, quæ ratio cessasset prorsus, si Ioseph senex, frigidus, et quasi maleficiatus palam apparuisset. Talis enim quo pacto credi potuisset alicuius pater infantis ? ». Pareillement, *Considerations*, EP III 851 ; *Epistola cit., l. c. ; Iosephina, l. c.*

101. *Sermo cit., l. c. :* « Movet tertio finis et ratio desponsationis Mariæ cum Ioseph... Una propter ministerium et obsequium præstandum ipsi Mariæ, et puero Iesu euntibus in Ægyptum, illic manentibus, et inde redeuntibus, et consequenter usque ad perfectam ætatem ».

102. *Considerations, l. c. :* « Premierement pour nourrir et gouverner Nostre Dame, et l'enfant Jhesus de son labeur ». *Iosephina*, d. 4, EP IV 761 : « Causa ne coniugii talis tibi parva videtur, — Ut sudore tui vultus tua pane fruatur — Uxor, et illius sis custos fidus in omni — Temporis articulo ». Cf. PETRUS ALLIACUS, *op. cit.*, 155 ; *Office des Carmes*, lect. 3, *ed. cit.* 230.

103. *Sermo cit., l. c. :* « Constat autem quod ad talia non fuisset idoneus homo senio confractus et impotens, qualis eget amplius ut ei ministretur quam ministret ;

Le Chancelier veut aussi corroborer son opinion par un appel à la grâce. Selon lui, saint Joseph reçut la grâce d'immunité de la concupiscence. Pour sauvegarder le caractère virginal du mariage de la T. S. Vierge, il n'est pas nécessaire de supposer le grand âge de saint Joseph, parce que « le Saint-Esprit a pu faire davantage que la vieillesse pour conserver la chasteté chez saint Joseph, en réprimant ou éteignant la concupiscence originelle » [104]. Vraiment, on voit l'inefficacité de la vieillesse pour réprimer la concupiscence des hommes, comme la Sainte Écriture en témoigne à propos de vieillards âgés de soixante-dix ou quatre-vingts ans qui brûlaient de concupiscence [105] ; tandis que, avec la grâce de Dieu, on peut être continent. Et à ce sujet, Gerson utilise les paroles de la Sainte Écriture : « Et ut scivi quoniam aliter non possem *esse continens*, nisi Deus det » [106].

En outre, Gerson cite à l'appui de sa thèse la prétendue consanguinité de saint Joseph avec Cléophas. Car, selon lui, Cléophas était le deuxième époux de sainte Anne, mère de la T. S. Vierge, et il était aussi frère de saint Joseph. Or, la T. S. Vierge naquit d'un premier mariage de sainte Anne avec saint Joachim. Par conséquent, il semble qu'il n'y ait pas eu grande différence d'âge entre saint

---

qualis præterea onerosior Mariæ quam obsequentior extitisset ». Pareillement, *Considerations, l. c. ; Epistola cit., l. c.* À noter que GERSON incidemment parle de saint Joseph âgé dans le *Sermo de Circumcisione* EP III 974 : « Iosephque pariter trepido passu recurvus incedens, et fessos præ senio artus baculo sustentans (mira res) illum quem Angeli venerantur in cœlis, in terris positum ».

104. *Sermo de Nat. V. M.*, cons. 3, EP III 1351 : « Potuit utique plus operari Spiritus Sanctus in conservando castitatem ipsius Ioseph per repressionem vel extinctionem fomitis originalis in ipso, quam senectus, vel senium operetur ».

105. *Ibid.* : « Etenim quis nesciat, quosdam senes septuagenarios aut octogenarios spurcissimis libidinibus exarsisse, euntes post desideria sua et in adinventionibus suis turpissimis, quales etiam vel cogitare, vel dicere pudor et fœtor est, computrescentes ». Cf. Dn 13, 5-27.

106. *Ibid.* : « Sensit virtutem gratiæ qui dixit : *Scio enim, quod continens esse non possum, nisi dederit Deus.* Sap 8, 21 ». Cependant, « esse continens », qu'on trouve dans la Vulgate, ne correspond pas à l'expression originale qui dans le cas présent se rendrait plutôt en latin par *voti compos effici*. En français, le texte doit être traduit ainsi : « Lorsque je sus que je ne pouvais posséder l'objet de mes vœux (la *sagesse)* que si Dieu me la donnait ». Cf. CORNELIUS A LAPIDE, *Commentaria in Scripturam Sacram*, tom. VIII, Parisiis 1860, 481-484; L.-Cl. FILLION, *La Sainte Bible*, t. V, Paris 1922, 34 ; Louis PIROT — Albert CLAMER, *La Sainte Bible*, tom. V, Paris 1946, 459.

Joseph et Cléophas, et également entre saint Joseph et la T. S. Vierge [107].

Enfin, le Chancelier résout la difficulté provenant, peut-être, d'une iconographie représentant saint Joseph sous les traits d'un vieillard. Notre auteur explique que les peintres ont voulu représenter saint Joseph dans sa vieillesse, soit afin de montrer la maturité d'âme et la vertu de chasteté du saint, comme l'Écriture Sainte le dit : « et l'âge de la vieillesse, c'est une vie sans tache » (mais notre auteur note bien que même le vieillard sera maudit s'il se laisse aller au mal [108]) ; soit, ce qui est encore mieux, afin de rassurer les fidèles, surtout les fidèles de l'Église primitive, sur la virginité perpétuelle de la Mère de Dieu [109] ; on sait encore que les artistes ont la liberté de représenter les objets selon la manière qui leur plaît [110].

Comme le terme « jeunesse » reste une très vague détermination,

---

107. *Ibid.*, 1352 : « Movet historiæ consideratio ; quia Cleophas secundus maritus Annæ, ex cuius filia sorore Mariæ Virginis geniti sunt quatuor fratres : Iacobus, Ioseph, Simon et Iudas ; habuit fratrem ipsum Ioseph virum Mariæ filiastræ suæ. Non igitur videtur probabile, quod in ætate tantum distarent Ioseph et Cleophas fratres ». Cf. aussi *ibid.*, 1348 : « Anna tribus nupsit : Ioachim, Cleophe Salomeque. » ; *Iosephina*, d. 3, EP IV 754-755. La légende du *trinubium* de sainte Anne remonte à une haute antiquité ; mais aujourd'hui personne ne la soutient, cf. P.-V. CHARLAND, *Les trois légendes de Madame Saincte Anne*, Lévis 1898 ; *Madame saincte Anne et son culte au moyen âge*, tom. II, Paris 1913, 619-621, 624 ; P. ARMEL, *Le culte de sainte Anne dans les pays Rhénans, au moyen-âge, et les Franciscains*, dans *Études franciscaines*, 36 (1924) 614 ; G. ALBERT, J.M. PARENT, A. GUILLEMETTE, *La légende des trois mariages de sainte Anne, Un texte nouveau*, dans *Études d'histoire littéraire et doctrinale du XIII^e siècle*, 1 (1932) 165-184.

108. *Sermo de Nat. V. M.*, cons. 3, EP III 1352 : « Quæreret igitur aliquis, cur senex depingitur ? Responsio, depingitur alicubi senex propter mentis et castitatis virtutem, sicut dicit Sapiens : *Quod ætas senectutis vita immaculata*, Sap 4, 9. Quo contra dicit propheticus sermo, quod *maledictus puer centum annorum*, Is 65, 20 ». À noter que le texte d'Isaïe n'est pas cité correctement par l'auteur. Voici Is 65, 20 : « Quoniam puer centum annorum morietur, et *peccator centum annorum maledictus erit* ». Cependant, quant au sens, notre auteur a raison, parce que le texte d'Isaïe s'inspire du parallélisme. Donc on peut dire *puer centum annorum* au lieu de *peccator centum annorum*. Cf. C. A LAPIDE, *op. cit.*, tom. XI, 753-754 : « Si quis senex esset, qui moribus esset puerilibus, essetque puer centum annorum, id est ætate esset senex centum annorum, sensibus vero et vitiosa vita esset puer ; is non perseverabit in Ecclesia, ut ex militanti eat ad triumphantem ; sed punietur morte æterna, ac maledicetur a Deo... Idem ergo est *Puer centum annorum morietur*, quod *peccator centum annorum maledictus* erit ».

109. *Sermo de Nat. V. M., l. c.* : « Vel ideo pingebatur senex ab initio nascentis Ecclesiæ, dum Mariæ perpetua virginitas nondum, ut modo, radices fixerat in cordibus fidelium, ne suspicarentur carnale aliquid de Ioseph et Maria ».

110. *Ibid.* : « Vel dic illud Horatii : Pictoribus atque Pœtis, quidlibet audendi semper fuit æqua potestas ». Cf. Q. HORATIUS FLACCUS, *Pœtica*, tom. I, Bassani 1822, 638.

on peut discuter sur l'âge véritable de saint Joseph lors de son mariage avec la T. S. Vierge. À cette demande un peu curieuse, Gerson semble vouloir répondre, car il soutient d'une part, avec saint Isidore, que la jeunesse s'étend de vingt-huit à cinquante ans et pense que saint Joseph devait avoir cinquante ans à ce moment-là [111] ; mais d'autre part, avec Aristote, croyant que l'âge apte à la procréation d'une progéniture parfaite est de trente-six ans, il est d'avis que saint Joseph attendit cet âge pour se marier [112]...

Par conséquent, selon Gerson, saint Joseph aurait eu entre trente-six et cinquante ans au moment du mariage. C'est pour cette raison que notre auteur l'appelle si fréquemment « grandævum » dans sa *Iosephina* [113].

Le monde chrétien de cette époque croyant plutôt à l'âge avancé de saint Joseph lors de son mariage, Gerson se butait à une difficulté en voulant le rajeunir. Mais il peut fort bien avoir raison de croire que le mariage de saint Joseph et de la T. S. Vierge fut célébré tout à fait naturellement, c'est-à-dire sans aucun événement extraordinaire, en raison du sujet ou de la cérémonie. Ainsi pourrait s'expliquer le silence des Évangélistes sur l'âge de saint Joseph et de la T. S. Vierge, alors que, par ailleurs, ils mentionnent l'âge des autres personnes, s'il présente quelque circonstance extraordinaire avec l'événement rapporté [114].

* * *

Nous conclurons brièvement ce chapitre. Saint Joseph fut l'époux authentique de la T. S. Vierge en raison de son véritable mariage

111. *Ibid.*, 1351 : « Sic autem existimo Ioseph fuisse iuvenem, sicut iuventutis terminos ponit Isidorus, quos extendi a viginti octo annis, ubi terminat adolescentiam, usque ad annum quinquagesimum, quo tempore ætas tunc senectutis inchoat. Fuit igitur Ioseph, dum primo desponsatus est, sub quinquagesimo anno constitutus » ; *Considerations*, EP III 850 ; *Epistola cit.*, EP IV 735 ; cf. S. Isidorus, *Etymologiæ*, lib. XI, c. 2, n. 5 (PL 82, 415).

112. *Considerations*, EP III 851 : « Adjoustons raison naturele : car dit Aristote en ses Politiques, que le convenable temps que homme se marie premierement est de trente six ans, s'il veut avoir forte et convenable lignie ; si est bien à penser que Joseph attendi jusques environ cest aage, selond ce que les anciens soloient attendre à marier, le parfait aage de commun cours ». Cf. Aristoteles, *Politica*, lib. VII, c. 14, tom. I, Parisiis 1848, 621.

113. *Iosephina*, EP IV 745. 746. 750. 756. 780.

114. Cf. James J. Davis, o.p., *The age of Saint Joseph at the time of his marriage*, dans *Cahiers de Joséphologie*, 6 (1958) 47-66.

avec elle. Il fut aussi chaste époux, car il a consacré sa virginité en émettant le vœu de virginité avec son épouse, la T. S. Vierge. Puisque leur vœu de virginité ne contredit point au mariage (au contraire il servit admirablement de garantie réciproque à leur virginité dans le mariage), ce mariage virginal fut parfaitement licite. En outre, il fut très saint à cause de son aptitude à signifier parfaitement l'union surnaturelle existant entre Dieu et les âmes, entre le Christ et l'Église.

Au reste, notre auteur répugne à invoquer le miracle là où les choses peuvent s'expliquer naturellement, par exemple, dans les circonstances de la cérémonie des fiançailles. Mais il sait bien toute la nécessité de la grâce intérieure pour que saint Joseph, époux de la Mère de Dieu, pût conserver la virginité dans son mariage et servir chastement son épouse et Jésus-Christ.

(à suivre)

P. Ioachim Noboru MAEGAWA, O.F.M.
Séminaire Saint-Antoine,
Tokyo, Japon.

SAINT JOSEPH APPARTIENT-IL À L'ORDRE DE L'UNION HYPOSTATIQUE ?

(suite)

CHAPITRE V

SAINT JOSEPH APPARTIENT-IL, DE FAIT, À L'ORDRE DE L'UNION HYPOSTATIQUE ?

Les développements du chapitre précédent ont remis saint Joseph dans la pleine perspective de l'Incarnation. Nous pouvons dire maintenant, sans que cela soit considéré comme une affirmation gratuite, que Jésus, Marie et Joseph sont liés dans l'unité d'un même mystère, celui de la venue du Verbe sur notre terre. Le Christ polarise l'être entier de la Vierge et de son époux qui, l'un et l'autre, gravitent autour de Lui comme des satellites. Dieu a voulu en effet, comme nous l'avons vu, que les deux saints époux soient finalisés par le Messie et qu'ils ouvrent au Rédempteur les derniers chemins qui devaient l'amener à nous. C'est cette sublime ordination qui fait la gloire de Joseph comme de Marie et qui le pose dans le rayonnement immédiat de l'union hypostatique. Aussi pourra-t-on répondre affirmativement à la question ci-dessus inscrite et affirmer, sans crainte aucune, *le fait* de l'appartenance de saint Joseph à l'ordre de l'union hypostatique. On peut discuter sur la nature de cette appartenance, mais on ne saurait la nier sans aller contre des données assez sûres de notre théologie.

Pour qui parcourt la suite du développement théologique, il est d'ailleurs frappant de voir l'acheminement graduel vers une formulation de plus en plus nette de cette vérité. Nous essaierons de suivre un peu cette évolution *chronologique* en voyant comment, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, les théologiens ont considéré le saint Patriarche. Nous n'estimons pas exhaustif ce relevé, mais nous croyons toutefois que, tel qu'il se présente, il révèle suffisamment l'orientation générale de la pensée catholique. Il ne

faudrait évidemment pas attendre de tous ces auteurs anciens une explicite formulation de l'appartenance de saint Joseph à l'ordre de l'union hypostatique ; cela n'est d'ailleurs pas requis. Ce qui importe, c'est la connexion très étroite qu'établissent ces théologiens entre saint Joseph et le Verbe Incarné. Cette proximité entre le fils de Dieu devenu homme et l'époux de la Vierge apporte, comme nous le soulignerons en conclusion, un solide fondement aux positions beaucoup plus affirmatives des théologiens modernes.

Ière PÉRIODE

Dès les premiers siècles, saint Jean Chrysostome († 407), paraphrasant les paroles de l'Ange à notre saint, lui faisait dire : « Parce que (le Christ) est de l'Esprit-Saint, ne pense pas que tu sois, pour ta part, étranger au ministère de son économie »[1]. Avant lui d'ailleurs, saint Éphrem († 379) n'invitait-il pas Jésus, en faisant appel à sa piété filiale, à rehausser la dignité de son protecteur, lequel, homme exceptionnellement intègre, avait été, disait-il, témoin de choix de sa divinité, de son innocence et de sa sainteté[2].

Déjà la figure de Joseph, « témoin de choix », « participant au ministère de l'économie nouvelle », se présente comme liée à celle du Christ. Et saint Augustin († 453), représentant par excellence de toute la tradition occidentale chrétienne, souligne, après une longue considération sur la paternité de Joseph, les droits que celui-ci possède sur Jésus dont il est plus que le père adoptif :

> De même qu'il y avait entre Marie et Joseph un véritable mariage, sans que la convoitise n'y eût aucune part, pourquoi le fils que la virginité de Marie a produit ne serait-il pas reçu comme un fils par le chaste Joseph ? Il est chaste mari comme elle est chaste épouse ; pourquoi ne serait-il point père, tout vierge qu'il est, de même que Marie a mérité d'être mère, sans cesser d'être vierge ? Celui donc, qui prétend qu'on ne doit point donner à Joseph le nom de père, parce qu'il n'a pas engendré de fils, cherche dans la génération des enfants la satisfaction de la concupiscence, et non la tendresse de l'affection. Joseph réalisait bien plus parfaitement dans son cœur ce que d'autres désirent accomplir

1. Μὴ γὰρ, ἐπειδὴ ἐκ Πνεύματός ἐστιν ἁγίου, νομίσῃς ἀλλότριόν σε τῆς διακονίας εἶναι τῆς κατὰ τὴν οἰκονομίαν. S. JEAN CHRYSOSTOME, *Hom. IV in Matt.* (PG 57, 47).

2. S. ÉPHREM, *1er Sermon sur la Nativité* (édition Assemani, série syriaque, III, 601).

d'une manière charnelle. Considérez, mes frères, considérez les droits que confère l'adoption, comment un homme devient le fils de celui qui ne l'a point engendré [3].

Joseph a été l'époux de Marie sans aucun commerce charnel, par le seul lien du mariage. Par là même, il a pu être appelé père du Christ, qui était né de sa propre épouse, à bien meilleur titre que s'il l'avait simplement adopté [4].

Cette semence de l'âge d'or patristique devait être reprise par saint Bernard († 1153) ; il nous enseigne dans un intéressant parallèle qu'il établit entre le Joseph de l'Ancien Testament et celui du Nouveau que ce dernier prend figure d'artisan, de « coopérateur unique » (solum coadjutorem), dans le mystère de la Rédemption, et qu'il est entre tous « participant des mystères célestes », ceci par référence à saint Mathieu (1, 20), où il est fait mention de l'Incarnation dans le sein de la Vierge.

À celui-ci (le Joseph de l'Ancien Testament) fut donnée l'intelligence des songes ; à l'autre (le Joseph du Nouveau Testament) il fut donné de devenir consciemment participant des mystères célestes. Le premier procura, non pas à sa propre personne, mais au peuple, le froment ; le second reçut le pain vivant venu du ciel tant pour lui-même que pour le monde entier. Nul doute qu'il fut un homme bon et fidèle, ce Joseph à qui fut mariée la Mère du Sauveur. Serviteur fidèle, en effet, et prudent, que le Seigneur a constitué soutien de sa Mère, nourricier de sa chair, et sur terre le seul coopérateur de ses grands projets... (Joseph est celui) que le Seigneur a trouvé comme un nouveau David, homme selon son désir, à qui il a confié entièrement le secret le plus caché et le plus sacré de son cœur ; à qui, comme à un second David, il a manifesté sa profonde et mystérieuse sagesse ; à qui il a donné de n'être pas ignorant de ce mystère que nul d'entre les grands de ce monde n'a connu ; celui que tant de rois et de prophètes ont voulu voir et n'ont point vu, ont voulu

3. Sicut ergo erat illud conjugium, et sine ulla corruptione conjugium : sic quod caste uxor peperit, cur non caste maritus acciperet ? Sicut enim caste conjux illa, sic ille caste maritus ; et sicut illa caste mater, sic ille caste pater. Qui ergo dicit, non debuit dici pater, quia non sic genuerat filium ; libidinem quærit in procreandis filiis, non charitatis affectum. Melius ille, quod alius carne implere desiderat, animo implebat... Videte, fratres, videte jura adoptionis, quomodo fit homo filius cujus semine natus non est. S. AUGUSTIN, *Sermo 51, De concordantia Evangelistarum Matthæi et Lucæ*, cap. 16 (PL 38, 348).

4. Cum igitur ipse narret, non ex concubitu Joseph sed ex Maria virgine natum Christum ; unde eum patrem ejus appellat, nisi quia et virum Mariæ recte intelligimus sine commixtione carnis, ipsa copulatione conjugii ; et ob hoc etiam Christi patrem multo conjunctius, qui ex ejus conjuge natus sit, quam si esset aliunde adoptatus... S. AUGUSTIN, *De consensu Evangelistarum*, lib. II, cap. I (PL 34, 1072).

entendre, et n'ont point entendu, non seulement Joseph l'a vu et entendu, mais il l'a de plus porté dans ses bras, il l'a conduit, il l'a pressé sur lui, il l'a baisé, nourri et gardé [5].

Ces joyaux de la tradition patristique, le chancelier Gerson († 1428) les a fait siens, et sur eux il a fondé son intelligence profonde de la théologie de saint Joseph. À son tour, ce grand champion du patriarche, père de Jésus, n'a pas manqué de souligner avec insistance le rôle que celui-ci joua par rapport au Verbe Incarné, et les *droits* qu'il détenait sur lui, même eu égard — et ce point est à remarquer — à la « *formation* » ou génération du divin enfant. N'est-ce pas dans son célèbre sermon, donné devant le Concile de Constance en date du 8 septembre 1416, qu'il démontrait l'étroitesse du lien qui réunit Joseph à Marie et Jésus, lui dont le ministère fut, après celui de la Vierge, « le plus proche du Christ » :

> J'aimerais qu'abondent les mots voulus pour expliquer un mystère aussi élevé et caché pendant des siècles, une aussi admirable et vénérable Trinité que celle de Jésus, Joseph et Marie... Puisque la grâce non plus que la gloire ne détruit la nature, mais l'élève et la perfectionne, pensons avec une grande dévotion que si d'un lien naturel a surgi une obligation du fils à la mère, et de celle-ci à son époux, puis de tous deux, c'est-à-dire du fils et de la mère au très fidèle et très vigilant Joseph, nourricier et gardien attentif, qui fut le chef de Marie, ayant donc sur elle autorité, primauté, domination, pouvoir, comme elle-même sur son fils Jésus de par son droit de maternité naturelle ; pensons à quel point doit être estimé le juste Joseph lui-même, maintenant dans le ciel et la gloire, lui que, sur terre et dans la misère, on trouva en une place telle et si haute ! Sans aucun doute, à moins que Jésus n'ait menti lorsqu'il disait : « Là où je suis, là est aussi mon serviteur », c'est lui qui dans le ciel semble devoir être placé le plus près du Christ, puisque sur terre, on le

5. Illi [Josephi V.T.] data est intelligentia in mysteriis somniorum isti datum est *conscium fieri atque participem cœlestium sacramentorum.* Ille frumenta servavit non sibi, sed omni populo : iste panem vivum e cœlo servandum accepit tam sibi quam toti mundo. Non est dubium quin bonus et filelis homo fuerit iste Joseph, cui Mater desponsata est Salvatoris. Fidelis, inquam, servus et prudens, quem constituit Dominus suæ matris solatium, suæ carnis nutritium, *solum denique in terris magni consilii coadjutorem sibi fidelissimum...* [Joseph] quem tanquam alterum David Dominus invenit secundum cor suum, cui tuto committeret secretissimum atque sacratissimum sui cordis arcanum : cui tanquam alteri David incerta et occulta sapientiæ suæ manifestavit, et dedit illi non ignarum esse mysterii, quod nemo principum hujus sæculi agnovit : cui denique datum est quod multi reges et prophetæ, cum vellent videre, non viderunt ; audire, et non audierunt ; non solum videre et audire, sed etiam portare, deducere, amplecti, deosculari, nutrire et custodire. S. BERNARD, *Hom. II super Missus,* n. 16 (PL 183, 69-70).

trouve dans son ministère le plus près de Lui, le plus soumis et le plus fidèle après Marie [6].

Dans un autre texte, antérieur à celui-là puisqu'il remonte au dix-sept août 1413, le même célèbre docteur avait affirmé la pré-ordination de Joseph au mystère de l'Incarnation [7].

Idée que l'on retrouve exprimée de façon semblable, vers la même époque, par Denis le Chartreux († 1471) :

> Il est vraiment bienheureux ce Joseph qui fut introduit dans un tel secret : lui qui mérita d'être choisi comme époux et gardien de la Vierge, Mère de Dieu ; lui qui fut *préordonné* à nourrir, soigner, assister le Fils de Dieu le Père, le Verbe Incarné avec qui il cohabita, et, qui plus est, de qui il reçut obéissance et service... [8]

et également par un franciscain hongrois mort en 1504, Pelbart Ladislai de Themeswar :

> Mais parce que Joseph fut de toute éternité *préordonné* par Dieu et *prédestiné* comme époux de la Mère de Dieu et nourricier du Christ, ainsi qu'aux autres mystères de la divine Incarnation, il dut en conséquence

---

6. Cuperem mihi verba suppeterent ad explicandum tam altum et absconditum a sæculis mysterium, tam admirandam venerandamque Trinitatem Jesu, Joseph et Mariæ. Velle mihi quidam adjacet, sed posse non invenio, ac in ipso conatu deficio. Unde cum gratia similiter et gloria naturam non tollet, sed extollat et perficiat ; recogitemus pia devotione, quod si vinculo quodam naturali, obligatio consurgit filii ad matrem et matris ad sponsum suum et utriusque scilicet filii et matris ad fidelissimum, vigilantissimum et sedulum custodem et nutricium Joseph, qui fuit caput Mariæ, *habens inde auctoritatem aliquam, principatum, dominationem,* vel *imperium* in Mariam, sicut et Maria suo modo in Filium suum Jesum jure naturalis maternitatis ; quantum existimandus est justus ipse Joseph nunc in gloria et in cœlis, qui talis ac tantus inventus est hic in miseria, et in terris ?

Profecto si non mentiebatur Iesus qui ait : « Ubi sum ego, illic et minister meus erit » (Joan. XII, 21) ; ille proximior videtur collocandus in cœlis, *qui in ministerio fuit vicinior,* obsequentior, atque fidelior post Mariam inventus in terris. Joannis GERSONII, *Sermo de Nativitate Gloriosæ Virginis Mariæ... in concilio Constantiensi,* dans *Tertia Pars Operum...,* Paris, 1606, t. II, cons. 4, col. 140.

7. Addamus confidenter, quod sic *æterna Dei sapientia prævidens totum Incarnationis mysterium, præordinavit justum Joseph* fore custodem, et testem suæ Matris, fore præterea nutritium suum continuum... Joannis GERSONII, *Epistola II ad quandam ut celebretur festum sancti Joseph...* dans *Quarta Pars Operum...,* Paris, 1606, II, col. 218.

8. Vere equidem beatus fuit ille Joseph qui ad tantum secretum fuit admissus : qui sponsus et custos virginis Matris Genitricisque Dei esse, electus fuit ac meruit ; qui *Dei Patris Filium, Deum incarnatum,* nutrire, tractare, deferre, cohabitantem, imo at obedientem ac ministrantem habere, *fuit præordinatus...* DENIS LE CHARTREUX, *Enarrat in Luc. cap. II,* dans Card. Josephus Calasanctius VIVÈS, o.f.m.cap., *Summa Josephina...,* Romæ, Typogr. Pontificia Instituti Pii IX, 1907 (cité dans la suite : *Summa Josephina),* l. III, s. XXV, n. 2403, p. 441.

jouir, suivant les dispositions de Dieu, d'un mérite et d'une sainteté tels qu'ils fut entre tous les hommes le plus digne de *participer à ces mystères* [9].

Pour cet auteur, Joseph était si près du Christ, qu'après Marie il se trouvait être la plus digne créature :

> La troisième étoile (de Joseph) est le privilège d'une digne élection. D'autres saints sont élus, certains en tant que serviteurs seulement, comme les saints anges... certains en tant que serviteurs et amis de Dieu, comme les saints apôtres... Mais aucun, hors Joseph, ne fut choisi pour cette suprême dignité : être serviteur, ami, et en plus père putatif du Christ, en même temps qu'époux de la Mère de Dieu ; d'où, après celle-ci, il a obtenu la plus haute dignité qui soit [10].

Voilà qui marque déjà l'élévation de Joseph sur un plan supérieur à celui du commun des hommes.

Si nous considérons qu'ici se clôt une première phase de la théologie de saint Joseph, on pourrait sûrement dire que le point dominant des écrits de cette période de genèse a été la place particulièrement intime occupée par Joseph dans l'Incarnation, préordonné qu'il était par la divine Sagesse à la réalisation de ce stupéfiant mystère. Pour un condensé qui reflète bien le sentiment de toute cette poussée, voyons ce qu'écrivait Bernardin de Sienne († 1444) :

> Une troisième grâce donnée à ce saint vieillard fut celle de sa place (conversationis) spéciale. En effet, si tu le compares à toute l'Église du Christ, n'est-il pas cet homme spécialement choisi, par qui et à l'ombre de qui le Christ a été introduit dans le monde d'une façon ordonnée et honnête ? Si donc l'Église entière est en dette envers Marie parce que grâce à celle-ci elle est devenue digne de recevoir le Christ ; ainsi doit-elle

---

9. Sed quia Joseph fuit ad æterno *præordinatus* a Deo et *prædestinatus* in Sponsum Matris Dei et nutricium Christi, atque cetera *mysteria divinæ Incarnationis ;* ergo, Deo disponente, ipse tantæ sanctitatis et tanti meriti esse debuit, ut præ omnibus hominibus dignior ad prætacta mysteria redderetur. PELBART LADISLAI DE THEMESWAR, *Stellarium Coronæ glor. Virginis,* lib. VIII, part II, dans *Summa Josephina,* l. III, s. XXI, n. 2241, p. 411.

10. Tertia stella est privilegium dignissimæ electionis. Alii quippe sancti electi sunt, quidam in servos tantum, ut sancti angeli... Quidam in servos et amicos, scilicet Dei, ut sancti apostoli... Nullus autem sanctus præter Joseph est electus in hanc præcelsam dignitatem, ut fieret et servus et amicus, et insuper pater Christi putativus, ac Sponsus Matris Dei, unde *post Dei Matrem summam dignitatem ipse obtinet.* PELBART LADISLAI DE THEMESWAR, *op. cit.,* n. 2248, p. 413.

à Joseph, aussitôt après Marie, une reconnaissance et une révérence singulière [11].

Quiconque chercherait l'équivalent d'un compendium des principales données amassées pendant ces quinze premiers siècles, pourrait se référer à la *Summa de donis Sancti Joseph,* éditée à Pavie en 1522 par le dominicain milanais Isidore de Isolanis, lequel peut revendiquer le titre d'avoir composé le premier traité officiel de joséphologie. En lui, nous retrouvons un représentant avisé de la pensée théologique courante en ce temps-là. Nous le citerons longuement à cause de son autorité et de la clarté avec laquelle se dégage de sa doctrine cette idée d'*ordination au Christ,* si importante pour le sujet qui nous occupe.

D'abord, un principe qu'il souligne et qui est de nature à nous éclairer : la similitude (proportionnelle, il va sans dire) qui existe entre Marie et Joseph.

> Que la bienheureuse Vierge ait aimé Joseph plus que tous les autres mortels d'un amour sincère et perpétuel, cela provient de la source même de l'amour qui est la similitude. Car le semblable est aimé par le semblable. Ainsi tout animal aime son semblable. Or entre Marie et Joseph, on trouve une grande similitude, telle qu'on n'en a jamais trouvé entre les hommes et qu'on n'en trouvera jamais... [12]

Puis la mention réitérée, avec une insistance notoire, de la susdite ordination de Joseph au Christ :

> Celui-ci (Joseph) fut juste, en effet, selon le témoignage de l'Esprit-

---

11. Tertia gratia isti sancto seni divinitus data fuit conversationis specialis. Nam si compares eum ad totam Ecclesiam Christi, nonne iste est *homo electus, et specialis,* per quem et sub quo Christus est ordinate, et honeste introductus in mundum ? Si ergo Virgini Matri tota Ecclesia sancta debitrix est, quia per eam Christum suscipere digna facta est ; sic profecto post eum huic debet gratiam, et reverentiam singularem. S. BERNARDIN DE SIENNE, *Sermo de S. Joseph Sponso B. M. Virginis,* art. 2, dans *Summa Josephina,* l. I, s. II, n. 49, p. 7.

12. Beatissimam Virginem dilexisse Joseph sincera ac perpetua dilectione supra cæteros mortales docet fundamentum dilectionis, quod est similitudo. Nam simile a simili diligitur. Inde omne animal diligit simile. Fuit itaque inter beatam Virginem et Joseph multiplex similitudo, quæ in cæteris mortalibus simul numquam reperta fuit, neque aliquando invenietur, ut catholice arbitramur. ISIDORE DE ISOLANIS, o.p., *Summa de donis sancti Joseph... denuo edita cura Joachim Joseph B. ejusdem ordinis,* Romæ, Propaganda Fide, 1887, p. 107. (La première édition de cet ouvrage : Papiæ, Jac. Paucidrapius, 1522).

Saint, et plus que quiconque, il fut *ordonné très prochainement et immédiatement au Christ* [13].

Joseph fut *ordonné à l'humanité du Christ plus immédiatement que* tous les autres hommes... [14]

Et les textes se suivent ainsi ; on pourrait en ajouter beaucoup d'autres ; contentons-nous de ceux-là et de quelques autres qui suffisent à illustrer la constance de cette pensée chez cet auteur et ceux dont il résume la doctrine :

Plus que qui que ce soit, Joseph fut *près de l'humanité du Christ...* [15]

... ces propriétés (de saint Joseph) portent *immédiatement* sur le Christ, sont pour Lui et tendent à Lui [16].

... il est *ordonné à l'éducation et à la paternité du Christ...* En conséquence, comme Joseph après Marie est celui qui est *le plus immédiatement ordonné au Christ...* [17]

Sans doute est-ce l'idée de cette intimité des plus vives, nouée entre Joseph et le Verbe Incarné, son fils, qui amenait le théologien milanais à déclarer divine la société de Joseph, tant par son office que par sa demeure ou son mariage [18], car disait-il, « Dieu se trouvait avec lui comme un fils avec son père, comme un enfant avec son pourvoyeur, comme un sujet avec son supérieur » [19]. Aussi ce célèbre

---

13. Ipse enim justus fuit, Sancto Spiritu teste, et supra cunctos viros ordinatus fuit, *prius et immediatius ad Christum... op. cit.*, p. 33.

14. Joseph *ordinatus fuit immediatius ad humanitatem Christi* quam cæteri viri... *ib.*, p. 43.

15. *Immediatior humanitas Christi fuit Joseph* quoad sensum et intellectum quam cæteris viris... *ib.*, p. 198.

16. ... hæ proprietates [sancti Joseph] sunt *immediate super, ad, et propter Christum... ib.*, p. 234.

17. ... *Ordinatus ad educationem et paternitatem Christi...* Ergo, cum Joseph post beatam Virginem *fuerit immediatior* cæteris ordinatus ad Christum... *ib.*, p. 194.

18. Conversatio denique Joseph divina extitit cunctos supra mortales, qui ab exordio mundi fuere eruntque usque ad finem. Divina namque fuit societate, familiaritate, aut etiam fortassis charitate. Societas enim Joseph gessit personam Dei Patris omnium conditoris per Verbum, dum ejusdem Verbi incarnati putabatur pater. Cum Christo itidem Deo conversatus est, cum quo multos per annos comedit et bibit, sub eodem tectoque habitavit. Fuit quoque sponsus beatissimæ Virginis, in qua habitavit Spiritus Sanctus, Deus verus, plenissime. Societas ergo sancti Joseph divina fuit inter mortales officio, habitatione ac conjugio. *Ib.*, p. 62.

19. Fuit enim Deus cum eo ut filius cum patre, ut infans cum nutritore, ut subjectus cum majore. *Ib.*, p. 168.

dominicain proclamait-il sans hésitation d'aucune sorte, que tout ce qui touchait au saint Patriarche trouvait son explication dans l'Incarnation :

> Nous ne doutons aucunement de ce que l'excellence de saint Joseph ait pour cause l'Incarnation du Christ et son mariage à la Vierge bénie. C'est en effet pour être apte à une si grande fonction qu'il a reçu de Dieu une somme incroyable de dons [20].

Toute cette période de travail théologique ramassée en quelque sorte dans la Somme d'Isidore de Isolanis, nous offre donc l'un des points de base de l'argumentation qui nous conduira à conclure à l'appartenance de Joseph à l'ordre de l'union hypostatique. Rien d'explicite, certes, jusqu'ici, ce dont il ne faut guère s'étonner puisqu'en théologie comme en toute autre science l'acheminement vers une vérité est toujours graduel et se réalise par passages progressifs. Mais en ce point si nettement mis en lumière dans la pensée des auteurs cités : l'*ordination spéciale de saint Joseph au Verbe Incarné,* se trouve implicitement contenue la conclusion que pour la première fois Suarez explicitera, pour faire école par la suite.

II^e PÉRIODE

Entre Isidore de Isolanis et Suarez [21], un peu plus d'un demi-siècle de maturation permet à une conclusion jusque-là latente de se dégager en pleine lumière. L'affirmation de Suarez ne sera peut-être pas péremptoire, mais elle sera suffisamment claire pour donner par la suite une impulsion nouvelle à la théologie de saint Joseph. Fait remarquable : c'est un théologien dont la valeur comme mariologue est reconnue, qui prend cette décisive position devant la figure de l'époux de Marie. Voyons ce que le grand Docteur de la Société de Jésus nous dit du problème qui nous préoccupe ; nous le citerons « in extenso » à cause de l'importance de ce texte et de son influence sur la pensée théologique. Après avoir établi une comparaison entre les apôtres et saint Joseph, voici ce qu'ajoute Suarez :

---

20. Minime vero ambigimus excellentiam sancti Joseph causam habere incarnationem Christi conjugiumque Virginis benedictæ. Ut enim tanto existeret aptus muneri, Joseph donorum Dei incredibilem summam accepit desuper. *Ib.*, p. 174-75.

21. Isidore de Isolanis fut édité, comme nous le disions plus haut, à Pavie, en 1522, tandis que la première édition de Suarez eut lieu à Alcala en 1592. Notons cependant que le cours de Suarez fut enseigné avant cette date.

Dans cette comparaison que je n'ai vue nulle part suffisamment discutée, je ne veux rien affirmer témérairement. Toutefois on peut dire que ces deux sortes de ministères sont d'ordre différent et, par suite, qu'on ne peut, en toute rigueur, les comparer. Sous certain rapport, chacun d'eux est inférieur, et, sous un autre, supérieur. Je pense donc que le ministère des apôtres est le plus excellent de tous les ministères institués par Jésus-Christ dans son Église, comme S. Anselme et S. Thomas l'ont expressément enseigné et comme les preuves citées plus haut le démontrent. Cependant je ne crois pas improbable qu'on puisse légitimement affirmer du ministère de S. Joseph qu'il est plus parfait, parce qu'il appartient à un ordre plus relevé. En effet, il y a des ministères qui appartiennent seulement à l'ordre de la grâce : dans cet ordre les apôtres occupent le premier rang, et, sans doute, ils ont dû recevoir à cette fin plus de grâces, surtout plus de charismes. Il y a d'autres ministères qui touchent à l'*ordre de l'union hypostatique,* lequel, de sa nature, est plus parfait que l'ordre de la grâce. J'entends que *dans cet ordre se trouve le ministère de S. Joseph,* quoique au dernier degré. Et par suite, ce ministère surpasse tous les autres appartenant à l'ordre de la grâce, parce qu'il est d'un ordre supérieur. Aussi S. Thomas dit-il sagement que, dans le Nouveau Testament, les apôtres excellent au-dessus de tous par le ministère qui leur a été confié. Le ministère de S. Joseph n'appartient pas au Nouveau Testament, ni, à vrai dire, à l'Ancien, mais à l'Auteur de l'un et de l'autre, à la pierre angulaire, Jésus-Christ qui les unit tous deux [22].

Ce long texte valait d'être retenu dans son entier, parce qu'il paraît être comme la base sur laquelle se fonderont tous ceux qui par la suite partageront cette position. Pour la première fois un théologien

22. In hac comparatione, quam a nemine video satis esse discussam ac declaratam, nihil temere affirmare volo. Probabiliter tamen dici posset, hæc munera esse quodammodo diversorum ordinum, et ideo non posse tam proprie comparari, habere tamen se mutuo sicut excedens et excessum. Sentio equidem Apostolicum munus esse supremum omnium eorum quæ in Ecclesia Christi, prout ab eo in lege gratiæ instituta est, inveniuntur, ut Anselm. supra, et D. Thom., Matth. 3, expresse docuerunt, et testimonia et rationes factæ probant. Nihilominus tamen non existimo improbabile, munus, seu ministerium S. Joseph, quatenus quodammodo est altioris ordinis, posse dici perfectius. Intelligo enim quædam esse ministeria præcise pertinentia ad ordinem gratiæ gratum facientis, et in hoc ordine intelligo Apostolos habuisse supremum dignitatis fastigium, et indiguisse fortasse pluribus gratiæ præsertim gratis datæ et sapientiæ donis, quam reliquos. Alia vero sunt ministeria quæ attingunt ordinem unionis hypostaticæ, qui ex suo genere perfectior est, ut de dignitate matris Dei supra diximus, et in hoc ordine intelligo institutum esse ministerium S. Joseph, et esse veluti in infimo gradu illius, et ex hac parte excedere reliqua, tanquam in superiori ordine existens. Unde D. Thom. supra attente dixit, Apostolos esse majores officio novi Testamenti ; officium autem Joseph non pertinuit ad novum Testamentum, neque proprie ad vetus, sed ad utriusque auctorem et lapidem angularem, qui fecit utraque unum... Franciscus SUAREZ, s.j., *Comm. in IIIam,* q. 29, a. 2, disp. 8, sectio I, n. 10, dans *Opera Omnia,* Vivès, Paris, 1860, t. 19.

catholique, et non le moindre, s'exprimait ouvertement sur cette question, et prenait une attitude qui était sans doute le fruit de ce long mûrissement de la pensée théologique dont nous parlions tantôt. Avec l'affirmation de Suarez : « J'entends que dans cet ordre (de l'union hypostatique) se trouve le ministère de saint Joseph... » s'ouvre une seconde période d'évolution. Au cours de celle-ci, se dessineront encore chez les auteurs certaines hésitations à entériner de façon explicite la conclusion suarézienne. D'une part les théologiens continuent d'insister, comme au début, sur l'ordination indubitable de saint Joseph au Christ ; parfois, comme Suarez et à sa suite, ils affirmeront d'autre part carrément le fait de l'appartenance de notre saint à l'ordre de l'union hypostatique. Tantôt implicite, tantôt explicite, cette seconde période montre bien que nous sommes en pleine phase évolutive, et que nous nous acheminons lentement mais sûrement vers une dernière phase, déterminante, celle-là.

Le premier représentant de cette seconde époque est Sebastianus Barradas qui publia quelque sept années après le docteur jésuite, soit en 1599 [23]. Ses commentaires, sans être saillants, centrent cependant le personnage du père terreste de Jésus sur le grand mystère de l'Incarnation [24]. Une année plus tard, en 1600, François Tolet, s.j. [25], affirmait de son côté que l'union entre Marie et Joseph n'existait qu'à cause du Christ [26]. De même le très prolixe Hippolyte Maracci, clerc de la Mère de Dieu qui vécut de 1604 à 1675, liait-il étroitement Marie et Joseph non seulement dans leur amour mutuel mais également dans leur rôle vis-à-vis de l'Incarnation du Verbe [27].

---

23. Sebastiani BARRADII, *Commentaria in concordiam et historiam evangelicam.* Antverpiæ, Bellerose, 1617, 4 vol. (Première édition : Conimbricæ, Ant. de Maris, 1599, in fol.).

24. Cœlum a celando dictum, eximias opes beatorumque gloriam celat domuncula illa, infinitam majestatem, summum Virginis splendorem summumque Josephi honorem celabat, rectum illum instar cœli, quod tetigit omnia, *summum Incarnationis mysterium regebat. Ib.,* t. I, lib. VI, cap. 8, dans *Summa Josephina,* l. III, s. XXII, n. 2311, p. 424.

25. François TOLET, s.j., *Commentarii in prima XII capita Evangelii secundum Lucam,* Venetiis, 1600.

26. ... Propter ipsum Christum B. Virgo sponsata fuit Joseph... *Ib.,* cap. II, dans *Summa Josephina,* l. III, s. XXVII, n. 2439, p. 449.

27. ... sacri hi conjuges *Josephus et Maria, dignitate* et paterno munere erga Christum, et mutuo etiam amore inter se fuerunt conjunctissimi. Hippolytus MARACCIUS, *Principes Mariani,* cap. IX, n. 37, dans *Summa Josephina,* l. III, s. XVII, n. 2153, p. 396.

Mais c'est surtout à Jean de Carthagène qui écrivit vers 1613 que nous nous arrêterons. Il a beaucoup parlé de saint Joseph comme l'attestent les quelque cent pages compilées par Vivès [28]. Il souligna fréquemment l'ordination immédiate de Joseph à Jésus. En citant le texte d'Isidore de Isolanis rapporté plus haut [29], il affirme lui-même que « ... tous deux (Marie et Joseph) furent élevés *au service* (ministerium) *du Verbe Incarné :* Marie pour lui donner la substance de sa chair, Joseph pour sustenter celle-ci... [30], en conséquence de quoi il estime « qu'après Marie, nul ne fut *plus intimement ordonné à l'humanité même du Christ* que Joseph... » [31] si bien que « pour autant qu'on puisse faire abstraction de la génération naturelle, Joseph est vraiment père du Christ, et *de tous le plus proche de Lui* » [32]. Insistant en outre sur la *singularité* de la mission dévolue à Joseph [33], il déclare que celui-ci, ainsi que son épouse, ont été dans la Rédemption du genre humain *les coopérateurs par excellence du Christ* [34]. Plus audacieux que nombre de ses devanciers, cet auteur ne craindra pas d'affirmer la participation de Joseph à la *génération* du Verbe Incarné :

> Quoique... Joseph n'ait pas contribué à la génération du corps du Christ dans sa substance, c'est à juste titre qu'il est considéré comme y ayant beaucoup contribué, parce que suivant les décrets divins cette génération devait se réaliser convenablement, ce qui était impossible sans lui... [35]

---

28. Vivès, *Summa Josephina,* p. 58-164.

29. Cf. supra, note 16.

30. ... ambo in ministerium Verbi incarnati assumpti : Maria, ut carnis substantiam daret, Joseph ut eamdem aleret et nutriret... Juan de Carthagena, o.f.m., *Homiliæ catholicæ de sacris arcanis Deiparæ Mariæ et D. Josephi ejusdem sponsi* (editio prima neapolitana addito promptuario de diversis titulis Marianis a Carthagena prætermissis auctore Raphaele M. Coppola, presb.), Neapoli, Vernieri, 1859, t. I, lib. IV, hom. 7, p. 214.

31. ... cum post Virginem nemo intimius quam Joseph ordinatus fuerit ad eamdam Christi humanitatem... *Ib.,* t. III, lib. XVIII, homilia magna et ultima, p. 316.

32. ... noster Joseph, quantum seclusa naturali generatione excogitari potest, verus Christi pater, et omnium proximior extitit... *Ib.,* t. I, lib. IV, hom. 11, p. 237.

33. ... Joseph singularem curam adhibuit in custodienda, honoranda et protegenda Beata Virgine... *Ib.,* t. II, lib. IX, hom. 7, p. 108.

34. ... Crediderim Josephum et Mariam Christi fuisse in redemptione generis humani præstantissimos coadjutores... *Ib.,* t. I, lib. IV, hom. 11, p. 238.

35. ... licet... Divus Joseph generationis substantiæ corporis Christi particeps non fuerit, quia tamen juxta divinum decretum generatio illa executioni congruo, et debito modo mandari non poterat absque Josepho... merito Joseph censeri debet multum juvisse ad Christi generationem... *Ib.,* t. II, lib. IX, hom. 7, p. 111.

De ces deux nuées (Marie et Joseph), quoique de façon diverse, est tombé le Juste : Marie produisant la substance du mystère ; Joseph contribuant magnifiquement à sa réalisation discrète et voilée... [36]

Puis, toujours dans ce même ordre d'idée, il le déclare principe de la vie de Jésus, par rapport à la conservation de celle-ci : « Joseph en nourrissant et sustentant l'Enfant-Jésus est devenu pour Lui, principe de vie... » [37]. Enfin, et cela nous vaudra de le citer ici plus longuement, il réitère pour son compte et ouvertement l'affirmation de Suarez, en déclarant que Joseph vient fermer le cercle de ceux qui appartiennent à l'ordre de l'union hypostatique :

De tout cela je tire une autre conclusion très prochainement rattachée à cet argument : parce que le ministère de Joseph, tant comme époux que comme père adoptif du Christ, était si étroitement uni à la personne même du Christ, il se trouve approcher la très sublime dignité de la Mère de Dieu d'une façon plus immédiate que toute autre dignité. Car quoique le ministère de l'apostolat, situé dans l'ordre de la grâce « gratum faciens », comme disent les théologiens, occupe dans l'Église la plus haute dignité, selon la parole de saint Paul (I Cor. XII) : « Et Dieu en a posé certains dans l'Église, d'abord les apôtres » ; *dans l'ordre toutefois de la grâce d'union hypostatique,* qui est par elle-même plus parfaite que l'autre, et où la première place est tenue par l'humanité du Christ immédiatement unie à la personne du Verbe ; la seconde par la bienheureuse Vierge qui a porté et engendré le Verbe revêtu de chair ; *la troisième revient au Bieuheureux Joseph* à qui Dieu confia le soin particulier, jamais accordé à aucun homme, de loger, nourrir, éduquer et protéger l'Homme-Dieu ; et peut-être est-ce là ce que voulut signifier l'évangéliste Matthieu dans cet ordre qu'il observait lorsqu'il nomma Joseph en troisième lieu, après Jésus et Marie, indiquant par là que cette troisième place tenue par Joseph dans l'énumération, il la tenait aussi dans la grâce et la sainteté.

En conséquence, puisque saint Joseph occupa le degré infime dans cet ordre très excellent de l'union hypostatique, et que le membre infime d'un ordre supérieur dépasse le membre supérieur d'un ordre infime, comme le moindre des Séraphins est supérieur au plus grand des Chérubins, il s'ensuit que non seulement le ministère de Joseph est au-dessus du ministère des apôtres, mais encore que la grâce due à une telle fonction

36. ... Ambæ igitur hac nubes, licet diversimode, pluerunt Justum : Maria substantiam rei producendo ; Joseph, ut congruo, et debito modo, hoc est, ut clam, et latenter id fieret, mirifice juvando. *Ib.*

37. ... Joseph nutriens, et alens Puerum Jesum vitæ ejus principium se exhibuit, et omnium spirituum vitalium, qui per varias ejus corporis arterias diffundebantur. *Op. cit.,* p. 113.

dépasse de beaucoup la grâce des apôtres ; à juste titre, d'ailleurs, car leur rôle ou ministère était ordonné au corps mystique de l'Église, tandis que *le ministère de Joseph portait immédiatement sur le corps naturel du Christ...* [38]

Formule déjà plus dégagée, plus précise et plus impérative que celle de Suarez. Avec Jean de Carthagène on peut sûrement dire que la joséphologie a reçu une vigoureuse impulsion, surtout en regard du point dont nous traitons. Après lui, comme il apparaîtra, la thèse du Docteur jésuite sera de plus en plus reçue, et on verra la formule « *pertinet ad unionem hypostaticam* » revenir sans cesse sous la plume des théologiens lorsqu'ils s'arrêteront à contempler les gloires de saint Joseph.

D'abord Pierre Moralès, s.j., dont la première édition fut tirée en 1614, endosse les propos d'Isidore de Isolanis qu'il cite longuement [39], et considère Joseph comme prédestiné par Dieu auprès du Verbe fait chair [40] ; il voit en lui le « ... chef et supérieur de la Vierge et du Christ » [41] ; il va jusqu'à le regarder, selon ce qu'indique

38. Ex his omnibus aliam efficacem rationem elicio huic argumento valde consentaneam, quia ministerium Josephi, tam in ratione sponsi, quam adoptivi patris Christi fuit summe coniunctum cum ipsamet Christi persona, adeo quidem, ut proximius, quam omnis alia dignitas ad Dei Matris sublimissimam dignitatem accessisse videatur. Licet enim ministerium apostolatus in ordine gratiæ gratum facientis, ut theologorum more loquar, supremum in Ecclesia dignitatis fastigium attingat, D. Paulo dicente (I Cor. XII) : *Et quosdam quidem posuit Deus in Ecclesia, primum Apostolos ;* in ordine tamen gratiæ unionis hypostaticæ, qui ex suo genere perfectior est illo, et in quo primum locum obtinet humanitas Christi, quæ immediate unita esse noscitur personæ Verbi ; secundum Beata Virgo quæ carne Verbum indutum genuit, et peperit ; tertium locum tenuit Beatissimus Joseph, cui de alendo, nutriendo, educando et protegendo Deum hominem specialis cura nomini umquam data, divinitus fuit commissa ; et forte hoc D. Matthæus Evangelista (c. 1) significare voluit in eo ordine, quem servavit, quando post Jesum et Mariam, tertio loco Josephum nominavit, indicans in hoc quod sicut in hac nominatione tertium locum obtinet Joseph, eundem etiam in gratia, et sanctitate teneat.

Cum ergo Sanctus Joseph in hoc excellentissimo unionis hypostaticæ ordine infimum gradum teneat, et infimum supremi excedat supremum infini, ut infimus Seraphinorum excedit supremum Cherubinorum ; consequens est, ut non solum ministerium Josephi apostolorum ministerium, sed et gratia tanto muneri debita illorum gratiam longe superet ; et merito quidam, quia illorum munus, seu ministerium ordinabatur ad corpus mysticum Ecclesiæ tuendum ; ministerium autem Joseph immediate versabatur circa corpus naturale Christi nutriendum, fovendum, et protegendum... JUAN DE CARTHAGENA, o.f.m., *op. cit.*, t. I, lib. IV, hom. 8, p. 220-1.

39. Petrus MORALES, s.j., *In caput primum Matthæi de Christo Domino, sanctissima virgine Deipara Maria, veroque ejus dulcissimo et virginali sponso Josepho*. Paris, Vivès, 1869, t. I, lib. III, p. 288 (Première édition : Lugduni, Cardon, 1614).

40. *Ib.*, t. I, lib. I, p. 45.

41. *Ib.*, t. I, lib. III, p. 283.

le texte suivant, comme un co-rédempteur, tellement il juge étroite sa participation au mystère de l'Incarnation :

> À cause de leur particulière et très prochaine coopération, à cause de leur ministère et de leur intercession, la Vierge très sainte et Joseph peuvent être appelés sauveurs du monde... [42]

Pour Moralès, telle est la relation de Joseph au Christ que pour lui le titre le plus important est celui de père de Jésus — même simplement putatif, comme il dit — car par là Joseph entre au cœur de l'Incarnation à laquelle le mariage lui-même était ordonné comme un moyen [43]. Aussi rien de surprenant à le voir souscrire à son tour à la position de Suarez qu'il cite d'ailleurs après en être lui-même venu à conclure : « Il est probable que le rôle de Joseph fut d'autant plus excellent qu'il appartient à un ordre supérieur » [44].

Opinion sans équivoque donc que la sienne, comme celle de son contemporain, Cornelius a Lapide. Vers 1635, en effet, celui-ci écrivait, commentant Matth., 1, 16 :

> Le ministère et l'office de Joseph furent les plus nobles, parce qu'*il atteignait l'ordre de l'union hypostatique du Verbe avec notre chair,* tout comme la maternité de la Vierge [45].

Peu après, on trouve Élie de Sainte-Thérèse qui écrivait en 1638 que Joseph, avec Marie et l'Esprit-Saint prenait part à la génération du Sauveur :

---

42. Peculiari tamen et proximiori cooperatione, ministerio et intercessione Virgo sanctissima et Joseph Salvatores mundi appellari poterunt... *Ib.,* t. I, lib. III, tr. XV, p. 384.

43. Sic ergo majus erit esse Christi altissimi, æterni et altissimi Patris Filii, patrem utcumque, quam verum esse Virginis sponsum. Maxime quod Josephi divina electio, et ingentia dona gratiæ a Deo ei communicata, desponsatio etiam ipsa cum B. Virgine divinitus facta præcipue *tanquam media ordinata fuerunt ad altissimum Incarnationis mysterium,* et ut Christus Dominus honestius in mundum introduceretur... In concreto igitur re tota considerata, supremam Josephi dignitatem in Christi Domini paternitate magis quam in Virginis desponsatione constituendam esse concedendum est... *Ib.,* t. I, lib. III, tr. VIII, p. 299.

44. Sed probabile est Josephi munus eo fuisse excellentius, quo ad altiorem ordinem pertinuit. *Op. cit.,* t. I, lib. IV, tr. VII, p. 474.

45. Ministerium et officium Josephi fuit nobilissimum, quia attigit ordinem unionis hypostaticæ Verbi cum carne nostra, uti et maternitas B. Virginis. Joseph enim omnes suos labores et actiones proxime circa Christi personam exercebat. CORNELIUS A LAPIDE, s.j., *Commentaria in Scripturam Sacram,* Paris, Vivès, 1862, t. XV, cap. I, vers. 16, p. 58. (Première édition, vers 1636).

> Deux personnes ont concouru à l'Incarnation du Christ, l'Esprit-Saint et Marie ; et les bénédictions de ceux-ci ont rejailli sur Joseph... Il partagea avec le Saint-Esprit l'œuvre opérée en Marie pour la génération du Verbe [46].

Exactement à la même époque on recueille l'explicite affirmation du dominicain Justin de Miechow [47], qui insiste, après tous les autres, sur le lien si fort qui unit Joseph au Christ [48] rédempteur [49] puisqu'il fut appelé à partager la suprême dignité de Marie [50] ; lui aussi soutient sans équivoque le fait de l'appartenance de Joseph à l'ordre de l'union hypostatique :

> Mais dans un autre ordre de grâce, touchant celui-là à l'union hypostatique, c'est-à-dire en tant que Joseph a logé, nourri, éduqué l'Homme-Dieu, il surpasse tout le monde, il précède tous, et il dépasse les prophètes : à nul autre, en effet, si ce n'est à Marie, il n'a été donné de s'entretenir aussi longuement ou de traiter aussi familièrement avec Lui. Et dans cet ordre de grâce, vient en premier lieu l'humanité du Christ, immédiatement unie à la personne du Verbe ; puis la Bienheureuse Vierge qui a conçu et engendré le Verbe Incarné ; enfin le Bienheureux Joseph qui logea, nourrît et éduqua l'Homme-Dieu. Comme donc *Joseph tient la dernière place dans cet ordre suprême de l'ordre de l'union hypostatique...* [51]

---

46. Duo ad Christi Incarnationem concurrerunt, Spiritus Sanctus et Maria, eorumdemque benedictiones assecutus est Joseph. Quantum ad priorem, ille cum Spiritu Sancto ea velut sibi officia divisit, quæ in Maria ad Verbi divini generationem exercere opus erat... ÉLIE DE SAINTE-THÉRÈSE, o.c.d., *Legatio Ecclesiæ triumphantis...* Antverpiæ, J. Mesens, 1638-40, 2 vol. Dans *Summa Josephina,* l. II, s. XV, n. 1050, p. 205.

47. JUSTIN DE MIECHOW, o.p., *Discursus prædicabiles super Litanias Lauretanas B. V. M.* Lyon, 1640, Paris, 1642.

48. ... ita Joseph templi istius, hoc est *corporis Christi, ædificator,* et salutis humanæ per illud sacrum corpus reparatæ auctor quodammodo dici meretur... *Ib.,* disc. 117, dans *Summa Josephina,* l. III, s. XXVIII, n. 2504, p. 460.

49. ... *In redemptione* animarum Dei *cooperator* extitit cum Christo pretium redemptionis nostræ, puta carnem et sanguinem subministravit... *Ib.,* disc. 119, dans *Summa Josephina,* l. III, s. XXVIII, n. 2562, p. 468-469. Cf. aussi *Ib.,* disc. 117, dans *Summa Josephina,* l. III, s. XXVIII, n. 2502-3, p. 459-460.

50. ... ad eundem modum Deus Mariam et Joseph ad hoc admirandum et sacrosanctum conjugium vocavit, pares conditione assumpsit. Nam *ambo* simul ad æterno præ omnibus sanctis *ad hanc celsissimam dignitatem elegit... Ib.,* n. 2495, p. 458.

51. Verum enimvero in alio ordine gratiæ spectante ad unionem hypostaticam, quod nimirum Deus et hominem aluerit, nutriverit, educaverit, S. Joseph præcellit cunctis, eminet universis, antecedit prophetas : nemini enim post B. Virginem datum est tam diu cum eo conversari, tam familiariter cum eo tractare. Et in hoc ordine gratiæ primum locum tenet Christi humanitas, quæ immediate unita est personæ Verbi : secundum Beata Virgo, quæ carne indutum Verbum concepit, ac peperit : tertium Beatissimus Joseph, qui Deum hominem aluit, nutrivit, educavit. Cum igitur B. Joseph

On est toujours en face de prises de position assez catégoriques et qui ne laissent pas de s'afficher clairement. Cela se continue d'ailleurs ainsi, si bien que toute une école de théologiens espagnols semble s'être formée qui tour à tour embarqueront dans ce mouvement ; après Juan de Sylveira (1687) qui reconnaît entre saint Joseph et le Sauveur ce qu'il appelle une « profonde relation » [52], voici (1710) le père Pedro de Torrès, s.j. [53] ; l'un des plus prolixes sur le sujet, il se donne expressément comme un des tenants de cette théorie de l'appartenance de Joseph à l'ordre hypostatique. Selon lui, saint Joseph est comme le dernier degré d'une échelle qui touche le ciel, car il est ordonné au Christ de façon immédiate [54], d'où il s'inscrit dans le cadre de l'union hypostatique :

> De là découle toute la gloire de Joseph, la gloire terrestre et la gloire céleste. Sur terre il fut dans l'ordre éminent de l'ordre hypostatique... [55]
>
> En la cour du ciel, le palais de Dieu, roi suprême, Joseph et Marie sont entre tous les anges et les saints, les personnes royales et comme divines à cause de leur union avec Dieu. Eux seuls sont de la ligne de l'ordre hypostatique qui est comme la ligne royale... [56]

À son tour, il entérine donc la conclusion de Suarez [57], et cela d'une

---

in hoc excellentissimo unionis hypostaticæ ordine infimum gradum teneat... *Ib.*, n. 2596, p. 474-75.

52. Juan da Silveira, o.c., *Comm. in Matth.*, cap. I, n. 73.

53. Pedro de Torres, s.j., *Excelencias de san Joseph, varon divino, patriarca grande esposo purissimo de la madre de Dios y altissimo patre adoptivo del hijo de Dios...* Sevilla, Lopez de Haro, 1710.

54. Razon [de la supériorité en gloire de Joseph] es que quien fue el mas immediato, y cercano à Christo, y à su Madre en la dignidad, ministerio, oficio, y cuydado, lo sea tambien en la gracia, y en la gloria. Porque si ningun Santo, ni Angel sirviò tan immediato à la persona de Christo, razon es, que Dios que es infinitamente agradecido, y que no se dexa vencer de sus criaturas en liberalidad, y correspondencia, premiasse las finezas de Joseph en la misma esfera, y proporcion ; y assi, si ninguno fue tan immediato à la persona de Christo en el oficio, y ministerio ; ninguno tan cercano à Christo en el merito, y en el premio, despues de Maria, como Joseph. *Loc. cit.*, assumpto II, disc. IV, n. 80-81, p. 71.

55. De aqui le resultò à Joseph ser todo gloria, gloria en el cielo, y gloria en la tierra. En la tierra estuvo en el orden eminente de la union hypostatica : y como este orden supremo, como ya dixe, se fundò, en gloria... *Ib.*, Assumpto II, disc. I, n. 29, p. 49.

56. ... En la Corte del Cielo, y palacio de Dios, Rey supremo, quienes son, entre todos los Angeles, y Santos, las personas Reales, y como divinas por conjuntas à Dios, sino Maria, y Joseph ? Ellos solos son de la linea del orden hypostatico, que es linea Real. *Ib.*, Assumpto II, disc. IV, n. 116, p. 84.

57. Y porque segun he dicho ya con el Sapientissimo Suarez, Joseph pertenece al orden de la union hypostatica, que se compone de Jesus, Maria, y Joseph ; y esse orden se decretò primero, que el orden de los Angeles, y Santos ; y los dones, gracias,

manière qui ne laisse aucun équivoque ; on pourrait citer de lui seul toute une série de textes en ce sens [58].

Le trinitaire Juan de Jesu Maria [59] ne pense pas autrement et appuie avec enthousiasme le texte de Suarez (on est alors en 1818). Après l'avoir cité, il s'exclamait :

> Quelle admirable sentence ! Par elle il appert manifestement que le ministère de saint Joseph qui était l'époux de la Très Sainte Vierge Marie, et le père choisi de Jésus-Christ... a été élevé jusqu'à l'ordre hypostatique [60].

Identique, la pensée du franciscain Joseph Nebrissence (1728) qui insiste à plusieurs reprises pour souligner ce fait [61] ; en quoi, une année plus tard, soit en 1729, il était suivi par Antonio de Peralta, s.j., lequel dans une longue dissertation sur notre saint, s'accorde à partager l'opinion suarézienne en situant à son tour Joseph dans l'ordre suprême de l'union hypostatique [62].

Telle était aussi la pensée du Cardinal Gotti (1743) ; se posant

---

y dignidades de las tres personas de el orden hypostatico son tan superiores, tan eminentes, y abundantes en su esfera, qua à ninguno de los otros ordenes le son concedidos auxilios para llegar à igualar à los que estan constituidos en el orden hypostatico como habla Theologicamente Suarez ; de aí es que Joseph excede en orden, en dignidad, en gracia, y gloria à todos los Angeles, y Santos. *Ib.*, n. 96, p. 76-7.

58. *Op. cit.*, Assumpto II, disc. I, n. 28, p. 49 ; n. 30, p. 49-50. *Ib.*, Assumpto V, disc. X, n. 116, p. 511 ; disc. XI, n. 122, p. 513 ; n. 136, p. 518.

59. Juan de Jesu Maria, o.ss.t., *Sermon treze y catorze de el patriarca san Joseph.* Dans *Arbol de la vida,* con doze frutos al año : en sermones varios de los misterios, y de los Santos mas clasicos, que celebra nuestra madre le Iglesia..., Zaragoça, Hered. de Manuel Roman., 1718, t. I, p. 136-158.

60. Magna sententia ! Ex hac enim manifeste eruitur, ministerium S. Josephi, quod erat Sponsum agere Sanctissimæ Virginis Mariæ, ac patrem electum Jesu Christi, ... pervenit usque ad ordinem hypostaticum. *Ib., Concio XIII,* dans *Summa Josephina,* l. III, s. XXIX, n. 2713, p. 494.

61. Joseph Nebrissence, o.f.m.cap., *El aquila coronada gran principe de todos los principes angelicos, y humanos,* Sr S. Joseph Séville, 1728, p. 7 ; Cf. aussi : p. 11 ; p. 14-5 ; p. 18 ; p. 23 ; p. 230 ; p. 243 ; p. 256-57 ; p. 277 ; p. 281 ; p. 283 ; p. 337 ; p. 366-7 ; p. 419 ; etc.

62. Præmitto tertio : quod dignitas S. Joseph est de ordine supernaturali hypostatico, nam ejus jam enumerata ministeria proxime attingunt unionem hypostaticam, a Deoque sunt ordinata, ut illi inservirent. Itaque sicut dignitas Matris Dei, quia est in ordine superiori ad reliquas alias, perfectior est omnibus illis, pariter dicendum esse de S. Joseph dignitate... Attamen cum in ordine hypostatico... Primo loco sit Christus, et secundo Maria, tertium, et infimum occupat S. Joseph. Antonio de Peralta, s.j., *Dissertationes scholasticæ de S. Joseph, unigeniti filii Dei putativo patri, Deique genetricis sponso dignissimo, eidem beatissimo patriarchæ tutelari suo consecratæ...* Mexici, Josephi Bernardi de Hogal, 1729, Disc. I, sectio II, p. 17-8. Cf. aussi *Ib.*, p. 20 ; p. 24 ; p. 26-7 ; p. 30 ; etc.

la question de la supériorité de la dignité de saint Joseph sur celle des apôtres, il répond ainsi :

> Je crois que dans un sens on peut la dire supérieure à celle des Apôtres, parce que par son ministère il s'approchait du Christ comme époux propre de sa mère, et substitut — en tant qu'homme — de la personne du Père, ce qui fait penser que d'une certaine façon *il sert l'ordre de l'union hypostatique* [63].

Enfin, pour terminer cette longue énumération, nous nous contenterons d'une rapide mention de Vigilius Seldmayr [64] et Giovan Chrysostomo Trombelli [65] qui tous deux, le premier en 1758, le second entre 1761 et 1765, reflètent bien la longue tradition que nous venons de dépouiller.

Énumération fastidieuse et vaine, pensera-t-on peut-être ? Pourtant non ! Mais contact suivi avec une tradition théologique de belle venue, dont on ne saisit la force véritable qu'en autant qu'on s'applique à la suivre du plus près possible.

Telle est donc cette seconde période ouverte avec Suarez, lequel donna, on l'a constaté facilement, une remarquable et vigoureuse impulsion à la théologie de saint Joseph ; plus explicite que la période initiale (close avec Isidore de Isolanis) dont elle est née, elle nous conduit peu à peu vers la formulation positive et formelle qui est le fait des théologiens modernes.

Avant de passer à cette dernière période, nous nous arrêterons à ce texte du Concile de Poitiers (1868) qui canonise, suivant son autorité, cela va de soi, l'enseignement de Suarez et de ceux qui l'ont suivi :

> La piété chrétienne ne s'égare point quand elle lui (à Joseph) attribue une si grande gloire et une si grande puissance, attendu que, comme

63. Crederem Josephi dignitatem in aliquo sensu dici posse majorem dignitate Apostolorum, quia ejus ministerium proprius accedebat ad Christum, utpote Viri Matris ejus, et gerentis personam patris ejusdem, in quantum hominis ; ideoque videbatur aliquo modo servire ordini hypostatico. GOTTI, Card., *Veritas religionis christianæ*, t. IV, cap. IV, par. 7, n. 86.

64. Vigilius SELDMAYR, *Theologia Mariana*, Monachi, Bibliopolæ Nonacensis, 1758, IIa para, q. I, a. 14, dans *Summa Josephina*, l. III, s. XIV, n. 1995, p. 372-3 ; *Ib.*, n. 2005, p. 374.

65. Giovan Crisostomo TROMBELLI, *Mariæ sanctissimæ vita ac gesta, cultusque illi adhibitus per dissertationes descripta*, Bologne, 1761-5, Disc. X, q. VI, dans *Summa Josephina*, l. II, s. XIX, n. 1294, p. 255 ; *Ib.*, n. 1297, p. 256.

l'observe le docte Suarez, il se rattache par son ministère à l'ordre suréminent de l'union hypostatique [66].

III^e PÉRIODE

Comment s'étonner que par la suite, les théologiens de l'époque moderne se soient sentis beaucoup plus forts et que, les uns après les autres, ils aient affirmé en termes explicites cette conclusion qui leur arrivait encore imprécise peut-être, mais cependant portée sur plusieurs siècles de saine tradition.

Pour cette troisième partie dans laquelle nous tenterons d'examiner leurs positions respectives, nous garderons le même procédé qu'antérieurement : citations directes des auteurs ; cela est moins littéraire, mais il semble que le témoignage invoqué y gagne en puissance quand il est transmis dans les termes mêmes de ceux qui l'ont porté.

Le premier en liste sera Aloysius Marchesi, consulteur à la Sacrée Congrégation des Rites ; il élabora tout un rapport qui reste un document du plus haut intérêt. Après avoir cité Suarez et Gotti, traitant lui-même de la comparaison entre Joseph et les Apôtres, il se refuse à donner à ces derniers le primat car, dit-il, la mission de Joseph est de loin la plus éminente puisqu'elle confine à l'ordre de l'union hypostatique [67] ; plusieurs parties de son ouvrage tournent autour de cette idée capitale.

Quelques années plus tard, soit en 1884, le chanoine Mario Mineo Janny après avoir lui-même résumé la pensée de Suarez et conclu pour sa part que « saint Joseph par son ministère est placé dans l'ordre hypostatique où il occupe la dernière place immédiatement après Marie » [68] ajoutait : « Je crois que l'argumentation de

66. Actes du Concile de Poitiers, 1868, c. 11.

67. Si vero munus unius cum aliorum muneribus conferatur, licet Præcursoris et Apostolorum officium, in se spectatum, nobilissimum sit et in suo genere summum, infinciari tamen nemo poterit officium Sancti Josephi longe altius supra modum eminere. Ratio potissima hæc est, quia, ut bone notant eximius Suarez et eminentissimus Gotti, munus Sancti Josephi attigit ordinem unionis hypostaticæ. Aloysius MARCHESI, c.m., *Amplificationis cultus sancti Josephi beatæ Mariæ sponsi urbis et orbis votum ex officio...* Romæ, Propaganda de Fide, 1870, p. 117.

68. Ma S. Giuseppe ch'è suo vero Sposo e quindi Padre Putativo del Figlio di Dio fatt'Uomo, se resta al disotto di Lei, eccede però immensamente la gloria di qualunque altro santo ; avendo egli un Ministero ed una dignità unica, singolare, che sovrasta qualsiasi altra dignità, per ragione dell'Unione Ipostatica cui è indissolubilmente legata.

Suarez est logique, rigoureuse, et pratiquement irréfutable »[69]. En 1892, cet ardent défenseur de saint Joseph renouvelait ses propos et maintenait ses positions sans fléchissement aucun[70], ce qu'il faisait encore en 1912[71].

En 1894, l'idée était assez courante pour qu'un théologien publie dans une revue doctrinale un article qu'il intitulait : « Saint Joseph appartient-il à l'ordre de l'union hypostatique ? »[72]. À partir de déductions rigoureuses l'auteur nous amène à une réponse affirmative, nuancée mais claire. Il est remarquable de voir que dès ce moment, il était en droit d'ouvrir son travail en soulignant que la question n'était pas absolument nouvelle et avait été formulée déjà par quelques théologiens de marque, en termes identiques[73]. Sa conclusion en tout cas ne laisse guère de doute, et l'analyse pénétrante sur laquelle il l'appuie montre à elle seule que cette étude était le fruit d'une pensée théologique bien mûrie.

Au même moment, elle trouvait écho dans une volumineuse publication de 400 pages, œuvre d'un jésuite italien éditée en 1897 sous le titre suivant : « Saint-Joseph dans l'ordre actuel de la divine Providence ». Le sous-titre précisait : « Peut-on dire, et en quel sens, que saint Joseph appartient à l'ordre de l'union hypostatique ? »[74]. L'auteur cette fois, ne s'arrête plus seulement au fait de l'appartenance, mais il en scrute la nature parlant déjà en ce temps (1897) d'appartenance intrinsèque ou extrinsèque. Ne retenons pour l'instant que ce passage caractéristique de sa manière et de ses positions:

S. Giuseppe ad unque pel suo Ministero è collocato nell'infimo grado della gerarchia dell'Unione Ipostatica, perchè viene immediatemente dopo Maria, ma rimane che non ammette paragone con altro. Mario MINEO JANNY, *S. Giuseppe e San Giovanni Battista,* Modena, Tip. Pontificia ed Arcivescovile, dell'Immacolata Concezione, 1884, p. 11.

69. Io credo che l'argomentazione, del Suarez è logica, e stringente, e fors'anche irrefutabile... *Ib.,* p. 12.

70. Mario MINEO JANNY, *San Giuseppe difeso,* Modena, Tip. Pontificia ed arcivescovile dell'Immacolata Concezione, 1892, p. 8.

71. Mario MINEO JANNY, *Nuove considerazioni sulla grandezza e sulle glorie di S. Giuseppe,* Modena, Tip. Pontificia ed arcivescovile dell'Immacolata Concezione, 1912, p. 26-30.

72. L. BELLOUVET, p.m., *S. Joseph appartient-il à l'ordre hypostatique ?* dans *La Science catholique,* 8 (1894) 490-510.

73. *Ib.,* p. 490-91.

74. G.M. PICCIRELLI, s.j., *San Giuseppe nell'ordine presente della divina Provvidenza.* Se, ed in che senso può dirsi apartener san Giuseppe all'ordine dell'unione ipostatica, Castellammare di Stabia, Di Martino, 1897.

> Or comme la paternité, selon la doctrine qui me semble la mieux fondée, dit une relation directe au terme total de la génération qu'est la personne, non au terme formel qu'est la nature, il se trouve que Joseph, père de Jésus, jouit d'un rapport spécial à la personne du Verbe divin fait homme et appartient d'une manière spéciale à l'ordre extrinsèque de l'union hypostatique... [75]

Toujours en 1897, un autre joséphologue, C.H.T. Jamar, reprend pour son compte et sans commentaire le texte classique de Suarez [76].

Désormais le chemin est ouvert si bien qu'on s'attaque de plus en plus fréquemment à ce sujet. L'année 1908 voit paraître coup sur coup deux éditions du célèbre volume rédigé par le père Macabiau [77] ; on y trouve une thèse entière, la treizième, consacrée à ce point. En voici la formulation, telle que présentée au début : « Le ministère de saint Joseph appartient intrinsèquement à l'ordre de l'union hypostatique » [78]. Sans nous attacher à critiquer ici la question du mode intrinsèque ou extrinsèque d'appartenance, nous retiendrons simplement l'affirmation indubitable du « fait » de cette appartenance qui, dès cette époque, semble reconnu.

Nulle surprise par conséquent à voir un Don Santiago Ojea y Marquez, en Espagne [79], ou un Sauvé, en France, appuyer de façon sensible leurs considérations sur cette vérité. Ce dernier, témoin de

---

75. Or siccome la paternità, secondo la dottrina che a noi sembra meglio fondata, dice relazion diretta al termine totale della generazione ch'è la persona, non all termine formale ch'è la natura, vien da sè che Giuseppe, Padre di Gesù, abbia special rapporto alla persona del Verbo di Dio fatto uomo ed in un modo speciale appartenga all'Ordine estrinseco dell'Unione Ipostatica. Ma questo, parlando in un senso assoluto, è davvero sublime. Basta aver detto Padre, per intendere che un vincolo necessario, fortissimo, indistruttibile il rannoda a Gesù ; un vincolo somigliantissimo a quello, onde Maria va lieta nella sua divina maternità. Se poi dall'innalzamento sovrano di Maria si faccia ragione dell'innalzamento di Giuseppe, si capira di leggieri, senza prevenire le quistioni che ci restano a discutere, ch'egli è uno degli astri piu luminosi che girano attorno al sol di Giustizia, e che occupa quindi un posto davvero eminente nell'Ordine estrinseco dell'Uniona Ipostatica. *Op. cit.*, p. 39 ; cf. aussi, p. 10, 12, 17-21, 29, etc.

76. C.H.T. JAMAR, *Theologia Sancti Joseph*, Louvain, Fonteyn, 1897, p. 341-42.

77. Cyprien MACABIAU, s.j., *De cultu sancti Josephi sponsi virginis Mariæ ac Christi parentis amplificando*, Paris, Lecoffre, 1908.

78. Ministerium S. Josephi in ordine unionis hypostaticæ reponitur intrinsece. *Ib.*, p. 113.

79. Don SANTIAGO Y MARQUEZ, *Grandezzas de San Josè*, Madrid, Nueva imprenta de San Francisco de Sales, 1909, p. 4, 11, 22.

l'école sulpicienne, auteur spirituel recherché et influent, ne concluait pas autrement que les théologiens précités. Partant d'un principe certainement très juste et puisé dans la mariologie, il écrit :

> La grandeur de la Sainte Vierge se mesure aussi sur Dieu, dont elle est la Mère, elle emprunte une sorte d'infinie dignité au Bien infini auquel se termine la Maternité divine. Aussi ces grandeurs de Marie sont-elles pour nous au-dessus de toutes les grandeurs purement créées possibles. Voilà un principe dont ce n'est que justice de nous souvenir si nous voulons bien apprécier les grandeurs de saint Joseph [80].

Puis il s'attache à considérer attentivement le rôle de notre saint dans l'Incarnation, et il le campe en ces termes :

> C'est avec la Personne du Fils de Dieu qu'il va vivre dans les rapports les plus immédiats, les plus particuliers, uniques. Il y a dans ce principe des mondes insondables de grandeur, de gloire, en même temps que de joie [81].

Puis il dégage l'aspect personnel et direct [82], des rapports de Joseph avec l'Enfant-Jésus :

> Ce que nous pouvons n'avoir pas assez remarqué, c'est combien profondément, et *immédiatement,* le rôle de saint Joseph regarde, par *lui-même...* la Personne infiniment grande, digne et sainte, de Jésus [83].

Et ailleurs :

> ... à la différence des services des autres saints et des anges, c'est encore un caractère distinctif des fonctions de saint Joseph de regarder *par elles-mêmes* (c'est l'auteur lui-même qui souligne), directement, la personne de Notre-Seigneur [84].

Là est sans doute la conception qui le conduit à déclarer qu'à l'instar de la maternité physique de Marie, la paternité de Joseph « se termine à un Dieu » [85]. D'où il conclut logiquement que ce saint est inséré dans l'ordre de l'union hypostatique :

---

80. Charles SAUVÉ, s.s., *Le culte de saint Joseph. Élévations dogmatiques*, Paris, Vic et Amat, 1910, (dans *Le Chrétien intime,* t. 5) p. 181.
81. *Ib.,* p. 188.
82. Cf. supra, ch. IV, p. 81.
83. Charles SAUVÉ, s.s., *Le culte de saint Joseph. Élévations dogmatiques*, Paris, Vic et Amat, 1910, (dans *Le Chrétien intime,* t. 5) p. 179.
84. *Id.,* p. 190.
85. *Op. cit.,* p. 181.

> La dignité de ce grand saint va se résoudre dans l'ineffable, dans le transcendant, dans une région supérieure aux plus hautes régions des saints et des anges... [86]

Cette région est celle de la Sainte Famille entière, et pour M. Sauvé, quiconque y appartient touche du même coup à l'ordre de l'union hypostatique [87]. Selon son dire saint Joseph est au-dessus de tous :

> ... vous avez, dit-il à Dieu, des complaisances inexprimables pour le cœur même de ce mystère : la sainte Famille, commencée par Joseph et Marie... vous avez des complaisances inexprimables pour celui qui doit, par sa virginité dans le mariage, permettre à la Vierge des vierges de devenir mère de Dieu... pour cet humble ouvrier, à vos yeux plus grand que tous... [88]

Puis il cite en note le texte de Suarez déclarant que le Patriarche de Nazareth se rattache avec Marie, et à l'exclusion de tout autre, à l'ordre de l'union hypostatique ; et il se réfère en guise de commentaire aux élévations quatorzième et dix-septième de son livre : *Saint Joseph intime* [89].

En 1912, un Roger des Fourniels abondait dans le même sens, donnant son entier acquiescement au rapport de Marchesi et aux affirmations de Suarez et de Gotti [90].

Plus importantes toutefois les conclusions de Cantera. Ce josépholoque publia en 1917 un volume remarquable tant par sa pondération que par sa haute tenue théologique. Il y consacrait un chapitre entier, le cinquième, à l'étude de l'appartenance de Joseph à cet ordre supérieur. Ses conclusions : saint Joseph se place en un site tout à fait singulier et dans un ordre incommunicable [91], celui de

---

86. *Ib.*, p. 185.

87. *Ib.*, p. 203, 212 ; on retrouvera sensiblement les mêmes idées dans une réédition du volume précédent sous le titre de *Saint Joseph intime*, Paris, J. de Gigord, 1920, surtout p. 177-258.

88. Charles SAUVÉ, s.j., *L'évangile intime*, Paris, Vic et Amat, 1915, t. I, p. 54.

89. *Ib.*, p. 54, note 1.

90. Roger DES FOURNIELS, A.A., *Saint Joseph, son culte en France, en Palestine et à Rome*, Bonne Presse, 1912, p. 50-53.

91. San José es un hombre *sui generis*, colocado en un orden incommunicable e inconfundible con otros. Eugenio CANTERA, o.a.r., *San José en el plan divino*, Monachil, Santa Rita, 1917, p. 59.

l'union hypostatique, et cela consécutivement à ses titres d'époux véritable et de père de Jésus [92].

Les années passent, l'opinion des théologiens se rattache davantage à cette conclusion qu'on pourrait dire d'emblée commune chez ceux qui abordent le sujet. Ainsi, en 1920, le Père Renard affirme-t-il :

> Le mariage virginal de Marie était d'après les Pères et les Docteurs, la dernière préparation fixée par Dieu à l'avènement du Messie. Mais ce mariage avec ce respect de la virginité dépendait du consentement de Joseph. En les accordant, il a très efficacement concouru à la réalisation du saint mystère. Et c'est pour ce motif qu'avec Marie il peut être dit « de l'ordre hypostatique » [93].

Et après lui, J.A. Reimsbach, s.j., développait le thème de la proximité exceptionnelle et de l'intimité sans égale qui unissait Joseph à Marie et à Jésus, sous-tendant manifestement son exposé de la vérité que nous sommes à établir [94]. De même l'abbé A. Michel, écrivant en la même année (1921) dans l'*Ami du Clergé :*

> Dans l'intimité de la sainte Famille, ce droit d'époux, ce droit de père, ce droit de gardien vigilant et fidèle établissait, entre S. Joseph et Dieu, une relation si étroite, qu'on n'en peut trouver de semblable chez les autres saints et qu'elle semble placer Joseph, dans l'ordre de l'union avec Dieu, immédiatement après la Vierge Marie [95].

Cette position était désormais assez bien assise pour qu'un évêque, Mgr Luis y Perez, qui consacra une lettre pastorale à chanter les gloires de saint Joseph, jugeât pouvoir la faire sienne officiellement, sans témérité :

> La bienheureuse Trinité a associé celui-ci (Joseph) à l'ordre que la théologie appelle hypostatique, ordre de l'Incarnation du Fils de Dieu,

92. El era verdadero esposo de Maria y padre de Jesús, títulos ambos nobilísimos que nos dan derecho a colocar al glorioso Patriarca en el orden de la Unión hipostática. *Ib.*, p. 70.

93. Joseph RENARD, s.j., *Saint Joseph et l'enfance de Marie et de Jésus d'après les livres saints, les traditions, les révélations des mystiques, la théologie,* Tours, Mame 1920, p. 290.

94. J.A. REIMSBACH, s.j., *Le patronage de S. Joseph,* dans *Gregorianum*[1] (1921) 339-340.

95. *L'Ami du Clergé,* 3 mars 1921, p. 102. Cet article, comme tous ceux de *l'Ami du Clergé* à cette époque, est anonyme, mais il a sans doute été rédigé par A. Michel, car l'article du DTC, *Joseph,* col. 1514 ss., est signé par lui et il ne fait que répéter presque textuellement l'étude précédente de l'A.C.

> en le constituant élément nécessaire à la manifestation honnête et ordonnée du Sauveur dans le monde, conformément aux éternels décrets de la divine Sagesse [96].

Et la liste s'allonge toujours des autorités qui se rallient à cette opinion.

En 1926, le Père Bover, s.j., traitant de cette question *ex professo* s'exprimait dans les termes suivants :

> ... Saint Joseph, d'une part parce qu'époux de la Vierge Mère de Dieu, d'autre part parce que père véritable (quoique non naturel) de Jésus-Christ, fut par conséquent élevé à l'ordre de l'union hypostatique... [97]

Cet auteur s'emploie alors pendant plusieurs pages à justifier sa position.

En 1927, dans un article de revue traitant du droit de saint Joseph à la proto-dulie, un autre jésuite, le père Hormaeche, écrivait :

> Il y a une famille, sacrée par excellence... trois membres la composent: Jésus, Marie, et Joseph. Ces trois, aucun de plus, s'intègrent dans cet ordre hypostatique. La sainte humanité de Jésus-Christ, substantiellement unie à la seconde Personne, est le centre de cet ordre ; la Vierge Marie, parce qu'elle a engendré de sa propre substance une si sainte Humanité, apparaît comme un autre des éléments constituants ; saint Joseph, véritable époux de la Vierge Marie et vrai père de Jésus-Christ, ne peut pas, non plus, ne pas appartenir à la constitution de cet ordre que l'union hypostatique exige pour son existence [98].

---

96. La Trinidad beatíssima le asoció al orden que la Teología llama *hypostático,* que es él de la Encarnación del Hijo de Dios, contituyéndole elemento necessario para que el Salvador se manifestase al mundo honesta y ordenadamente, segun los eternos decretos de la Divina Sabiduría. Luis y Perez, Mgr, *San José padre virgen de Jesús* Carta pastoral sobre la Dignidad, santidad, gloria y poder del santo patriarca que el obispo de Oviedo dirige a sus diocesanos en la cuaresma de 1925, p. 40.

97. ... S. Joseph, et quia conjux Deiparæ Virginis, et quia verus (etsi non naturalis) Jesu Christi pater, consequenter et ad hypostaticæ unionis ordinem est elevatus... J.M. Bover, s.j., *De cultu sancti Josephi amplificando,* Barcinone, Subirana, 1926, p. 29.

98. Pero hay una familia, sagrada por excelencia... esa familia la componen sólo tres miembros : Jesús, Maria y José. Tres, ninguno más, integran ese orden hipostático.

La santa Humanidad de Jesucristo, sustancialmente unida a la segunda Persona, es el centro de ese orden ; la Virgen Maria, por engendrar de su propia sustancia tan sagrada Humanidad, ya se ve que es otro de los élementos constituyentes ; San José, esposo verdadero de la Virgen Maria y padre verdadero de Jesucristo no puede

À quoi il ajoutait :

> Ce que nous venons d'affirmer, c'est que l'Esprit-Saint par un acte libre de sa volonté a déterminé cette dépendance entre le ministère de saint Joseph et la formation du Verbe dans les chastes entrailles de Marie... Et ainsi, les relations de cette coopération ministérielle gravitent dans le cercle de l'union hypostatique [99].

En cette même année, un auteur anglais tenait une aussi catégorique position ; Edward Healy Thompson édifiait textuellement le raisonnement que voici :

> ... l'ordre de l'union hypostatique transcende et surpasse tout autre ordre subalterne... Or Joseph par divine prédestination a été placé dans cet ordre souverain... Qu'il soit compris dans cet ordre suprême n'est pas simplement une opinion dévote ou le fruit de pieuses méditations ; c'est une sûre conclusion procédant de la plus saine théologie... [100]

« *Une sûre conclusion* » ! On ne saurait croire que c'est là une affirmation gratuite ou exagérée quand on voit qu'en cette année de 1927, l'autorité d'un Mgr Sinibaldi, secrétaire de la Sacrée Congrégation des Séminaires et des Universités, vient s'ajouter aux précédents témoignages et apporter en même temps qu'un gage d'orthodoxie une lumière plus grande encore :

> L'ordre de l'union hypostatique repose sur l'union substantielle de la nature humaine avec la Personne du Verbe et se trouve être l'humanité unie substantiellement au Verbe. Cet ordre est constitué uniquement et exclusivement, par la personne adorable de Jésus, vrai Dieu et vrai homme. Marie et Joseph appartiennent à cet ordre par leur ministère,

---

menos de pertenecer también a la constitución del orden que la unión hipostática exige para su existencia. F. HORMAECHE, s.j., *Derecho de S. José a la protodulia,* dans *Estudios Eclesiásticos* 6 (1927) 29-30.

99. ... sino lo que acabamos de afimar es que el Espíritu Santo por un acto libérrimo de su voluntad quiso determinar que hubiese aquella dependencia entre el misterio de San José y la formación del Verbo en las castas entrañas de Maria... Y por lo tanto, las relaciones de esa cooperación ministerial giran en el círculo hipostático... *Ib.,* p. 32.

100. ... the order of the Hypostatic Union transcends and surpasses the other subaltern orders... Now, Joseph by divine predestination was placed in this sovereign order... That Joseph should be comprised in this supreme order is not a mere devout opinion or the fruit of pious meditation ; it is a sure decision of the soundest theology. Edward Healy THOMPSON, M.A., *The Life and Glories of St. Joseph*[4], London, Burns and Oates, 1917, p. 7-8.

> en tant qu'ils ont coopéré, encore que de façon différente, à sa constitution et à sa conservation [101].

De ses vues ainsi résumées, cet auteur déduit la supériorité du ministère de Joseph en regard de tout autre [102]. Jésus, Marie, Joseph furent selon lui, un triangle scellé, pourrait-on dire. En quoi le remarquable théologien qu'est le Père Garrigou-Lagrange, o.p., universellement connu et apprécié, le soutient sans réticence aucune [103].

Qui s'étonnerait dès lors de voir triompher définitivement parmi les plus récents auteurs, cette idée désormais acceptée ? Tous ceux qui ont concentré leur attention sur la théologie de saint Joseph se rencontrent sur cette conclusion. Si bien que nous irions jusqu'à dire que le fait de l'appartenance est maintenant une opinion admise. Voyons plutôt successivement, et dépouillés de tout commentaire, les témoignages mêmes de ces maîtres : on y retrouvera la constance d'une telle orientation.

En 1937, le Père Müller, s.j. :

> ... puisque Jésus, homme-Dieu, et sa mère virginale, appartiennent certainement à l'ordre hypostatique, nous devons affirmer la même chose de Joseph, par suite de son intime union avec eux, et parce que comme chef de la sainte Famille, il a une certaine prééminence sur eux... ainsi saint Joseph appartient évidemment à cet ordre [104].

---

101. L'ordine della *Unione ipostatica* è la unione sostanziale della natura umana con la Persona del Verbo, o è la Umanità unita sostanzialmente al Verbo. Quest'ordine è costituito, unicamente ed esclusivamente, dalla Persona adorabile di Gesù, vero Dio e vero Uomo. Maria e Giuseppe appartengono a quest'ordine per il loro ministero, in quanto hanno cooperato, sebbene in modo differente, alla sua costituzione e conservazione. Giacomo SINIBALDI, Mgr, *La grandezza di San Giuseppe,* Roma, Cuora di Maria, 1927, p. 42.

102. *Ib.,* p. 43.

103. R. GARRIGOU-LAGRANGE, o.p., *L'amour de Dieu et la croix de Jésus,* Juvisy, Cerf, 1929, t. II, p. 838-9. Cf. aussi, du même auteur : *De paternitate Sancti Joseph,* dans *Angelicum* 22 (1945) 106, et *Prééminence de S. Joseph,* dans *La Vie Spirituelle,* 19 (1929) 676.

104. Da aber diese, das gottmenschliche Jesuskind und die jungfräuliche Gottesmutter, ohne Zweifel der Ordnung der hypostatischen Vereinigung angehören, so ist notwendigerweise das gleiche vom heiligen Joseph zu sagen, weil er eben in der innigsten Verbindung mit ihnen steht und als Haupt der Heiligen Familie sogar einen gewissen Vorrang vor ihnen hat... Somit gehört auch der heilige Joseph als wesentlicher Bestandteil jener jungfräulichen Ehe und als Haupt der Heiligen Familie ebenso offenkundig zu derselben Ordnung. Joseph MÜLLER, s.j., *Der heilige Joseph,* Innsbruck-Leipzig, F. Rauch, 1937, p. 168.

En 1939, Dom Gaston Démaret, o.s.b. :

> ... sans figure, la mission de saint Joseph se rapporte et confine, comme la maternité divine mais en son rang, à l'ordre de l'union hypostatique, c'est-à-dire à l'ordre de l'union personnelle de l'humanité sainte de Jésus au Verbe même de Dieu... [105].

En 1945, un autre évêque espagnol publiait toute une lettre pastorale sur saint Joseph ; plusieurs pages y sont consacrées au problème qui nous intéresse. Retenons simplement que pour lui non plus, l'appartenance à l'ordre hypostatique ne laisse aucun doute : c'est un fait acquis [106]. Il partageait en cela l'opinion importante d'un spécialiste des questions de Joséphologie, le Père Francis L. Filas, s.j., qui reconnaissait en parlant de saint Joseph, que

> sa position privilégiée le situait même au-dessus des Apôtres et de Jean-Baptiste, car il vécut dans un ordre différent et supérieur ; sien était ce cadre d'intimité avec Jésus et Marie que nul ne pénétra jamais : l'ordre hypostatique... [107]

et qui réitérait cette même opinion quelques années plus tard :

> ... comme Marie et Joseph furent choisis par Dieu en tant que parties de son plan en vue de l'entrée convenable du Christ en ce monde... ils appartiennent à cet ordre à titre de coopérateurs, car leur seule raison d'être fut l'Incarnation... [108]

On pourrait encore citer ici U. Holzmeister, s.j. [109], Mgr Cousi-

---

105. Gaston DÉMARET, o.s.b., *Marie de qui est né Jésus*, t. VI, *Saint Joseph*. Paris, Spes, 1939, p. 196.

106. Forma, pues, nuestro Santo, por disposición divina, parte integrante en el misterio de la Encarnación. Su cargo queda indubablemente dentro del orden hipostático. Miguel DE LOS SANTOS DIAZ Y GOMARA, Mgr, *El glorioso patriarca san José*, Carta Pastoral, Murcia, La Verdad, 1945, p. 40.

107. ... His privileged position placed him even above the Apostles and John the Baptist, for he lived in a different and superior order — his was the circle of intimacy with Jesus and Mary which no one else ever entered, the "hypostatic order"... Francis L. FILAS, s.j., *The Man Nearest to Christ*, Milwaukee, Bruce, 1945, p. 88.

108. Now, since Mary and Joseph were chosen by God as part of His plan to bring Christ respectably into this World and rear Him until manhood, they belong to this order as co-operators, for the whole reason for the existence of both was the Incarnation. Francis L. FILAS, s.j., *Joseph and Jesus*, Milwaukee, Bruce, 1952, p. 96-7.

109. Urbanus HOLZMEISTER, s.j., *De sancto Joseph quæstiones biblicæ*, Romæ, Inst. Bibl. Pont., 1945, p. 85, 117.

neau, c.s.c. [110], Paul Julien [111], Joseph Dusserre [112], F. Blanchin, o.m.i. [113], R. Duhamel, p.s.s. [114], René Wehrlé [115].

Qu'on nous permette toutefois de rappeler à l'attention des lecteurs, la très remarquable étude menée par le dominicain espagnol Bonifacio Llamera [116]. Avec un esprit avisé et aigu, ce théologien y aborda non seulement la question du fait, mais encore la question plus délicate de la nature de cette appartenance. Nous ne le citons point ici, réservant cela pour le prochain chapitre ; inutile de dire qu'en rapport avec la question de fait, il répond péremptoirement par l'affirmative. Il en est de même du rédemptoriste dominicain Luis Angel Iglesias qui, reprenant substantiellement la précédente étude, abonde dans un sens identique [117]. Ainsi s'est donc peu à peu dessinée la pensée catholique [117 bis].

---

110. Albert COUSINEAU, c.s.c., Mgr, *Principes de vie sacerdotale et religieuse à l'école du vén. Père Basile Moreau,* Montréal, Fides, 1952, p. 237-8.

111. Paul JULIEN, *De la primauté de saint Joseph,* dans R. BÉRINGER, *Recueil documentaire : Saint Joseph modèle de vie chrétienne*[s], 1927, p. 86.

112. Du fait de ses relations avec l'Enfant-Dieu, après Marie toutefois, Joseph est établi dans un ordre à part. Joseph DUSSERRE, *Les origines de la dévotion à saint Joseph,* dans *Cahiers de Joséphologie,* 1 (1953) 49.

113. F. BLANCHIN, o.m.i., *La paternité de saint Joseph,* dans *Revue de l'Université d'Ottawa,* Supp. 6 (1936) 158.

114. Roland DUHAMEL, p.s.s., *Histoire du dogme de l'Immaculée Conception.* Introduction, dans *Nos Cours,* vol. 15, n. 1, 26 sept. 1953, p. 5. Cette page est très intéressante en ce sens qu'elle présente un bref raccourci de l'évolution de la Joséphologie ; aucun doute ne semble subsister pour l'auteur sur le fait de l'appartenance de Joseph à l'ordre hypostatique.

115. René WEHRLÉ, *Joseph, époux de Marie de qui est né Jésus,* Paris, Mignard, 1949, p. 4-5, 40, 62.

116. Bonifacio LLAMERA, o.p., *Relacion de San José con el orden hipostático,* dans *Estudios Josefinos,* I (1947) 34-64.

117. Luis Angel IGLESIAS, c.ss.r., *La paternidad de san José le relaciona con el orden hipostático,* dans *Estudios Josefinos,* 6 (1952) 56-79.

117 b. Tout récemment on trouvait encore mention du fait de l'appartenance de Joseph à l'ordre hypostatique dans l'Encyclopédie Catholique, qui vient d'être publiée au Vatican. Cf. G. STAND, art. *Giuseppe,* dans *Enciclopedia Cattolica,* t. 6, Vaticano, (1951), col. 800. Comment ne pas évoquer en outre le témoignage suivant, tiré d'une thèse de doctorat en théologie soutenue à Rome même, en l'Université Pontificale « Angelicum », en 1958 ; l'auteur, au cours d'une étude où il analyse l'appartenance de saint Joseph à l'ordre hypostatique, conclut en ces termes : « Ex omnibus istis argumentis luculenter patet missionem, quam sancto Joseph commiserat Deus, non per accidens sed per se ad mysterii Unionis Hypostaticæ executionem ordinatam fuisse, ideoque sanctum Patriarcham jure meritoque ad ordinem huic mysterio correspondentem pertinere dicendum est ». Stephanus PALMIER, o.p., *De participatione sancti Joseph in mysterio Incarnationis formaliter redemptivæ.* Pars Dissertationis ad Lauream in Facultate S. Theologiæ apud Pontificium Athenæum « Angelicum » de Urbe, Melitæ, 1958, p. 15.

Tradition théologique certainement puissante, d'autant que les docteurs qui l'ont édifiée rencontrent la pensée des Souverains Pontifes. Nous citerons ici quelques-uns des principaux textes émanés des Papes, non point dans le but de les solliciter en faveur de cette position, mais simplement afin de souligner comment le courant théologique dont nous avons tracé l'esquisse dans les pages précédentes se situe précisément à l'intérieur de la doctrine mise en lumière dans les documents pontificaux. Ceux-ci, en effet, se fondant sur les titres d'époux de Marie et de père de Jésus, notent toujours la place suréminente et incomparable de saint Joseph. Ainsi Sixte IV fit insérer la fête du saint Patriarche dans les bréviaires et missels romains ; Grégoire XV, par son décret du 8 mai 1621, ordonna que cette fête fût célébrée de précepte dans tout l'univers ; Clément X, le 6 décembre 1670, l'éleva au rite double de seconde classe ; Clément XI, par décret du 4 février 1714, prescrivit pour la même fête une Messe et un Office entièrement propres ; Benoît XIII, par décret du 19 décembre 1726 [118], fit ajouter le nom de Joseph aux Litanies des Saints. Après ces progrès liturgiques du culte de saint Joseph, voici ce qu'ont écrit les Papes depuis le dernier siècle.

Pie IX, dans le décret porté le 8 décembre 1870, établissant Joseph patron de l'Église universelle, déclarait :

> ... à cause de cette sublime dignité (époux de l'Immaculée et père de l'Enfant-Jésus) que Dieu a conférée à son très fidèle serviteur, le bienheureux Joseph, l'Église le comble, aussitôt après la Vierge Marie, des plus grands honneurs et de ses louanges, et elle recourt à son intercession dans les moments d'angoisse... [119]

Et dès l'année suivante, il ajoutait, dans sa lettre apostolique du 7 juillet 1871 :

> Ce grand patriarche, le Bienheureux Joseph, que Dieu a choisi entre tous ses saints pour être sur terre époux véritable et très pur de l'Imma-

118. Sur ces différents actes pontificaux, cf. S.S. Pie IX, *Litteræ apostolicæ quibus uberius consulitur ritui quo S. Joseph, catholicæ Ecclesiæ patronus, sit celebrandus,* 7 juillet 1871, dans *Summa Josephina,* app., n. 2885, p. 538-39.

119. Ob sublimem hanc dignitatem, quam Deus fidelissimo huic servo suo contulit, semper beatissimum Joseph, post Deiparam Virginem ejus sponsam, Ecclesia summo honore ac laudibus prosequuta est ejusdemque interventum in rebus anxiis imploravit. Pie IX, *Decretum publicatum die 8 decembris 1870 in patriarchalibus Urbis basilicis inter missarum solemnia quo S. Joseph catholicæ Ecclesiæ Patronus declaratur,* dans *Summa Josephina,* app. n. 2882, p. 537.

culée Vierge Marie et le père putatif de son Fils unique, Il l'a chargé et comblé de grâces absolument singulières pour qu'il pût accomplir très fidèlement de si sublimes fonctions... [120]

Après lui, Léon XIII, dans son encyclique célèbre *Quamquam pluries,* après avoir rattaché toutes les gloires de Joseph à son double titre d'époux de Marie et de père de Jésus-Christ, poursuit :

Certes, si haute est la dignité de mère de Dieu que rien ne peut la dépasser. Cependant parce qu'il existe entre la bienheureuse Vierge et Joseph ce lien conjugal, il n'y a aucun doute que ce dernier, *plus que quiconque,* participe à cette extraordinaire dignité qui place Marie loin au-dessus de toutes les créatures... [121]

Pie XI, enfin, plus explicite que ses prédécesseurs, écrivait entre autres choses des textes aussi forts que ceux-ci :

Entre ces deux missions (celle de Jean-Baptiste et celle de Pierre) apparaît celle de saint Joseph, mission recueillie, silencieuse, presque inaperçue, inconnue, qui ne devait s'illuminer que quelques siècles plus tard, un silence auquel devait succéder sans doute, mais bien longtemps après, un retentissant chant de gloire. Et de fait, là où est plus profond le mystère, plus épaisse la nuit qui le recouvre, plus grand le silence, c'est justement là qu'est plus haute la mission, plus brillant le cortège des vertus requises et des mérites appelés, par une heureuse nécessité, à leur faire écho. Mission unique, très haute, celle de garder le Fils de Dieu, le Roi du monde, la mission de garder la virginité, la sainteté de Marie, *la mission unique d'entrer en participation du grand mystère caché aux yeux des siècles et de coopérer ainsi à l'Incarnation...* [122]

C'est le mystère, le secret de la divine Incarnation, de la Rédemption, que la Sainte Trinité révèle à l'homme. En vérité, il est impossible d'aller

120. Inclytum patriarcham Beatum Joseph, quem Deus omnipotens præ omnibus Sanctis suis purissimum verumque sponsum esse voluit in terris Immaculatæ Virginis Mariæ ac putativum unigeniti Filii sui patrem quemque ad tam sublimia munera fidelissime implenda gratiis prorsus singularibus auxit et abunde cumulavit... *Loc. cit.,* n. 2885, p. 538.

121. Certe matris Dei tam in excelso dignitas est, ut nihil fieri majus queat. Sed tamen quia intercessit Josepho cum Virgine beatissima maritale vinculum, ad illam præstantissimam dignitatem, qua naturis creatis omnibus longissime Deipara antecellit, non est dubium quin accesserit ipse, ut nemo magis. Leo XIII, Encyclica *Quamquam pluries,* 15 août 1889, dans *Leonis Papæ XIII... acta præcipua,* Paris, Desclée de Brouwer, 1893, t. III, p. 273-274.

122. Discours prononcé par Sa Sainteté le Pape Pie XI, en la fête de saint Joseph, le 19 mars 1928, à l'occasion de la lecture du décret sur l'héroïcité des vertus de Jeanne-Élisabeth Bichier-des-Âges. Cf. R. Garrigou-Lagrange, o.p., *Prééminence de saint Joseph,* dans *La Vie Spirituelle,* 19 (1929) 678.

plus haut. Nous sommes dans l'ordre de l'union hypostatique, de l'union personnelle de Dieu avec l'homme. C'est en ce moment que le signal de Dieu nous invite à considérer l'humble et grand saint (Joseph), c'est en cet instant que Dieu lance la parole qui explique tout dans les relations entre saint Joseph et tous les grands prophètes et tous les autres grands saints, même ceux qui ont joui de missions publiques de choix comme les Apôtres : aucune autre gloire ne peut surpasser celle d'avoir eu la révélation de l'union hypostatique du Verbe divin... Au contraire, dans le cas de Jésus et de Marie, ce sont les anges qui leur présentent respect et vénération. Et à leur tour, Jésus et Marie eux-mêmes obéissent et offrent leurs hommages à Joseph, car ils honorent ce que la main de Dieu avait établi en ce patriarche, à savoir l'autorité de l'époux, l'autorité du père.

Très grande doit être par conséquent la confiance que nous devons avoir envers ce saint qui se trouve dans des rapports si prolongés et même uniques avec les sources elles-mêmes de la grâce et de la vie, la Très Sainte Trinité [123].

De ces textes, ressort vivement l'accord fondamental existant entre le magistère de l'Église et la pensée des théologiens précités, en sorte que les témoignages apportés s'en trouvent singulièrement renforcés.

*
* *

Ces témoignages, que nous avons nécessairement limités dans la crainte d'une trop fastidieuse compilation, démontrent assez l'orientation très nette de la pensée théologique sur le point qui nous intéresse. Dire que S. Joseph appartient à l'ordre de l'union

123. ... è il mistera, il segreto della Divina Incarnazione, della Redenzione che la Divina Trinità rivela all'uomo, Veramente più il alto non si può andare. *Simo nell'ordine* della Redenzione, dell'Incarnazione, *nell'ordine della Ipostatica Unione,* della personale Unione di Dio con l'uomo ! E in quest'attimo che il cenno di Dio ci invita a considerare l'umile e grande Santo, è in quest'attimo che Egli detta la parola che spiega tutto nei rapporti tra San Giuseppe e tutti i grandi Profeti e tutti gli altri grandi Santi, anche quelli che hanno avuto elevati uffici publici come gli Apostoli : nessun'altra celebrità può superare quella di avere avuto la rivelazione dell'Unione Ipostatica del Verbo Divino... Per Gesù invece e per Maria sono gli Angeli che hanno rispetto e venerazione : e a loro volta Gesù e Maria stessi ubbidiscono e porgono ossequio a Giuseppe : nono Essi a riverire quello che la meno di Dio aveva in lui costituito : l'autorità di sposo, l'autorità di padre.

Grandissima dunque deve essere la fiducia che noi dobbismo verso il Santo e che à in cosi prolungati, anzi unici rapporti con le sorgenti stesse della grazia e della vita, la SS. Trinità. Pie XI, *La Grandezza di San Giuseppe,* discours du 19 mars 1935, dans AAS 1935, p. 344-47.

hypostatique n'est pas faire œuvre de novateur ; quiconque soutient une telle concusion s'insère au contraire dans les cadres d'une longue et lourde tradition. C'est justice, croyons-nous, d'y souscrire.

Au chapitre troisième de la présente étude, nous étions amenés à conclure que l'ordination foncière d'un être à la fin qui définit un ordre est ce qui le pose dans l'ordre en question [124].

Or, il ne fait aucun doute que Joseph, avec Marie, étaient directement ordonnés à l'Incarnation du Verbe. Par le Christ dont il était le père (relation de paternité, spéciale si l'on veut, mais réelle), par Marie dont il était l'époux (relation matrimoniale finalisée par la venue du Seigneur en ce monde, comme cela a été démontré antérieurement), Joseph rejoignait la fin de l'union hypostatique. Il fut en effet choisi et voulu par Dieu comme le coopérateur de l'Incarnation. Cette *destination,* en lui marquée de par la volonté du Seigneur, le jetant en quelque sorte dans le rayonnement *immédiat* de l'Incarnation, est à la source de son appartenance à l'ordre de l'union hypostatique.

Pour nier le fait de cette appartenance, il faudrait méconnaître les circonstances concrètes dans lesquelles Dieu a voulu l'Incarnation. Car compte tenu de celles-ci — et il est impossible de les ignorer — on voit Joseph lié à Marie en vue de la venue du Verbe parmi les hommes. Finalité unique et exclusive de Marie et de Joseph, finalité irréfutable parce que inscrite dans le donné révélé ; c'est cette finalité qui les place tous deux, chacun à son titre, dans l'ordre de l'union hypostatique.

En résumé : ordre, appartenance à un ordre par finalité foncière à l'objet de cet ordre, finalité foncière de Joseph à l'Incarnation, voilà quels sont les éléments qui conduisent rigoureusement à conclure par l'affirmative à la question posée en tête de ce chapitre. Saint Joseph appartient donc, de fait, à l'ordre de l'union hypostatique.

(à suivre)

Paul-Eugène CHARBONNEAU, C.S.C.

124. Cf. supra, ch. III, p. 59.

LE PÈRE CYPRIEN MACABIAU, S.J. ET LE DÉVELOPPEMENT DU CULTE DE SAINT JOSEPH AU XX[e] SIÈCLE *

L'UNE des conclusions qui doit se dégager de la journée d'études tenue cette année, c'est le rôle primordial exercé par les membres de la Compagnie de Jésus quant à l'approfondissement de la théologie de saint Joseph, et au développement de son culte.

Je n'ai pas à fournir toutes les raisons qui pourraient justifier ce fait indéniable. Pourtant, quand on lit les anciens auteurs jésuites, on rencontre une explication qui peut faire sourire à première vue, mais qui n'est pas sans fondement, puisqu'elle rejoint la dévotion profonde de saint Ignace aux mystères de l'enfance de Jésus, telle que contenue dans ses splendides *Exercices spirituels*. Les fils de saint Ignace, nous dit-on, se doivent d'entretenir en eux-mêmes et de répandre autour d'eux un amour tout particulier envers Marie et Joseph, parce que la Mère de Jésus et son virginal époux furent « les premiers de la Compagnie de Jésus » [1].

I — QUELQUES NOTES BIOGRAPHIQUES

Pour ma part, j'ai à vous parler d'un auteur qui a exercé une influence considérable en joséphologie, même si son nom est à peine connu en dehors du cercle des spécialistes. C'est que cet écrivain a voulu laisser planer un halo de mystère autour de sa personne. Il signait ses œuvres des initiales C. M., et dans sa correspondance avec les évêques du monde entier, il demandait d'envoyer les répon-

* Conférence donnée à la journée d'études du 30 avril 1960. Voir p. 131-141.

1. Voir, par exemple, Jean JACQUINOT, s.j., *La gloire de saint Joseph représentée dans ses principales grandeurs* (1[re] éd., Dijon 1644), nouv. éd., Paris, Douniol, 1862, p. 156 ; Jacques REISS, s.j., *Josephina lucernensis...*, Constantiæ, Geng, 1658, p. 288-9. — On peut consulter aussi, sur le même sujet, Joseph FERRARI, s.j., *Mémoire sur le culte spécial que la Compagnie de Jésus doit à S. Joseph,* dans *Lettres des scolastiques de Laval,* juin 1859, p. 17-21 ; xxx, *The Origin of the Society* [*of Jesus*] *and St. Joseph,* dans *The Woodstock Letters* 37 (1908) 247-9.

ses à M. l'abbé C. Mariani, 90 rue Bonaparte, à Paris, ce qui était tout simplement l'adresse de l'éditeur Victor Lecoffre.

Dans ces conditions, rien de surprenant si plusieurs l'ont appelé l'abbé C. Mariani, dans leur compte rendu de volumes ou dans leur exposé de doctrine [2]. Son Exc. Mgr Breynat a même cru qu'il s'agissait de Mgr Mariani, secrétaire de la S. Congrégation des Rites [3].

Il a fallu, semble-t-il, attendre la mort de cet auteur pour que l'un de ses confrères se permette de soulever le voile mystérieux et nous décrive, de façon très sommaire, l'activité inlassable du Père Cyprien Macabiau, jésuite [4]. Quelques-uns ont suivi cet exemple [5], mais plusieurs autres ont continué de parler de l'abbé Mariani [6]. Aujourd'hui, l'identification du Père Macabiau est absolument certaine. Le Père Ferdinand Cavallera, s.j., l'a bien établie, en 1948, dans une courte note publiée dans la *Revue d'Ascétique et de Mystique*, quand il écrivait : « J'ai vécu quatre ans dans la même communauté que l'auteur et lui ai servi une fois ou l'autre de secrétaire bénévole » [7].

Par ailleurs, je puis ajouter que tous les manuscrits du P. Macabiau ont été transférés, il y a quelques années, du Noviciat de Mons (Gers) aux Archives de la Résidence des Jésuites, à Toulouse, et c'est là que j'ai pu en consulter une certaine partie, grâce à l'obligeance du R.P. M. Olphe-Galliard, s.j.

---

2. Voici quelques exemples : *La Civiltà Cattolica*, t. 40, fasc. 928, Febbr. 1889, p. 443, note 1, et t. 60, fasc. 1410, Marzo 1909, p. 641-56 ; J. Besson, dans *Études* 53 (1891) 529-40 ; L. Bellouvet, dans *La Science Catholique* 8 (1894) 490-1 ; *Analecta Bollandiana* 16 (1897) 515 ; *Analecta Ecclesiastica* 5 (1897) 368 ; A.M. Lépicier, o.s.m., *Tractatus de Sancto Joseph*, Paris [1908], p. 320 ; *Revue d'Hist. Ecclés.* 12 (1911) n. 7746.

3. Son Exc. Mgr Gabriel Breynat, o.m.i., *Saint Joseph, Père vierge de Jésus* [2], Montréal, Fides, 1944, p. 17 ; *Id.*, dans la Préface à la réédition canadienne de *Primauté de saint Joseph...*, Montréal, Fides, 1945, p. IX.

4. xxx, *À la vénérable mémoire du bien regretté Père Macabiau*, dans *Le Petit Missionnaire de saint Joseph* (Espaly), mars 1916, p. 83-4.

5. Cf. L. Gonzaga da Fonseca, s.j., dans *Verbum Domini* 1 (1921) 68, notes 5 et 8 ; J.A. Reimsbach, s.j., dans *Gregorianum* 2 (1921) 348 ; F. Hormaeche, s.j., dans *Estudios Eclesiásticos* 6 (1927) 11, note 4, 19 et 36 ; A. Michel, art. *Joseph (saint)*, dans *Dict. Théol. Cath.*, col. 1521 ; G. Démaret, o.s.b., *Marie de qui est né Jésus*, t. 6, *Saint Joseph*, Paris, Spes, 1939, p. 337-9 ; B. Llamera, o.p., dans *La Ciencia Tomista* 71 (1946) 273.

6. Cf. E. Mura, *Le Corps mystique du Christ* [2], Paris 1936, t. I, p. 288 ; art. *Joseph*, dans *Lexikon für Theologie und Kirche* ; J. Mueller, s.j., *Der Heilige Joseph*, Innsbruck-Leipzig, F. Rauch, 1937, p. 24 ; F.L. Filas, s.j., *The Man Nearest to Christ*, Milwaukee, Bruce, [1944], p. 188 sq., 208-9.

7. *Rev. d'Asc. et de Myst.* 24 (1948) 295-6.

Voici, en quelques mots, le *curriculum vitæ* du P. Cyprien Macabiau [8]. Né le 26 septembre 1846 à Castelsarrasin, dans le Tarn-et-Garonne, il fit ses études secondaires au petit Séminaire de Montauban. Le 13 septembre 1862, il entre dans la Compagnie de Jésus, province de Toulouse, et il y fait son noviciat sous la direction du célèbre Père Ginhac — dont la cause est introduite à Rome — qui fut également en 1880-81 son Instructeur du troisième an, à Mourville (Haute-Garonne).

Entre la fin de son noviciat et l'émission de ses derniers vœux, le 15 août 1881, le P. Macabiau parcourut les différentes étapes de sa formation religieuse : de 1864 à 1866, au juvénat à Saint-Acheul ; en 1866-67, professeur et surveillant au petit Séminaire de Montauban ; de 1867 à 1870, ses études de philosophie au Scolasticat de Vals, près Le Puy ; de 1870 à 1874, professeur aux collèges de Bordeaux (1870-73) et de Sarlat (1873-74) ; de 1874 à 1878, ses études de théologie au Scolasticat de Vals ; en 1878-79, professeur au collège de Toulouse.

Après son troisième an, le P. Macabiau revient au scolasticat de Vals comme professeur de théologie, où il cumule en même temps le titre de *scriptor*. Ce fut là son obédience pendant vingt ans (1881-1902), mais il faut remarquer que, de 1882 à 1898, le scolasticat de la province de Toulouse s'était alors réfugié à Uccles, en Espagne.

À peine de retour d'Espagne, le P. Macabiau doit quitter de nouveau la France, à cause de la trop fameuse loi Combes sur les associations. De 1902 à 1914, il réside, comme *scriptor,* à la maison du noviciat et de troisième an, à 's Heeren Elderen, près de Tongres, en Belgique, où s'étaient établis les jésuites toulousains. Au moment de la grande guerre de 1914, il revient en France avec le noviciat, à Macanan, près de Bordeaux. C'est là qu'il meurt le 19 décembre 1915.

Dans la Compagnie de Jésus, et surtout dans sa Province de Toulouse, le P. Macabiau s'est acquis la réputation d'un lutteur infatigable. Il publia dans la revue *Études religieuses,* tomes 127 et 128, deux articles sur la laïcité. Durant les années qu'il vécut en

8. Cette courte biographie est basée sur la *Note* publiée par le P. F. CAVALLERA, s.j., *loc. cit.,* et sur les renseignements fournis de façon si bienveillante par le P. M. OLPHE-GALLIARD, s.j., dans sa lettre du 8 mars 1960.

exil, il fit paraître également dans d'autres revues quelques articles de polémique sur les thèmes qui opposaient le pouvoir civil à l'Église. Mais le P. Cavallera a raison d'écrire à son sujet :

> Comme *scriptor,* on peut dire que le P. Macabiau fut vraiment l'homme d'un seul livre et d'une seule tâche : celle de promouvoir la dévotion à saint Joseph, en particulier en obtenant pour lui les honneurs du culte de *protodulie* [9].

II — Son Postulatum aux évêques du monde entier

Il est normal de se demander pour quelle raison le P. Macabiau a dirigé toute son activité du côté de saint Joseph. Comme tout jésuite authentique, il a certainement entendu parler du saint époux de Marie durant ses années de formation religieuse. Mais ce n'est pas là l'explication profonde de son orientation.

Le P. Macabiau nous livre lui-même ce secret, dans ses écrits sur saint Joseph [10]. Vers 1885 — il se trouvait alors au scolasticat d'Uccles, en Espagne — il se mit à lire un numéro de la revue *Analecta Juris Pontificii* et il y rencontra, rapporté *in extenso,* le *Votum* d'un consulteur de la S. Congrégation des Rites, au sujet de quatre demandes qu'un grand nombre de fidèles avaient adressées à Rome [11].

Ces dévots de saint Joseph désiraient obtenir les quatre points suivants : 1° que le culte de suprême dulie soit décerné au saint époux de Marie ; 2° que la fête du Patronage soit élevée au rit double de première classe avec octave ; 3° que le nom du saint Patriarche soit inscrit, après celui de la T. S. Vierge, au *Confiteor* et à trois oraisons de la messe ; 4° enfin, que dans le culte public de l'Église et tout spécialement dans les litanies, le nom de saint Joseph soit invoqué avant celui de saint Jean-Baptiste.

En lisant le *Votum* qui était daté du 2 juillet 1869, le P. Macabiau se rendit compte que le consulteur — dont il ignorait alors le

9. *Loc. cit.,* p. 296.

10. Cf. C. M. [Cyprien Macabiau, s.j.], *De cultu Sancti Joseph sponsi Mariæ ac Jesu parentis amplificando,* Paris, V. Lecoffre, et Madrid, D. Gregorius Del Amo, 1887, p. 9-11 ; *Id., Primauté de saint Joseph d'après l'épiscopat catholique et la théologie,* Paris, Lecoffre, 1897, p. 21-22.

11. xxx, *Culte de saint Joseph,* dans *Analecta Juris Pontificii* 20 (juillet 1881) 185 sq. À l'exception de quelques brefs commentaires au début et à la fin, cet article ne comprend que le *Votum* du consulteur.

nom [12] — conseillait d'admettre volontiers la seconde pétition, mais de rejeter les trois autres. Bouleversé par cette attitude et sans savoir qu'un autre consulteur avait présenté, exactement un an plus tard, un *Votum* complètement favorable aux quatre demandes [13], le P. Macabiau se mit en frais de prouver, du point de vue théologique, le bien-fondé des trois pétitions que le premier consulteur avait suggéré de repousser. C'est ainsi qu'il publia en 1887, avec le concours de deux éditeurs de Paris et de Madrid, son premier livre sur saint Joseph intitulé : *De cultu Sancti Joseph... amplificando* [14].

Nous reviendrons plus loin sur les points de doctrine qui sont exposés dans ce volume. Contentons-nous de dire, pour le moment, que le P. Macabiau y examine en détail chacune des quatre demandes du *Postulatum* des fidèles et qu'il s'efforce de les justifier.

L'auteur envoya un exemplaire de son volume à un très illustre Cardinal romain — dont il ne nous révèle pas le nom — et ce dernier lui conseilla aussitôt de faire des démarches auprès des évêques pour obtenir le plus grand nombre possible de signatures en faveur des pétitions [15]. Le P. Macabiau accepta avec enthousiasme l'avis de ce Cardinal, mais, écrit-il, « par mesure de prudence j'avais cru devoir modifier le *Postulatum* de 1869 et réduire à deux les pétitions que nous désirions adresser au Saint-Siège » [16].

Voici, en résumé, la teneur de ce nouveau *Postulatum :* 1° que saint Joseph soit honoré, dans l'Église catholique et dans la sainte liturgie d'un culte de protodulie (ou de suprême dulie), c'est-à-dire le premier après la T. S. Vierge ; 2° que le nom du Patron de l'Église soit inscrit au Saint Sacrifice de la messe, à savoir au *Confiteor* et dans trois oraisons, après le nom de Marie.

---

12. Le P. MACABIAU affirme dans son volume *Primauté de saint Joseph,* p. 22, note 1 : « ... le pieux Consulteur, dont je n'ai appris le nom que plus tard... » ; mais il ne dit pas de qui il s'agit. En fait, le P. Macabiau semble avoir toujours ignoré que ce *Votum* avait été publié en brochure séparée : *Votum P. Fr. Hieronymi Saccheri, O.P., S.R.C. consultoris, circa quatuor petitiones factas a quamplurimis Christifidelibus pro S. Patriarchæ Josephi cultu amplificando,* [Romæ, s. éd., 1869], 34 p.

13. Cf. Aloysius MARCHESI, c.m., *Amplificationis cultus Sancti Joseph Beatæ Mariæ sponsi urbis et orbis Votum ex officio,* Roma, Congr. Propaganda Fide, 1870, 270 p. — En 1897, le P. MACABIAU connaissait ce *Votum :* cf. *Primauté,* p. 13, note 1, et p. 22, note 1.

14. Voir *supra,* note 10. C'était un volume de 179 p.

15. Cf. *Primauté,* p. 23 et 28.

16. *Op. cit.,* p. 24.

a) *Les divers envois de son Postulatum*

De 1887 à 1892, le P. Macabiau envoya son *Postulatum* et un exemplaire de son livre à environ 900 évêques du rit latin seulement. Pourquoi pas aux évêques de rit oriental également ? Parce que, dit-il, « écrit en latin et traitant de liturgie latine, il ne pouvait avoir d'intérêt pour les évêques des rites orientaux » [17]. De plus, il faut remarquer que le P. Macabiau ne fit rien parvenir aux Cardinaux qui demeuraient à Rome, afin de leur laisser une complète liberté de jugement au moment où le *Postulatum* serait transmis au Saint-Siège [18].

On se tromperait gravement si l'on se représentait notre jésuite comme un homme qui se croise les bras et attend patiemment. Son premier *Postulatum* de 1887 comportait deux grandes feuilles, format 33 x 24 cm. (ou 13" x 9½"). Environ un an plus tard, au mois de septembre 1888, il envoie une autre circulaire aux évêques dont il n'a pas obtenu de réponse, et il leur en donne une explication très délicate et très habile à la fois : soit parce que son premier envoi s'était peut-être perdu en route, soit parce que ces évêques n'avaient pas encore daigné signer le *Postulatum,* soit parce que leur réponse n'était pas parvenue à l'auteur [19].

Il ne faut pas oublier que c'est à cette époque, exactement le 15 août 1889, que Sa Sainteté Léon XIII publia sa célèbre encyclique *Quamquam pluries*, qui est considérée encore de nos jours comme la grande charte papale sur la théologie de saint Joseph. Est-il besoin de faire remarquer que le P. Macabiau y trouva un encouragement et un stimulant dans ses efforts, ainsi qu'une nouvelle preuve pour étayer ses pétitions ; car c'était la première fois qu'un Souverain Pontife consacrait toute une encyclique à exalter la mission et les grandeurs du Chef de la Sainte Famille.

Le P. Macabiau entend bien profiter de cette atmosphère favorable. En 1890-91, il transmet donc une autre circulaire aux cardinaux et évêques du monde entier, d'abord pour remercier ceux qui

17. *Op. cit.*, p. 23.

18. Cf. *De cultu Sancti Josephi... amplificando*[2], Paris, Lecoffre, 1908, p. 16, note 1. Même remarque dans la 3e édition, p. 17, note 1.

19. Cette circulaire ne comportait qu'une feuille (29 x 19 cm.) imprimée des deux côtés. Mais le P. Macabiau avait réduit le format de son *Postulatum* (22 x 14 cm.).

ont fait parvenir leur signature, mais aussi pour demander à ceux qui n'ont pas encore signé de le faire le plus tôt possible, parce qu'il veut présenter son *Postulatum* au Saint-Père [20].

Comme on le voit, tout augurait bien et tout laissait prévoir un bon accueil à Rome aux deux pétitions de notre apôtre de saint Joseph. Il songeait au moyen pratique et normal de remettre lui-même au Saint-Père les signatures obtenues, quand parut, le 15 août 1892, un décret de la S. Congrégation des Rites.

> De toutes parts, disait ce décret, sont arrivées au Saint-Siège des pétitions qui demandent pour saint Joseph de plus grands honneurs liturgiques. Ces vœux, qui témoignent de la dévotion toujours croissante des fidèles, ont vivement réjoui Sa Sainteté. Toutefois, Elle n'a pas jugé à propos d'enrichir le saint Patriarche d'honneurs liturgiques qui apporteraient un changement à l'ordre depuis longtemps très sagement établi [21].

On l'aura remarqué, ce décret ne porte aucun jugement doctrinal ; c'est une décision d'opportunité. Mais il n'était certes pas de nature à encourager les auteurs de *Postulata.* Au lieu d'écrire aux évêques pour obtenir leurs signatures, le P. Macabiau se mit alors à composer un autre livre sur saint Joseph. La préface est datée de 1895, l'année du 25e anniversaire de la proclamation du patronage de saint Joseph sur l'Église universelle, mais le volume ne fut édité qu'en 1897 sous le titre suivant : *Primauté de saint Joseph d'après l'épiscopat catholique et la théologie* [22]. L'auteur reproduit d'abord les actes conciliaires et extra-conciliaires de l'épiscopat en l'honneur de saint Joseph, ainsi que les actes des Souverains Pontifes Pie IX et Léon XIII. Puis, il consacre tout le reste du volume, c'est-à-dire plus de 450 pages, à établir la primauté de saint Joseph d'après la théologie.

Pendant les dix années subséquentes, soit de 1898 à 1908, nous ne connaissons à peu près rien des activités du P. Macabiau. Il ne semble pas s'être occupé activement du culte de saint Joseph, si ce

20. Cette circulaire, de format réduit (20.5 x 14.5 cm.), était beaucoup plus courte que la précédente ; elle ne comportait que 16 lignes de texte imprimé.

21. Cf. *Decreta authentica Congregationis SS. Rituum,* n. 3789, t. 3, Romæ, 1900, p. 243.

22. Voir *supra,* note 10. C'était un fort volume de VII - 513 p. D'après le P. F. CAVALLERA, s.j., *loc. cit.,* p. 296, une nouvelle édition aurait été publiée en 1901, mais je ne la connais pas. Chose certaine, une réédition canadienne a paru, sous les soins de Son Exc. Mgr Gabriel BREYNAT, o.m.i., à Montréal, Fides, 1945, XII - 513 p.

n'est peut-être par des recherches dans diverses bibliothèques. Il y en eut d'autres cependant qui emboîtèrent le pas et qui suivirent son exemple. Ainsi, le 21 juillet 1899, les évêques de l'Amérique Latine envoyaient au Saint-Père un *Postulatum* qui favorisait le culte de protodulie [23]. Vers la même époque, on faisait circuler une pétition dans les principaux pays d'Europe, dans le but de faire approuver des litanies spéciales en l'honneur de saint Joseph. Cette question fut soumise à la S. Congrégation des Rites ; la réponse fut suspensive *(dilata)* en 1903, mais on réussit à obtenir gain de cause en 1909 [24].

Faut-il croire que ces *Postulata* réveillèrent le P. Macabiau de sa léthargie ? *Deus scit...* De toute façon, il fait paraître sous l'anonymat en février 1906, dans *Le Messager du Cœur de Jésus,* un article intitulé : *En faveur du culte de saint Joseph.* Il y traite des *Postulata* présentés à Rome en 1866 et 1870, et il y décrit également l'œuvre de l'abbé Mariani — c'est-à-dire son œuvre — pour l'extension du culte de saint Joseph [25]. Cet article a été traduit en d'autres langues, et il a paru au moins en Italie et au Mexique [26]. Puis, au cours de la même année 1908, il publie une deuxième et une troisième édition, revue et augmentée à chaque fois, de son volume latin *De cultu Sancti Josephi... amplificando* [27]. Et de nouveau, il fait parvenir

---

23. « Beatissime Pater : Americæ Latinæ Archiepiscopi et Episcopi infrascripti desideria et vota Cleri et fidelium omnium in suis Diœcesibus commorantium interpretantes, ad pedes Vestros humiliter provoluti, supplices postulant ut in honorem Sanctissimi Joseph, Putativi Patris Domini Nostri Jesu Christi, Beatissimæ Virginis Mariæ Castissimi Sponsi, Ecclesiæ Universalis Patroni necnon et opificum Protectoris, *Cultum Protoduliæ* decernere dignemini. Obedientissimi et addictissimi filii. » Suivent les signatures de 8 archevêques et de 27 évêques. L'original se trouve aux *Archives de la S. C. des Rites,* cote K 14, ½.

24. Voici la réponse donnée à la *Congregatio Ordinaria* du 21 avril 1903 : « Dilata — Exquisito voto alterius ex S. Rituum Congr. Consultoribus qui rationem reddat de singulis præconiis, et reproponatur. » *Archives de la S. C. des Rites,* cote *Acta Congregationum Ordinariarum Sacræ Congr. Rituum.* — Voir le décret du 18 mars 1909 dans *Acta Apostolicæ Sedis* 1 (1909) 290.

25. xxx, *En faveur du culte de S. Joseph,* dans *Le Messager du Cœur de Jésus* (Toulouse) 81 (février 1906) 101-107.

26. Son Exc. Mgr Nicola Giuseppe CAMILLI, *In favore del culto di San Giuseppe,* dans *Il Divoto di San Giuseppe,* février 1906, 12 p. ; Voir aussi la traduction espagnole dans *Mensajero del Corazón de Jesús* (Mexico), mars 1906.

27. C. M. [Cyprien MACABIAU, s.j.], *De cultu Sancti Josephi... amplificando,* Editio altera, Paris, Lecoffre-Gabalda, 1908, XIII - 248 p. ; même titre, Editio tertia, Paris, Lecoffre-Gabalda, 1908, XIV - 279 p.

son *Postulatum* aux évêques du monde entier, avec un exemplaire de son livre.

Le P. Macabiau a certainement rejoint un très grand nombre d'évêques par la poste, parce qu'il savait se faire aider par des représentants qui se chargaient d'obtenir les signatures épiscopales dans divers pays. Ainsi, en 1890-91, Son Exc. Mgr Camille Paul Maes, évêque de Covington, Kentucky, lui envoyaient les signatures de 38 archevêques et évêques des États-Unis, de 5 Abbés cisterciens et du Supérieur général de la Congrégation de Sainte-Croix [28].

En 1908-09, le P. Macabiau se sert de quelques-uns de ses confrères comme intermédiaires. Pour l'Autriche et l'Allemagne, c'est le P. Fr. X. Stützle, s.j., rédacteur à Innsbruck de l'édition allemande de la revue *Le Messager du divin Cœur de Jésus (Sendboten des göttlichen Herzens Jesu)*. Un autre Père jésuite, dont j'ignore le nom, de l'Université Saint-Louis, au Missouri, distribue largement le *Postulatum* et le livre latin du P. Macabiau dans tous les évêchés et Grands Séminaires des États-Unis, du Canada, de Cuba et des îles Philippines ; à lui seul, il envoie 304 exemplaires de ce volume, dont 33 à Montréal, 10 à Ottawa, 9 à Québec, 5 à Saint-Hyacinthe et 4 à Toronto [29].

À cette époque, le P. Macabiau s'adresse même aux chefs de l'Église orientale. Grâce au zèle et à l'influence du P. E. Maître, s.j., de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, il reçoit les signatures du Patriarche des Chaldéens et de quatre évêques de rite Maronite de la Syrie, de Chypre et de la Palestine [30].

b) *Réponses obtenues*

Il est facile de constater que le P. Macabiau a vraiment tout mis en œuvre pour alerter les évêques du monde entier et attirer leur

28. Voir les deux lettres de Mgr MAES, en date du 20 décembre 1890 et du 16 février 1891, aux Archives des Jésuites à Toulouse.

29. Voir, aux Archives des Jésuites à Toulouse, la lettre du 21 mars 1909, à laquelle il manque la dernière page. D'après cette lettre, ce Père de l'Université Saint-Louis distribua 202 exemplaires aux États-Unis, 16 exemplaires à Cuba et aux îles Philippines, 83 exemplaires au Canada, et 3 exemplaires au Mexique.

30. Voir la lettre du 8 juillet 1908, aux Archives des Jésuites à Toulouse. Le P. MAÎTRE ajoute cependant : « J'espère dans quelque temps vous envoyer de nouvelles signatures. » Je n'ai pas réussi à les découvrir.

attention sur la mission exceptionnelle de saint Joseph. Quels résultats a-t-il obtenus ?

Il m'est impossible de fournir des statistiques définitives, mais les renseignements sont tout de même très révélateurs dans leur ensemble. Le P. Macabiau nous assure que, de 1887 à 1897, il a reçu 610 réponses affirmatives de la part des évêques — dont 32 cardinaux et 110 archevêques — sans compter celles des supérieurs généraux [31]. Dix ans plus tard, il donne la liste complète des signataires, et on y relève les noms de 615 évêques et de 17 supérieurs généraux [32]. Mais ce qu'on ignore, c'est le nombre d'évêques qui ont approuvé le *Postulatum* lors du dernier envoi de 1908-09. On peut cependant présumer qu'il y en eut au moins une centaine, puisque du Canada seulement, 13 nouveaux évêques ont envoyé leur signature [33].

En un mot, il s'est agi d'une sorte de plébiscite à l'échelle mondiale, et le P. Macabiau pouvait être vraiment fier du résultat. D'autant plus que plusieurs évêques ne se contentaient pas de signer le *Postulatum ;* ils envoyaient également une lettre qui manifestait clairement leur conviction personnelle et leur profonde dévotion envers saint Joseph. Le P. Macabiau a déjà cité la lettre du cardinal Agostini, Patriarche de Venise [34] ; on pourrait en ajouter plusieurs autres, comme celles par exemple — pour se limiter au Canada — de Leurs Excellences Nosseigneurs Louis-Zéphirin Moreau, évêque Saint-Hyacinthe, Joseph-Alfred Archambault, évêque de Joliette, et Augustin Dontenwill, o.m.i., évêque de New Westminster [35].

---

31. Cf. *Primauté,* p. 25 et 27.

32. Cf. *De cultu S. Josephi* [2], p. 16-34.

33. Les évêques qui avaient déjà envoyé leur signature n'ont pas répondu lors de ce nouvel envoi de 1908-09. Mais plusieurs des évêques qui avaient signé entre 1887 et 1892 étaient morts depuis.

34. Cf. *Primauté,* p. 25-26 ; *De cultu S. Josephi* [2], p. 16-17.

35. Voici un extrait de la lettre de Son Exc. Mgr L.-Z. Moreau, en date du 24 juillet 1888 : « Avec un vrai bonheur je signe les deux *Postulatum* que vous m'avez transmis, et mon vœu le plus ardent est que Notre Bienheureux Père Léon XIII décerne au Glorieux St Joseph les honneurs et les privilèges mentionnés en ces deux suppliques. C'est une très douce jouissance pour moi de penser et de croire que St Joseph est le Saint le plus élevé en gloire dans le ciel après sa sainte et divine Épouse, et je ne crois pas faire injure à St Jean-Baptiste, en croyant qu'il en est ainsi. Les sublimes fonctions confiées par Dieu lui-même à ce Bienheureux Patriarche auprès de la Vierge Immaculée et du Divin Enfant, ravissent mon âme, et m'inclinent forte-

En outre, si l'on veut donner à ces quelques statistiques une interprétation juste et normale, il faut admettre que des centaines de prêtres ont ajouté leur nom, explicitement ou implicitement, à celui de leur Pasteur. Car on sait que plusieurs évêques, avant de se prononcer, ont soumis et le *Postulatum* et le livre latin, qui servait de mémoire justificatif, à deux ou trois théologiens de leur diocèse. Dans d'autres cas, l'évêque avouait qu'il signait « au nom de tout son clergé, tant séculier que régulier » [36]. Il existe aussi des documents où l'on trouve la signature des membres du Chapitre et des professeurs du Grand Séminaire de théologie, à la suite de celle de leur Prélat [37].

Il faut aussi tenir compte du fait que le P. Macabiau n'a pas reçu un certain nombre de réponses d'évêques, soit parce que le *Postulatum* ne s'est pas rendu à destination, soit parce que la lettre de l'évêque s'est perdue en route. Le P. Macabiau semble attacher une assez bonne importance à cette explication [38]. Mais, pour ma part, je suis porté à considérer ce correctif comme quantité négligeable, à cause des nombreux envois qui ont été faits, et à des dates bien différentes. De toute façon, le nombre de réponses affirmatives reste très élevé et vraiment impressionnant.

Si nous examinons maintenant l'envers de la médaille, nos statistiques deviennent beaucoup plus imprécises. Il est certain, par exemple, que dans certains diocèses, on s'est contenté d'envoyer un simple accusé de réception du volume. C'est que, parfois, l'évêque préférait s'abstenir de signer le *Postulatum*, ou encore, il est arrivé que le chancelier répondait au courrier pendant l'absence de l'évê-

---

ment et suavement à croire que St Joseph doit occuper la première place dans le séjour de la gloire, après l'Immaculée Vierge Marie. »

Les lettres de LL.EE.NN. J.-A. Archambault et A. Dontenwill sont respectivement du 18 avril et du 3 mai 1908.

36. Cf. *Primauté*, p. 25.

37. C'est ce que fit, par exemple, Son Exc. Mgr André-Albert Blais, évêque de Rimouski, au Canada. Le 27 avril 1908, il écrivait à « l'abbé Mariani » : « J'ai reçu la formule de Supplique que vous avez bien voulu m'adresser, et j'ai eu l'honneur de la signer avec empressement, de tout cœur et de toute âme. Les membres du Chapitre de ma Cathédrale et les Docteurs et Professeurs de Théologie de mon Séminaire diocésain n'ont pas été moins heureux de faire de même. » Sur le *Postulatum*, la signature de l'évêque était accompagné de celle de onze prêtres du diocèse.

38. Cf. *Primauté*, p. 23 ; *De cultu*[3], p. 15.

que [39]. Combien y eut-il de cas du genre ? Il est tout à fait impossible de le préciser.

De même, le P. Macabiau reçut certainement quelques réponses franchement négatives. Quel en fut le nombre ? Je l'ignore complètement. Mais d'après mes recherches, c'est surtout lors du dernier envoi de 1908-09, semble-t-il, que quelques évêques ont affirmé explicitement qu'ils n'acceptaient pas de signer le *Postulatum*.

Nous en trouvons un exemple en Belgique. Les évêques de Bruges et de Namur envoient leur signature, mais pour une partie seulement du *Postulatum :* ils ne veulent pas que le nom de saint Joseph soit ajouté aux prières du Canon de la messe. Par contre, le cardinal Mercier, archevêque de Malines, se montre plus intransigeant. Même si son prédécesseur, le cardinal Goossens, avait approuvé les deux pétitions, il écrit au P. Macabiau, dans une lettre du 15 juin 1908 :

> Je dois vous dire, en toute franchise, que je crois avoir une très sincère dévotion à saint Joseph, mais ce grand Saint m'apparaît dans le recueillement de la piété intime. Saint Jean-Baptiste, au contraire, joue dans la société chrétienne un rôle public. Je comprends, dès lors, très bien la place faite au Précurseur de N.-S. dans la liturgie, dans les Litanies des Saints et ailleurs, et je ne me sens pas disposé à m'associer à un effort, si pieux soit-il, qui aurait pour effet de la modifier [40].

On constate le même changement d'attitude en Angleterre. Les cardinaux Manning et Vaughan et à peu près tous les évêques d'Angleterre avaient déjà accordé volontiers leur signature. Mais, le 19 novembre 1908, le secrétaire de l'archevêque de Westminster répond, au nom de tous les évêques du pays, que tous ont décidé de s'abstenir de signer [41]. Cette déclaration ne doit pas nous étonner, surtout quand on sait que, le 22 avril 1908, le rédacteur de la revue *The Month* écrivait ces quelques lignes au P. Macabiau :

39. Ce fut le cas, par exemple, de l'archidiocèse de Montréal. Le 3 nov. 1908, M. le chanoine Ad. Sylvestre, vice-chancelier, écrivait ces quelques lignes : « Monseigneur l'Archevêque de Montréal est à Rome, c'est vous dire que je décline l'honneur de faire connaître son sentiment sur *De Cultu S. Joseph amplificando.* »

40. L'original se trouve aux Archives de la Résidence des Jésuites, à Toulouse. Si l'on veut connaître la « très sincère dévotion à saint Joseph » du célèbre archevêque de Malines, on n'a qu'à lire la « Dédicace à saint Joseph » qui précède son volume classique de spiritualité : *La vie intérieure, Appel aux âmes sacerdotales,* Paris, Beauchesne, 1919.

41. Voir l'original aux Archives des Jésuites, à Toulouse.

> Nous n'avons pas encore rendu compte dans le *Month* de votre travail, parce que à vrai dire nous ne pouvons en parler comme sans doute vous le voudriez. En effet, pour notre part, la proposition que vous soutenez ne nous semble nullement à désirer. Pardonnez-moi si je vous exprime franchement mes sentiments à cet égard [42].

À côté de ces deux cas plus marquants, il y eut aussi des refus de la part de quelques évêques isolés. Du Canada, par exemple, Son Exc. Mgr Hermann Brunault, évêque de Nicolet, déclare, le 8 novembre 1908, qu'il ne veut pas signer le *Postulatum,* parce que, dit-il en toutes lettres, « saint Jean-Baptiste est le patron de ma Cathédrale »...!

Il ne faudrait pas cependant se laisser trop impressionner par ces réponses négatives. Tout d'abord, parce qu'elles sont loin de former un pourcentage élevé, et aussi parce qu'elles sont parfois motivées par des raisons d'ordre pratique, comme la réaction des milieux protestants [43].

c) *Le rayonnement du Postulatum*

Il ressort de tout cet exposé que le P. Macabiau a atteint la plupart des évêques du monde entier, même ceux de l'Église orientale, et qu'il les a obligés, pour ainsi dire, à approfondir la théologie de saint Joseph avant de donner ou de refuser leur signature. Mais je voudrais attirer l'attention sur un point qu'on oublie trop souvent. C'est que le P. Macabiau a exercé une influence considérable, non seulement sur les évêques, mais aussi sur les théologiens et sur les fidèles en général.

Plusieurs revues ont signalé au grand public la teneur du *Postulatum* du P. Macabiau et les principales raisons qui militaient en sa faveur. Il n'est pas question d'en dresser ici un inventaire complet. Soulignons cependant que ce mouvement semble avoir originé en Italie. C'est la revue de Modène, *Il Divoto di San Giuseppe,* qui commence par publier, en novembre 1888, un résumé du volume

42. *Ibid.*

43. On sait, par exemple, que l'encyclique *Quamquam pluries* de Léon XIII a provoqué de vives réactions de la part des protestants d'Angleterre et d'Allemagne : cf. *De cultu*[2], p. 38-39. Le P. Otto Pfülf, s.j., a répondu alors à ces accusations de nouveautés et d'hérésies de la part du Pape, en retraçant l'historique du culte de saint Joseph : *Die Verehrung des hl. Joseph in der Geschichte,* dans *Stimmen aus Maria-Laach* 38 (1890) 137-61, 282-302.

latin du P. Macabiau, sous la signature de Son Exc. Mgr Camilli, évêque de Jassy [44]. Puis, la même revue fait paraître, à compter du mois suivant, une traduction italienne de ce volume latin, par Mgr C.M. Mineo-Janny [45].

En février 1889, une revue bien connue, *La Civiltà Cattolica* de Rome, contient un compte rendu détaillé du *Postulatum* et du livre latin ; on y trouve même des renseignements que le P. Macabiau ignorait sur les *Postulata* antérieurs [46]. La même année, deux revues françaises, *Le Messager du Cœur de Jésus* et *Le Messager de Saint-Joseph,* s'empressent de fournir une traduction de cet article [47]. Deux ans plus tard, le P. J. Besson, l'un des rédacteurs de la revue *Études,* s'inspire largement du compte rendu de *La Civiltà Cattolica* et il insiste sur la légitimité du *Postulatum* du P. Macabiau, du point de vue théologique et liturgique [48].

Le même phénomène se produisit chaque fois que le P. Macabiau fit imprimer l'un de ses volumes sur saint Joseph : des revues de tenue scientifique et de diffusion populaire en profitèrent pour parler du *Postulatum* et de la théologie de saint Joseph. Ce fut le cas, en 1897, lors de la parution du livre *Primauté de saint Joseph,* pour des revues françaises comme *La Science Catholique, Études, Le mois bibliographique* et *Polybiblion,* pour des revues belges comme *Analecta Bollandiana* et *Revue Bénédictine,* et aussi pour des revues

---

44. S.E. Rev.ma N.G. Camilli, *Intorno ad un accrescimento di culto a S. Giuseppe, Sposo di Maria Vergine. Estratto dal Periodico Modenese « Il Divoto di San Giuseppe », Novembre 1888.* Modena 1888, 20 p.

45. *Intorno al accrescimento degli onori del pubblico culto a San Giuseppe,* dans *Il Divoto di San Giuseppe,* à partir de décembre 1888. Cette traduction italienne a aussi paru ailleurs sous le titre suivant : *Intorno ad un accrescimento di onori nel pubblico culto al Patriarca San Giuseppe,* dans *La Scuola Cattolica* 33 (1889) 164-75, 260-9, 355-65, 464-72 ; 34 (1889) 256-62, 364-9, 559-67. Mgr Mineo-Janny a ensuite réuni ces articles en un volume, publié sous le même titre à Modena, Tip. dell' Immac. Concezione, 1890, 140 p.

46. Cf. [Carlo Rinaldi, s.j.], *Rivista della Stampa Italiana,* dans *La Civiltà Cattolica* 40 (série 14, vol. 1) fasc. 928 (16 Febbraio 1889) 443-57.

47. xxx, *Les accroissements du culte de saint Joseph, ami du Sacré-Cœur,* dans *Le Messager du Cœur de Jésus* (Toulouse) 55 (mars et mai 1889) 353-65, 572-81 ; xxx, *La « Civiltà Cattolica » et le culte de saint Joseph,* dans *Le Messager de S. Joseph* (Beauvais), t. 21, juillet et septembre 1889.

48. J. Besson, *Un Postulatum en l'honneur de saint Joseph,* dans *Études* 53 (1891) 529-40.

italiennes comme *Analecta ecclesiastica* et *Il Divoto di San Giuseppe* [49].

De même, quand le P. Macabiau fit paraître la 2e et la 3e édition de son ouvrage latin *De cultu S. Josephi... amplificando.* Mentionnons, à titre d'exemple, les revues suivantes : *Razón y Fe, Études, Nouvelle Revue Théologique, Revue Augustinienne, La Civiltà Cattolica, Stimmen aus Maria-Laach, Theologische Revue* [50].

Pour bien saisir le rayonnement de l'œuvre gigantesque du P. Macabiau, il faudrait aussi signaler, au moins à grands traits, son influence sur les auteurs de manuels de théologie dogmatique. On sait, en effet, qu'avant 1890, il n'était pratiquement pas question de saint Joseph dans ces manuels, si ce n'est en passant, et la plupart du temps à titre d'illustration. Or, après le premier envoi du *Postulatum* et du livre latin du P. Macabiau, il n'est pas rare d'y rencontrer un petit exposé de joséphologie qui est intégré au traité sur la Sainte Vierge ou qui constitue un appendice à celui de l'Incarnation et de la Rédemption. Et ce qui est important pour nous, c'est qu'on prend soin de mentionner de façon explicite l'œuvre du P. Macabiau. Tel est le cas, par exemple, de Mgr Egger, du P. Jean Hermann, c.ss.r., et de Mgr Horace Mazzella [51].

Il n'y a pas lieu de s'étonner, après ce que je viens de dire, si l'on constate que le P. Macabiau a été en relation directe avec ceux qui s'occupaient activement de la théologie de saint Joseph. J'ai signalé

---

49. Cf. *La Science Catholique* 11 (1896-97) 384 ; *Études* 71 (1897) 120 sq. ; *Le mois bibliographique,* mai 1897, p. 170-2 ; *Polybiblion,* mai 1897, p. 157 ; *Analecta Bollandiana* 16 (1897) 515 ; *Revue Bénédictine* 14 (1897) 286-7 ; *Analecta Ecclesiastica* 5 (1897) 368.

50 Cf. *Razón y Fe* 22 (1908) 101-3 ; *Études* 114 (1908) 699, et 124 (1910) 279 ; *Nouv. Rev. Théol.,* avril 1909, p. 249-50 ; *Revue Augustinienne* 16 (1910) 340-1; *La Civiltà Cattolica,* t. 60, fasc. 1410, Marzo 1909, p. 641-56 ; *Stimmen aus Maria-Laach* 76 (1908) 351 ; *Theologische Revue* (Münster) 10 (1911) 297-302.

51. Cf. S.E. Mgr Fr. EGGER, *Enchiridion Theologiæ Dogmaticæ specialis,* Brixinæ, 1890, p. 430-444 : 2e appendice au traité de l'Incarnation, *De Sancto Josepho, Sponso B. Virginis ;* J. HERMANN, c.ss.r., *Institutiones theologiæ dogmaticæ,* Roma, 1899 : il a publié en tiré à part, *Tractatus de Beato Joseph,* Roma, Cuggiani, 1899, 16 p. ; Mgr H. MAZZELA, *Prælectiones scholastico-dogmaticæ,* Roma, 1900-01, t. 3, *De Verbo Incarnato.*

S.E. Mgr François EGGER, évêque auxiliaire à Brescia, écrivait au P. MACABIAU, le 10 mars 1910, au sujet de la 2e éd. du *De cultu :* « Hoc opus V. Reverentiæ valde mihi placet, ejusque prima editione jam pridem usus sum in concinanda « Appendice II de S. Josepho... » Cum in elucubranda editione septima mei *Enchiridii dogmatici* ad tractatum de Christo Redemptore pervenerim, certe non negligam novam editionem operis Tui allegare... » *Archives des Jésuites,* à Toulouse.

plus haut Son Exc. Mgr Camilli et Mgr Mineo-Janny qui ont appuyé et répandu en Italie les pétitions et les écrits du P. Macabiau. On peut y ajouter facilement d'autres noms importants, comme ceux du P. Piccirelli, s.j., du cardinal Lépicier, o.s.m., et de M. Sauvé, p.s.s., qui ont composé des ouvrages classiques en joséphologie [52].

De son côté, M. l'abbé Joseph Seitz, auteur de la meilleure étude historique sur le culte de saint Joseph jusqu'au Concile de Trente [53], écrivait au P. Macabiau, le 27 juillet 1911 :

> Quant à moi, j'hésitais depuis longtemps à accepter vos propositions, mais peu à peu je devenais plus convaincu par vos raisons ; et parce que vos propositions ne sont pas encore assez connues et adoptées dans la littérature théologique allemande, j'ai pensé être utile en les faisant connaître par une recension dans la *Revue Théologique,* l'une des revues scientifiques les plus distinguées [54].

Si quelqu'un désirait encore un supplément de preuve sur l'influence vraiment extraordinaire du P. Macabiau, on pourrait relever les demandes qu'il a reçues de divers pays du monde en vue de traduction de ses volumes. On sait que Mgr Mineo-Janny a publié une traduction italienne de la première édition du *De cultu S. Joseph* et d'un autre opuscule du P. Macabiau [55]. Or, le 4 janvier 1907, il écrit à notre Père jésuite pour lui proposer de traduire son volume français intitulé : *Primauté de saint Joseph* [56]. En 1908 et 1909, le

---

52. Ces auteurs mentionnent explicitement les divers ouvrages du P. Macabiau, ou plutôt de l'abbé Mariani. Cf. G.M. PICCIRELLI, s.j., *San Giuseppe nell' ordine presente della divina Provvidenza,* Castellammare di Stabia, 1897, p. 39-103, *passim ;* A.M. LÉPICIER, o.s.m., *Tractatus de Sancto Joseph,* Paris, Lethielleux, [1908], p. 23, note 1, p. 287, note 4, et p. 320 ; C. SAUVÉ, p.s.s., *Saint Joseph intime*[4] (1re éd. en 1909), Paris, 1920, p. 93, 102, 104-5, 119, 192, 200-1, 209, 212, etc.

53. J. SEITZ, *Die Verehrung des hl. Joseph in ihrer geschichtlichen Entwicklung bis zum Konzil von Trient dargestellt,* Freiburg im Br., Herder, 1908, XVII - 388 p.

54. L'original est aux Archives des Jésuites, à Toulouse.

55. Cf. Mgr Ciantro Mario MINEO-JANNY, *Intorno al accrescimento degli onori del pubblico culto a San Giuseppe. Dissertazioni teologiche del Prof. teologo C. Mariani liberamente volte in italiano,* Modena, Tip. dell'Immac. Concez., 1890, 140 p.; *Id., Intorno alla dignità e santità di San Giuseppe e San Giovanni Battista. Osservazioni a proposito d'una dissertazione teologica del Sac. Vinc. Medini,* Modena, Tip. dell'Immac. Concez., 1891, 103 p.

56. Cette lettre est aux Archives des Jésuites, à Toulouse. En fait, Mgr Mineo-Janny avait déjà publié une traduction italienne de plusieurs passages de ce volume du P. Macabiau, dans la revue *Il Divoto di San Giuseppe* (Modena), en 1905 et 1906. Il a fait paraître, en volume séparé, ce qui se rapportait à la paternité de saint Joseph : *La paternità di San Giuseppe. Conferenze religiose,* Palermo, Mesi, 1906. Mais il ne semble pas que Mgr Mineo-Janny ait publié une traduction complète du livre du P.

P. Macabiau reçut une demande semblable de l'Espagne et du Canada au sujet de la 3e édition de son livre latin *De cultu S. Joseph,* l'une du P. Julián Morales, du Colegio de Escuelas Pias, de Getafe, et l'autre du P. O. Joly, assistant-provincial des Clercs de Saint-Viateur [57].

Même si un bon nombre d'écrivains et de théologiens ont été en contact avec le P. Macabiau et ont prolongé, d'une certaine façon, son activité, je ne prétends pas pour autant que tous ces auteurs aient approuvé sans réserves son *Postulatum* et son exposé doctrinal [58]. Tout ce que j'ai voulu mettre en valeur, c'est le fait que le P. Macabiau doit être considéré comme l'un des plus grands apôtres de saint Joseph.

Il est vrai que ses deux pétitions — le culte de protodulie et l'insertion du nom de saint Joseph aux prières de la messe — n'ont pas encore été approuvées par Rome. Remarquons bien cependant que le P. Macabiau ne semble pas avoir présenté au Saint-Père son *Postulatum* revêtu de plusieurs centaines de signatures épiscopales. Ce fait est certain pour l'époque qui précède l'année 1897 [59]. Et tout porte à croire qu'il ne s'est pas décidé à le faire avant sa mort, car les originaux se trouvent aujourd'hui aux archives des Jésuites, à Toulouse, et on n'a pu découvrir aucune demande en ce sens aux archives de la S. Congrégation des Rites.

Au lieu d'obtenir ce qu'il désirait de tout son cœur, le P. Macabiau a préparé la voie à d'autres honneurs liturgiques, comme l'approbation de litanies propres en l'honneur de saint Joseph (en 1909), l'élévation de la fête du Patronage au rang de double de première classe avec octave (en 1911), la concession d'une Préface propre pour les messes de saint Joseph (en 1919), l'addition du nom du saint époux de Marie aux louanges divines après le Salut du T. S.

Macabiau, même s'il a distribué une circulaire dans ce but. La réponse se trouve probablement dans les dernières lignes de cette circulaire : « La traduzione sarà fedelissima ; solo vi apporremo qualche nota dilucidativa... *Si metterà mano alla pubblicazione appena sarà assicurato un numero di associati sufficiente a coprir la spesa della stampa.* »

57. La lettre du P. Morales est datée du 25 septembre 1908, et celle du P. Joly, du 10 mai 1909. *Archives des Jésuites,* à Toulouse.

58. C'est le cas, en particulier, du P. Piccirelli et du cardinal Lépicier ; voir *supra,* note 52.

59. Cf. *Primauté,* p. 29 et 34.

Sacrement et aux prières du *Rituel romain* en faveur des mourants (en 1921 et 1922), etc. [60].

De plus, grâce à son énergie indomptable, le P. Macabiau a répandu aux quatre coins du globe une dévotion tendre et forte envers le glorieux Patriarche de Nazareth, et il a suscité plusieurs travaux de recherches sur la théologie de saint Joseph [61]. Signalons aussi que son *Postulatum* a toujours trouvé bon accueil auprès des joséphologues du 20e siècle et qu'il a été assez souvent la source d'inspiration de nouvelles études en ce domaine [62].

En un mot, l'influence du P. Macabiau ne s'est pas exercée sur le même plan que celle du Frère André, le fondateur de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal ; mais il faut reconnaître qu'elle possède

---

60. Voir une énumération plus complète, avec les références à l'appui, dans F.L. FILAS, s.j., *The Man Nearest to Christ*, Milwaukee, Bruce, [1944], p. 198-9.

61. Il est impossible de songer à fournir une liste complète. Mentionnons au moins quelques noms, parmi les plus importants : E. CANTERA, o.a.r., *San José en el plan divino*, Monachil, 1917, surtout p. 247-274 ; J.M. BOVER, s.j., *De cultu S. Josephi amplificando*, Barcinone, 1926, *passim* ; S.E. Mgr G. SINIBALDI, *La grandezza di San Giuseppe*. Roma, 1927, surtout p. 101-53, et en particulier p. 114, note 24 : « Di molto aiuto ci è stata questa Opera [i.e. C. M., *Primauté de Saint Joseph*] nel redigere il nostro modesto lavoro ; e noi ne raccomandiamo la lettura a tutti, particolarmente ai Sacerdoti » ; J. MUELLER, s.j., *Der Heilige Joseph*, Innsbruck-Leipzig, 1937, surtout p. 98-150 ; S.E. Mgr G. BREYNAT, o.m.i., *Saint Joseph, Père vierge de Jésus*, Paris-Ottawa, [1939], *passim* ; *Id.*, la réédition canadienne de *Primauté de saint Joseph*. Montréal, 1945, XII - 513 p. ; G. DÉMARET, o.s.b., *Marie de qui est né Jésus*, t. 6, *Saint Joseph*, Paris, 1939, surtout p. 142-69, et en particulier p. 145, note 32 : « Ouvrage excellent [i.e. *Primauté de S. Joseph*], auquel je me réfère bien souvent sur tout ce sujet » ; F.L. FILAS, s.j., *Joseph and Jesus*, Milwaukee, [1952], surtout p. 128-65.

D'autres joséphologues ont subi indirectement l'influence du P. Macabiau, par l'entremise, par exemple, du P. Mueller ; tel est le cas du P. U. Holzmeister, s.j., et du P. B. Llamera, o.p. — Il est bon aussi de rappeler que la fondation du *Centre de recherches et de documentation* de l'Oratoire Saint-Joseph se rattache, jusqu'à un certain point, au P. Macabiau, par l'intermédiaire des travaux et des démarches de S.E. Mgr G. Breynat, o.m.i.

62. Voir, par exemple, Celestino ALISIARDI, s.j., *L'accrescimento del culto di San Giuseppe* [2], Roma, Messaggero del S. Cuore, 1928, 43 p. (la première édition est de 1923 ou 1924) ; J.M. BOVER, s.j., *De cultu S. Josephi amplificando*, Barcinone, Subirana, 1926, 62 p. ; F. HORMAECHE, s.j., *Derecho de San José a la protodulia*, dans *Estudios Eclesiásticos* 6 (1927) 5-37 ; Andrés de OCERIN-JAUREGUI, o.f.m., *Postulatum en honor de San José*, dans *La Acción Antoniana* (Valencia) t. 8, n. 79, Enero de 1927 ; S.E. Mgr Francesco RAGUSA, *San José, merecedor del culto de protodulia. Razónes y votos. Traducción del italiano por José María Salgado, s.s.j.*, México, 1928, 254 p. (la première édition italienne à Modena, 1870, 346 p.) ; Charles PARRA, s.j., *Le culte de saint Joseph*, dans *Le Messager du Cœur de Jésus* 106 (mars 1931) 177-9 ; ISAÏE DE CASTEL S. PIETRO, o.f.m.cap., *Du droit de S. Joseph au culte de protodulie*, dans *Études franciscaines* 47 (1935) 129-42, 257-70.

une valeur exceptionnelle. Dom Gaston Démaret avait bien raison d'écrire : « Le P. Macabiau... fut de nos jours le champion le plus zélé, l'apôtre et l'infatigable pèlerin du culte de saint Joseph et de son accroissement » [63]. Le nom du P. Cyprien Macabiau mérite d'être inscrit en lettres d'or dans les annales du culte envers le Patron de l'Église universelle.

Roland GAUTHIER, C.S.C.

63. *Op. cit.*, p. 337.

JOSEPHITE THEOLOGY IN THE LITURGY OF THE LATIN CHURCH

Introduction

It is of supreme necessity that the prayer of a corporate body be sustained by thought. As Father Romano Guardini says, "The prayers of the liturgy are entirely governed by and interwoven with dogma." [1] In *Mediator Dei,* Pius XII has this to say on the subject of dogma in the liturgy : "But if one desires to differentiate and describe the relationship between faith and sacred liturgy in absolute and general terms, it is perfectly correct to say : *Lex credendi legem statuat supplicandi* — let the rule of belief determine the rule of prayer." [2]

In the liturgy, the Church presents her dogmas as the foundation for the prayers of the faithful. This is also true with regard to the liturgical celebrations in honor of St. Joseph. In fact, the liturgy of the Universal Church contains a richness of theological thought on St. Joseph of which few are fully aware. One can find more than ample stimuli in the phrases of the Church's prayer for expanding his mind and heart toward the greatest of saints after Mary.

It is not the purpose of this paper to present an exhaustive treatment of Josephite Theology in the liturgy, but rather to present in a synthetic form the beauty of theology on St. Joseph that lies in the Church's official prayer. In the Latin Church, Saint Joseph has two feasts: his major feast of March 19th, in which he is honored as the Spouse of Mary and the Patron of the Universal Church; and his feast of May 1st, in which he is honored as the Workman, patron of working men. The feast of the Holy Family in a special way embraces St. Joseph also. From these three feasts both the Masses and the Divine Offices will be considered. Finally, the Votive

1. Guardini, Romano, *The Spirit of the Liturgy,* London 1937, p. 9.
2. Pius XII, *Mediator Dei,* in *AAS* 39, 541 ; Vatican library translation, NCWC, Washington, D.C. ; par. 48, p. 21.

Mass of St. Joseph, which was previously for the feast of the Solemnity of the Saint, is included as a source for this work.

*
* *

> ... blessed Joseph; who as a just man,
> was given by Thee to be the spouse of the Virgin Mother of God,
> and as a faithful and prudent servant,
> was set over the family,
> that with fatherly care he might guard Thine only-begotten Son, Jesus Christ, conceived by the over-shadowing of the Holy Ghost. [3]

No better beginning could be made than that of the preface of St. Joseph. It not only contains beautiful thoughts about Joseph, but it is practically a perfect summary of Josephite Theology.

1. The Election of Joseph

The Epistle of the feast of St. Joseph shows the pre-election or predestination of St. Joseph: "He glorified him in the sight of kings, and gave him commandments in the sight of his people, and showed him His glory. He sanctified him in his faith and meekness, and *chose him out of all flesh.*" *(Ecclus.* 45:4, 5.)

In the hymn *Cælitum Joseph Decus* [4], of Lauds of this same feast it is seen that God *appointed* Joseph the pure Virgin's husband; He wished Joseph to be known as the father of the Word, and He made Joseph an instrument of man's salvation. The election of Joseph seems to be implied also in the words of the Preface of the Saint which speaks of his being *set over* the Holy Family. In other words, it was certainly not by chance that the Saint was given his role in Divine Providence. He was "chosen" as Leo XIII said : " ... and you, Joseph, *chosen* from Jews of former times to protect

3. Preface of St. Joseph ; trans. in *St. Andrew's Daily Missal,* St. Paul 1943, p. 564.

4. The translations of the hymns used in this article are taken, except for those in the feast of St. Joseph the Worker, from *Hymns of the Roman Liturgy* by Rev. Joseph Connelly, Westminster, Md., 1954.

and watch over Mary and fondly addressed as 'Father' by the divine Child — listen to the prayers we offer..." [5]

II. Joseph in Type

It is true that the great figures of the Old Testament, including Joseph of Egypt, were types of Jesus; and, He was the perfect fulfillment of all types destined by God to be fulfilled in the Messiah. However, it is possible that some figures of the Old Testament have a kind of secondary but true fulfillment in another antitype besides Christ. [6] It is in this way that certain figures and especially Joseph of Egypt are said to foreshadow St. Joseph. Perhaps the Church recognizes this when She calls to the mind of the faithful the picture of Joseph of Egypt when she is celebrating the honor of St. Joseph! [7] It might be noted in passing that in recent years several Holy Fathers have spoken of Joseph of Egypt as a type of St. Joseph. [8]

The Epistle for the Votive Mass of St. Joseph is taken from *Genesis* 49:22-26. It is the story of Joseph of Egypt, his beauty and his virtue. St. Bernard, in the second nocturn for the feast of St. Joseph, asks, "Who and what kind of a man was blessed Joseph...?" He then goes on to compare St. Joseph and Joseph of Egypt. There is a likeness in chastity, innocence, grace, of dominion and faithfulness. They both know the secrets of the divine mysteries. [9]

III. Joseph and Mary

The father of the just rejoices greatly; let Thy father and Thy mother be joyful, and let her rejoice that bore Thee. [10] These words of the Introit for the feast of the Holy Family immediately show

5. Hymn for Vespers, feast of the Holy Family; Connelly, *op. cit.*, p. 68.

6. Lépicier, Cardinal A., *Tractatus de Sancto Joseph*, Rome 1929, p. 32.

7. Cardinal Lépicier believes that Joseph of Egypt is a true type of St. Joseph. He bases his conclusion on the recognition of this foreshadowing in the writings of the Fathers and Doctors of the Church and also in the liturgy. *Ibidem*, p. 30-31.

8. See Pius IX's *Quemadmodum Deus*, *ASS* 6, 193-4, and Leo XIII's *Quamquam Pluries*, *ASS* 22, 65-69.

9. Matins of the feast of St. Joseph, *Brevarium Romanum*, die XIX Martii. This is of St. Bernard's homily no. 2 on *Missus est.*

10. Introit, feast of the Holy Family; *Proverbs* 23:24, 25, *St. Andrew's Missal*, 67.

the special relationship of Joseph and Mary, because of the unique relationship each has to the Infant Christ. Some of the major points of this relationship, as reflected in the liturgy, are here considered.

1. *Joseph, the Spouse of Mary*

The Preface of St. Joseph says that he "was given" by God "to be the spouse of the Virgin Mother of God." Joseph was appointed the pure Virgin's husband. [11] In the Mass of the feast of St. Joseph, he is called "the spouse of Thy (Jesus') most holy Mother" [12] and "the spouse of the Mother of Thy (God the Father's) Son, Jesus Christ our Lord." [13] Similar terms are used in the Collect and the Secret of the Votive Mass of St. Joseph. The Collect should be included here :

> O God, Who in Thine unspeakable providence didst vouchsafe to choose blessed Joseph *for Thy most holy mother's spouse ;* grant, we beseech Thee, that we who revere him as our protector upon earth, may become worthy to have him for our intercessor in heaven. [14]

St. Bernard speaks of the Virgin's spouse : "There is no doubt that this Joseph to whom the Mother of the Saviour was espoused was a good and faithful man." [15]

2. *Joseph, the Protector of Mary*

" — and you, Joseph, (were) chosen from Jews of former times to protect and watch over Mary..." [16] This role of Joseph is certainly implied in the words of Leo XIII : "In Joseph, therefore, heads of the household are blessed with the unsurpassed model of fatherly watchfulness and care." [17] The antiphons for the second nocturn of the feast of the Holy Family speak implicitly of Joseph as the protector of Jesus and Mary during the flight into Egypt and the

11. Hymn for Matins, feast of St. Joseph ; CONNELLY, *op. cit.*, p. 184
12. Collect, feast of St. Joseph, *St. Andrew's D. Missal*, p. 673.
13. Secret, *loc. cit.*
14. Collect, votive Mass of St. Joseph, *ibid.*, 705.
15. Second nocturn of Matins of the feast of St. Joseph, *Brevarium Romanum ;* homily 2 on *Missus est.*
16. Hymn for Vespers, feast of the Holy Family, CONNELLY, *op. cit.*, p. 68.
17. Second nocturn for the feast of the Holy Family ; this is from the apostolic letter, *Neminem Fugit.* For the English, see *The Man Nearest to Christ* by F.L. FILAS, S.J., Milwaukee 1944, p. 177. Henceforth this work will be referred to as *MNTC.*

return from there.[18] According to St. Jerome, one of the reasons for the espousals of Joseph and Mary was that Mary might not be stoned by the Jews as an adulteress, and also that she might have Joseph as her solace during the flight into Egypt. Both of these reasons imply the protection of St. Joseph.[19]

3. *Intimacy of Joseph and Mary*

" ... and how joyfully Mary delights to perform her duties as mother. And always Joseph is at her side to share her loving responsibilities..."[20] In the workshop of Nazareth, we see again the intimacy of Joseph and Mary : "The loving mother sits beside her dear son, the good wife by her husband, content if her loving attention can ease and comfort them in their weariness."[21] The words of St. Bernard are beautiful, "I say he is the faithful and prudent servant whom the Lord has constituted as the solace of His mother, the guardian of his body, and lastly the sole most faithful helper of the great council on this earth."[22] The hymn for Lauds of the feast of the Holy Family shows clearly this intimacy of love : "The love of Mary for Joseph and that of Joseph for Mary unite in their love for Jesus, and He rewards them both for their love of each other."[23]

IV. Joseph and Jesus

There are many thoughts in the liturgy concerning the relationship of Joseph and Jesus. Four of these will be considered here under different headings.

1. *Joseph, the Foster-Father of Jesus*[24]

Pope Leo XIII writes in *Neminem fugit* that Joseph is "that

18. The first antiphon reads : "Rising Joseph took the Boy and His mother by night and departed into Egypt."
19. Third nocturn for Matins of the feast of St. Joseph.
20. Hymn for Lauds, feast of the Holy Family, Connelly, *op. cit.*, p. 72.
21. Hymn for Matins, feast of the Holy Family, *ibid.*, p. 70.
22. Second nocturn of Matins, feast of St. Joseph.
23. Connelly, *op. cit.*, p. 72.
24. The term, foster-father, is not meant to be taken as the all embracing title for Joseph's fatherly relation to Jesus. Virginal Father is a more preferred title ; however, foster-father is used here, because it is convenient and not without merits.

most blessed man who exercised *the rights of father* over Jesus." [25] The hymn for Vespers of the feast of the Holy Family addresses St. Joseph : "and you, Joseph, chosen from Jews of former times to protect and watch over Mary and fondly addressed as 'Father' by the divine Child..." [26] There can hardly be found a more striking synopsis of Joseph's fatherly vocation than that given in the hymn *Cælitum Joseph Decus :* "The Creator of all things appointed you the pure Virgin's husband, wished you to be known as the father of the Word and made you an instrument of man's salvation." [27] In the Preface, the Church sings of Joseph's fatherly care for Jesus. [28]

2. *Jesus Subject to Joseph*

The feast of the Holy Family clearly portrays for the faithful the subjection of the Incarnate Word to Joseph, the head of the family. At Lauds, the Church sings : "How carefully and skilfully Jesus carries out His father's wishes..." [29] Throughout the Divine Office of the feast this thought recurs : *Jesus descended with Mary and Joseph, and came to Nazareth ; and He was subject to them. (Lk.* 2:51) [30] The first nocturn is taken from St. Paul's epistle to the Colossians, chapter three, where he speaks of the virtues that shine forth in the Christian family : obedience, charity and peace. [31] The words of St. Bernard's homily are now famous :

> And He was subject to them. Who, to whom? God to men; God, I say, to whom the angels were subject . . . was subject to Mary, and not only to Mary but also to Joseph on account of Mary . . . Learn, man, to obey; learn earth, to be subjected; learn, dust, to submit. [32]

For a brief treatment of this subject in relation to the liturgy, see Father FILAS' article, *A Commentary on the Mass and Office of St. Joseph the Worker,* in *Cahiers de Joséphologie* 5 (1957) p. 81.

25. Second nocturn of Matins of the feast of the Holy Family ; trans. in *MNTC,* p. 177.

26. CONNELLY, *op. cit.,* p. 68.

27. Hymn for Matins, feast of St. Joseph, CONNELLY, *op. cit.,* p. 184.

28. "blessed Joseph . . . was set over the family, that with fatherly care he might guard . . . Jesus." *St. Andrew's D. Missal,* p. 564.

29. CONNELLY, *op. cit.,* p. 72.

30. Chapter for Vespers, feast of the Holy Family, *Breviarium Romanum.*

31. *Colossians* 3:12-16, 17-21, 22-25, and 4:1-2.

32. Third nocturn for Matins of the feast of the Holy Family. This is taken from St. BERNARD's homily 1 on *Missus est,* num. 7-8.

"God the King of kings and Lord of the world," reads the hymn for Matins on March 19th, "submits Himself to your authority, though the power of hell serves him." [33] Our Lord, who was subject to Mary and Joseph, sanctifies home life with ineffable virtues. [34] The Church praises Jesus in His subjection to His parents : "Jesus, You who were made obedient to your parents, to You with the Most High Father and the Spirit may glory be always given." [35]

3. *Intimacy of Joseph and Jesus*

Joseph is seen in the liturgy to have an intimate place in the mysteries of the young Christ : the birth, the flight to Egypt, the journey to the Temple when Christ was lost, the return to Nazareth, and the life of the Holy Family in Nazareth. Joseph was the fatherly protector and provider for Jesus.

The hymn for Matins of the feast of the Holy Family says, "He (Jesus) gives Himself of His own free choice to be Joseph's *companion* in his work as a carpenter." [36] But besides working closely with Jesus, Joseph's greatest title to intimacy was that he "exercised the rights of father over Jesus." [37] Two hymns of the feast of St. Joseph also speaks of this intimacy :

> A loving providence puts other men in God's presence when they are dead and glory is the welcome for those who win the palm of victory. But through a wonderful act of providence you were most fortunate, for in your life here below you enjoyed God's presence, the equal of those in heaven. [38]

And,

> The prophets had sung of the coming of the Redeemer, but you had the joy of seeing Him as He lay in the stable and humbly adored the Infant King. [39]

---

33. CONNELLY, *op. cit.*, 184.
34. Collect for the feast of the Holy Family, *St. Andrew's D. Missal*, 68.
35. Doxology for the hymns, except that of Matins, for the feast of the Holy Family.
36. CONNELLY, *op. cit.*, 70.
37. LEO XIII, *Neminem Fugit*, second nocturn of the feast of the Holy Family; *MNTC*, p. 177.
38. Hymn for Vespers, feast of St. Joseph, CONNELLY, *op. cit.*, p. 182.
39. Hymn for Matins, feast of St. Joseph, *ibid.*, 184.

4. *Joseph's Participation in the Work of Redemption*

Much is implied concerning Joseph's role in the redemptive work in that he had a definite and predestined relation to the Redeemer. He was the Virgin Father and Protector of the Saviour. He had an intimate share in the early mysteries of the Redeemer. These thoughts are, in fact, explicit in the liturgy : "The Creator of all things appointed you the pure Virgin's husband, wished you to be known as the father of the Word and *made you an instrument of man's salvation.*" [40] The angel's words to Joseph from the Gospel show that he was to be a cooperator in the work of redemption :

> Do not be afraid, Joseph, son of David, to take to thee Mary thy wife, for that which is begotten in her is of the Holy Spirit. And she shall bring forth a son, and thou shalt call his name Jesus; for he shall save his people from their sins. [41]

V. The Holy Family

Thoughts concerning the Holy Family in the liturgy are precious. Again, separate headings will be given for the more important of these ideas.

1. *Joseph, the Head of the Holy Family*

In Providence, Joseph was *set over* the Holy Family. [42] He is greeted with acclaim in the Lauds of the feast of St. Joseph Worker: "Hail, head of the family!" [43] "In Joseph," Leo XIII wrote, "therefore, heads of the household are blessed with the unsurpassed model of fatherly watchfulness and care." [44] Joseph is the faithful and prudent servant whom the Lord has made head of his family. [45]

---

40. *Loc. cit.*
41. Gospel from the feast of St. Joseph. *Mt.* 1:20-21.
42. Preface of St. Joseph.
43. Hymn for Lauds ; trans. from Father Filas' article, *A Commentary on the Mass and Office of St. Joseph the Worker, art. cit.*, p. 85. All translations from this feast are taken from this article.
44. *Neminem Fugit*, second nocturn of Matins, feast of the Holy Family, *MNTC*, p. 177.
45. Fourth antiphon for Vespers, feast of St. Joseph the Worker ; see Filas, *art. cit.*, p. 79.

2. *The Holy Family, Exemplar of All Families*

The Holy Family is the exemplar for all Christian families. The Postcommunion for the feast of the Holy Family reads :

> Make us, O Lord Jesus, whom Thou dost refresh with Thy heavenly sacraments, ever to follow the example of Thy Holy Family, that at the hour of our death Thy glorious Mother and blessed Joseph may be near us, and we may be found worthy to be received by Thee into Thy eternal dwellings. [46]

The Holy family has sanctified all the domestic virtues. [47]

The sanctifying example of the Holy Family is reflected for the faithful in the hymn for Lauds :

> O venerable house of Nazareth, favoured in being the home of people so hospitable, yours it was to foster and to introduce to men the loving beginnings of the Church. The golden sun looks down on the countries far below, but in all its time it has seen nothing more pleasing, nothing holier than this house. Messengers come constantly from the court of heaven; they visit, revisit, and pay honour to this hidden retreat of holiness. How carefully and skilfully Jesus carries out His father's wishes, and how joyfully Mary delights to perform her duties as mother. And always Joseph is at her side to share her loving responsibilities, while Jesus, from Whom all virtue comes, is ever gratefully strengthening the bonds of love between them. [48]

The second nocturn of the feast points out the role of the Holy Family in Divine Providence :

> . . . when God in His mercy decided to carry out the work of man's redemption, so long expected through the centuries, He arranged to perform His task in such a way that in its beginnings it might show forth to the world the august spectacle of a divinely founded family. In this all men were to behold the perfect exemplar of domestic society, as well as of all virtue and holiness. [49]

Later, Leo XIII adds,

> To this very end a benign Providence had established the Holy Family, in order that all Christians in whatever walk of life or situation might have a reason and an incentive to practise every virtue... [50]

---

46. *St. Andrew's D. Missal,* p. 69.
47. Collect for the feast of the Holy Family, *ibid.,* p. 68.
48. CONNELLY, *op. cit.,* p. 72.
49. LEO XIII, *Neminem Fugit ;* see *MNTC,* p. 176.
50. *Ibid.,* p. 177.

The Church puts on the lips of the faithful the prayer for the virtues of the Holy Family: "Grant that we may be able to reproduce in our family life the grace of every virtue with which your home abounded." [51]

3. *The Love of the Holy Family*

The official prayer of the Church presents in a tender manner the picture of the love of the Holy Family. The hymn for Vespers for the feast of the Holy Family begins :

> Jesus, blest light of heaven and highest hope of earth, greeted at birth with the kindly smile of family love — Mary, rich in grace, singled out to nurse Jesus at your breast, feeding and kissing Him — and you, Joseph, chosen . . . to protect and watch over Mary and fondly addressed as 'Father' by the divine Child — listen to the prayers we offer... [52]

Jesus strengthens the love of Joseph and Mary; and, "the love of Mary for Joseph and that of Joseph for Mary unite in their love for Jesus, and He rewards them both for their love of each other." [53] A petition concludes the hymn at Lauds : "May it happen to us in like fashion that love be the unbroken bond of our life, promote family peace and bring comfort in life's sorrows." [54]

VI. The Life of St. Joseph

In the hymn, *Te Joseph Celebrent* is found a short synopsis of St. Joseph's life :

> Let the choirs of angels sing your praises, Joseph, and all the choirs of the Christian world make your name resound, to honor you for your unique merits and for your union in chaste wedlock with the glorious Virgin. When you were astonished at your wife being pregnant with her loving Child, and doubt and anxiety filled your soul, an angel told you that the Child was conceived by the breath of the heavenly Spirit. You took your Lord in your arms at His birth and waited on His direction

51. Hymn for Vespers, feast of the Holy Family, Connelly, *op. cit.*, p. 68.
52. *Loc. cit.*
53. Hymn for Lauds, feast of the Holy Family, *ibid.*, p. 72.
54. *Loc. cit.*

> on the journey into exile in far-off Egypt. You searched Jerusalem for Him, when He was missing, and on finding Him your tears of sorrow became tears of joy. A loving providence puts other men in God's presence when they are dead and glory is the welcome for those who win the palm of victory. But through a wonderful act of providence you were most fortunate, for in your life here below you enjoyed God's presence, the equal of those in heaven. [55]

Iste Quem Læti Colimus, the hymn for Lauds on the feast of St. Joseph tells of St. Joseph's death: "How singularly fortunate and blessed he was, for at his last hour Christ and the Virgin stood side by side to watch over him, their faces full of peace and comfort." [56] Finally, the hymn asks the intercession of St. Joseph and praises the Blessed Trinity for his glory.

VII. Joseph the Just and Faithful Man

The just shall flourish like the palm tree... [57] The Introit of the feast of St. Joseph has a more profound meaning when applied to Joseph than when it is applied to the other confessors of the Church. He is the preeminently just man. The Preface of the Saint says, first of all : "blessed Joseph, who was a just man..." The Gospel for his feast concerns his doubt about Mary's state, and the Sacred Word calls him a "just man." [58] St. Jerome, in the homily for the feast, says that Joseph was just, because, while being convinced of Mary's chastity and admiring what had happened, concealed in silence the mystery he did not know. [59] Again, the capitulum for None of the feast proclaims that the Divine Wisdom,

> conducted the just through the right ways, and showed him the kingdom of God, and gave him the knowledge of holy things, made him honorable in his labors, and accomplished his labors. [60]

St. Joseph is also the faithful man, *the faithful man who will be*

---

55. Hymn for Vespers, feast of St. Joseph, *ibid.,* p. 182.
56. *Ibid.,* 184.
57. Introit for the feast of St. Joseph, *St. Andrew's D. Missal,* p. 672 ; *Ps.* 91:13.
58. *Mt.* 1:19.
59. " ... Joseph sciens illius castitatem, et admirans quod evenerat, celat silentio, cujus mysterium nesciebat."
60. *Wisdom* 10:10.

praised much. [61] The Preface calls him simply the faithful and prudent servant. St. Bernard says that Joseph is the faithful and prudent servant, whom God has made the solace of Mary, the fosterer of His flesh, and the only and *most faithful* helper of the great council on earth. [62]

VIII. Joseph's Patronage

As might be expected, quite a bit can be drawn from the liturgy with regard to St. Joseph's patronage. This patronage will be considered under particular headings here. Because of his unique relation to the workingmen, the following point (IX) will be devoted to this aspect of his patronage, instead of placing it in this section where it logically belongs.

1. *Joseph's General Patronage*

St. Joseph like all the saints has the power to intercede for the faithful before God. But certainly his patronage is special among all the saints.

Joseph's patronage is universal, as is seen in these words of the liturgy : "In *whatever* tribulation they shall cry to me, I will hear them, and be their protector always. Alleluia. Obtain for us, Joseph, grace to lead an innocent life ; and may our life ever be shielded by thy patronage." [63] We ask for eternal life through the merits of Joseph in the hymn *Te Joseph Celebrent.* [64] Also, in the Secret for the feast of St. Joseph we entreat our Lord "by the intercession of blessed Joseph..." [65]

Joseph is the protector of the faithful, as can be seen from the Postcommunion of the Votive Mass :

> We who have been refreshed at the fountain of divine blessing beseech Thee, O Lord our God: that as Thou dost gladden us by the protection of blessed Joseph, so by his merits and intercession Thou wouldst make us partakers of everlasting glory. [66]

61. Chapter for Vespers, feast of St. Joseph ; *Proverbs* 28:20.
62. Second nocturn of Matins, feast of St. Joseph.
63. Alleluia of the Votive Mass of St. Joseph, *St. Andrew's D. Missal,* p. 705.
64. Hymn for Vespers, feast of St. Joseph, Connelly, *op. cit.,* 182.
65. *St. Andrew's D. Missal,* p. 673.
66. *Ibid.,* 706.

2. *Joseph, Patron of the Mystical Body*

Joseph is the Patron of the Universal Church. This title is now added to his feast on March 19th. [67] There are also some indications within the liturgy pointing to this same honor. The Holy Family is called the "loving beginnings of the Church," [68] and Joseph is the head of the Holy Family. Certainly, then, he should have some special fatherly relation to the Church. Is not this fact acknowledged in the hymn, *Te Pater Joseph,* when St. Joseph is addressed as father in relation to the members of the Mystical Body? [69] This same hymn clearly pleads : "May the Mystical Christ grow under the protection of your fatherly overshadowing." [70]

3. *Joseph, Patron of the Poor*

St. Joseph is a "strong living proof" to the common folk that heavy work can be sanctified. [71] "Help starving unfortunates," the hymn *Te Pater Joseph* pleads, acknowledging Joseph's patronage over the poor. [72] The Church prays in another hymn : "High in heaven, closest to your exalted spouse, help now your clients whom want presses sorely." [73] The Holy Family knew by experience the struggle of hardship in poverty and toil and misfortune, and the Church asks help for her poor children. [74] Leo XIII asks the poor to turn their gaze upon the blessed members of the Holy Family in order to rejoice in their poverty, rather than bewail it. [75] Recalling the example of the Holy Family, Leo also wrote :

> Nor indeed, is there reason for us to wonder at those prudent men of affluence who in the past have wished to put away their wealth and to choose instead poverty, with Jesus, Mary and Joseph. [76]

---

67. *AAS* 48, 237.
68. Hymn for Lauds, feast of the Holy Family, CONNELLY, *op. cit.,* p. 72.
69. Hymn for Matins, feast of St. Joseph the Worker, FILAS, *art. cit.,* p. 81.
70. *Ibid.,* 82.
71. *Loc. cit.*
72. *Loc. cit.*
73. Hymn for Lauds, feast of St. Joseph the Worker, *ibid.,* p. 85.
74. Hymn for Matins, feast of the Holy Family, CONNELLY, *op. cit.,* p. 70.
75. *Neminem Fugit,* second nocturn for the feast of the Holy Family ; *MNTC,* p. 177.
76. *Loc. cit.*

4. *Joseph, Patron of Perseverance*

Several of the liturgical prayers to St. Joseph are petitions for perseverance. "Come to our assistance, we beseech Thee, O merciful God;" we pray in the Postcommunion of St. Joseph's feast, "and through the intercession of Blessed Joseph Thy Confessor, graciously preserve Thy gifts about us." [77] All three hymns for the feast of the saint draw to a close with the petition for final perseverance through Joseph's merits. In the Votive Mass, the Church rejoices in the protection of St. Joseph, and then prays that Her members may attain eternal glory through his merits. [78]

5. *Joseph, Patron of a Holy Death*

Te Pater Joseph the hymn for the feast of St. Joseph Worker concludes with this petition : "grant that we may imitate our father Joseph in all our actions ; grant that we may imitate him by our death." [79] Another hymn is almost entirely devoted to the death of Joseph and his patronage over the dying. [80] It closes with this prayer : "And so let us implore him, now enthroned in heaven to be with us at death, to obtain us pardon for our sins and the gift of heavenly peace." [81]

Saint Joseph is also Patron of the Workingmen. But this title is important enough to be dealt with in a separate section.

IX. Joseph the Worker, Patron of Working Men

1. *The Workers, Joseph and Jesus*

First of all, it is seen from the liturgy that Joseph and Jesus were workingmen.

> Now safe under His father's roof *(Sacra Jam Splendent* reads) Jesus grows up in hidden seclusion, to be trained in Joseph's lowly trade. He gives Himself of His own free choice to be Joseph's companion in his work as a carpenter. ' Let sweat,' he said, ' bathe my limbs before they drip with my outpoured blood.' [82]

77. *St. Andrew's D. Missal,* p. 674.
78. Postcommunion, *ibid.,* p. 706.
79. Filas, *art. cit.,* p. 83.
80. Hymn for Lauds, feast of St. Joseph, Connelly, *op. cit.,* p. 85-86.
81. *Ibid.,* 86.
82. Hymn for Matins, feast of the Holy Family, *ibid.,* p. 70.

Pope Leo XIII asks the laborer to gaze upon the Holy Family, for "in common with them they are subject to labor, and with them they have their common cares of everyday life." [83] The Gospel for the feast of St. Joseph Worker calls Jesus the Son of the carpenter. [84]

The second and third antiphons for Vespers of this feast consider the work of Christ, the Son of God and of St. Joseph, the faithful workman. [85] Joseph is greeted in the liturgy : "Hail head of the family, under whose tutelage the supreme Craftsman, dripping with perspiration, exercises the craft of His father." [86] And how beautiful is the *invitatorium* for the feast of St. Joseph the Worker : "Christ the Lord deigned to be thought the son of the carpenter, Come, let us adore, alleluia." [87]

2. *Joseph the Worker, Model of Workers*

That St. Joseph is the model of workingmen is evident from the prayers of the Church. He was, too, "bound to find ways and means of wresting a livelihood out of his earnings..." [88] The Church rejoices over this fact : "Today is the solemnity of St. Joseph, who by his hands ministered to the Son of God." [89] He is called the "sacred mirror of craftsmen"; he is the proof that hard work can be sanctified. [90] By the work of his hands he supported his sacred charges, and he bore his modest state with profound peace of soul. [91]

3. *Joseph the Worker, Patron of Workers*

The Roman martyrology calls St. Joseph "Patron of workmen." [92] Under the patronage of St. Joseph, the Church pleads : "May the goodness of God our Lord be upon us, and prosper the works of

---

83. *Neminem Fugit,* second nocturn of the feast of the Holy Family ; *MNTC,* 177.

84. "Nonne hic est fabri filius?" *Mt.* 13:55.

85. The second antiphon is : "Christ, the Son of God, deigned to work with His hands." And the third is : "Faithfully exercising the craft of a carpenter, St. Joseph shines forth as the admirable exemplar of work." See FILAS, *art. cit.,* p. 78.

86. Hymn for Lauds, feast of St. Joseph the Worker, *ibid.,* p. 85.

87. *Ibid.,* 79.

88. LEO XIII, *Neminem Fugit, MNTC,* p. 177.

89. Versicle and response for Vespers, feast of St. Joseph the Worker, FILAS, *art. cit.,* p. 79.

90. Hymn for Matins, feast of St. Joseph the Worker, *ibid.,* p. 82.

91. *Loc. cit.*

92. *Ibid.,* p. 88.

our hands for us..." [93] And again, "Joseph, holy workman, protect our works." [94] The Collect for the feast of St. Joseph the Worker places this patronage in bold relief :

> O God, the Creator of all things, who has set forth the law of labor for the human race, graciously grant that by the example and patronage of Saint Joseph, we may carry out the works which You have ordered, and may obtain the rewards which You promise. [95]

The hymn *Te Pater Joseph* contains a prayer for social justice and peace : "Help starving unfortunates ; restrain those who live outside all law ; bring strife to an end." [96] Another hymn beseeches God through the intercession of St. Joseph for the due distribution of the means of livelihood ; it asks Him also for honesty and peace in business life. [97]

The versicle and response of Lauds might well become, as Father Filas, S.J., notes, a new popular invocation to St. Joseph : "Pray for us, Saint Joseph, faithful protector of our labors." [98]

4. *Joseph the Worker and the Dignity of Labor*

The feast of St. Joseph the Worker emphasizes the dignity of St. Joseph, himself a worker and patron of working men and also the dignity of human work. [99] It is evident that the Divine Office itself stresses the dignity of labor, when it shows that the Incarnate Word Himself with St. Joseph labored. "Christ the Son of God, deigned to work with His hands!" [100] In fact, Jesus was known as the son of the carpenter. Leo XIII asked laborers to look upon the Holy Family and to Joseph in their labors to realize the worth of their work. In the Office for the feast of St. Joseph is found this exclamation of the profound dignity of Joseph and of labor: "Today is the solemnity of St. Joseph, who by his hands ministered to the Son of God." [101]

---

93. *Ibid.*, p. 87.
94. Fifth antiphon for Vespers, feast of St. Joseph the Worker, *ibid.*, p. 79.
95. *Ibid.*, p. 80.
96. *Ibid.*, p. 82.
97. Hymn for Lauds, feast of St. Joseph the Worker, *ibid.*, p. 85.
98. *Ibid.*, p. 86.
99. See Father FILAS' article, *ibid.*, p. 77-78 ; and also : *The Mass for Labor Day* by Dom Rembert SORG, O.S.B., Pio Decimo Press, St. Louis, Minn. 1958.
100. Second antiphon for Vespers, feast of St. Joseph the Worker, *ibid.*, p. 78.
101. Versicle and response for Vespers, *ibid.*, p. 79.

X. The Veneration of Joseph

Throughout the liturgical feasts of St. Joseph is found a golden thread of veneration. A new liturgical honor was given to him also with the feast of St. Joseph the Worker, because for the first time in chanting the Preface of St. Joseph, the priest uses the word *veneratione.* [102] An ardent veneration is shown to Joseph in all the hymns of his feasts. For example, *Iste Quem Læti Colimus* proclaims: "Joseph honoured and praised by the joyful faithful for his glorious triumphs, on this day entered into the joys of everlasting life." It concludes: "Praise and honour be to You, blessed Trinity and Ruler of heaven and earth, Who gives to the faithful servant a crown of gold as his ageless reward." [103]

"With strong voices and full hearts we will sing of you by night," *Te Pater Joseph,* begins, "O Father Joseph, workman to be venerated, blessedly hidden in the shadows of Nazareth." [104]

XI. The Exaltation of Joseph

It is to be expected that the liturgy should exalt in St. Joseph, and that it should lead the faithful to rejoice in the mighty things God has done for him. The Preface of St. Joseph truly holds the first place among all the prayers exalting in the merits of Joseph. It is a song of thanks to God, a song of praise for the magnificient graces of the Saint, which are enumerated.

The words of the Offertory for the feast of March 19th are also words of exaltation: "My truth and My mercy are with him: and in My name his horn shall be exalted." [105] In the Gradual for the Votive Mass, we find: "O Lord, Thou hast prevented him with blessings of sweetness; Thou hast set on his head a crown of precious stones. He asked life of Thee, and Thou hast given him length of days for ever and ever." [106]

---

102. See Father Filas' observation, *ibid.,* p. 88.
103. Hymn for Lauds, feast of St. Joseph, Connelly, *op. cit.,* p. 184.
104. Hymn for Matins, feast of St. Joseph the Worker, Filas, *art. cit.,* p. 81.
105. *Ps.* 88:25.
106. *Ps.* 20:4-5.

Joseph has been given a "crown of gold as his ageless reward." [107] While contemplating Joseph, how much significance can one find in the Introit of his feast :

> The just shall flourish like the palm tree; he shall grow up like the cedar of Libanus; planted in the house of the Lord, in the courts of the house of our God. It is good to give praise to the Lord; and to sing to Thy name, O Most High. Glory be to the Father and to the Son and to the Holy Ghost. [108]

Conclusion

The richness of the theological thought concerning St. Joseph in the liturgy has been shown. In the liturgy the faithful can indeed find a safe way to the veneration of the Saint. The Church leads her children to Joseph with precise theological and at the same time deeply affection expressions. Who of us fully realizes the treasures of Josephology Holy Mother Church holds in her official prayer? Who of us does not desire that in the future even greater honors will be given to the Saint by Holy Mother Church in her liturgy?

Fr. Conan McCREARY, O.F.M.Cap.

107. Hymn for Lauds, feast of St. Joseph, Connelly, *op. cit.*, p. 184.
108. *Ps.* 91:13-14.

ALBERT THE GREAT'S THEOLOGY OF ST. JOSEPH

(Continued)

JOSEPH'S INCREASE OF SANCTITY AS AN EFFECT OF HIS MARRIAGE

When the saintly Dominican affirmed that the marriage of Joseph and Mary was truly a sacrament, he implied that it brought the Virgin and her Spouse an increase of sanctifying grace and the sacramental graces which belong to Matrimony. The sacraments give grace *ex opere operato.* One can impede the effects of the sacrament by personal sin or receive less grace by poor disposition of soul. Certainly in this holy marriage there was no obstacle on the part of either spouse. The Holy Pair, therefore, received abundantly of the sacramental graces and also those special graces necessary for the perfect fulfillment of the end of this particular marriage, the fulfilling of parental obligations concerned with the Son of God's life on earth. [111]

Albert the Great speaks of continual increase of grace and perfection in Joseph. He says that Joseph's devotion grew as he cared for Mary and her Child. So great was Joseph's devotion that it did not matter to the Saint what occurred as long as he was able to carry out his tasks in caring for Jesus and Mary. He did not ask how long he was going to be in Egypt and did not find this stay in a foreign land burdensome. In fact, Albert thinks that Joseph's joy and devotion were so great that the days seemed few. What was going to happen in the

111. "Auctor igitur ille, effugiens quæstiones utrum necne coniugium istud ad veterem Legem vel potius iam quodammodo ad novum Testamentum pertinuerit, utrum necne ex opere operato vel potius ex opere operantis sanctificationem traxerit, hoc solum affirmare videtur quod matrimonium beatissimæ Virginis in fide naturarum unitarum in Christo celebratum, efficax profecto fuit instrumentum gratiæ sanctificationis et puritatis spiritualis pro Maria et Ioseph matrimonialiter coniunctis." — KOROSAK, p. 198.

future was no worry for Joseph since he was always prepared to do the will of God as best he could. [112]

In his *Commentary on the Gospel of St. Mark,* Albert teaches that the "fire of devotion" purifies man's desires, and that trial purifies man's love. [113] Joseph's devotion to Mary and Jesus increased daily and, consequently, so did his sanctity. Through devotion he had made his trials appear to be nothing. Albert declares, as has been stated, that there was such unity of soul between Mary and Joseph that it has never been equalled in any other marriage. It would appear, therefore, that Joseph by being so united to the Immaculate Virgin, would necessarily share in her perfection. As the days and years passed, this perfect union of souls would grow more perfect. Joseph's spiritual growth would parallel the increase of this perfect unity.

Quite clearly, the Doctor taught that the Blessed Mother illuminated the angels, Apostles and Evangelists before her assumption into heaven. [114] It would hardly seem reasonable to leave St. Joseph without a share of Mary's wisdom. Undoubtedly, the Blessed Mother explained something of the Mysteries to Joseph, unless he had the gift of wisdom proportionate to Mary. This would not appear to be the case. The Gospels mention that the Blessed Virgin did not understand everything that occurred before the public life of Christ. Joseph did not either. Albert says that the Holy Pair were filled with the Holy Spirit but that this means that they had a relative fulness and perfection in accord with their duties. [115]

Spiritual light is given to creatures according to three dispositions. The Master of Cologne writes that divine illumination is dispensed according to the difference of nature, virtue or sanctity and desire. All three must be included to establish the proportion in which divine

112. *In Matt.,* II, 23, p. 88. "Hic tangitur mora Domini in Ægypto. Nec tangitur determinatum tempus secundum propriam temporis quantitatem, sed indeterminate præcipitur, quod maneat usquequo redire præcipiat. Nec hujus causa est quod Angelus nesciat quamdiu morari in Ægypto debeat, sed ideo est, quia jam Joseph devotum et paratum ad omnia fecerat. Et ideo quantumcumque temporis in exsilio et in labore esse debeat, jucundum sit ei et devotum : et videantur ei dies pauci, præ amoris magnitudine. Nec quærit ab Angelo quamdiu : quia paratus est in omne tempus omnem puero et matri sollicitudinem impendere." — *Ibid.,* 13, p. 79.

113. *In Mk.,* IX, 49, Borgnet XXI, 570.

114. *Summa,* p. 2, tr. 10, q. 40m, a. 2, ad q., p. 488 ; *In Luc.,* II, 51, Borgnet XXII, 257.

115. *In Luc.,* II, 52, p. 256.

illumination is given. [116] It would be strange if Albert had not affirmed a continual increase of divine knowledge in Joseph since he declares that Mary's husband grew in perfection. He explicitly mentions this increase in his *Commentary on Luke*. Joseph, he says, grew in both wisdom and knowledge in two ways. The Holy Carpenter constantly studied the Sacred Scriptures and was granted continually an increase in wisdom and knowledge by Almighty God. Joseph's knowledge of faith was not only interior, but the Doctor states that he confessed it verbally. To whom would he confess his faith if not first to Mary and Jesus ? Therefore, Joseph's growth in wisdom had three sources : his own study, divine illumination and conversation with the Blessed Mother and the Son of God. [117]

In discussing the episode of the disappearance of Jesus as the Holy Couple left Jerusalem after the feast, the Saint praises them for four things : sollicitude, sorrow, discretion in their urgent search, and, lastly, for their joy in finding Christ. Albert includes more in the discussion. He points out the humility of Mary and Joseph. Joseph, he says, does not question Our Lord about his disappearance. Mary asks. Out of humility the saintly husband remains silent before a mystery he does not understand. Even the Mother of God ponders the answer. In his treatment of the Finding in the Temple, the Doctor writes that the parents of Jesus were over obedient to God and that their sollicitude, their urgent search and discretion prove their devotion to His Will. Their humility shines forth in their acceptance of an answer they do not understand, although they could have continued questioning. [118]

St. Albert taught that the height of humility was possessed by him who sees himself as the most unworthy creature of God and that the height of obedience was obtained by the perfect fulfillment of the most difficult work. [119] It would not appear wrong to apply these descriptions of humility and obedience to Joseph and Mary. The episode just treated certainly shows the heights to which the humility and obedience of Joseph progressed. Mary and Joseph possessed the virtues in the perfection needed by them to fulfill their duties as perfectly as possible. The fullness of Joseph's perfection is proportionate

116. Korosak, fn. p. 447-448 ; 447-448 (text).
117. *In Luc.*, III, 23, Borgnet XXII, 298.
118. *Ibid.*, II, 41, p. 248-9 ; 51, p. 256.
119. *Ibid.*, II, 21, p. 220.

to his office concerning Christ, the Son of God. "God's works are perfect, particularly those concerning Himself."

JOSEPH'S VOCATION

In applying the above principle of Albert to St. Joseph, it is evident that logically Joseph's vocation has a higher dignity than that of any other saint except the Blessed Mother. Joseph's task was concerned with the Son of God Himself. The vocation of the Apostles was concerned with the governance and spread of the Church. Christ was the Redeemer, Founder, and Mediator. Therefore, because Joseph was directly charged with the care of Christ, it would seem that he had a higher vocation, provided he exercised real parental authority. This authority has already been discussed and admitted of Joseph. Albert states that one has sanctity in proportion to the gifts of God and this depends on how close he is to Divine Goodness. Divine Wisdom does not change its ordinations. *Static* grace is not increased. It depends on one's place in the economy of salvation. [120]

What was Joseph's position ? Albert writes that when God commanded Joseph to take Mary into his home, he was ordering Joseph to assume parental obligations. The Saint makes it a point to declare that Joseph's care of Mary was not primarily for her sake, but rather for the sake of the Child. Joseph was to care for the Child and His mother. [121]

The Saint expresses what he considers to be the thoughts underlying the words of the angel who announced to Joseph that he was to receive Mary into his home. "Although you are not necessary for (Christ's) conception and birth, nevertheless, you will be necessary for his support, and your first care will be concerned with His

120. *In Matt.*, VIII, 17, Borgnet XX, 395 ; *In Luc.*, I, 35, Borgnet XXII, 35 ; KOROSAK, p. 162, p. 169.

"Como dice San Alberto Magno, es sin comparación superior a la de todas las criaturas, porque tuvo en sumo grado todas las gracias generales y especiales de todas las criaturas ; obtuvo otras muchas de las cuales no participó criatura alguna, porque fué tanta que ninguna pura criatura fué capaz de más, tal es la maternidad divina, y, en fin, porque tuvo en sí a la gracia increada, llevando a Cristo en su seno, de modo que modo que fué llena de gracia de todas las maneras posibles." — LLAMERA, *Teología de San José*, p. 285-286.

121. *In Matt.*, II, 13, Borgnet XX, 77-78.

name." [122] This imagined clarification of the angel's message makes it clear that Albert considers Joseph to be appointed by God to some special office concerning Our Lord. He has a vocation to fulfill all of those things necessary in the completion of the generation of the Child ; the economic, spiritual, educational, etc., duties arising from actual generation. These responsibilities were Joseph's because he was the husband whose marriage was blessed with this Divine Child. [123] Joseph is even instructed how to perform certain of his duties. He is appointed to officially proclaim the name of the new-born Child. The name is given the Son by His Eternal Father. Albert also mentions that it was "imposed" by Mary and "promulgated" by Joseph. [124]

In various places the Holy Doctor gives reason why it was necessary for Mary to have a husband and the Child to have a foster father. The Saint quotes the Fathers on this point. With Chrysostom he says that not only did Mary need a husband to keep her from being accused of fornication, but Christ Himself needed to be shielded from the suspicion that He was a result of sin. By means of the marriage, He would be legitime before men. Naturally, there is the problem of stoning, if Mary were convicted of sin under the Jewish law. At the very least, it would avoid calumny.

Albert approves the opinion that the espousals were made to signify the union of the Church with Christ. He also makes his own the Patristic idea that God desired to hide the mystery of Christ's conception and birth from the devil. The reasons stressed by the Saint are based on the necessity of keeping Mary's reputation free of stain and to provide a father's care for Jesus, although, he mentions that through Joseph's genealogy, Mary's origin and consequently Jesus' was included in the official records. The result of the ordination of God concerning Joseph is a more perfect marriage for Mary. Christ, as Augustine says, declares Albert, is born into a perfect marriage and supplies the *bonum prolis*. [125]

Because everything done to prepare for Our Lord's entry into the

122. "Et vocabis nomen ejus Jesum. Ecce obsequium Quasi diceret : Licet non sis necessarius ad conceptum et ad partum, tamen eris necessarius ad nutrimentum : et prima cura tua erit ad nomen." — *Ibid.*, I, 21, p. 52.

123. *Ibid.*, I, 18, p. 34.

124. *In Luc.*, I, 13, Borgnet XXII, 74-75.

125. *In IV Sent.*, dist. 30, a. 8, Borgnet XXX, 219-220 ; *In Matt.*, I, 18, Borgnet XX, 35-36 ; *In Luc.*, I, 27, *Borgnet* XXII, 53.

world was to be perfect, Albertus Magnus sees the perfection of the marriage of Joseph and Mary and the exemplary home to be the basic purpose for Joseph's part in the Incarnation. Joseph was to be the one to do the business necessary for the family. He was to provide solace and companionship for Mary as well as caring for the Holy Child, though maintaining perfect chastity. In fact, the Saint teaches that Mary and Joseph had the highest possible virginity precisely because they were married and so perfectly preserved their virginity. [126]

In applying the above principle of Albert to St. Joseph, it is needed a husband far more than a modern woman would for many reasons. In the social state of the times, a woman had no rights apart from those granted her in the family. She was always under the control of some male ; her father, husband or nearest male relative. This idea is included in Albert's discussion of Mary's marriage. Also, it would have been impossible for a woman to have journeyed with a child to Egypt unless she had the assistance of a male relative.

The Dominican points out that no one would believe the Virgin Birth had not there been a husband. The presence of Joseph at the Nativity was that of an official witness. It is also true that no self-respecting woman would admit what the Blessed Mother disclosed concerning the Annunciation and Nativity, were she married and had no need to defend herself, if it had not been the absolute truth. Joseph's sanctity makes the mystery of the Incarnation even more credible for Albert. [127]

Joseph's vocation, then, is for St. Albert a kind of sharing in the divine parenthood. He was to share in the duties of a father in fostering the physical, religious and intellectual well-being of the Son of God. It would appear, therefore, that Joseph was predestined to be the foster-father of Jesus by the very same decree which caused the Incarnation. It does not seem possible from the evidence cited that St. Albert would disagree with the statement of Father Garrigou-Lagrange : "The predestination of Christ to the natural divine sonship is simply the decree of the Incarnation which... includes Mary's

126. *In Matt.*, I, 18, Borgnet XX, 35-36 ; *IV Sent.*, dist. 30, a. 8, sed. cont., Borgnet XXX, 219 ; ad 4^{m}, p. 220.

127. *IV Sent.*, dist. 30, a. 8, sed cont., p. 219 ; ad 5^{m} et ad 6^{m}, p. 221.

predestination to the divine Motherhood and Joseph's to be the foster-father and protector of the Incarnate Son of God." [128]

It should be noted that Albert did not draw any explicit conclusions concerning the vocation of Joseph. Because he always carefully mentioned that Joseph had nothing to do concerning the conception of Jesus, it seems evident that regardless of how elevated a position the Saint thought Joseph had, he would never admit him to the Hypostatic Order. On the other hand, it would appear that the Bishop would say that Joseph's vocation touched upon the Hypostatic Order, even if not of it. It would be difficult to say that Albertus Magnus would refuse any perfection to Joseph which could perfect his part in the Incarnation. From the application of the principles of the perfect marriage and the perfection which God surrounds His works, it would appear to be to St. Albert's mind that Joseph's vocation is the highest possible, excepting only that of Jesus and Mary.

For the most part, Albert merely cites the events of Joseph's life as they appear in the Gospels. Rarely does he make additions. Joseph earned his living as a carpenter in Nazareth. The Saint does not mention any other occupation or suggest that St. Joseph taught Our Lord his trade. Actually, it would seem that the Doctor did not believe Jesus learned his Foster-Father's trade since he says Christ was not called a "carpenter" because He engaged in that occupation, but rather because it was the business of Joseph. [129]

St. Albert adds little to the account of the Nativity. He suggests that Joseph and Mary remained in Bethlehem for some time after the Birth of the Savior. In commenting on the passage which says that the Magi found the Babe in a *house* (St. Luke), the Bishop thinks that the Evangelist refers to an inn which he calls their *home*. Albert mentions the possibility that the Holy Family had moved from a stable into a house after the birth of Jesus and the dispersal of the crowds. However, he prefers the idea that they moved to an inn. [130]

Herod's fear of the Christ-child, Albert lays at the door of the king's desire to have Archelaus, a youth, succeed him. Because of the

128. Reginald GARRIGOU-LAGRANGE, O.P., *The Mother of the Savior and Our Interior Life*, trans. Bernard J. Kelly, C.S.SP., D.D. (St. Louis, 1944), p. 282-283.

129. *In Mk.*, VI, 3, Borgnet XXI, 463 ; *In Luc.*, IV, 22, Borgnet XXII, 331-332; *In Matt.*, XIII, 55, Borgnet XXX, 582.

130. *In Matt.*, II, 11, Borgnet XX, 73.

danger, Joseph is sent to Egypt where, according to the Holy Doctor, he remains seven years. Possibly the lengthy stay is associated in Albert's mind with the "seven good years" recounted in the dream of the Patriarch Joseph, whom, he states, prefigured Joseph of Nazareth. Just where the Holy Family stayed in Egypt, the Dominican did not say, although it would appear that he believed they went deep into Egyptian territory. Albert writes that God sent His angel to Joseph because Joseph did not know what was taking place in Palestine during his absence. [131] This indicates that the Holy Family was well away from the usual trade routes and had moved into an area where Jewish travelers seldom, if ever, visited.

Joseph wanted to go to Judea upon his return from Egypt because it was there that the Messias should reveal Himself to the people and their leaders. [132] Nevertheless, he feared to remain in the area because of Herod and went north to Nazareth. When Albert speaks of the devotion of Mary and Jesus, he mentions that they customarily journeyed to Jerusalem for the celebration of the feasts. At the very least, the Saint suggests that the Holy Family went yearly if not more frequently. He points out that they did not seek to excuse themselves from perfect observance of the liturgical feasts. He also indicates that Jesus accompanied the Holy Pair and for this reason they were so surprised to find Him missing from the caravan on the occasion of the Finding in the Temple.

How old was Joseph and when did he die ? St. Albert does not answer these questions. Nevertheless, he does indicate something of his thought on the matter indirectly. The Saint, when treating the perfection of Joseph's immaculate marriage, stresses the perfection of his chastity. Hence, as was mentioned previously, it would appear that he considered Joseph to be a comparatively young man, at least, not elderly. [133] Albert also suggests that St. Joseph was not dead at the beginning of Christ's public life. In discussing the Gospel of Matthew, he says that the words, "Behold, thy Mother and thy brethren are standing outside, seeking thee," do not mention Joseph "because He (Jesus) had in many sermons spoken of His divine power, and (that) the spirit had proceeded from Him : as a result He had shown Him-

131. *In Luc.*, II, 44, Borgnet XXII, 253 ; *In Matt.*, II, 14, Borgnet XX, 80-81.
132. *In Matt.*, II, 21, Borgnet XX, 87.
133. fn. 42 ; *In Matt.*, I, 20, Borgnet XX, 50.

self not to have a carnal father. Therefore, this person (the speaker) feared to directly refute (Christ, as he would) if he had mentioned a father." [134]

It would not seem reasonable for Albert to have gone into the problem if he thought that Joseph was dead at the time. It appears probable, therefore, that the Bishop thought St. Joseph cared for Mary until after the beginning of the Public Life of Jesus. This would not be an unreasonable opinion because the Gospels indicate that the women who followed Our Lord and the Apostles began their ministrations sometime after Our Lord started teaching and working miracles. [135] Evidently the holy Doctor would place Mary among them after the death of Joseph. Certainly the Blessed Mother would never have left Joseph to follow Jesus for she was, as Albert says, a perfect wife.

PRAISES OF JOSEPH

St. Albert writes that Joseph is to be praised for four things : his familiarity with God, his relationship to holy men, his sanctity and his virtues. The first quality is demonstrated by his visions which were utterly clear and certain. [136] Joseph's visions are not to be confused with the dreams of the pagans or the visions of the prophets. Working from the principle that everything concerned with the redemption must be most certain, the holy Doctor concludes that the visions of the Foster-father of Our Savior were intellectual and without the use of the external senses. He had, the Saint declares, the most noble and certain type of prophetical vision possible. God impressed upon Joseph's intellect the intelligible species of what God willed him to know. [137]

> I think that Joseph was so illuminated by the clarity of this internal light, that its very clarity banished all doubt, and everything which he ought to know concerning the thing proposed (which he was pondering

134. " ... Quia cum multum sermonem de deitatis suæ potentia habuerat, et spiritum de se procedere : per consequens ostenderat se non habere patrem carnalem : Et ideo iste timuit confutari statim, si de patre faceret mentionem." — *In Matt.*, XII, 47, Borgnet XX, 543.

135. ORCHARD ed., 710b et 754a.

136. *In Matt.*, I, 18, p. 39 ; I, 20, Borgnet XX, 50.

137. *Ibid.*, I, 20, p. 49.

in [his] mind) was shown [to him] in one concept... For it must be believed, that he had the gift of the discretion of spirits. [138]

In his lengthy discussion of visions, St. Albert points out that this type of vision is seldom granted and when it is, it is given only to the greatest saints and among those, to those who are given important missions to perform by God. The Saint mentions that the Blessed Mother received a different type of vision. The Archangel Gabriel appeared to Mary in corporal form. This would have been an inferior kind of vision had not Mary been called to be the physical Mother of the Redeemer. Since the Blessed Virgin was to have a physical parenthood, it was only fitting that she receive the vision not intellectually, but corporeally so that her whole being, physical as well as spiritual, receive the divine message. The Bishop of Cologne does not contrast, therefore, the vision of Joseph with the vision received by his spouse since their duties concerning Christ were different.

Nevertheless, Albert does contrast Joseph's visions with those of the prophets and saintly patriarchs of the Old Testament. The clarity and manner in which Joseph's visions occurred points out, explains the holy Doctor, the Saint's union with God. It is for this intimate association with God that Joseph is to be praised.

Joseph is to be praised because he was worthy of being prefigured in the Old Testament and, indeed, prefigures Joseph of Arimathea in his care of Our Lord's temporal welfare. The Foster-father of Jesus is prefigured by the Patriarch Joseph in sanctity and in his flight with Mary and the Child to Egypt. He saves the Lord from evil as Joseph, son of Jacob, by going to Egypt saved his people from famine. Both Joseph of Nazareth and Joseph the Patriarch made a home for their families in their Egyptian exile ; both cared for the physical needs of their families. [139]

Mary's husband prefigures Joseph of Arimathea because he cared for Jesus in death as piously and tenderly as the Carpenter cared for the Son of God in childhood. Joseph of Nazareth stands between the Son of Jacob and the Man of Arimathea. St. Joseph prefigures the

138. "Ita puto tanta claritate luminis interni perfusum esse Joseph, ut ipsa claritas fugaret omne dubium, et omne quod debuit sciri de proposito (quod in animo volvebat) impetu uno demonstraret... Credendum enim est, quod discretionis spirituum habebat.." — *In Matt.*, I, 20, p. 45-46.

139. *In Luc.*, I, 28, Borgnet XXII, 65 ; *In Matt.*, I, 18, Borgnet XX, 39.

Arimathean since he guarded the holy Mother's chastity and buried the secret of the Incarnation with his virtue and silence. Similarly, Joseph of Arimathea buried the Redeemer in an undefiled tomb and closed it with a stone. The Egyptian Joseph is a type of Christ in so far as he saved his people and was sold to his enemies over whom he is victorious with the help of God. The analogy brought out by Albert is further expanded by the Author of the *Mariale.* [140]

In using the idea of prefiguration, a favorite patristic literary device, Albert intends to point out Joseph's virtues and their excellence. For this reason he says that Joseph is more perfect than those who were not prefigured and did not in turn prefigure anyone else. Joseph's name is given to others to show by their actions the virtues he shared in an excellent way. The Son of Jacob must be commended for his prudence ; Joseph of Arimathea for his fortitude in the face of the officials and mob. Mary's spouse eminently shows the virtue of temperance by his chastity and justice in his actions. All these virtues are the holy Carpenter's in a degree above the others since they were not both prefigured and prefiguring. [141]

The third reason for praising Joseph is that he was worthy to be called *just* by God Himself. God calls him a *man* (*vir*) which itself indicates the strength of manly virtue. Lest there be any doubt, the Sacred Scriptures call Joseph a *just man.* This can mean nothing less than the perfect fulfillment of all duties, divine and human, which requires the perfection of manly virtue, indeed, sanctity. Few, writes the Saint, have been called *just* by God. [142]

Joseph's virginity and prudence, already discussed, are the proof of his sanctity. This is the basis for the fourth praise of Joseph. Adding all of these qualities together, the Saint arrives at an idea of Joseph's place in the list of saints. Few exceed the Foster-father of Christ. He excells those saints who only prefigure and those who are not prefigured. His virtues are greater than those not called *just* by God, and whose sanctity is not as perfect in chastity and prudence. Lastly, his familiarity with God exceeds that of those who lacked the type of vision he was blessed with by God.

Albert teaches that Joseph should be the example of the prelates

140. *In Matt.,* I, 18, Borgnet XX, 39. Cf. *Mariale,* q. 23, Borgnet XXXVII, 50.
141. *In Luc.,* I, 27, Borgnet XXII, 53. Cf. section previously cited on this point.
142. *In Matt.,* I, 18, Borgnet XX, 39.

of the Church. He sees him as one who is illuminated by God and who does not desert difficult tasks. The Foster-father of Jesus is the example of honesty, justice and chastity. Bishops and other prelates should take his example and seek to emulate his justice in their laws, his chastity and worthiness in the performance of their offices. They should, declared the great Bishop, be filled with the Holy Spirit and work to form themselves into other Christs according to the example of the Carpenter of Nazareth. [143]

The Doctors of the Church are prefigured by Joseph and all who would teach doctrine in the Church should learn the lesson taught by Joseph. He is the patron of virginity, the guardian of the Holy Family on its journeys, the leader and faithful support of the family. The doctors of the Church should fulfill these same duties in the spiritual life of the Church. Indeed, it appears that St. Albert teaches that the best way to become Christ-like is to follow the example of Joseph, husband of the Mother of God. [144]

In discussing the genealogy of Christ, Albertus Magnus states that it starts with Joseph, the Foster-father of Our Lord and goes on up to God, the true Father of Christ. The Saint mentions in his commentary, that holy joy, sorrow, fear and hope begin with Joseph and signify the increase of grace by which as a father he formed Christ in his heart. The whole passage indicates that Albert considers St. Joseph to be the example of that perfection all Christians must strive to obtain.

Albert the Great holds Joseph up as the example not only for the prelates and doctors of the Church, but also he is to be emulated by those who desire to form Christ within themselves. In this discussion of the marriage of Joseph and Mary, he clearly emphasizes its perfection. He states that the chastity of the Holy Pair is the ideal for Christian men and women. He implies that family life should be modeled upon the life of the Family of Nazareth. Although he does not explicitly ask that Christian families take the Holy Family as their example, he continually points out its perfection.

There is a curious passage in the *Commentary on the Gospel of St. Luke* which deals with Christ's genealogy. In this section, Albertus Magnus writes that from Joseph one ascends to the Divine Father. In

143. *In Luc.*, II, 5, Borgnet XXII, 197.
144. *In Luc.*, II, 16, p. 216.

the literal sense, the passage would refer to the genealogy only. However, as he continues discussing the genealogy and the person included in it, the Saint indicates that there is a mystical sense behind the literal meaning. He says that joy, sorrow, hope and fear begin with Joseph. He speaks of Joseph forming Christ in his heart after the manner of a father by the practice of the virtues. It could be concluded that the holy Doctor advocates that the Christian should start with the example of Joseph in the spiritual life, and by practicing the virtues as he did continue to strive for perfection until, with the help of God's grace, he reaches the Heavenly Father. [145]

Unfortunately, the phrase, "All these goods begin with Joseph" is a vague expression. It can be interpreted as meaning that the Saint is a secondary exemplary cause of a special type. It is true that all of the saints are examples for other Christians and they do exercice exemplary causality subordinate to that of the Head of the Mystical Body. Religious founders provide a special kind of exemplary causality. However, the notion expressed here appears to contain a more universal and "effective" exemplary causality than that of the other saints, even religious founders. This would mean that Joseph was a wholly human exemplar of Christ-like perfection for all Christian whatever their state in life. The primary exemplar, of course, is Christ Himself.

Does the Dominican Doctor mean that Joseph in an exemplary way "forms Christ in the soul" of man "as a father" ? This idea would not be foreign to the words of the text. If this is so, how ? Obviously it would not be efficient causality in the strict sense, since the Saint has already denied this of anyone except God Himself, as has already been noted. It would appear that Joseph exercises some kind of paternal influence on the souls of men. It is clearly the teaching of modern theologians that the Mother of God is a dispositive cause of grace in the souls of men because of her part in the Redemption of mankind. Does Joseph play any part in the Redemption of men ? It

145. "Hæc autem omnia bona a *'Joseph'* incipiunt, qui pater secundum carnem Christi, est putativus : secundum spiritum autem incrementum gratiæ significat, quæ Christum in corde ut pater format. Ad Galat. IV, 19 : *Filioli mei, quos iterum parturio, donec formetur Christus in vobis.* Hæc autem corda sicut funis in Deum verum Patrem colligata sublevat, ut vere Christus dicat, Joan. XX, 17 : *Ascendo ad Patrem meum et Patrem vestrum, Deum meum et Deum vestrum.*" — *In Luc.*, III, 23, Borgnet XXII, 303-304 ;

"Restant autem soli quinque, qui cum Joseph primo putativo patre, et cum Deo vero Christi patre faciunt septuaginta septem." — *Ibid.*, p. 303.

would seem as though he would. It appears that Albert would have him influence men by his example so strongly, that Joseph is to be considered a kind of spiritual father of the members of the Mystical Body in a sense more compelling than that in which the founders of religious orders are said to be spiritual fathers of their religious. Joseph's care concerned the earthly life of Christ and His earthly development. Il would appear that Joseph's care of the members of the Mystical Body of Christ would also concern their spiritual development while on earth.

Under such a surmise, Christ would be the efficient and principle exemplary cause of redemption ; the Blessed Virgin an exemplary as well as a dispositive cause, and Joseph would be the secondary exemplary cause, perhaps even exercising a kind of instrumentality. By this one would mean that devotion to Joseph and effort to mirror his virtues, precisely as they are his virtues, would be more effective than the attempt to emulate any other saint, excepting the Mother of God.

It would appear that this interpretation would be in accord with the words of St. Albert. However, one can well hesitate to take a firm stand on this interpretation. What the Saint wrote is vague and the notion appears only in one place, the *Commentary on Luke.* It is clear, however, that St. Albert the Great does offer Joseph as a model of Christian perfection, particularly for those who are charged with the care of souls, either as officials of the Church or as fathers of families.

ALBERTINE PRINCIPLES APPLIED TO JOSEPH

"The more distant a thing is from the source of light and beauty, the less it receives of light and the less it shares in the splendor of the first splendor, and vice versa." [146] That beauty which is God is the source of all natural beauty. Indeed, Albert sees it as the form of beauty. In applying this principle to Joseph, one should distinguish physical and spiritual body. There is no doubt that Joseph had spiritual beauty. Because of the part he played in the Mystery of the Incarnation, he was very close to God and, hence, his spiritual beauty must

146. "Quo nempe res plus distat a fonte luminis et pulchritudinis, eo minus luminis recipit, eo minus etiam splendoris a primo splendore participat ; et a converso:..." — KOROSAK citing ALBERT, p. 597.

reflect that state. It may be said that his spiritual beauty is greater than that of the other saints, excepting the Blessed Virgin. [147]

When an individual is happy and at peace spiritually, evidence of this appears on the countenance. There is a certain attractiveness in holy persons which draws others to them. One can say without fear of error that Joseph had a physical beauty emanating from the spiritual beauty of his soul. It is not necessary that his physical beauty, however, parallel that of his soul. It is true, nevertheless, as Albert says, that God communicates his gifts to each one in so far as they are disposed to receive them. In Joseph there would be no obstacle of personal sin which would impede the beauty of his soul from being reflected in his physical being. [148]

Joseph's place in heaven depends upon his merit and merit depends upon the measure of one's charity. God, declares Albert the Great, gives His gifts according to the measure of one's love for Him. In fact, the Saint writes, that God gives in abundance. The Divine Rewarder gives more than one earns. Joseph's charity and love for God truly merited for him a high place in heaven. Indeed, it appears from Albert's principles and his doctrine on Joseph's perfection and vocation, that he would grant the Saintly Carpenter the highest place in heaven after the Blessed Virgin. Possibly the angels have places higher than Joseph, since the holy Doctor teaches that nature disposes for grace, but he also stresses the fact that it is grace and not nature which is the most important factor, as has been said. It would seem, therefore, that according to the principles of Albert the Great, Joseph holds the place of honor in heaven next to the Virgin Mother of God. [149]

If Joseph holds a position of merit and heavenly reward second only to Mary, does his grace affect us ? Albert teaches that each member of the Mystical Body of Christ influences the whole Body. As every part of the physical body influences the whole, "so the spirit of Christ in the Mystical Body flows from Christ the Head and other more noble members, as the Apostles and the Blessed Virgin... and conveys

147. "Dicendum quod pulchritudo est in Deo, et est summa et prima pulchritudo, ea qua *emanat* natura pulchritudinis in omnibus pulchris, quæ est forma pulchrorum." — *Super Div. nom.*, C. 4, dub. 50 sol. U 383, cited by KOROSAK, p. 597.

148. "Cum Deus summum ut minimum bonum communicavit, communicavit omne communicabile alicui." — KOROSAK, p. 75. Cf. *Ibid.*, p. 76-79.

149. Cf. *IV Sent.*, dist. 49, a. 2, ad 1[m]; a. 1, c; a. 2, c; *In Luc.*, VI, 38, Borgnet XXII, 444-445.

good to all members ;..." [150] Joseph's merit, therefore, does influence the Church and to that degree in which he is superior to other saints. This application of merit to the Mystical Body would fit in with the nation that Joseph has an exemplary "spiritual" paternity in regard to all Christians.

ALBERT'S JOSEPH

Albert's Joseph holds the highest possible vocation after that of the Blessed Virgin. While Mary enters into the Hypostatic Order, Joseph, although remaining outside of that order, touches upon it. God prepared Jesus' Foster-father for his vocation by bringing him to the perfection of earthly sanctity and the practice of all the virtues in a heroic degree. His manly virtue was manifested in his magnificent virginity. Indeed, the Dominican Doctor speaks of Joseph as being immune from all carnal concupiscence. He says, as has been mentioned, that Joseph never willed carnal relations and, further, could not think of such a thing.

In his perfect sacramental marriage, Joseph was further perfected by the sacramental graces of marriage and by a continual growth in grace. The marriage "was truly an efficacious instrument of sanctifying grace and spiritual purity for Mary and Joseph..." [151] In fact, there is reason to believe that Albert thought that St. Joseph, if not before his marriage, was freed from all concupiscence of any kind with his marriage to the Blessed Mother.

"The fire of devotion purifies the desires," writes Albert. [152] He speaks of the great union of soul between Joseph and Mary, a union, which he says, has never been equalled. The Saint teaches that "The works of God are perfect : and especially are those works perfect

---

150. "Sicut enim in homine unus spiritus hominis, qui est in ipso, bona unius membri vehit ad profectum alterius, sicut ex cerebro sensum et motum, *ex corde* vitalem et pulsantem spiritum... ita Spiritus Christi in corpore mystico a capite Christo et aliis membris nobilibus, sicut Apostoli, et beata Virgo... vehit bona in omnia membra, et sic efficitur commune quod est uniuscujusque proprium, et sic sanctitas perficitur in Ecclesia." — *De sacrif. Missæ*, tr. 2, C. 9, a. 9, Borgnet XXXVIII, 65.

151. "... Efficax profecto fuit instrumentum gratiæ sanctificationis et puritatis spiritualis pro Maria et Joseph..." — KOROSAK, p. 198.

152. "... Ignis autem devotionis purificat desiderium ..." — *In Mk.*, IX, 49, Borgnet XXI, 570.

which concern Himself or His affairs." [153] Also, Albert speaks of the perfection of Joseph in all the virtues and his faithfulness to God. If one applies these principles to Joseph, it would seem that there would be no question of Mary's spouse not being freed from all concupiscence at least after he took the Blessed Mother into his home.

By right of marriage, Joseph obtained a real authority over Jesus and Mary. He shares in a human way the divine parenthood and rejoices in a paternity more than any mere adoptive father because Jesus was truly the *bonum prolis* of his marriage. Because of this marriage, the Foster-father of the Savior increased in grace through the sacrament of matrimony, and through a growth of devotion and perfection. He grew in wisdom by study, conversation with Mary and Jesus and divine gift.

St. Albert sees Joseph as the perfect example of all the virtues and holds him up to be the mirror in which prelates and doctors of the Church should view themselves. He would have parents form their homes on the model home of Joseph. In heaven Joseph is placed next to the Mother of God and influences all the members of the Mystical Body as a "spiritual" father. This is Albert's Joseph.

To obtain an estimate of Albert's personal devotion to St. Joseph, one must always view Joseph in relation to Mary and Jesus. Albert always retained the "whole" vision — Jesus, Mary and Joseph. Truly, one cannot separate Joseph from Jesus and Mary without lowering him in honor and dignity. It appears evident in the writings of the Dominican Doctor, that he saw Joseph as an example he himself should follow. Clearly Albertus Magnus did follow Joseph in the ways of sanctity. Albert stresses how Joseph prefigures the Doctors of the Church and should be their example. He desires prelates to act as Joseph did in ruling their flocks and he would have professors of the Sacred Sciences manifest the same care for truth, justice and worthiness that the Holy Carpenter had.

---

153. "Hæc autem individuitas causatur ex consensu conjugali ante carnalem copulam. Et ideo carnalis copula consequens est matrimonium, nihil existens de substantia eius. Propter quod verum fuit matrimonium beatæ Virginis et Joseph, et eo sanctius, quo a carnalis commercii concupiscentia fuit immunius : quia sanctiora sunt conjugia pari voto continentium, ut dicit Augustinus." — *In Matt.*, I, 18, Borgnet XX, 34 ;

"Dei perfecta sunt opera : ergo præcipue illa sunt perfecta quæ facit circa se et suos:..." — *IV Sent.*, dist. 30, a. 9, sed cont., Borgnet XXX, 222.

Evidently, Albert the Great looked to Joseph as his personal guide in carrying out his duties as provincial and in ruling the diocese to which he was named in order to reform it. It would seem that when he, with St. Thomas Aquinas and Peter of Tarentaise, revised the regulations for study in the Order of Preachers, he would have been animated by his devotion to Joseph. Albert thought of Joseph as a guardian, a leader and the support of the Holy Family. He wanted teachers of doctrine to emulate him and from Joseph learn how to guard the faithful from error, lead them to sanctity by word and example, and to support the Mystical Body by a learned defense of the truths of faith. In revising a course of studies for his Order, which was specifically founded to defend the faith, Albert would surely have sought to teach the lesson of Joseph.

It is not by chance that St. Albert explicitly mentioned that the Foster-father of Our Divine Saviour was an example for prelates and doctors. Albert was both. He was called "great" in his own lifetime because of his fame in the schools, yet he remained humble. He successfully filled positions of authority and care of souls. The saintly Bishop learned the lesson of Joseph so well that he was canonized and declared a Doctor of the Church.

Edward P. DUNNE, O.P.

CHRONIQUES SUR LE CULTE DE SAINT JOSEPH

Par René GAUVIN, c.s.c.

LA JOURNÉE D'ÉTUDE DU 30 AVRIL 1960

Chaque année, à l'occasion de la fête de saint Joseph artisan, se tient à l'Oratoire Saint-Joseph une journée d'étude organisée par le *Centre de Recherche et de Documentation* de l'Oratoire. On y présente habituellement des études sur les théologiens d'un Ordre religieux qui s'est signalé par l'importance de sa contribution à la joséphologie.

L'an dernier, la journée portait sur les théologiens dominicains, parmi lesquels nous avions choisi saint Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin et Isidore de Isolanis (cf. *Cahiers de Joséphologie,* VII (1959) 104-105).

Cette année, la journée a été consacrée aux théologiens de la Compagnie de Jésus. Trois écrivains ont été choisis parmi une soixantaine d'auteurs jésuites, de différents siècles et de différents pays, dont les écrits sur saint Joseph ont une importance exceptionnelle. Car la Société de Jésus est l'un des Ordres qui ont le plus et le mieux produit sur la théologie et le culte de saint Joseph [1].

JOSÉPHOLOGUES JÉSUITES

Bien que notre documentation soit loin d'être complète nous avons dressé une liste préliminaire des auteurs les plus importants sans indiquer les œuvres pour la première période [2].

I — AUTEURS IMPORTANTS, DES DÉBUTS DE LA COMPAGNIE JUSQU'AU XIX^e SIÈCLE

Espagne et Portugal

François Suarez (1548-1617)
Jean Maldonat (1534-1583)
Alphonse Salmeron (1515-1585)
Sébastien Barradas (1515-1615)
Pedro de Ribadenayra (1527-1611)
François Tolet (1533?-1596)

1. Cf. Antonio SAVANI, s.j., *San Giuseppe e la Compagnia di Gesù,* Bassano del Grappa, 1950, 336 p.

2. Nous avons conservé l'orthographe francisée pour certains noms étrangers plus connus. Lorsque les dates de naissance et de mort ne nous sont pas connues nous n'indiquons que la date principale de la parution des œuvres sur saint Joseph.

Christophore de Castro (1551-1615)
Louis du Pont (1554-1624)
Pedro de Morales (1538-1614)
Diego de Baeza (1582-1647)
Christophe de Vega (1595-1672)
Francisco Garcia (1641-1685)
Josef Ignacio Vallejo (1718-1785)
Francisco Butíña (1889)

ALLEMAGNE

S. Pierre Canisius (1521-1597)
Bénigne Kibler (1612-1675)
Jacques Reiss (1607-1664)
Michel Frie (1638-1695)

AUTRICHE

Jean Nadasi (1613-1679)
Gabriel Hevenesi (1656-1715)

ITALIE

S. Robert Bellarmin (1542-1621)
Lorenzo Maselli (1549-1620)
Joseph-Antoine Patrignani (1659-1733)
Giuseppe Piccirelli (1897)

BELGIQUE - FLANDRE

François Coster (1532-1619)
Jacques Stratius (1559-1634)
Cornelius a Lapide (1567-1637)
Pierre-François Chifflet (1592-1682)
Laurent Chifflet (1598-1658)
Jacques Tirin (1580-1636)
Daniel Papebroch (1628-1714)
Jacques Coret (1631-1721)

MEXIQUE

Plusieurs livres de dévotion
Antonio de Peralta (1668-1736)

INDE

Costanso Giuseppe Beschi (1680-1746) (Long poème en langue tamile)

FRANCE

Pierre Coton (1564-1626)
François Poiré (1584-1637)
Louis Lallemant (1578-1635)
Étienne Binet (1569-1639)
Amable Bonnefons (1653)
Paul de Barry (1587-1661)
Jean Jacquinot (1605-1653)
Bx Cl. de la Colombière (1611-1682)
Joseph Verthamont (1637-1724)
Joseph Fiérard (1707-1773)
Robert Debrosse (1768-1848)
Nicolas Louis (1814-1890)
Marin de Boylesve (1813-1892)
Cyprien Macabiau (1846-1915)

II — ŒUVRES IMPORTANTES, PUBLIÉES AU XX^e SIÈCLE

Joseph RENARD, s.j.
Saint Joseph et l'enfance de Marie et de Jésus, Tours 1920.

Cyprien MACABIAU, s.j.
De cultu sancti Joseph . . . amplificando, Paris 1887-1908.
La Primauté de saint Joseph, Paris 1892, Montréal 1945.

Albert BESSIÈRES, s.j.
Présence de saint Joseph, Paris 1951.
Presenza di San Giuseppe, Asti 1958.

Henri RONDET, s.j.
Saint Joseph, Paris 1953.
Saint Joseph, New York 1956.
Joseph von Nazareth, Freiburg 1956.

Dr Joseph MULLER, s.j.
Der Heilige Joseph, Innsbruck-Leipzig 1937.
The Fatherhood of St. Joseph, St. Louis-London 1952.

Urbanus HOLZMEISTER, s.j.
De Sancto Joseph quæstiones biblicæ, Rome 1945.

Joseph M. BOVER, s.j.
De cultu S. Josephi amplificando, Barcelone 1926.
Homilias evangelicas sobre las principales festividades de Jesucristo Nuestro Senor, de la Santisima Virgen Maria y del Patriarca San José, Bilbao 1946.

Gaspar GONZALES PINTADO, s.j.
Id a José, Bilbao 1943.

Juan ROSANAS, s.j.
Teologia de San José, Buenos Aires 1949.

Eugène ZSAMAR, s.j.
Saint Joseph, Macao 1956 (en chinois).

Francis L. FILAS, s.j.
The Man Nearest to Christ, Milwaukee 1944.
Joseph and Jesus, Milwaukee 1952.
Joseph most Just, Milwaukee 1956.
St. Joseph and Daily Christian Living, New York 1959.

L'influence de saint Ignace et de ses fils

Nous aurions pu tout aussi bien inscrire en tête de notre liste le nom de saint Ignace, sans aucune exagération. Car ce n'est pas hasard qu'un si grand nombre d'auteurs de la Compagnie de Jésus ont écrit des œuvres de valeur sur saint Joseph, à ce point que cet Ordre, pourtant plus récent que d'autres, nous semble peut-être celui qui a le plus et le mieux produit sur notre saint.

Si l'on examine en effet le livre des *Exercices spirituels,* qui sert de base

à la formation ascétique des Jésuites, on peut voir quelle grande importance est attachée aux mystères de l'Enfance (un peu comme ce fut le cas pour la spiritualité franciscaine au XIII^e siècle et pour la spiritualité française du XVII^e siècle) et par conséquent, combien souvent la figure de saint Joseph est présentée à la méditation et à la dévotion des âmes intérieures aux côtés de celles de Marie et de Jésus, avec lesquels il participe si intimement aux premiers mystères de l'Incarnation. C'est donc à saint Ignace pour une bonne part, que nous devons la dévotion absolument spéciale de la Compagnie de Jésus à saint Joseph et l'influence vraiment extraordinaire exercée par ses membres pour l'expansion de sa dévotion et de son culte.

Les auteurs mentionnés dans notre liste sont considérés comme importants en joséphologie, c'est-à-dire que par leurs écrits et leur influence ils dépassent d'emblée les auteurs moyens ou médiocres, et ils ont contribué réellement à faire avancer la théologie, la spiritualité ou l'exégèse, sur les points qui nous intéressent. Un bon nombre de ces auteurs ont écrit des œuvres spécifiquement sur saint Joseph ; tels sont : Francisco Garcia, Joseph Ignatio Vallejo et Francisco Butiña en Espagne ; Bénigne Kibler, Jacques Reiss et Michel Frie en Allemagne ; Jean Nadasi et Gabriel Hevenesi en Autriche ; Joseph-Antoine Patrignani et Joseph Piccirelli en Italie ; Jacques Stratius, Pierre-François Chifflet et Jacques Coret en Belgique ; Antonio de Peralta au Mexique ; en Inde, Costanso Giuseppe Beschi, qui a écrit en langue tamile un poème reconnu comme un chef-d'œuvre de cette littérature *(Thembâvani, The Immortal Garden,* Pondichéry 1851-1853, 3 volumes) ; et pour la France, Étienne Binet, Paul de Barry, Jean Jacquinot, Robert Debrosse, Marin de Boylesve, Cyprien Macabiau, Émile Bessières, Henri Rondet, etc.

Les autres auteurs ont accordé à saint Joseph une place importante soit dans leurs œuvres d'exégèse, soit dans leurs œuvres de mariologie, soit dans leurs écrits de spiritualité ou dans leurs sermons ; tels sont : François Suarez, Jean Maldonat, Sébastien Barradas, François Tolet, Pedro de Morales, etc., en Espagne ; Cornelius a Lapide, Jacques Tirin pour la Belgique, etc., etc.

Le Grand Siècle français et la Nouvelle-France

Nous n'avons pas hésité à inclure, pour la France, les noms de Pierre Coton et de Louis Lallemant, bien qu'il nous reste peu de leurs écrits concernant saint Joseph. Mais il est clair, pour ceux qui connaissent la vie et la spiritualité de ces deux hommes, que non seulement ils ont professé personnellement une grande dévotion à notre saint, mais qu'ils ont été à l'origine de tout un mouvement chez les jésuites français tant au point de vue de la dévotion qu'au point de vue de la prédication. Le Père Louis Lallemant (dont *La Doctrine spirituelle* a connu cette année deux éditions simultanées, une au Canada par le Père Guy-M. Bertrand, c.s.c., et l'autre en France par le Père François Courel, s.j.) a eu une influence marquante à ce sujet non seulement sur le XVII^e siècle français, mais sur un grand nombre des missionnaires jésuites venus en Nouvelle-France à

cette époque, et dont quelques-uns sont morts martyrs et ont connu les honneurs de la canonisation.

Rappelons à ce sujet la magnifique étude écrite par le R.P. Adrien Pouliot, s.j., sur *La Dévotion à saint Joseph dans les Relations des Jésuites,* lors de notre congrès international de 1955 (cette étude a été publiée dans les *Actes du Congrès,* section historique, Montréal 1956, p. 361-416).

La période contemporaine

La liste des ouvrages publiés sur saint Joseph par des jésuites du XX^e^ siècle, ou de la fin du XIX^e^, pour incomplète qu'elle soit, suffit cependant à donner une idée de la production vraiment considérable de la Compagnie de Jésus en ce domaine à notre époque. Comme au XVII^e^ siècle, les auteurs jésuites ont peut-être encore une fois la palme par l'abondance et la qualité de leurs écrits.

Dans le domaine de la dévotion, signalons les excellents ouvrages des PP. Bessières, Rondet et Gonzales-Pintado. Dans les domaines théologique, exégétique et liturgique, rappelons cette pléiade absolument éminente formée des PP. Macabiau, Müller, Holzmeister, Bover, Rosanas, Zsamar et Filas. Et nous avons ainsi un coup d'œil suffisant pour penser que les jésuites sont peut-être les principaux artisans du renouveau actuel de doctrine et de piété en l'honneur de saint Joseph, pour le plus grand bien de l'Église et du monde.

François Suarez

Les trois joséphologues jésuites choisis cette année comme sujets d'étude ont été les PP. François Suarez (Espagne, 1518-1617), Paul de Barry (France, 1587-1661), et Cyprien Macabiau (France, 1848-1915).

Suarez, l'un des grands commentateurs de saint Thomas, et l'un des théologiens jésuites les plus réputés, a écrit au siècle d'or de la spiritualité espagnole. À cause de son autorité, et de sa compréhension profonde de la joséphologie, il a ainsi exercé une influence très large sur les auteurs qui le suivirent et sur le mouvement qui s'est peu à peu développé dans l'Église.

L'exposé des idées théologiques de Suarez sur saint Joseph a été fait dans une conférence anglaise par le R.P. Francis L. Filas, s.j., de l'Université Loyola de Chicago. Le Père Filas est sans doute l'écrivain américain le plus autorisé actuellement sur saint Joseph. Il a déjà publié quatre volumes sur ce sujet, il donne chaque année des cours en joséphologie à l'Université Loyola de Chicago, et il participe régulièrement au travail du *Centre de Recherche et de Documentation* de l'Oratoire Saint-Joseph. Pour cette raison, c'est à lui qu'a été dédiée cette journée sur les joséphologues jésuites.

Paul de Barry

Le Père Paul de Barry, s.j., venant au milieu du Grand Siècle français, est moins strictement scolastique et plus à la portée des fidèles. Ses nombreux

ouvrages de piété ont eu une large diffusion aux XVII et XVIII[e] siècles, et il marque avec les Pères Jacquinot, Binet et plusieurs autres jésuites de son milieu, une apogée de la dévotion à saint Joseph précisément à l'époque où partaient de France les jésuites missionnaires qui fondèrent l'Église au Canada français, et qui la marquèrent si profondément aussi de la même dévotion au Patron de l'Église universelle.

Le travail sur le Père Paul de Barry a été présenté par le R.P. André Bédard, s.j., professeur de rhétorique au Collège Sainte-Marie. Bien placé pour apprécier les problèmes littéraires et religieux du Grand Siècle, le R.P. Bédard s'est attaché à montrer quelle forme pouvait prendre à cette époque et dans ce milieu l'exposé doctrinal de la dévotion à saint Joseph, mais il a aussi dégagé les traits principaux de la doctrine joséphologique du P. de Barry, laquelle est solidement fondée sur la théologie.

Cyprien Macabiau

Le Père Cyprien Macabiau, décédé au début du XX[e] siècle, est une figure moins connue. Son travail pour le progrès du culte liturgique de saint Joseph a cependant été vaste et profond ; et son influence sera certainement décisive. Il a organisé parmi la chrétienté une vaste campagne de pétitions qui a reçu l'approbation de plusieurs centaines de cardinaux, patriarches, archevêques, évêques et supérieurs généraux, et qui a certainement éveillé l'attention de Rome. Le Père Macabiau est mort avant d'avoir vu tous les résultats de son entreprise, mais nous pouvons dire que son œuvre se poursuit encore, et que le *Centre de Recherche et de Documentation* de Montréal a repris plusieurs de ses objectifs.

L'étude de l'œuvre du Père Macabiau a été faite par le R.P. Roland Gauthier, c.s.c., supérieur de l'Oratoire et directeur du *Centre de Recherche*. Ayant eu l'avantage de consulter les archives de la Résidence des jésuites de Toulouse, où sont conservés les papiers du Père Macabiau, le Père Gauthier a pu donner des renseignements de première main sur cette entreprise assez exceptionnelle et importante que nous devons poursuivre pour une bonne part. Le côté doctrinal de l'œuvre du P. Macabiau sera étudié par le P. Pollux Byas, c.s.c.

Tous ces travaux doivent être publiés dans les *Cahiers*.

Conclusion

Les participants de la journée et en particulier les nombreux étudiants en théologie des différentes Congrégations représentées, ont été vivement intéressés par ces travaux, par l'exposé des projets du Centre et par les multiples aspects théoriques et pratiques abordés en cette journée d'étude ; et ils ont participé activement aux discussions qui suivirent les conférences. Cette journée leur a certainement apporté des aperçus nouveaux et féconds sur la théologie et le culte de saint Joseph.

Ils se sont aussi unis dans la prière en particulier à l'occasion de la messe

JOURNÉE D'ÉTUDES

TENUE À L'ORATOIRE SAINT-JOSEPH LE 30 AVRIL 1960

Parmi les participants on remarque : les RR.PP. Roland Gauthier, c.s.c., supérieur de l'Oratoire et directeur du *Centre,* Émile Deguire, c.s.c., supérieur du Scolasticat Sainte-Croix, Guy-M. Bertrand, c.s.c., vice-directeur du *Centre ;* Francis L. Filas, s.j., conférencier ; André Bédard, s.j., conférencier ; Robert Morency, s.j., professeur de dogme au Scolasticat de l'Immaculée-Conception ; Ludger Brien, s.j., directeur des Congrégations mariales ; Dominique Bonin, o.f.m., Hyacinthe-Marie Robillard, o.p., C.-E. Marquis, c.ss.r., Louis Telmosse, c.s.v. ; MM. les abbés Anselme Longpré, Norbert Lacoste, Jacques Simard, Jean-Baptiste Ouellet. (Voir p. 131-141)

célébrée dans la crypte par le R.P. Robert Morency, s.j., professeur de théologie au Scolasticat de l'Immaculée Conception. La messe fut diologuée avec un recueillement et une piété remarquables par les participants de la journée et aussi accompagnée de quelques chants choisis et exécutés avec goût par les scolastiques de l'Immaculée Conception. La journée fut ainsi l'occasion d'un pèlerinage « doctrinal et spirituel » où chacun eut l'occasion de ressourcer sa dévotion à saint Joseph et de lui prouver son amour.

En terminant nous tenons à exprimer notre gratitude à tous les religieux de la Compagnie de Jésus dont l'amitié et la collaboration ont rendu possible cette fructueuse journée, et en particulier aux RR.PP. Jean d'Auteuil Richard, provincial, et Robert Picard, supérieur de l'Immaculée Conception, dont l'appui nous a été si précieux.

PROJETS DU CENTRE ET SUJETS DE THÈSES SUR SAINT JOSEPH

Les nouvelles du Centre ont été données par le R.P. G.-M. Bertrand, c.s.c. Il s'est surtout attaché à résumer la somme des travaux accomplis depuis le début, et publiés pour une bonne part dans les *Cahiers de Joséphologie ;* puis il a tracé un tableau des recherches et publications envisagées pour les prochaines années, en particulier dans les domaines de la patrologie, de la liturgie, et de l'histoire. Il a aussi suggéré plusieurs sujets de thèses ou de dissertations à ceux qui étaient présents, prêtres ou laïcs, religieux ou religieuses.

Monographies sur quelques auteurs jésuites

Il y a en joséphologie une quantité de thèmes à exploiter pour les étudiants en théologie ou en sciences religieuses. On aura relevé maintes pistes de recherche en ce que nous avons dit plus haut, soit de la dévotion personnelle de saint Ignace, du P. Coton et du P. Louis Lallemant à saint Joseph, soit de leur influence sur leurs disciples et leur milieu à ce sujet. Bien d'autres grandes figures de la Compagnie de Jésus pourraient être étudiées sous le même aspect.

Saint Éphrem et saint Joseph

À une époque plus reculée, si quelqu'un voulait faire une thèse sur un Père de l'Église, nous suggérerions l'un des auteurs suivants, qui n'ont pas, à notre avis, encore été étudiés à fond : Origène, saint Jean Chrysostome, saint Pierre Chrysologue, et surtout saint Éphrem.

Ce dernier auteur mérite d'ailleurs une mention spéciale. Bien qu'il ait écrit à une époque qui soit déjà couverte par notre enquête patristique, nous n'avons pas jugé bon de publier ses textes dans les *Cahiers* parce que ses écrits n'étaient pas encore tous édités de façon satisfaisante.

Mais de nouvelles éditions sont actuellement en cours pour compléter et parfois refondre les premières grandes éditions de Rome (Assémani, 3 volumes syriaque-latin et 3 volumes grec-latin) et de Louvain (Lamy, 4 volumes). Les

RR.PP. Tonneau, o.p., et surtout Doms Louis Leloir et Edmund Beck, o.s.b., poursuivent actuellement cette édition pour le *Corpus Scriptorum Christianorum Orientalium* de Louvain-Washington. Il est certain qu'en ce qui regarde saint Joseph, saint Éphrem est un auteur de tout premier plan ; les textes recueillis, déjà connus en partie par les principaux joséphologues, et dont l'importance a été soulignée en particulier par le P. Bover, s.j. *(Eph. Theol. Lov.* 1928, 221-224), peuvent être complétés et utilisés beaucoup plus à fond. Celui qui entreprendra ce travail aura certes un sujet intéressant et neuf, d'une grande portée doctrinale ; et il pourra utiliser les excellentes éditions que le *Corpus* de Louvain-Washington met à jour.

La résurrection et l'assomption de saint Joseph

Dans la liste des sujets de thèse possibles nous voulons suggérer un sujet assez important au point de vue scripturaire et dogmatique : *la Résurrection et l'Assomption de saint Joseph.* Ce sujet peut paraître insolite à des profanes, mais hâtons-nous de dire qu'il n'est pas insolite pour les joséphologues comme Gerson, Isidore de Isolanis, Suarez, saint François de Sales, Jacquinot, Lépicier, Llamera, etc., qui l'abordent *ex professo* dans leurs écrits. Ils fondent leur réflexion et leur argumentation d'une part sur ces versets de saint Matthieu qui nous apprennent qu'*après la mort du Christ des tombeaux s'ouvrirent et plusieurs justes ressuscitèrent et furent vus dans Jérusalem* (Mt 27, 52-53), et d'autre part, sur les convenances de ce fait en ce qui regarde l'époux de Marie et le père de Jésus. Une large thèse d'ensemble devrait donc être écrite qui pourrait se diviser de la façon suivante :

1 — Commentaire exégétique et dogmatique des versets 52-53 du chapitre XXVII de saint Matthieu.

2 — Histoire de l'opinion des différents joséphologues sur la résurrection de saint Joseph.

3 — Conclusions dogmatiques.

Les textes joséphologiques de Léon XIII

Un autre sujet aussi capital serait : *Les sources et la portée des textes joséphologiques de Léon XIII.* L'importance attachée par ce grand pape au rôle de saint Joseph dans l'Église et la valeur doctrinale des raisons qu'il y apporte devraient être étudiées en une monographie spéciale. Quel contact Léon XIII avait-il eu avec les écrits des grands joséphologues avant son accession au souverain Pontificat ? Quels furent les théologiens de son entourage qui purent avoir sur lui une influence à ce sujet ? Pour quelles raisons historiques Léon XIII fut-il amené à dégager si clairement et si fermement le rôle de saint Joseph comme chef de la Sainte Famille et Patron de l'Église universelle, après les premiers gestes de Pie IX ? Voilà entre autres choses ce que nous aimerions savoir sur cette phase capitale du développement du culte et de la dévotion à saint Joseph à l'orée du XX^{e} siècle.

Saint Joseph dans l'histoire de l'Église depuis le Concile de Constance

Enfin, pour dégager la manifestation et la reconnaissance progressives du rôle providentiel joué par saint Joseph comme Protecteur et Patron de l'Église universelle depuis la fin du Moyen-Âge jusqu'à nos jours, une étude historique d'ensemble devrait être écrite. Voici quelques jalons dont la portée et la continuité providentielles devraient être dégagées et mises en lumière : l'intervention solennelle de Gerson au Concile de Constance, qui tourna l'attention de l'Église (alors terriblement divisée par le Grand Schisme) vers la figure salvatrice de saint Joseph (1416)[3] ; la publication du premier grand traité de joséphologie, par Isidore de Isolanis, o.p. (1522), ses prédictions et leur accomplissement[4] ; la grande efflorescence de la dévotion et du culte de saint Joseph au XVII^e siècle, et l'institution par Grégoire XV de la fête de saint Joseph pour l'Église universelle[5] ; la déclaration du patronage universel de saint Joseph en 1870 par Pie IX, et ses relations avec le Concile du Vatican ; l'Encyclique *Quamquam pluries,* et les autres interventions de Léon XIII[6], leurs raisons historiques et leurs conséquences ; l'institution de la fête du premier mai, où saint Joseph est donné comme modèle à tous les travailleurs, étape complémentaire du geste par lequel Pie XI l'avait choisi comme patron spécial dans la lutte contre la grande hérésie des temps modernes : le communisme athée[7] ; le rôle œcuménique de saint Joseph comme Patron de l'Église universelle ; et enfin la possibilité et l'opportunité de le reconnaître officiellement comme Patron du prochain Concile œcuménique ce qui serait — selon nous — l'aboutissement logique de son rôle dans l'histoire de l'Église durant les derniers siècles, et le gage certain de grandes bénédictions sur le Concile et sur les entreprises qui le suivront.

Autres projets du Centre

Parmi les autres projets et desiderata mentionnés à la journée d'étude, retenons les item suivants.

Les travaux de recherche du Centre doivent finalement, comme nous le savons, prendre corps dans un ensemble qui pourrait s'appeler une *Nouvelle Somme sur saint Joseph.* Cet ensemble comprendra une vingtaine de volumes où seront publiés les documents se rapportant aux différentes sections des sciences ecclésiastiques, comme la patristique, l'exégèse, les documents pontificaux,

---

3. Sermon *De Nativ. gloriosæ Virginis Mariæ et de commendatione Virginei Sponsi eius Joseph.*

4. *De Donis sancti Joseph,* Anvers 1522.

5. Le 8 mai 1621. Cf. Benoît XIV, *De beatificatione Servorum Dei...* vol. IV, pars II, c. 20, n. 19.

6. Pour les principaux documents pontificaux et les décrets liturgiques les plus importants, voir la liste chronologique établie par le R.P. F.L. Filas, s.j., dans *The Man Nearest to Christ* (Bruce, Milwaukee 1945) p. 195-199. Il y a évidemment une connexion à établir entre ces actes du Saint-Siège, les événements historiques et les principaux ouvrages des docteurs catholiques sur saint Joseph.

7. Pie XI, *Divini Redemptoris,* 19 mars 1937.

l'histoire du culte, les diverses liturgies, les apocryphes, etc. De fortes tranches de ce travail d'ensemble ont déjà été publiées dans les *Cahiers de Joséphologie* et dans les *Actes du Congrès* de 1955.

Lorsque nous aurons terminé l'enquête sur la littérature patristique, nous comptons entreprendre le plus tôt possible la publication par tranches, et finalement en volumes séparés, de tous les textes apocryphes sur saint Joseph. On comprendra que sans avoir aucune sympathie — au contraire — pour ces légendes où sont enchevêtrés les détails naïfs, les exagérations ridicules et les erreurs doctrinales, nous comptons seulement mettre à jour de façon méthodique et scientifique des documents qui, de toute façon, ont fortement influencé la dévotion et le culte à saint Joseph en Occident et en Orient, faire la part des choses et décanter si possible ce qui appartient à la légende et ce qui est vérité. Cette entreprise d'assainissement, tellement souhaitée de nos jours, ne peut se faire sans une publication préalable de tous les documents.

Parlant des recherches du Centre en ces domaines, le P. Bertrand a tenu à exprimer la gratitude du Centre pour l'aide si généreuse reçue depuis le début à la bibliothèque de l'Immaculée-Conception :

« Nous profitons de l'occasion pour remercier chaleureusement les Pères Jésuites, en particulier les bibliothécaires de l'Immaculée Conception, de l'appui si bienveillant et si constant qu'ils ont accordé à nos recherches, surtout en ce qui regarde la littérature patristique et apocryphe. Plusieurs bibliothèques ont été mises à contribution pour trouver les ouvrages, nombreux et parfois assez rares, requis pour nos travaux. Celle de notre Scolasticat Notre-Dame de Sainte-Croix (Sainte-Geneviève-de-Pierrefonds) en a fourni une bonne part, mais il nous aurait été impossible de mener notre tâche à bien sans pouvoir puiser à d'autres bibliothèques comme celles du Grand Séminaire de Montréal, de l'Institut d'Études Médiévales, et surtout celle de l'Immaculée Conception si riche en ouvrages de théologie, d'histoire religieuse et de patristique. Que les bibliothécaires de l'Immaculée Conception reçoivent donc ici l'expression de notre gratitude officielle et sincère pour les prêts si généreux qu'ils nous ont consentis et l'accueil toujours si bienveillant qu'ils nous réservent ».

Anciens textes liturgiques et nouveaux offices

Nous comptons voir ensuite au recueil des textes liturgiques sur saint Joseph, qu'il s'agisse des martyrologes, des missels, des livres d'heures ou des bréviaires. Cette enquête aura pour effet tout d'abord de nous renseigner davantage sur les diverses formes du culte de saint Joseph dans l'Église orientale et occidentale, et ensuite de nous permettre de faire un choix des meilleurs textes pour le renouvellement de certains offices liturgiques qui répondent mal actuellement à leur thème propre.

En effet, depuis l'abolition de la fête du *Patronage de saint Joseph* (célébrée autrefois le mercredi de la seconde semaine après Pâques) l'office du 19 mars ne couvre pas, ce semble, l'objet intégral d'une fête de saint Joseph, et demanderait à être refondu en tenant compte des développements si intéressants que

la joséphologie d'une part et la liturgie, de l'autre, ont connu ces dernières années. Il serait ainsi mieux proportionné au très bel office dont l'Église vient de nous doter pour la fête de saint Joseph artisan.

De même, l'office des *Épousailles de la Bienheureuse Vierge Marie* gagnerait grandement à être refait de façon à accorder sa juste place à la figure de saint Joseph. Car dans sa rédaction actuelle il laisse plutôt celui-ci dans l'ombre, et ne tient pas assez compte de nombreuses possibilités de présenter les figures de Joseph et Marie comme modèles aux fiancés et aux époux chrétiens.

Quant à la messe votive *Adjutor* on a maintes fois souligné ses imperfections, et il semble que déjà on prépare un autre texte à Rome. Mais nous désirerions, pour l'Oratoire Saint-Joseph, et pour les autres lieux où cette messe se dit souvent, une formule plus variée, ressemblant à celle des messes votives saisonnières pour la Sainte Vierge *(Salve sancta parens)*. Nous pourrions ainsi avoir quelques messes votives à saint Joseph dont le propre varierait avec les différentes périodes liturgiques de l'Avent, de Noël, du Carême, etc. Cela ajouterait une grande richesse et une grande variété à notre dévotion quotidienne pour le grand Patriarche.

Si nous voulons présenter au Saint-Siège quelques requêtes en ce sens et quelques suggestions utiles, il nous faut colliger les textes anciens. Car de nouveaux offices ne peuvent être préparés sans tenir compte de l'histoire et de la tradition. Les liturgistes mesureront l'ampleur et la difficulté de l'enquête, parce que les recueils des différentes liturgies, et les diverses éditions des livres liturgiques à l'intérieur de chaque Église particulière, sont très dispersés et parfois presque inaccessibles. Certains joséphologues ont déjà groupé une bonne partie des meilleurs textes, comme par exemple Godts, Lucot, et Seitz ; mais ces recueils sont loin d'être complets.

Les dossiers du Père Macabiau, dont nous possédons ici les microfilms, contiennent d'abondantes copies de textes liturgiques. Le P. G. Ponton a pu en extraire quelques centaines de pages d'offices et de messes que cet infatigable chercheur avait copiés dans les vieux missels et les vieux bréviaires conservés dans différentes bibliothèques d'Europe (un autre aspect de sa surprenante activité scientifique autour de saint Joseph). Mais tout cela est à vérifier, à compléter, et à éditer méthodiquement. C'est une autre tranche de notre travail, pour laquelle nous ne serions pas fâchés d'avoir des collaborateurs.

LA CINQUIÈME SEMAINE D'ÉTUDES JOSÉPHOLOGIQUES DE VALLADOLID

Nous ne pouvons omettre de mentionner ici le magnifique travail accompli par nos confrères de *La Société Ibéro-Américaine de Joséphologie,* qui vient de tenir à Valladolid en Espagne sa cinquième semaine annuelle d'études joséphologiques. Le thème général fixé pour cette année était le suivant : *Le patronage de saint Joseph implique-t-il une certaine paternité spirituelle ?*

Les conférences et les discussions se sont déroulées à Valladolid, du 20

au 23 avril, après une messe d'ouverture célébrée dans l'église des Pères Carmes Déchaussés.

Les travaux, qui portaient cette année sur la « paternité spirituelle » de saint Joseph revêtent à nos yeux une extrême importance, et sont certainement de nature à faire progresser la théologie et le culte de saint Joseph. Nous en donnons ici la liste, et nous espérons les voir publiés le plus tôt possible dans la revue de la Société ibéro-américaine de Joséphologie : *Estudios Josefinos.*

1 — R.P. Angel Luis IGLESIAS, c.ss.r. : *Histoire de la proclamation du patronage de saint Joseph sur l'Église universelle.*

2 — R.P. GREGORIO DE JESÚS CRUCIFICADO, o.c.d. : *Analyse des conditions nécessaires à l'admission d'une véritable paternité spirituelle chez saint Joseph.*

3 — R.P. EULOGIO DE SAN JUAN DE LA CRUZ, o.c.d. : *Si l'on peut admettre une certaine intervention de saint Joseph dans la dispensation de la grâce et quels sont ses fondements et sa portée.*

4 — R.P. URBANO DEL NIÑO JESÚS, o.c.d. : *La paternité spirituelle de saint Joseph sur le corps mystique de l'Église en général.*

5 — R.P. Francisco de P. SOLÁ, s.j. : *Doctrine des théologiens jésuites sur la paternité spirituelle de saint Joseph.*

6 — R.P. Angelo BATTISTON, c.s.j. (du Centre d'Études joséphologiques de Viterbe en Italie) : *La paternité spirituelle de saint Joseph chez les théologiens servites.*

7 — R.P. LUCINIO DEL SANTÍSIMO SACRAMENTO, o.c.d. : *La paternité spirituelle de saint Joseph dans la spiritualité, la vie, et les écrits du Carmel thérésien.*

8 — Dr D. Laurentino HERRANZ : *L'aide spéciale accordée par le saint Patriarche aux âmes spirituelles, aux prêtres et aux religieux.*

9 — R.P. ISIDORE DE SAN JOSÉ, o.c.d. : *Si la « paternité spirituelle » de saint Joseph est le titre sotériologique qui lui convienne le mieux, et si ce titre contient tous les autres qu'on peut lui attribuer.*

10 — Dr D. Gabriel PALOMERO DÍAZ : *La doctrine de la paternité de saint Joseph chez les exégètes.*

11 — R.P. Jesús SOLANO, s.j. : *La doctrine de la paternité spirituelle de saint Joseph dans les documents pontificaux.*

12 — R.P. Pablo Luis SUÁREZ, c.m.f. : *Peut-on parler de la royauté de saint Joseph ?*

13 — R.P. Fernando SORIA, s.j. : *La doctrine des théologiens dominicains sur la paternité spirituelle de saint Joseph.*

14 — R.P. EFRÉN DE LA MADRE DE DÍOS, o.c.d. : *Influence singulière de saint Joseph pour la sanctification de la vie familiale et du travail.*

LE DÉCÈS DU R. P. B. LLAMERA, O.P.

Nous ne saurions terminer ces notes sans rappeler la figure du R.P. Bonifacio Llamera, o.p., un dominicain espagnol reconnu comme l'un des meilleurs josépholoques contemporains. En 1942, le P. Llamera avait soutenu sa thèse de doctorat en théologie à l'Angelico, à Rome. Cette thèse s'intitulait *De theologia Sancti Joseph* et elle comportait 363 pages au dactylographe. Le P. Llamera la traduisit en espagnol, en y ajoutant quelques compléments, et il la publia par tranches dans diverses revues : un chapitre dans *La Ciencia Tomista,* un autre chapitre dans *La Vida Sobrenatural,* et tout le reste dans *Estudios Josefinos*. C'est ce même exposé qu'on retrouve sous forme de traité dans le volume édité aux éditions BAC sous le titre de *Teología de San José,* (Madrid 1953, XXVIII - 662 p.) ; et ce traité de joséphologie a été traduit en italien. L'édition de Madrid, dans la Biblioteca de Autores Christianos, comprend aussi le traité *De donis Sancti Joseph* écrit au XVI[e] siècle par un autre dominicain, le P. Isidore de Isolanis. Le P. Llamera a eu en effet l'heureuse idée de rééditer cet ouvrage précieux et rare à la suite de sa *Teología de San José,* en donnant le texte latin original et une traduction espagnole.

Le P. Llamera a été rappelé prématurément à Dieu à l'âge de 51 ans, le 22 décembre 1959, des suites d'un cancer assez avancé. Ce fut pour nous une perte d'autant plus sensible qu'à la suite du passage de certains de nos membres en Espagne, et de la publication de notre revue, il était resté en relation constante avec notre *Centre,* à titre de secrétaire de la Sociedad Ibero-Americana de Josefología. De plus, nous savons que, quelques semaines avant sa mort, le P. Llamera avait reçu de la part du P. José Antonio del Niño Jesús, o.c.d., une relique insigne du Frère André. Il semble bien avoir obtenu la faveur qu'il sollicitait ; non pas celle de la santé corporelle, mais la grâce de mourir « en pleine lucidité ».

La mort du P. Llamera est une très lourde perte dans le domaine de la joséphologie, et surtout pour la Société ibéro-américaine. Nous ne sommes pas prêts de perdre le souvenir de ce religieux actif et ardent qui avait si bien compris les merveilles de grâces accumulées par Dieu en saint Joseph. *Requiescat in pace !*

Comptes-rendus bibliographiques

Alden HATCH, *The Miracle of the Mountain,* the story of Brother André and the Shrine on Mount Royal. New York, Hawthorn Books Inc., 1959, 224 p.

This life story of Brother André, C.S.C. (1845-1937), founder of world-famed Saint Joseph's Oratory of Mount Royal in Montreal, Canada, made the best-selling list of Catholic biographies last June. Written by an American Protestant who has achieved nation-wide recognition for his authoritative biographical treatment of such public figures as Clare Booth Luce *(Ambassador Extraordinary),* Franklin Roosevelt, Pius XII *(The Crown of Glory),* this latest book on Brother André (whose cause for beatification is currently being pressed in Rome) will appeal to Catholics and non-Catholics alike.

The author spent close to two months on location at the Shrine of Mount Royal, delving in heretofore unpublished documents, interviewing personal friends of Brother André and key witnesses in the preliminary inquests in view of the Brother's eventual hoped for glorification.

The end-result of these efforts is a lively, accurate life story with many an explicit development which none but a Protestant writer could have thought of including in his narrative. And this is precisely wherein this latest book on Brother André is unlike previous biographies of this servant of God : the approach is different. Instead of closely following the chronological trend of events, Mr. Hatch has added a dramatic impact to his account by putting Brother André on trial, so to speak, for holiness of life, summoning the star witnesses who actually did testify under oath during the hearings of the diocesan phase of the canonical procedures. The prologue of the book immediately reveals the author's remarkable knowledge of the highly complex and technical aspects of the procedures involved in beatification. The accuracy of these introductory pages alone vouches for Mr. Hatch's conscientiousness in rendering justice to his subject matter.

With a true reporter's regard for precision of fact, the author spares no effort to check the reliability of his sources of information and to cross-examine the witnesses with the Promoter of the Faith. Through personal interviews with friends of Brother André, Mr. Hatch had the opportunity to judge for himself the tremendous influence the Servant of God wielded over those with whom he came in contact. This first-hand information supplies the evidence giving weight to the author's statements concerning Brother André's saintly way of life.

When translating quotations from witnesses or official documents, Mr. Hatch takes great care to retain the original flavor of the quaint French-Canadian language ; this is done so cleverly that the narrative loses non of its liveliness.

The book is attractively presented with a full color jacket and some twenty-two line drawings. In addition, twenty-five half-tone plates have been inserted.

Henry BERNARD, C.S.C.

Alden HATCH, *Le miracle de la montagne (The Miracle of the Mountain)* L'histoire du Frère André et de l'Oratoire Saint-Joseph à Montréal, traduit par Jean de Madre, Paris, Arthème Fayard, [1959], 206 p.

Le volume de M. Alden Hatch sur le Frère André a d'abord été décrit en anglais, et l'on pourra en lire ci-dessus une recension du texte original par le R.P. Henry Bernard, c.s.c. Nous voudrions simplement ajouter ici quelques notes sur l'édition française et quelques réflexions personnelles sur le sens de cette publication.

En publiant cette traduction du volume de M. Hatch, la librairie Arthème Fayard mettait à la disposition du public lisant le français une des biographies les plus sérieuses et en même temps les plus intéressantes sur l'humble fondateur du plus grand sanctuaire du monde à saint Joseph, l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal. Au moment où la cause de béatification du Frère André se plaide à Rome, il est bon qu'une biographie de ce genre soit accessible au public, en attendant l'ouvrage encore plus documenté et plus développé que prépare M. le chanoine Étienne Catta.

Nous n'entendons pas résumer ici cette biographie puisque les amis du Frère André la connaissent déjà bien, et que les autres auront plus d'intérêt à la lire dans le texte de M. Hatch ; nous voulons plutôt signaler la façon à la fois originale et ingénieuse par laquelle l'auteur conduit son récit. Comme l'a signalé le P. Bernard dans sa recension, cet auteur n'était pas catholique ; ce qui ne l'a pas empêché de comprendre très profondément l'âme du Frère André et de traiter avec une grande compréhension et un grand respect l'ensemble des faits surnaturels, individuels ou sociaux, qui fusent continuellement de la personnalité du Frère André.

La situation religieuse de l'auteur ajoute même un grand intérêt à son récit, en l'amenant à se placer comme une personne du dehors avec une sympathie encore plus attentive en face de tout ce qui se dégage de la vie du Frère André. Certains faits que nous n'aurions peut-être pas pensé à relever revêtent pour ce biographe un caractère de nouveauté et d'importance. Cela a certainement son utilité, car après sa mort comme de son vivant le Frère André est l'un de ces personnages universels qui attirent tout le monde, et vers lequel toutes les âmes de bonne volonté, catholiques ou non, chrétiennes ou non, sont portées à tourner les yeux. Il fallait donc que l'une de ces âmes, de grande intelligence en vérité et de grande culture, M. Alden Hatch, dessine encore une fois la figure du Frère André et retrace sa vie avec cette même nouveauté du regard et cette

même admiration respectueuse que lui ont accordé tant et tant de ces frères séparés ou de ces incroyants qu'il a fréquentés au cours de ses voyages, qui ont été ses bienfaiteurs et ses amis, et qui aujourd'hui encore viennent visiter son Sanctuaire.

Cependant il ne faudrait pas en conclure que la biographie de M. Hatch frappe surtout par ce caractère et qu'elle s'attache aux points qui n'attireraient pas les catholiques. Au contraire, elle est si bien conçue et si bien menée qu'il faut être averti pour reconnaître la position religieuse de l'auteur. C'est qu'il a vraiment saisi ce qui fait le fond de cette aventure surnaturelle, il a dégagé avec une grande finesse les lignes principales de la psychologie du Frère André, en même temps que les vertus développées en lui par la grâce ; il a bien compris et décrit le sens de son œuvre et de sa mission.

Et pour donner à son récit une autorité plus grande, il a eu l'ingéniosité de reproduire en les agençant d'une façon tout naturelle et simple, les meilleures dépositions des témoins au procès diocésain, qu'il cite très souvent en style direct. Cela ajoute un intérêt très réel à l'ouvrage, puisqu'il est donné au lecteur de faire partie si l'on peut dire du tribunal qui a recueilli les premiers témoignages sur les vertus du Frère André, et de juger par lui-même la déposition des témoins, de les corroborer, de les interpréter et d'en dégager la portée en conservant cette impression de *vécu* et d'authentique qui caractérise toujours ce genre de documents.

Ainsi, tout en assistant à cette première aventure constituée dans la vie du Frère André par cette entreprise patiente et persévérante pour établir autour de lui la dévotion au saint qui lui est cher, on assiste en même temps à cette autre aventure qui est la conquête de la sainteté par cette homme dont les qualités naturelles sont excellentes, mais qui doit vaincre pour arriver au sommet de la perfection et à l'héroïcité des vertus, une somme d'obstacles comparables à ceux qu'ont traversés les plus grands saints.

Un autre drame se joue en même temps, particulièrement vivant pour l'auteur qui peut-être y assistait pour la première fois et pour le lecteur déjà intéressé peut-être à ce genre d'aventure : celui du procès autour de la sainteté du Frère André. Sera-t-il reconnu héroïque dans ses vertus ? quelle sera l'issue de cette immense enquête entreprise par l'Église suivant les étapes canoniques prévues, débutant d'abord dans la localité même qui a vu naître le Frère André, se poursuivant dans les différents diocèses où il a passé, et surtout dans le milieu de l'Oratoire ? Quel sera le jugement des tribunaux de Rome, où tout sera revisé, repris et pesé à nouveau suivant les normes encore plus exigeantes de la Curie romaine ? Voilà, on le sens, ce qui a fortement impressionné notre auteur, et ce qui nous impressionne à notre tour, lorsque, avec un art à la fois dépouillé et sympathique, il décrit les rouages de cette procédure compliquée mais prudente, longue mais définitive, instituée par l'Église pour faire les saints, et qui, dans le cas du Frère André, joue d'une façon encore plus palpitante, peut-être et plus captivante :

En raison de l'immense dévotion populaire envers Frère André, qui ne pouvait que contribuer à la gloire de Dieu et au développement de la pratique religieuse, Mgr Joseph Charbonneau, Archevêque de Montréal, demanda qu'une enquête fût ouverte trois ans après la mort du petit frère. Le prélat s'estimait déjà en mesure de commencer les démarches pour les procès de béatification et de canonisation. Aussi, le 13 novembre 1940, rédigea-t-il une lettre destinée à son clergé et à ses ouailles, dans laquelle il expliqua pourquoi il venait d'établir un tribunal, conformément au droit canon, afin de réunir les témoignages oraux et écrits sur la vie du Frère André.

Le tribunal entra en fonction dès 1941, et la phase préliminaire dura neuf ans. En 1950, le résultat de l'enquête fut présenté à la Sacrée Congrégation des Rites, à Rome, qui l'étudia huit ans avant même de se demander si la Cause était digne de retenir l'attention du Saint-Père. L'histoire révélée par toutes ces recherches est plus extraordinaire que celle qu'aucun écrivain n'oserait inventer et personne n'y croirait si elle ne reposait sur des centaines de témoignages donnés sous serment, sur des dossiers médicaux tant protestants que catholiques et sur des déclarations stupéfiantes de médecins canadiens ou américains. (p. 12)

À ces lignes, qu'on nous permette de joindre les quelques paragraphes — très significatifs dans leur simplicité — de l'introduction et de la conclusion, par lesquels notre auteur résume ses impressions sur le Frère André et l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal.

Personne ne pouvait être plus sumble que le petit frère convers de la Congrégation de Sainte-Croix qui, la nuit du 5 janvier 1937, gisait sur son lit de mort à l'hôpital Notre-Dame-de-l'Espérance, à Saint-Laurent, banlieue mal délimitée du nord de Montréal. Son corps menu, épuisé par la maladie et la vieillesse, ressemblait à celui d'un enfant dans son étroit lit de fer blanc. Ses biens personnels se composaient d'une soutane rapiécée pour tous les jours et d'une moins vieille pour le dimanche, d'un missel, d'une bible, de l'Imitation de Jésus-Christ par Thomas a Kempis, de trois statuettes pieuses et d'une médaille de saint Joseph qui lui pendait au cou sur la chemise de nuit de l'hôpital.

Pendant ses quatre-vingt-onze années de vie, Frère André n'avait guère possédé plus que cela. Il était d'une famille pauvre et ne savait ni lire ni écrire lorsqu'il voulut se faire religieux, à vingt-cinq ans. Son manque d'instruction et sa mauvaise santé faisaient obstacle à ce qu'il devînt prêtre. Mais il était reconnaissant et se sentait honoré de pouvoir accomplir les plus humbles travaux de la communauté pour servir Dieu et saint Joseph avec abnégation. (p. 9-10)

. . . . . .

L'Oratoire Saint-Joseph n'est jamais vide dans la journée, même quand il n'y a pas de grand pèlerinage. Son dôme imposant est surmonté d'une croix qui reste toujours illuminée la nuit. Ainsi ce sanctuaire a une influence permanente. Mais sa force ne vient pas de son aspect grandiose. C'est l'esprit du Frère André qui continue à vivre et qui l'éclaire comme une flamme perpétuelle devant la statue de saint Joseph.

Cela ressemble à un bouquet au parfum discret, que nous déposons pieusement sur la tombe du Frère André, en attendant avec confiance le grand jour où celui qui a souffert avec Jésus, sera glorifié avec Lui.

G.-M. BERTRAND, C.S.C.

Francis L. FILAS, s.j., *St. Joseph and Daily Christian Living,* New York, Macmillan, 1959, x, 182 p.

Anyone who is acquainted with the numerous works of Fr. Filas knows he can expect theological excellence in a style that is easy to read and understand. For many years the Vice President of the Centre has presented historical and dogmatic writings of the highest quality. Lately, however, he has written with even greater success, if possible, on moral matters. I refer especially to his article published last summer in *America,* which contributed much toward diminishing some fanatical and fantastic excesses connected with the Fatima revelations (or rather, *not* connected with them!); also a recent article in *The Oratory* against certain "infallible" prayers and novenas. The reader will certainly not be disappointed with this book. It might be called Fr. Filas' *summa,* for it contains doctrinal instruction with moral applications. Hence the title, *St. Joseph and Daily Christian Living.*

The book contains 12 chapters, plus an introductory explanation and epilogue. Ten chapters cover the main events in the life of St. Joseph : vocation, family background, marriage, virginity, doubt, fatherhood, exile, trust, hidden life and death. Two chapters discuss "St. Joseph and the Popes" (a translation of recent papal documents on St. Joseph together with a brief commentary), and "St. Joseph Begins to Come into His Own" (a consideration of his dignity, holiness and prerogatives, and the possibility of his name being inserted in certain parts of the Mass).

The daily Christian living part comes in the first 10 chapters, where the author makes wonderful practical applications for all. For instance, after explaining Joseph's vocation, he applies the lesson of faith to our own lives and shows how we, in imitation of St. Joseph, should really live by faith. Again, to cite another instance of many, after discussing St. Joseph's doubt, he sheds great light on the problems of scrupulosity and discouragement. In the chapter on St. Joseph's trust, Fr. Filas brings out the importance of confidence in God, and cheerfulness — which he identifies with St. Thomas' virtue of recreation.

Whereas his previous books were scientific and technically detailed, this one is more in the sapiential mode. Fr. Filas does not go into great detail here to explain again his conclusions, nor does he corroborate with footnotes. He quotes very few authorities. Nevertheless, he is for the most part very precise in his theological doctrine and full of common sense in his spirituality — even to recommending the use of vitamins or a change of diet as a partial antidote to discouragement. For instance, when he writes that Joseph taught Jesus, he is careful to add, "as far as human nature and His experimental human knowledge were concerned" (p. 37). Particularly pleasing to this reviewer are his treatment of the fatherhood and patronage of St. Joseph, and the star of the Magi. I am surprised that he does not bring out the possibility of Joseph being higher than the angels, from the words "far above all created natures" of Pope Leo XIII (p. 144); and I think it is too much to say that Pius taught that Joseph was

the *virginal* husband of Mary (p. 139). It seems to me, too, that the statement that "if we fear dying with the death of a martyr for the truth, then such fear is definitely emotionally unbalanced" (p. 129), while theologically true, might be easily misunderstood by the ordinary lay reader unless it is further explained.

This book will surely attain Fr. Filas' goal : to make us know and love St. Joseph better, and — what is most desirable — better Christians of us all.

James J. Davis, O.P.

COURTE BIBLIOGRAPHIE SUR SAINT JOSEPH *

A = Anthologies
H = Historique du culte
T = Études théologiques

1 — Ouvrages généraux

A BÉRINGER, Abbé R., *Recueil documentaire. Saint Joseph, modèle de vie chrétienne* [2]. Arras, Brunet, 1927, 326 p. 24 cm.

A BOUIX, Marcel, S.J., *Saint Joseph d'après les saints et les maîtres de la vie spirituelle* [2]. Tours, Mame, 1868, 287 p. 17 cm.

T BOVER, Joseph Maria, S.J., *De cultu S. Josephi amplificando theologica disquisitio.* Barcinone, Subirana, 1926, 63 p. 24 cm.

T BREYNAT, S.E. Mgr Gabriel, O.M.I., *Saint Joseph, père vierge de Jésus* [2]. Montréal, Fides, 1944, 165 p. 19.5 cm. — Édition retirée du commerce.

T BUTIÑA, Francisco J., S.J., *Las glorias de San José* [2]. Barcelona, Subirana, 1893, XVIII-623 p. 19 cm.

T CANTERA, Eugenio, O.A.R., *San José en el plan divino.* Monachil, Imp. de Santa Rita, 1917, IX-480 p. 23 cm.

T DÉMARET, Gaston, O.S.B., *Marie de qui est né Jésus,* t. 6, *Saint Joseph.* Paris, Spes, 1939, 355 p. 20.5 cm.

H DÍAZ DE CASTRO, Antonio, C.M.F., *El patronato universal de San José.* Madrid, Ed. del Corazón de María, 1931, 659 p. 22 cm.

H + T FILAS, Francis L., S.J., *The Man Nearest to Christ.* Milwaukee, Bruce, [1944], XI-217 p. 20 cm.

T FILAS, Francis L., S.J., *Joseph and Jesus. A Theological Study of Their Relationship.* Milwaukee, Bruce, [1952], X-179 p. 22 cm.

T FILAS, Francis L., S.J., *Joseph Most Just. Theological Questions About St. Joseph.* Milwaukee, Bruce, [1956], XII-141 p. 21.5 cm.

T FILAS, Francis L., S.J., *St. Joseph and Daily Christian Living. Reflections on His Life and Devotion.* New York, The Macmillan Co., 1959, X-182 p. 21 cm.

---

* On demande souvent au Centre une bibliographie des meilleurs ouvrages sur la théologie et le culte de saint Joseph. Nous jugeons donc utile de publier ici la liste sommaire établie par le R.P. Roland Gauthier, c.s.c., à l'occasion d'un cours de joséphologie à la Faculté de Théologie de Montréal.

T Frévin, Abbé Henri, *Le mariage de la Sainte Vierge dans l'histoire de la théologie. Thèse.* Lille, Faculté de théologie, 1951, 268 p. 27 cm.

T Gauthier, Roland, C.S.C., *La paternité de saint Joseph. Thèse.* Montréal, Oratoire Saint-Joseph, 1958, XIV-254 p. 22.5 cm.

T Holzmeister, Urbanus, S.J., *De Sancto Joseph quæstiones biblicæ.* Romae, Inst. Biblicum, 1945, 128 p. 24 cm.

T Ignace de Saint-François, alias Brabant, O.C.D., *Synopsis magnalium Divi Josephi in tres partes...* Leodii, G.H. Streel, 1684, [XXII]-601-[10] p.

T Isidore de Isolano, O.P., *Summa in quatuor secta partes de donis Sancti Joseph...* [Papiae, J. Paucidrapius, 1522], VIII-106 ff. — Plusieurs rééditions et traductions.

T Jamar, Abbé C.H.T., *Theologia Sancti Josephi, Virginis Deiparae Sponsi.* Lovanii, Fonteyn, 1897, VIII-446 p. 21 cm.

T Jerónimo Gracian de la Madre de Dios, O.C.D., *Josefina. Excelencias de San José,* dans *Obras completas,* t. 2, Burgos, Tip. « El Monte Carmelo », 1933, p. 371-483. — Première édition à Rome, en italien, en 1597. Traductions françaises.

H León de San Joaquín, O.C.D., *El culto de San José y la Orden del Carmen.* Barcelona, Gili, 1905, 260 p. 23.5 cm.

T Lépicier, S. Ém. le Card. Alexis-Henri-Marie, O.S.M., *Tractatus de Sancto Josepho, Sponso B.M. Virginis.* Paris, Lethielleux, [1908], XXIII-342 p. 22 cm. — Troisième édition avec compléments : Roma, Buona Stampa, 1933, XXVIII-394 p. 23 cm. Trad. fr.: *Saint Joseph, époux de la T.S. Vierge. Traité théologique.* Paris, Lethielleux, 1932, VII-328 p. 20 cm.

T Llamera, Bonifacio, O.P., *Teología de San José.* Madrid, Bibl. de Autores Cristianos, 1953, XXVII-662 p. 20 cm. Traduction italienne par Guido Pettinati : *Teologia di San Giuseppe.* Alba, Ediz. Paoline, [1958], 345 p. 24 cm.

H Lucot, Chan. Paul, *Saint Joseph, étude historique sur son culte.* Paris, Plon, 1875, VIII-376 p. 15 cm.

T M., C. [Macabiau, Cyprien, S.J.], *De cultu S. Josephi Sponsi Virginis Mariæ ac Christi Parentis amplificando.* Paris, Lecoffre, 1887, 177 p. — Troisième édition avec compléments : Paris, Lecoffre-Gabalda, 1908, XIV-279 p. 24.5 cm.

T M., C. [Macabiau, Cyprien, S.J.], *Primauté de S. Joseph d'après l'épiscopat catholique et la théologie.* Paris, Lecoffre, 1897, VII-513 p. 23 cm. — Réédition à Montréal, Fides, 1945, XII-513 p. 22 cm.

T MARCHESI, Aloysius, C.M., *Amplificationis cultus Sancti Josephi, Beatæ Mariæ Sponsi, Urbis et Orbis Votum ex officio.* Romae, Typ. S.C. de Propoganda Fide, 1870, 270 p.

H + T MERCIER, V., S.J., *Saint Joseph, époux de Marie, père nourricier de Jésus, patron de l'Église...* Paris, Lethielleux, [1895], XV-411 p. 18 cm.

T MORALES, Pedro, S.J., *In caput primum Matthaei. De Christo Domino, Sanctissima Virgine Deipara Maria, veroque ejus dulcissimo et virginali sponso Josepho, libri quinque.* Lugduni, Cardon, 1614, 1000 col. in fol. — Réimpression à Paris, Vivès, 1869, 2 vol. 26.5 cm.

T MUELLER, Joseph, S.J., *Der Heilige Joseph. Die dogmatischen Grundlagen seiner besonderen Verehrung.* Innsbruck-Leipzig, F. Rauch, 1937, 264 p. 21 cm. Trad. angl. par Athanasius DENGLER, O.S.B., *The Fatherhood of St. Joseph.* St. Louis-London, Herder, 1952, VII-238 p. 21 cm.

A PAILLER, Abbé Jules, *Saint Joseph. Commentaires, homélies, plans et sermons des Pères, des Docteurs et des saints...* Arras, Brunet, 1924, 407 p. 18 cm. (Coll. « Prêchons l'Évangile », t. 77 ; 6e série, vol. X).

T PALMIER, Stephanus, O.P., *De participatione S. Joseph in mysterio Incarnationis formaliter redemptivæ. Pars dissertationis...* Melitae, [Lux Press], 1958, XI-56 p. 24.5 cm.

H [En collaboration], *Patronage (Le) de saint Joseph. Actes du Congrès d'études tenu à l'Oratoire Saint-Joseph, Montréal, 1er au 9 août 1955. Section historique.* Montréal-Paris, Fides, 1956, 667 p. 23.5 cm.

T PERALTA, Antonio de, S.J., *Dissertationes scholasticæ de Sancto Joseph...*[2] Mexici, J.B. de Hogal, 1729, [28]-219 p.

T PICCIRELLI, Giuseppe M., S.J., *San Giuseppe nell'ordine presente della divina Provvidenza. Se ed in che senso puo dirsi appartener San Giuseppe all' ordine dell' unione ipostatica. Disquizione teologica.* Castellammare di Stabia, Di Martino, 1897, VIII-400 p. 25 cm.

T RONSE, Abbé F.T., *De Heilige Joseph Beschouwingen en Geschiedenis van Heiligens Eeredienst.* Brugge, Excelsior, 1931, 340 p. 23 cm.

T ROSANAS, Juan, S.J., *Teología de San José.* Buenos Aires, Casa del Catequista, 1949, 111 p. 17.5 cm.

T SANLUCAR DE BARRAMEDA, S.E. Mgr Manuel María de, O.M.Cap., *Nueva Josephina o grandezas del Patriarca Señor San Joseph...* Santiago, Montero, 1830-31, 2 vol. 21 cm.

T SAUVÉ, Charles, P.S.S., *Le culte de saint Joseph. Élévations dogmatiques.* Paris, Vic et Amat, 1909, 460 p. 19 cm. — Même texte

pour la 4e éd., sous le titre suivant : *Saint Joseph intime*. Paris, De Gigord, 1920, 462 p. 19 cm.

H SEITZ, Abbé Joseph, *Die Verehrung des Heiligen Joseph in ihrer geschichtlichen Entwicklung bis zum Konzil von Trient dargestellt*. Freiburg im Br., Herder, 1908, XVII-388 p. 24 cm.

T SINIBALDI, S.E. Mgr Giacomo, *La grandezza di San Giuseppe*. Roma, Cuore di Maria, 1927, 332 p. 18.5 cm.

T SOTO, Andrés de, O.F.M., *Libro de la vida y excellencias de el glorioso San Joseph, esposo de la Virgen nuestra Señora*. Valladolid, B. de San Domingo, 1593, 408 p.

T SUAREZ, Francisco, S.J., *In tertiam partem Divi Thomae. De mysteriis vitæ Christi*. Compluti, J. Gratianus, 1592, in-fol. (*passim*, surtout q. 29, disp. 7 et 8). — Reproduit dans *Opera omnia*, t. 19, Paris, Vivès, 1860.

T THOMPSON, Edward Healy, *The Life and Glories of St. Joseph, Husband of Mary, Foster-Father of Jesus and Patron of the Universal Church* [4]. London, Burns & Oates, 1917, XXX-488 p. 19.5 cm. — Première édition, *ibidem*, 1888.

T TORRES, Pedro de, S.J., *Excelencias de San Joseph, Varón divino...* Sevilla, T. Lopez de Haro, 1710, [44]-1208-[70] p. 29 cm.

H + T TROMBELLI, Giovan Crisostomo, C.R.SS.S., *Vita e culto di San Giuseppe...* Bologna, Longhi, 1767, 296 p. 26 cm.

A VILLEPELET, S.E. Mgr Jean-Joseph, *Les plus beaux textes sur saint Joseph*. Paris, La Colombe, [1959], 251 p. 24 cm.

T VITALI, Abbé Antonio, *Vita e glorie del gran Patriarca San Giuseppe...* [2] Roma, Saraceni, 1885, 2 vol. 21 cm.

T VIVES, S.Em. le Card. Joseph Calasanctius, O.M.Cap., *Summa Josephina ex Patribus, Doctoribus, Asceticis et Pœtis qui de eximia dignitate S. Joseph scripserunt*. Romae, Inst. Pii IX, 1907, CXXXIV-560 p. 25.5 cm.

*** Pour une bibliographie beaucoup plus complète, cf. Aimé TROTTIER, C.S.C., *Essai de bibliographie sur saint Joseph, suivi d'index systématique, chronologique et géographique*. Montréal, Oratoire Saint-Joseph, [1955], 283 p. 23 cm.

*** Voir aussi les traités spéciaux de mariologie (v.g.-MERKELBACH, PLESSIS, ROSCHINI, etc.), ainsi que les traités de théologie dogmatique (v.g.-HERMANN, HERVÉ, HUGON, LAHITTON, LERCHER, MANZONI, TANQUEREY, etc.)

2 — Articles de revues et de dictionnaires

H + T xxx, art. *José (San),* dans *Enciclopedia universal ilustrada europeo-americana,* t. 28, Segunda Parte, Barcelona-Madrid, J. Espasa, 1926, p. 2901-05.

H A., D.C., O.S.B., *Le développement historique du culte de saint Joseph,* dans *Revue Bénédictine* 14 (1897) 104-14, 145-55, 203-09.

T Andreu, F., C.R., *Il P. Francesco M. Cirino e il culto di S. Giuseppe,* dans *Regnum Dei* (Roma) 10 (1954) 17-76.

T Bellouvet, L., S.P.M., *Saint Joseph appartient-il à l'ordre hypostatique ?,* dans *La Science Catholique* 8 (1894) 490-510.

H + T Bricout, Abbé J., et Jéglot, Cécile, art. *Joseph,* no 2, dans *Dictionnaire pratique des connaissances religieuses,* t. 4, Paris, 1926, col. 68-77.

T Ermoni, V., C.M., art. *Joseph,* no 10, dans *Dict. de la Bible* (Vigouroux), t. 3, Paris, 1903, col. 1670-74.

H + T Freundorfer, Joseph, art. *Joseph, Nährvater Jesu,* dans *Lexikon für Theologie und Kirche,* t. 5, Freiburg in Br., Herder, 1933, col. 564-65.

T Garrigou-Lagrange, Réginald, O.P., *De præstantia Sancti Joseph inter omnes Sanctos,* dans *Angelicum* 5 (1928) 195-212. Article traduit en français : *La prééminence de saint Joseph sur tout autre saint,* dans *La Vie Spirituelle* 19 (1928-29) 662-83. — Article reproduit avec quelques légères variantes dans *L'Amour de Dieu et la Croix de Jésus,* Paris, 1929, t. 2, p. 826-46 ; et dans *La Mère du Sauveur et notre vie intérieure,* Montréal, 1948, p. 342-61.

T Hormaeche, F., S.J., *Derecho de San José a la protodulia,* dans *Estudios Eclesiásticos* 6 (1927) 5-37.

T Isaïe de Castel de San Pietro, O.M.Cap., *Du droit de saint Joseph au culte de protodulie,* dans *Études Franciscaines* 47 (1935) 129-42, 257-70.

H + T Leclercq, Henri, O.S.B., art. *Joseph (saint),* dans *Dict. Archéol. Chrét. et de Liturgie,* t. 7, 2e partie, Paris, 1927, col. 2656-66.

T Michel, Abbé Albert, art. *Joseph (saint),* dans *Dict. Théol. Cathol.,* t. 8, 2e partie, Paris, 1925, col. 1510-21. — Cet article reproduit, en substance, l'exposé paru sous l'anonymat dans *L'Ami du Clergé, Doctrine,* 38 (1921) 97-109.

T MUÑIZ, Francisco P., O.P., *San José en la Teología,* dans *La Vida Sobrenatural* 29 (1935) 153-65, 265-73.

H PFUELF, Otto, S.J., *Die Verehrung des hl. Joseh in der Geschichte,* dans *Stimmen aus Maria-Laach* 38 (1890) 137-61, 282-302.

H PLAINE, Beda ou François, O.S.B., *Saint Joseph, patron de l'Église universelle. Éclaircissements sur sa biographie et son culte,* dans *La Science Catholique* 9 (1895) 908-25, 965-81.

H PLAINE, Beda ou François, O.S.B., *De vita et cultu Sancti Joseph, Patroni Ecclesiæ catholicæ,* dans *Studien und Mitteilungen aus dem Benedictiner und Cistercienser Orden* 19 (1898) 171-82, 395-99, 569-85.

T REIMSBACH, Joseph A., S.J., *Le patronage de saint Joseph,* dans *Gregorianum* 2 (1921) 337-51.

H + T SOUVAY, Charles L., C.M., art. *Joseph (Saint),* dans *The Catholic Encyclopedia,* t. 8, New York, [1910], p. 504-06.

H + T STANO, Gaetano, O.F.M.Conv., art. *Giuseppe (Santo),* dans *Enciclopedia Cattolica,* t. 6, Città del Vaticano, [1951], col. 791-802.

H + T VITTI, Alfredo, S.J., art. *Giuseppe,* dans *Enciclopedia Italiana,* t. 17, Treves, 1933, p. 374-5.

*** Voir aussi les deux revues spécialisées sur saint Joseph, publiées deux fois par année :

— *Estudios Josefinos,* Valladolid, Padres Carmelitas Descalzos, depuis 1947.

— *Cahiers de Joséphologie,* Montréal, Oratoire Saint-Joseph, depuis 1953.

RECENSION DES REVUES*

(Articles parus de janvier à décembre 1959)

par Jean-Bernard LÉVEILLÉ

Acta Apostolicæ Sedis (Cité du Vatican), vol. 51.
Avril (nn. 4-5) : PIE XII (Pape) *Ad perpetuam rei memoriam* [S. J. est désigné comme patron principal du diocèse Reconquista], 222-223.
Mai (nn. 6-7) : JEAN XXIII (Pape) *Allocutiones* [aux membres de l'Association chrétienne des travailleurs italiens], 355-359.

Alter Christus (Salamanque).
Janvier : *** *Sagrada Familia* (Cuadro), 3.

L'Ami du clergé (Langres), 69e année.
Mars (n. 11) : *** *S. Exc. Mgr Villepelet, Les Plus beaux Textes sur S. J.* [recension], 175.
Avril (n. 15) : MICHEL (A.) *Notes mariales* 9, « *Cahiers de Josépholo-gie* », *Roland Gauthier, c.s.c. La Paternité de S. J.* (suite et fin) [recension], 232-233.
Juillet (n. 31) : MICHEL (A.) *Notes mariales,* 8,e) [notes sur l'article du P. X. Léon-Dufour, s.j. *Le Juste Joseph,* paru dans la Nouvelle Revue théologique de mars 1959], 488-489.

L'Ami du clergé paroissial (Langres), t. 59.
Mars (n. 12) : *** *Fête de S. J. (19 mars - 1er mai) : Protecteur de l'Église militante,* 90-92.

The Banner (Chicago), vol. 25.
Mars : WEDGE (Florence) *St. J. Why pray to Him?* 7-8.

Cahiers marials (Paris), 3e année.
Janvier-février : MACÉ (Chan. R.) *Le Foyer de Nazareth, famille-type du peuple de Dieu,* 11-18 ; DILHARRE (Abbé Lucien) *Le Plus saint Amour de l'histoire,* thème de méditation pour la fête de la Sainte Famille, 19-24.

Cantico y Llama (Bagotá).
Mai-juin : *** *S. J. Obrero,* 108-110.

---

* Dans cette recension, le nom de saint Joseph est abrégé de la façon suivante : S. G. pour l'italien ; St. J. pour l'anglais ; Hl. J pour l'allemand ; et S. J. pour le français, l'espagnol et les autres langues.

El Carmen (Pamplona), 29e année.
Mars : *** *19 de marzo : S. J.*, 59.

Le Christ au monde (Rome), vol. 4.
Septembre-décembre : LEFEUVRE (R.P. Jean) *Histoire de Noël racontée aux non-chrétiens*, 547-550.

Columbia (New Haven), vol. 39.
Décembre : FILAS (Francis L.) *Is your "Christmas Story" all mixed up?* 5-7, 42.

Culte perpétuel de saint Joseph (Louvain), 61e année.
Mars : *** *Le Nom de S. J.*, 2-3 ; *** *Origine de la dévotion au Sanctuaire de S. J. en l'église des Sacrés-Cœurs à Louvain*, 4-5 ; *** *Mon premier Pèlerinage au Sanctuaire de S. J.*, 6.
Avril-mai : *** *Premier mai : S. J. artisan* (Extrait de l'office canonial en l'honneur de S. J., composé au XIIIe siècle...), 34.
Juin : CLAUDEL (Paul) *S. J.*, 66.
Juillet : *** *S. J. obéissant et respectueux de l'autorité*, 98.
Août : *** *Confiance et foi de S. J.*, 130.
Septembre-octobre : *** *Silence de S. J.*, 162.
Novembre : PIERRE L'ERMITE *L'Ouvrier gentilhomme* [S. J.], 194-195.

La Documentation catholique (Paris), 41e année.
Février (n. 1296) : JEAN XXIII (Pape) *Message pour la fête de la Sainte Famille* (11 janvier 1959), 131-132.

Estudios Josefinos (Valladolid), 13e année.
Janvier-juin : SOLÁ (Francisco de P.) s.j. *Valor y transcendencia del matrimonio y paternidad de S. J.* en los Teólogos Jesuítas, 3-39 ; OCA (José María) o.p. *El Matrimonio y la paternidad de S. J.* en los Teólogos Dominicos, 40-61 ; ENRIQUE DEL SAGRADO CORAZÓN, o.c.d. *Razón de prioridad y preeminencia entre el matrimonio y la paternidad de S. J.* según Juan de Cartagena y Fray Melchor Prieto, o.m., 62-90 ; LLAMERA (Bonifacio) o.p. *Relación y dependencia entre el matrimonio y la paternidad de S. J.*, 91-131; *** *Crónica*, 132-136 ; BAAMONDE (Luis G.) *Revistas Josefinas* (Julio-Diciembre de 1958), 137-141 ; JOSÉ DE JESUS MARÍA, o.c.d. *Revistas no Josefinas*, 141-142 ; *** *Bibliografía, obras josefinas y marianas*, 143-160.
Juillet-décembre : SORIA (Fernando) o.p. *Qué Influjo tuvo sobre los privilegios de María su maternidad física y cuál su maternidad moral sobre Jesús*, y aplicación analógica a S. J., 163-182 ; ISIDORO DE SAN JOSÉ, o.c.d. *Principio supremo de la Josefología*, 183-233 ; BATTISTON (Angelo) c.s.j. *¿ Es preferible para S. J. ser considerado Esposo de María*, o más bien Padre virginal de Jesús ? 234-244 ; SUÁREZ (Pablo Luis) c.m.f. *El Matrimonio y la paternidad de S. J. en el Ilmo.* Jaime Pérez de Valencia, o.s.a.

(1408-1490), 245-255 ; ENRIQUE DEL SAGRADO CORAZÓN, o.c.d. *Estudios de historia josefina :* 1) Temas sobre S. J. en la Inquisición española 6) Una letanía en honor de S. J., 256-260 ; GARCÍA (José de Jesús) m.j. *La Congregación de Misioneros Josefinos,* 261-265 ; *** *Ha Fallecido* el P. Bonifacio Llamera, o.p., 266 ; BAAMONDE (Luis G.) *Revistas Josefinas* (Enero-Junio de 1959), 267-272 ; JOSÉ DE JESÚU MARÍA, o.c.d. *Revistas no Josefinas,* 272-275 ; *** *Bibliographia, obras josefinas y marianas,* 276-287.

L'Évangile dans la vie (Paris), 40e année.

Mars : GRIMALDI (Abbé François) *S. J. ne parlait pas,* 143-146.

Friar (New Jersey).

Mars : WATERS (Frances) *My Silent Partner* [il est question de S. J. tout au long de l'article], 5-7.

Ite ad Joseph (Deserto di Varazze), 47e année.

Janvier : BATTISTON (P. Angelo) *S. G. Artifiano,* [2-3].

Février : NATALE (P.) *Imagine del Padre,* [1-3] ; BATTISTON (P. Angelo) *Le Sette Domeniche,* per i devoti di S. G., [9-10] ; *** *S. G. nell'Alto Adige,* [14-15].

Mars : NATALE (P.) *Cristo è risorto solo ?* [2-5] ; BATTISTON (P. Angelo) *S. G. nell'Alto Adige,* [6-7] ; AGNESE - *Ins. Faia Cosi si prega a Deserto,* [8] ; NIGRA (Costantino) *La Casa di Nazaret* [poésie], [9].

Avril : FRATICELLO DI MARIA *Patronato di S. G.,* [1-2] ; NATALE (P.) *Bellezza fisica ed età di S. G.,* [3-6] ; ANGELICO (P.) *Meditazione giuseppina,* [6-7] ; *** *O S. G. !* [8] ; BATTISTON (P. Angelo) *S. G. nell'Alto Adige,* [12-14].

Mai : PIRANI (Vicenzo) *Giuseppe - uomo giusto,* [2-4] ; BATTISTON (P. Angelo) *S. G. nell'Alto Adige,* [4-6] ; IL FRATICELLO DI MARIA *L'Amore di Giuseppe per Maria,* [12-13].

Juin-juillet : OTTONE (Tito da) *S. G. nell'Arte,* [1-3] ; DAI GIORNALI *Fioretto di S. G.,* [11-12].

Août : BATTISTON (P. Angelo) *S. G. nell'Arte,* [1-3].

Septembre : NATALE (P.) *Della Vergine sposo degnissimo,* [1-4] ; CLAUDEL (Paul) *Paul Claudel à Sylvain Pitt* [lettre sur S. J.], [12-13].

Novembre : NATALE (P.) *S. G. della liberazione,* [1-4] ; OTTONE (P. Tito da) *... era creduto figlio di Giuseppe,* [5-7].

Décembre : BENEDETTO (P.) *S. G. nel mistero di Betlemme,* [2-3] ; OTTONE (Tito da) *... era creduto figlio di Giuseppe,* [4-6].

Joseph (Asti), 38e année.

Janvier : G. (C.) *S. G. e il nome di Gesù,* 3-5 ; UNA COOPERATRICE *Invito al Cooperatore Giuseppino,* 9.

Février : HOPHAN (O.) *Siamo contenti che ci sia S. G.,* 23 ; CIA (Romano) *Il Culto di S. G. negli Ordini Religiosi,* 25-26, 28.

Mars : G. (C.) *Ascesa di S. G.*, 43-44 ; Marenco (Giorgio) o.s.j. *S. G. figura di attualità*, 44-45, 50 ; Fabbretti (P. Nazareno) *Il primo Giusto : S. G.*, 46-47 ; Hophan (Otto) *Giuseppe capo della Sacra Famiglia*, 48-49 ; *** *L'Assedio... di S. G.*, 51 ; Stramare (Tarcisio) o.s.j. *Ricordi di S. G. in Palestina*, 52-54 ; *** *Oh Nazareth felice !* [poésie], 54.

Avril : Monni (Paolo) o.s.j. *Postille inutili...* Lascio però aperto il breviario sul mio tavolino : 19 marzo..., come una porta ben aperta perchè S. G. possa entrare e vedere, 65-66 ; *** *S. G. cooperatore nell'opera della redenzione*, 66-68.

Mai : Martinetto (D. Giulio) *S. G. maestro di lavoro*, 84-85 ; Jean XXIII (Pape) *Preghiera a S. G.*, 86 ; Zanella (Giacomo) *A S. G.* [poésie], 86.

Août-septembre : *** *S. G. nelle apparizioni di Fatima*, 139-141 ; Rosso (P. Luigi) *La Madonna di S. G.*, 141-143.

Octobre : *** *S. G. e il Rosario*, 159-160 ; *** « *Los Caballeros de S. G.* », 166.

Novembre : Claudel (Paul) *S. G. veduto da un grande poeta* [lettre], 179-180 ; Tarcisio (Stramare) o.s.j. *Il dubbio di S. G.*, 181-183.

The Lamp (Peekskill, N.Y.).

Mai : Eggleston (Mary F.) *The Dignity of Work. The Carpenter of Nazareth*, 4-6.

Liguorian (Liguori, Mo.).

Mars : Hyland (Leonard F.) c.ss.r. *Foster-father of Christ*, 20 ; Fitzpatrick (J.) c.ss.r. *Patron Saints for March* [S. J.], 27.

Décembre : Hubet (M.J.) c.ss.r. *Telling the Shristmas Story*, 11-14.

Le Lys de saint Joseph (Allex), 70e année.

Janvier : Buzy (Denis) *Joseph et les bergers*, [4-5].

Avril-mai : *** *Virginales Fiançailles* [de Marie et de Joseph]. Prose de la messe des Fiançailles (Missels de Chartres, XVIe siècle), [2] ; Guillard (Chan.) *La Dévotion mariale de Joseph* [3-4] ; Le Solitaire du Chalet Saint-Joseph *Joseph père virginal et véritable de Jésus*, [5].

Novembre-décembre : Marie d'Agreda *L'Admirable Naissance du divin Sauveur à Bethléem* d'après les révélations de la vénérable Marie d'Agreda, [4-11].

Madonna (Toronto), vol. 23.

Mai : Layne (Marie) *The Model Worker*, 7-8.

Marie (Nicolet), vol. 12-13.

Mars-avril : Durand (Jean) c.s.c. *Le Grand Apôtre de S. J., le Frère André*, c.s.c., 50-55.

Juillet-août : *** *S. J. avec Marie* (Provence). Version critique

inédite de Guillot de Saix d'après la tradition populaire. Recueilli et harmonisé par Vincent Gambau, 49.

Mary (Chicago), vol. 20.
Mars-avril : WATERS (M.A.) *St. J. answered,* 35.

Le Messager de la Sainte Famille (Habay-la-Neuve), 29e année.
Mars-avril : JEAN XXIII (Pape) *Message pour la Fête de la Sainte Famille* (11 janvier 1959), 10-11 ; BESSIÈRES (A.) s.j. *Joseph chantait,* 13-14 ; BERTRAND (Guy-Marie) c.s.c. *Prière à S. J. pour connaître sa vocation,* 26-27.
Septembre-octobre : WEYERGANS (Franz) *La Sainte Famille modèle du foyer chrétien,* 4-6.
Novembre-décembre : AURAC (Georges d') *Mon plus beau Noël* (histoire vraie), 19-21.

Messager de la Sainte Famille (Saint-Antoine, Isère), 56e année.
Janvier-février : LÉON XIII (Pape) *Le Culte de la Sainte Famille,* 4-5 ; HAKIM (Mgr Georges) *Les Fiançailles à Nazareth,* 16-19.
Mars-avril : PÉGUY (Charles) *La Famille de Nazareth,* 52-53 ; BENOÎT XV (Pape) *S. J.* (Motu Proprio « Bonum sane » 20 juillet 1920), 68-70.
Mai-juin : MARIE-VÉRONIQUE (Mère) *La Sainte Famille,* 100-101.
Juillet-septembre : BERTHIER (R.P.) *La Dévotion à la Sainte Famille,* 148-149.
Octobre : JEAN XXIII (Pape) *Message pontifical pour la fête de la Sainte Famille,* 196-197.
Novembre : X. (X.) *La Sainte Famille modèle de toutes les vertus,* 244-247.

Le Messager de saint Joseph (Beauvais), 98e année.
Janvier-février : *** *Le Mois de S. J.* [programme], 2-3.
Mars-avril : DUBOIS (Card.) *S. J. modèle des chrétiens de toutes conditions,* 3.
Mai-juin : GERSON (Jean) *À la Gloire de S. J.,* 5-6 ; LLANDE (P.) *Le Bon S. J.,* 6-9 ; *** *Le 19 mars l'Église a célébré la fête du Pape,* 10-11 ; *** *Prière à S. J.,* modèle des ouvriers, 1er mai, 11-12.
Septembre-octobre : *** *La Dévotion à S. J.* [textes divers], 3-5; *** *La Dévotion de S. S. Jean XXIII à S. J.* [extrait des Cahiers de Josephologie], 5-6.
Novembre-décembre : CLAUDEL (Paul) *S. J. vu par Claudel* [lettre], 5.

Monde nouveau (Montréal), vol. 20.
Janvier (n. 8) : DESROSIERS (J.-B.) p.s.s. *Ô Sainte Famille !* 1-2.
Avril (n. 15) : DESROSIERS (J.-B.) p.s.s. *S. J. Artisan,* 1-2.

Juillet (nn. 19-20) : JEAN XXIII (Pape) *Pour la Fête du travail,* discours [prononcé le] 1ermai 1959, 19-21.
Septembre (n. 1) : DESROSIERS (J.-B.) p.s.s. *Feu l'honorable Maurice Duplessis* [au 4e paragraphe, on note sa dévotion sincère envers S.J.], 1.

Nouvelle Revue théologique (Louvain), t. 81.
Mars : LÉON-DUFOUR (Xavier) s.j. *Le juste Joseph,* 225-231.

L'Oratoire (Montréal), 48e année.
Janvier : PHABREY (Gille) *Les Heures les plus émouvantes que l'on ait connues au Mont-Royal* (extrait du livre « Le Portier de S. J. »), 4-6 ; *** *Le Culte de S. J. dans le monde,* 7 ; TANTE LUCILLE *La Légende du berger* [épisode de la Fuite en Égypte], 12-13 ; LEPINAY (Joseph) c.s.c. *Voici les Fêtes de janvier :* Circoncision — Fête de la Sainte Famille, 28-30.
Février : DURAND (Jean) c.s.c. *Un Appel de S. J.* [invitation aux exercices des Sept Dimanches], 2 ; FIDELIS *S. J.,* 4-6 ; CATTA (Chan. Étienne) *Sur les Traces du Frère André,* 16-19 ; JOSEPH ANDRÉ, prieur de l'abbaye de Frigolet *S. J. au service de l'Immaculée,* 22-25 ; LEPINAY (Joseph) c.s.c. *Juchés sur un âne que conduit S. J.,* 26-27 ; TROTTIER (Aimé) c.s.c. *Au Sanctuaire : chronique-éclair,* 30.
Mars : GAUVIN (René) c.s.c. « *Un Fils avait deux pères* », 8-10 ; CHARBONNEAU (Paul-Eugène) c.s.c. *Ils sont montés jusqu'ici...* [réflexions sur l'Oratoire Saint-Joseph comme lieu spirituel], 20-25 ; *** *Le Frère André et sa dévotion à la Passion de Notre-Seigneur,* 29.
Avril : *** *Une Oeuvre qui s'inscrit violemment dans le contexte de l'Église mondiale* [l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal], 31-35.
Mai : LÉGER (Card. Paul-Émile) *S. J. protecteur de l'Église,* 4-5 ; WEYERGANS (Franz) *La Sainte Famille modèle du foyer chrétien,* 6-7 ; LEDUC (Adrien) c.s.c. *Le Cœur d'un grand priant* [le Frère André, c.s.c.], 13 ; GAUVIN (René) c.s.c. *En Files ininterrompues les pèlerins ont gravi la montagne.* Les Heures triomphales de la fête de S. J., 15-22 ; *** *Le Frère André et sa dévotion à la Sainte Vierge,* 23 ; TROTTIER (Aimé) c.s.c. *Au Sanctuaire : chronique-éclair,* 29 ; *** *Saviez-vous que...* [renseignements concernant S. J.], 30.
Juin : BOISSET (Félix) *Un Saint selon nos goûts et à notre image,* 2-3 ; TONER (Arnold) c.s.c. *Le Frère André instrument de Dieu,* 4-7 ; PASQUIER (Chan.) *Fête des pères* [autorité de S. J.], 9 ; LEGAULT (Émile) c.s.c. *Notes et contrepoint : L'Ombre de Dieu... une poésie ailée* [sur S. J.], 15 ; *** *Saviez-vous que...* [renseignements concernant S. J.], 23 ; GAUTHIER (Roland) c.s.c. *En Hommage à Jean XXIII* [vœux adressés par le Supérieur de l'Oratoire Saint-Joseph à S.S. Jean XXIII à l'occasion de sa fête patronale célébrée le 19 mars], 24 ; B. (A.) *Avec sa règle sur l'épaule* [S. J. et le travail], 28-29.
Juillet-août : SAINT-AUBIN (Georges) c.s.c. *Cette Masse de pierre* [l«Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal], 2 ; GAUTHIER (Roland) c.s.c.

La grande Neuvaine d'action de grâces [à l'occasion de la fête du Frère André, c.s.c..], 3 ; BESSIÈRES (Albert) s.j. *Joseph chantait,* 4-6 ; DUBOIS (Card.) *Modèle des chrétiens de toutes conditions,* 6 ; CATTA (Chan. Étienne) *Jacques Cartier, le Mont-Royal et le Frère André,* 12-13 ; LEPINAY (Joseph) c.s.c. *Pierre l'Ermite et S. J.,* 24-26 ; TROTTIER (Aimé) c.s.c. *Au Sanctuaire : chronique-éclair,* 28 ; *** *Saviez-vous que...* [renseignements concernant S. J.], 29.

Septembre : GUÉRIN (Abbé Georges) *Comment et pourquoi S. J. est-il le modèle des travailleurs ?* 4-7 ; CRÊTE (Maurice) *Quinze ans de dévouement* [l'Oeuvre du Pèlerinage des Malades de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal], 8-9 ; PELLETIER (Paul-Émile) o.m.i. *S. J. a réussi ce tour de force de gagner l'amitié des jeunes travailleurs,* 12-14 ; *** *Ses derniers Jours* [en marge de la mort du Frère André, c.s.c.], 21 ; BUTRUILLE (B.) s.j. *Deux Intendants fidèles* [S. J. et Joseph d'Égypte], 26 ; DURAND (Jean) c.s.c. *Ars et Mont-Royal... deux histoires étranges,* 27 ; TROTTIER (Aimé) c.s.c. *Au Sanctuaire : chronique-éclair,* 28-29.

Octobre : LÉGER (Card. Paul-Émile) *Le même Jésus est ici inspiré du même amour,* sermon prononcé le 9 août, fête du Frère André, 4-8 ; BAGGIO (Mgr Sebastiano) *Trois Prodiges de la grâce de Dieu trois hommes comme nous : S. J., le Curé d'Ars et le Frère André,* 8-11 ; BERNARD (Henri) c.s.c. *Qu'est-ce que « L'Huile de S. J. » ?* 15 ; GAUVIN (René) c.s.c. *Le Chapelet à la main...* [dévotion du Frère André envers la sainte Vierge], 16-19 ; TROTTIER (Aimé) c.s.c. *Au Sanctuaire : chronique-éclair,* 28-29.

Novembre : JEAN XXIII (Pape) *Ô glorieux S. J.* (Discours aux travailleurs italiens, 1er mai 1959 — extrait), 2 ; DUPLESSIS (Maurice) *À la Mémoire de l'Honorable Maurice Duplessis,* Premier Ministre de la province de Québec, un ami intime du Frère André [extrait d'une allocution prononcée à l'occasion du Jubilé d'Or du Sanctuaire, le 9 août 1955], 3 ; OUINCE (René d') s.j. *L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal une création originale,* 4-7 ; TROTTIER (Aimé) c.s.c. *Au Sanctuaire : chronique-éclair,* 28.

Décembre : *** *S. J. a fait un nid* [poème du XVIe siècle], 9 ; *** *Saviez-vous que...* [on signale un nouvel ouvrage sur S. J. : Les Plus beaux Textes sur S. J. par Mgr Jean-Joseph Villepelet], 15 ; TROTTIER (Aimé) c.s.c. *Au Sanctuaire : chronique-éclair,* 19 ; LEGAULT (Émile) c.s.c. *Notes et contrepoint : la vie est belle...* [considérations sur l'usage de l' « Huile de S. J. »], 21-23 ; CATTA (Chan. Étienne) *Le Frère André l'enfant de la terre canadienne,* 24-26.

The Oratory (Montréal), vol. 32.

Janvier : MARY BENEDICTA (Sister) s.n.j.n. *A Smile to remember* [la joie de S. J.], 8-9 ; *** *Behind the Scenes at the Shrine,* the Center of Research and Documentation on St. J., 10-13 ; *** *Death Undaunted* [mort du Frère André, c.s.c.], 15 ; ROBERT (Brother Dennis) f.s.c. *Was St. J. making a Mess of things?* 18.

Février : *** *Prepare for the Feast of St. J. by joining in the Seven Sunday devotions,* 2 ; CATTA (Can. Etienne) *In Brother André's Footsteps,* 14-17.

Mars : *** *Brother André's Piety,* 2 ; BERNARD (Henri) c.s.c. *A Multi-Featured Saint,* 3 ; PEGARSKI (Bernard) c.s.c. *The Shortest Biography ever written* [S. J. dans l'Évangile], 5-7 ; KEEGAN (E.J.) *St. J. the Real Communist,* 12-13, 26 ; *** *These March devotions...,* 14 ; LAYNE (Marie) *The Real St. J.,* 16-17 ; *** *The Peak of Happiness* [le foyer heureux de Nazareth], 22-23 ; WEDGE (Florence) *A Short Story* [la Fuite en Égypte], 24-26.

Avril : *** *Brother André's Devotion to St. J.,* 2 ; MCKEON (Richard) s.j. *St. J., fortune and businessmen,* 4-7 ; MELLISSA (Christopher) *Patron of Sleepers,* 12-13 ; *** *Shortly to be released :* The Miracle of the Mountain, the Story of Brother André and Saint Joseph's Oratory, 17 ; *** *St. J. honored in Pennsylvania,* 20-22.

Mai : *** *Brother André's Devotion to Mary,* 2 ; *** *Just released :* The Miracle of the Mountain, the Story of Brother André and Saint Joseph's Oratory by Alden Hatch, 9 ; HOMAN (Helen Walker) *Guardian of Do-It-Yourselfers,* 20-22.

Juin : BRADY (Mgr William O.) *Joseph's Pilgrimage Journeys* 4-6 ; TONER (Arnold) c.s.c. *Brother André God's Instrument,* 16-18 ; MAGGIOLO (Walter) *St. J. in Labor-Management Relations,* 23-25.

Juillet-août : *** *Brother André's Devotion to Christ's Passion,* 4-5; FURLONG (Mgr Thomas) *Go to Joseph,* 16-17 ; *** *To St. J. patron of Railroad engineers* [prière], 18.

Septembre : *** *Saint Joseph's Oratory of Mount Royal a spiritual oasis,* 8-11 ; *** *Brother André told him that his shoulder was alright,* 24-25.

Octobre : GAUVIN (René) c.s.c. *The Beads were always in his hands,* 6-9 ; MALONE (Albert) o.f.m.cap. *Joseph's Doctor,* 10-11 ; BAGGIO (Mgr Sebastiano) *Apostolic Delegate underscores parallel to mark Brother André's birthday,* 14-15; LAFLAMME (Hilda) *Brother André's Prayer,* 22; ANTHONY (Lee) *Introduction to St. J.,* 23 ; SCHUMACHER (Alberta) *Aves that Bind... St. J.,* 25.

Novembre : GAULUS (Walter J.) c.r. *The Death and Burial of St. J.,* 4-6.

Décembre : CATTA (Can. Etienne) *Brother André a true Canadian,* 16-17.

Our Lady of Bandel (Hooghly P.O.), vol. 30.

Mars : JOSEPH (Fr.) s.d.b. *"Joseph the Handsome",* 8.

Avril : YLEVOL (Alarek) *The Holy Silence* [de S. J. lorsqu'il s'aperçut que Marie était enceinte], 8.

Mai : PANCRATIUS (Fr.) s.d.b. *The Just Man,* 16.

El Propagador de la devocion a Sr. San José (México), t. 89.

Janvier : Galindo (Enrique) m.j. *Arquetipo de las familias cristianas,* 1-3 ; Macías (Mariano) m.j. *El Señor S. J. y los magos,* 8-11 ; Morán (J.A.) m.j. *Comentarios sobre los siete dolores y gozos de Señor S. J.* (continua), 19-22.

Février : Galindo (Enrique) m.j. *El Destierro de S. J.,* 1-4 ; Macías (Mariano) m.j. *La Huida a Egipto,* 15-19 ; El Cronista Josefino *Los Institutos Josefinos en el congreso misional,* 26-27.

Mars : Galindo (Enrique) m.j. « *Palma de Triunfo* » *Cedro de Libano,* 1-4 ; Salinas (Antonio) m.j. *S. J. y el sacerdocio,* 5-8 ; Sanabria (José Rubén) m.j. *O Teologia de S. J.* — Josefologia, 12-17 ; Serrato (José M. Refugio) m.j. *Dos Almas exceptionales,* 21-23 ; Macías (Mariano) m.j. *El Patrocinio del Señor S. J.,* 30-34 ; Morán (R.H. Alejandro) m.j. *El Seminario imagen de la casita de Nazareth,* 39-42.

Avril : Galindo (Enrique) m.j. *El Fisico de S. J.,* 1-4 ; Chauvet (Fidel de J.) o.f.m. *Como S. J. fue constituido padre adoptivo del Salvador,* 5-11.

Mai : Macías (Mariano) m.j. *Modelo de obreros,* 1-6 ; Muñoz (Angel) m.j. *Recuerdos del mes de marso,* 15-17 ; Chele (H.) *Festividad de Sr. S. J. en el hospital de Managua* — Festividad Josefina en nuestra escuela apostolica de San Juan Teotihuacan, 18-20.

Juin : Macías (Mariano) m.j. *Particulares de la Huida,* 1-5 ; Cobian (Mgr Alfonso Toriz) *Sermon* (marso 19 de 1959), 6-13 ; *** *S. J. corredentor, tomado de Estudios Josefinos, Valladolid,* 1957 jul.-dic., 21-26.

Juillet : Macías (Mariano) m.j. *Castísimo patriarca Sr. S. J.,* 2-5 ; Raf., m.j. *Blancura impoluta,* 13-14.

Août : Echevarria (Francisco) m.j. *S. J. el venturoso esposo de María,* 1-3 ; Macías (Mariano) m.j. *Mansión en Egipto,* 4-7 ; Meschler (M.) s.j. *El Santo de la Niñez de Jesús,* 13-17.

Septembre : Macías (Mariano) m.j. *El Retorno del Destierro,* 1-4.

Octobre : *** *La Perdida de Jesús,* 1-4.

Novembre : Una Hija de S. J. *S. J. en su oficio de carpintero,* 1-2.

Décembre : Morán (Juan Antonio) m.j. *Segundo dolor y gozo :* el Nacimiento de Cristo, 1-6 ; Macías (Mariano) m.j. *El Señor S. J. en la Casita de Nazareth,* 7-9.

Review for Religious (St. Louis, Missouri), vol. 18.

Mars : Emily Joseph (Sister) c.s.j. *St. J. and the interior life,* 90-100.

Revista catholica (El Paso, Texas), vol. 84.

Mars : *** *S. J., jefe de la Sagrada Familia, modelo de los padres de familia,* 85.

Rivista di vita spirituale (Rome), 13e année.

Janvier-mars : *** *Llamera, Bonifacio, o.p. Teologia di S. G.* [re-

cension], 109-112 ; *** *Bessières, Albert, s.j. Présenza di S. G.* [recension], 115-116.

Revista española de teologia (Madrid), vol. 19.
Avril-juin : *** *Cahiers de Joséphologie,* 1958, jul.-dcb. [recension], 224.

Revue d'ascétique et de mystique (Toulouse), 35e année.
Janvier-mars : O.-G. (M.) *Un Centre de Recherche et de Documentation* [à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal], 98.

Revue eucharistique du clergé (Montréal), 62e année.
Mars : LONGPRÉ (Abbé Anselme) *La Grande Neuvaine à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal,* 182-184.

San José de la Montaña (Barcelone), 56e année.
Janvier : MARCH (J. Sabater) *En Torno a la nueva Capilla de S. J.,* 1-3; REDELGA (P.) o.f.m.cap. *Grandezas de S. J.,* 3-5.
Février : MARCH (J. Sabater) *Grandeza espiritual de la nueva Capilla de ex-votos de San José de la Montaña,* 1-3 ; REDELGA (P.) o.f.m.cap. *Grandezas de S. J.* — Viaje de S. J. y la Santisima Virgen a Belén, 4-5 ; *** *Crónica del Santuario,* 8-10.
Mars : MARCH (J. Sabater) *El Misterio de la Cruz y S. J.,* 1-4 ; REDELGA (P.) o.f.m.cap. *Grandezas de S. J.* — Sucesos del viaje a Belén de S. J. y de la Santísima Virgen María, 4-5 ; MARCH (J. Sabater) *La Festividad de S. J.,* 8-10 ; *** *Crónica del Santuario,* 14.
Avril : MARCH (J. Sabater) *Visión apocalíptica de la nueva Capilla de San José de la Montaña,* 1-3 ; REDELGA (P.) o.f.m.cap. *Grandezas de S. J.* — S. J. y María santísima Llegan al portal de Belén, 4-5 ; *** *Crónica de la festividad de S. J.,* 6-13.
Mai : MARCH (J. Sabater) *La nueva Capilla de San José de la Montaña en el Monte Vaticano,* 1-2 ; FERNANDEZ (C.) *El Tallen de Nasareth,* 3 ; REDELGA (P.) o.f.m.cap. *Grandezas de S. J.,* 4-5.
Juin : MARCH (J. Sabater) *Los Devotos josefinos ante el anunciado Concilio Ecuménico.* 1-4 ; REDELGA (P.) o.f.m.cap. *Grandezas de S. J.,* 5-6 ; *** *Crónica del Santuario,* 9-16 ; SANCHEZ (José María Agusti) *Fiesta de la Pía Unión de San José de la Montaña en Valencia,* 17.
Juillet : MARCH (J. Sabater) *Los Exvotos a San José de la Montaña,* 1-3 ; REDELGA (P.) o.f.m.cap. *Grandezas de S. J.* — S. J. está con María en el consentimiento de la venida del Verbo divino, haciéndose hombre, 4-5; PUJIULA (A.) *Id a José...,* 6-7, 16.
Août-septembre : MARCH (J. Sabater) *Consideraciones sobre el culto Josefino,* 1-3 ; REDELGA (P.) o.f.m.cap. *Grandezas de S. J.* — S. J. influyó en los remedios morales de toda la humanidad, 4-5.
Octobre : MARCH (J. Sabater) *Meditación Josefina en el mes del*

rosario, 1-3 ; REDELGA (P.) o.f.m.cap. *Grandezas de S. J.,* 6-7 ; *** *Crónica del Santuario,* 9.

Novembre : MARCH (J. Sabater) *La Jerusalén celeste y la devoción Josefina,* 1-3 ; REDELGA (P.) o.f.m.cap. *Grandezas de S. J.,* D-E ; G. (A.) *Crónica del Santuario,* 9.

Décembre : REDELGA (P.) o.f.m.cap. *Grandezas de S. J.,* 6-8.

La Santa Crociata (Rome), 46e année.

Janvier : AMBROGGÍ (Sac. Carlo de) *Il Santuario, la Casa di S. G. e le Opere annesse,* 3 ; *** *La Più Santa Famiglia,* 4 ; BESSIÈRES (Albert) s.j. *Sposalizio di Maria SS. con S. G.,* 23 Gennio, 8-9 ; *** *Grandi Devoti di S. G. — San Grancesco di Sales,* 10-11 ; OLLIER (M.) *Invocazioni a S. G.,* 11.

Février : *** *I nostri ossequi a S. G. per il mese di marzo,* 1-2 ; *** *I Grandi Devoti di S. G. — San Pier Damiani,* 6-7 ; GARAVAGLIA (D. Olinto) *S. G. nell'Arte,* 12-14 ; BATTISTON (Angelo) c.s.j. *Le Litanie di S. G.,* 15-17.

Mars : COVA (Ezio) s.c. *S. G. uomo giusto,* 1-4 ; PASQUALI (D. Pietro) *Le Litanie di S. G., l'amante della povertà,* 6-8 ; BUGLIA (Luigi) s.j. *Sereno tramonto,* 11-12.

Avril : COVA (Ezio) s.c. *O felicem Virum !* 1-4 ; *** *19 Marzo : solennita e trionfo di S. G.,* 7-9 ; BUGLIA (Luigi) s.j. *Sereno tramonto,* 14-15.

Mai : RAINERO (P. Angelo) *Il Primo Devoto di Maria,* 1-3 ; LUCCA (D. Luigi R.) *S. G. modello degli operai,* 4-5 ; *** *I Grandi Devoti di S. G. — San Bernardino da Siena* (1380-1444), 6-7 ; GARAVAGLIA (D. Olinto) *S. G. patrono della Chiesa universale celeste fautore di un mondo migliore,* 10-12.

Juin : PASQUALI (D. Pietro) *Le Litanie di S. G., decoro della vita domestica,* 3-5 ; BUGLIA (Luigi) s.j. *Firenze e la Tostana consacrati a S. G.,* 5 ; *** *I Grandi Devoti di S. G. — Sant' Efrem Siro* (206-373), 6-7.

Juillet : *** *I Grandi Devoti di S. G. — S. Bernardo di Chiaravalle* (1090-1153), 6-8 ; *** *Le Mani di S. G.,* 9 ; *** *La Devozione a S. G. nell cuore del sacerdote,* 13-14 ; *** *El Culto di S. G. nel mondo,* 15.

Septembre : PASQUALI (D. Pietro) *Le Litanie di S. G., decoro della vita domestica,* 6-7 ; *** *I Grandi Devoti di S. G. — San Pio X* (1835-1914), 8-12 ; BATTISTON (P. Angelo) *Fioretto di S. G.,* 13.

Octobre : CANOSSA (D.V.) *A te, o beato Giuseppe,* 1-3 ; COVA (Ezio) s.c. *I Grandi Devoti di S. G. — Santa Teresa d'Avila* (1515-1582), 9-10.

Novembre : BUZY (P.D.) *Con S. G. e i pastori alla grotta di Bethlemme,* 1-3 ; COVA (Ezio) s.c. *I Grandi Devoti di S. G. — La serva di Dio Suor Maria Repetto* (1807-1890), 4-6 ; *** *Un Altare per S. G.,* 6 ; PASQUALI (D. Pietro) *Le Litanie di S. G., custode dei Vergini, prega per noi,* 7-9.

La Semaine religieuse de Montréal (Montréal), vol. 118.
Février (n. 8) : DROUIN (Chan. Raoul) *S. J.*, 132-134.
Avril (n. 17) : DROUIN (Chan. Raoul) *S. J. artisan*, 290-293.

Spicilegium historicum (Rome), 6e année.
Août-décembre (fasc. 2) : MARGIOTTI (Fortunato) o.f.m. *S. Alfonso e il collegio della Sacra Famiglia*, 309-330.

The Sign (Union City, N.J.), vol. 39.
Décembre : BISHOP (Jim) *The Day of Christ's Birth*, 15-18, 73.

Templo (Barcelone), 94e année.
Janvier : JEAN XXIII (Pape) *La Familia, nucleo y fundamento de toda virtud.* Mensaje de Su Santidad con motivo de la solemnidad de la Sagrada Familia, 2 ; *** *La Festividad de la Sagrada Familia en el Templo*, 3 ; PIE XII (Pape) *Consagración de las Familias cristianas a la Sagrada Familia* (Según la oración de S.S. Pio XII), 3 ; SALTOR (Octavio) *Se llamó José y se llama Juan*, 6 ; RATERA (F.) *Revista de revistas* [revues consacrées à S. J. et à la Sainte Famille], 9.
Février : SALTOR (Octavio) *Un Croquis rural josefino*, 9.
Mars : MELENDRES (Miguel) *Letanias al Patriarca*, 3 ; RUCABADO (Ramon) *El Papa de S. J. obrero*, 4-5.
Avril : SALTOR (Octavio) *Cinco muertes*, 8-9 ; PERNAU (José) *Barcelona debe acabar las obras de la Sagrada Familia*, 9 ; RATERA (F.) *El Santuario dela Familia*, 10-11.
Mai : *** *S. J. obrero*, 1 ; RUCABADO (Ramón) *La Oración de la misa de S. J. obrero*, 8 ; SALTOR (Octavio) *La Redención por el Trabajo*, 9.
Juin : RUCABADO (Ramón) *José María López-Picó un gran poeta que nos deja* [il a écrit des poésies sur S. J.], 8-9.
Juillet-août : SALTOR (Octavio) *La Muerte de un poeta* [José María López-Picó], 9 ; *** *Revista de revistas* [revues consacrées à S. J.], 11.
Septembre : ***Revista de revistas* [revues consacrées à S. J. et la Sainte Famille], 11.
Octobre : SALTOR (Octavio) *El Centenario de un poeta Josefino*, 4.

La Vie des communautés religieuses (Montréal), vol. 17.
Décembre : LAURENCE (Jean-Paul), p.s.s. *Tricentenaire des Religieuses Hospitalières de S. Joseph*, 295-299.

La Vie spirituelle (Paris), 41e année.
Janvier : *** *Le Patronage de S. J.* Actes du Congrès d'études tenu à l'Oratoire Saint-Joseph, Montréal, 1er - 9 août 1955. Montréal, Fides, 1956, [recension], 98.
Décembre : DOHEN (Dorothy) *Voyage à Bethléem*, 493-505.

Vita Giuseppina (Rome), 65e année.

Février : Danieli (P. Giuseppe) *Fanciullezza di Gesù* — In margine alla vita di S. G., 35-36.

Mars : Danieli (P. Giuseppe) *Gesù smarrito* — In margine alla vita di S. G., 67-70.

Avril : Battiston (P. Angelo) *S. G. e la Sacra Famiglia,* 99-101 ; *** *Il Culto perpetuo di S. G.,* 107 ; *** *Nella festa di S. G.* Artigiano i lavoratori cristiani pregano cosi, insieme con tutti i fratelli della Chiesa, 131.

Juillet-août : Battiston (P. Angelo) *S. G. e la concezione cristiana del Lavoro,* 195-197.

Septembre : V. (P.R.) *Nazareth,* 243-245.

Octobre : V. (P.R.) *Il Falegname di Nazareth,* 275-277.

Novembre : *** *Il Murialdo e S. G.,* 307-308.

Décembre : V. (P.R.) *Il Silenzio di S. G.,* 339-341.

TEXTES PATRISTIQUES SUR SAINT JOSEPH

(*suite*)

S. NIL † c. 430

Epistolarum libri quattuor

302 ***Explications sur le nom et le rôle de Joseph.***

1, 90. Cupis patriarcharum nominum interpretationes addiscere. Morem tibi geram. Ruben redditur *videns filius ;* [...] Joseph, *Domini additamentum.*

1, 263. Poscis a me, quid illud notet, quod scribitur : *Non cognoscebat Joseph Mariam, donec peperit* (Mt 1, 25)? id est, non callebat, neque sciebat, quod Deipara Maria ostenderetur.

1, 272. Scito eum qui secundum deitatem creatus non erat Dominus, ipse semet a Virgine sine semine et corruptione, et absque omni sorde secundum humanitatem efformasse.

303 ***Joseph ne connut pas Marie après l'enfantement, mais il vécut dans la chasteté et le respect du temple de Dieu.***

1, 269. Scripsisti : Si prius non cognoscebat Virginem Joseph, donec pareret (Mt 1, 25), omnino post partum cognovit. Quomodo itaque cognovit ? Manifestum est cognovisse, illi, quæ a Deo ita cohonestata fuerat, ut virgo ante partum, et rursum virgo post partum permaneret, honorem ac reverentiam exhibere.

270. Qui, dum pareretur, vulvam immaculatam adaperuit Dominus noster Christus, ipse et post partum, propria sapientia et facultate, non sine miraculo illam obsignavit, nullo modo sigillis virginitatis solutis. Quod Dei opus esse, quicunque sanæ mentis est, fatebitur.

271. Totam mentem tuam ad carneas cogitationes deflectis, dicisque : Cognovit illam; si cognovit, concubitum innuere. Verumtamen scias, mi nasutule, Josephum neque voluptatibus, neque

---

302 — MG 79, 122, 179, 182.
303 — MG 79, 182.

libidinibus deditum, sed piissimum justissimumque fuisse. Hic cum audisset ab angelo de Virgine jam parturiente : *Quod ex ea nascetur, de Spiritu sancto est* (Mt 1, 20), *et generabitur, et salvabit populum suum, et regnabit in æternum* (Lc 1, 32) ; sibi cavendum esse duxit a facie Domini, stupens ipse propter stupendum atque admirabilissimum arcanum. Quapropter in posterum non ut procus aut maritus, sed ut cultor et minister Dei constantissimus, continentia propriis cogitationibus compressis, cum omni pietate, et summa castimonia, et timore Dei, quæ dicebatur, nec tamen erat uxor ipsius, se Mariæ mancipaverat.

Tu as écrit que si Joseph ne connut pas d'abord la Vierge avant l'enfantement, de toute façon certes il la connut après. Comment donc la connut-il ? Il est clair qu'il sut s'abstenir et comprit que la vierge, respectée à cause de Dieu avant le temps de l'enfantement, lui serait unie dans la virginité encore après l'enfantement.

Celui qui dans l'enfantement ouvrit le sein immaculé, le Christ Notre Seigneur, lui-même encore après l'enfantement scella ce sein dans sa sagesse, par sa propre puissance et son action prodigieuse, n'ayant pas du tout rompu les sceaux de la virginité. Que ce soit là une œuvre de Dieu, toute personne bien intentionnée le reconnaîtra.

Ton esprit est tout incliné aux pensées charnelles et parce que tu lis [dans le texte] « Il la connut... » tu conclus que cette expression suppose un commerce charnel. Cependant sache, mon cher ami, que Joseph n'était ni voluptueux, ni lascif, mais au contraire très pieux et très juste. Ayant entendu ce que l'ange disait de la Vierge qui allait enfanter *que celui qui a été conçu en elle est de l'Esprit saint, et il sera enfanté, et il sauvera son peuple, et il règnera à jamais,* il demeura dans la crainte du Seigneur, stupéfié par ce fait étonnant et par ce mystère si merveilleux. Voilà pourquoi ce n'est pas comme prétendant et époux qu'il s'approcha d'elle par la suite mais comme serviteur très humble et ministre très attentif de Dieu ; et imposant silence à ses propres réflexions, il prêta son ministère en toute sainteté, avec une grande pureté et crainte de Dieu, à Marie appelée son épouse mais ne vivant pas avec lui comme épouse.

SYNÉSIUS DE CYRÈNE c. 370-414

304 ***Les anges chantent la gloire du Père et du Verbe incarné autour des parents de Jésus.***

Hymnus 2, vv. 40-44.

Cœtus immortalium angelorum,

304 — MG 66, 1591.

Patris gloriam
Et primogenitam formam
Cœlestibus canit carminibus
Prope benignos parentes.

PHILOSTORGE c. 370-425

305 ***Selon Philostorge, Eunomius a prétendu dans un sermon que Joseph connut Marie.***

Ex ecclesiasticis historiis epitome, confecta a Photio patriarcha.

6, 2. Ait impius Philostorgius, Dei invisum Eunomium festo Theophaniarum die, jussu Eudoxii, sermonem ad populum habuisse, in quo impia eorum doctrina apertissime detecta est. Nam et Josephum detestandi illi, post ineffabilem partum coivisse cum Virgine ausi sunt dicere.

THÉODORE DE MOPSUESTE c. 350-428

306 ***Jésus est conçu sans semence charnelle, sans mère céleste, sans père terrestre.***

Fragmenta dogmatica de Sermone incarnationis

15. Secundum præscientiam Verbi ostensus qui natus est ex Virgine sine semine homo, non est discretus a Verbo per similitudinem mentis eidem copulatus. [...]

Fragmenta ex libris contra Apollinarium

Non ex matre natus, est consubstantialis Patri ; sine matre enim est, secundum beati Pauli vocem (Heb 7, 3) ; sed qui in posterioribus temporibus in materno ventre sancti Spiritus virtute plasmatus est, utpote sine patre propterea dictus.

S. PAULIN DE NOLE 353-431

Poemata

307 ***Marie, épouse de Joseph, conçoit cependant le Christ sans relations charnelles.***

6, vv. 108-123. Inde aliud, sanctus Gabriel, qui nuntius idem
Zachariæ fuerat, multo majora volutans,
Ad Mariam molitur iter, quæ sponsa marito,
Sed mage lecta Deo, mundi paritura salutem,
Virgo illibatum servabat casta pudorem :

305 — MG 65, 534.
306 — MG 66, 993-94.
307 — ML 61, 444-45.

Cui postquam insignis cœlesti forma decore
Constitit ante oculos, vultus demissa pudicos,
Tinxit suffuso rutilantes sanguine malas.
Ille ait : O toto quem solis circulus ambit,
Quæque fuere prius, quæ sunt quæ deinde sequentur
Virginibus cunctis felicior orbe puella,
Magno lecta Deo, mater dicaris ut ejus,
Cujus et ille pater ! felix age concipe pondus,
Impolluta viro, cituque immunis ab omni,
Verbo feta Dei : corpus tua viscera præstent
Illi, qui cœlum, terras, mare, sidera fecit.

6, vv. 139-154. Interea gravidam soboles, quamquam edita necdum,
Instigat Mariam sanctam, ut progressa revisat
Elisabeth, longo quæ jam venerabilis ævo,
Dilectum Domino puerum paritura gerebat. [...]
Illa ubi concepto fulgentem lumine longe
Conspexit Mariam, celeri procul incita gressu
Obvia progreditur, veneratæque brachia tendens,
Salve, o mater, ait, Domini, salve pia virgo,
Immunis thalami, coitusque ignara virilis,
Sed paritura Deum : tanti fuit esse pudicam,
Intactæ ut ferres titulos, et præmia nuptæ.

308 *À cause de leurs noces virginales et fécondes, Marie et Joseph sont types de l'Église et du Christ.*

25, vv. 153-173.

[...] His Mariam sponsis Domini decet adfore matrem,
Quæ genuit salva virginitate Deum.
Namque Deus placitum sacrata in virgine templum
Ipse sibi arcano condidit impluvio,
Descendit tacito allapsu, velut imber ab alta
Nube super vellus rore silente cadit.
Nam nemo arcani fuit hujus conscius umquam,
Quo Deus assumsit virgine matre hominem.
O nova ad humanam Domini commenta salutem !
Fit sine concubitu femina feta uterum.
Sponsa viro tantum, non est subjecta marito,
Et genitrix partu, nec mulier coitu.
Fœdere erat conjux, sed corpore non erat uxor :

308 — ML 61, 636-37. Nous avons suppléé entre crochets le sens probable d'un vers qui manque dans l'original — Saint Joseph n'est pas nommé explicitement ici comme figure du Christ, mais il s'inscrit évidemment dans le parallélisme très traditionnel développé par saint Paulin. Les derniers vers s'appliquent directement à l'Église et au Christ.

Intemerata viro, mater erat puero.
Grande sacramentum, quo nubit Ecclesia Christo,
Et simul est Domini sponsa sororque sui.
Sponsa quasi conjux : soror est, quia subdita non est.
. . . . . .
Inde manet mater æterni semine Verbi
Concipiens populos, et pariter pariens.
Hinc soror et conjux : quoniam sine corporis usu
Mente coit, cui vir non homo, sed Deus est.

Il convient que Marie serve de Mère à ces épouses du Seigneur,
Elle qui, sans perdre sa virginité, a enfanté Dieu.
Car Dieu s'est fait un temple dans cette sainte Vierge,
En qui il s'est choisi une demeure intime et cachée ;
Il descendit secrètement du ciel, comme la pluie
Tombe doucement d'une haute nuée,
Il se déposa sur la toison en rosée silencieuse.
Personne n'avait connu ce dessein secret
Par lequel Dieu devait assumer l'humanité par une Mère-Vierge.
Ô invention inouïe du Seigneur pour le salut du genre humain !
— Une femme devient féconde sans union charnelle !
Fiancée à un homme, mais non soumise à un mari,
Mère par l'enfantement, mais non femme par l'union,
Elle est épouse par l'alliance, non par la chair ;
Intouchée du mari, elle est mère pour l'enfant.
Grand mystère symbolique, qui figure les noces de l'Église et du Christ,
Par lesquelles elle devient à la fois la fiancée et la sœur du Seigneur.
Fiancée et épouse, sœur et non servante.
[Car l'Église, épouse du Christ est vierge]
Tout en étant mère, par la fécondation du Verbe éternel :
Elle est donc à la fois épouse et sœur puisque, sans agir par le corps,
Elle enfante par l'Esprit, elle qui a Dieu pour époux, et non un homme.

CASSIEN c. 360 - 435

De Incarnatione Christi contra Nestorium

309 ***Nestorius croit le Christ conçu sans semence virile, mais il l'égale trop à Adam.***

7, 6. Sed tempus tandem est ut reliquas etiam occultiores atque insidiosiores blasphemias tuas, quia, quod maluissemus, jam ignorare non possumus, saltem, ne ignorantes capiant, detegamus. Posuisti in quodam pesti-

309 — ML 50, 212-214.

fero tractatu tuo, dicens : Quoniam divinæ naturæ imago est homo, hanc autem projecit diabolus in corruptionem, doluit sicut pro imagine sua Deus, sicut pro statua sua imperator, et corruptam reparat imaginem ; et sine semine formavit de Virgine naturam, secundum illum qui sine semine natus est Adam, et per hominem humanam naturam suscitat ; *quoniam enim per hominem mors, ideo et per hominem resurrectio mortuorum* (1 Cor 15). [...] Quis enim non videt quo eas, quid moliaris ? Hoc ergo tanto studio, hoc tanto actu præcedentibus nominans, ad hominem in consequentibus pervenires ; et eum ipsum solitarii hominis contumelia post afficeres, cui subdolæ humilitatis officio honorem Dei ante detulisses. Dicis ergo quod imaginem Dei, quam diabolus projecerit in corruptionem, pietas divina repararit : Corruptam enim, inquis, reparat imaginem. Jam hoc quam subdole quod ais, corruptam reparat imaginem, scilicet, ut persuadeas nihil plus fuisse in eo in quo imago reparabatur, quam in ea ipsa imagine fuerit cui reparatio præstabatur. Ac per hoc idem tantummodo vis esse Dominum quod Adam ; nihil plus imaginis reparatorem quam ipsam imaginem corruentem. Denique quid agas, quid moliaris sequentibus probas, dicens : Sine semine formavit naturam secundum illum qui sine semine nascitur Adam, et per hominem humanam naturam suscitat. Similem in omnibus et parem Adæ Dominum Jesum fuisse asseris : illum utique sine semine, et hunc sine semine ; illum hominem solum, hunc hominem solitarium. Ac per hoc vides te diligenter cavisse ac prospexisse ne Dominus Jesus Christus aut major in aliquo Adamo, aut forte melior putaretur ; cum ita eos sibi mensuris paribus comparaveris, ut derogaturum te quodammodo Adæ aliquid crederes, si eidem quidpiam prætulisses.

SOCRATE c. 380-440

310 *Le Verbe incarné voulut se soumettre aux conditions humaines et être conduit par Joseph.*

Historia ecclesiastica

3, 8. Et hæc est universis hominibus regula, ad perfectionem ducens : ut scilicet quodcumque Deus præceperit, illud faciamus. Hanc ob causam ipse Dei Sermo propter nos homo factus, cum quæreretur, perinde ac nos, occultare se dignatus est, et cum persecutionem iterum pateretur, fugere et insidias declinare. Decebat enim ut, quemadmodum esuriendo, sitiendo atque patiendo, sic etiam ista ratione hominem se factum ostenderet. Ab initio enim, simul atque homo factus fuerat, ipse adhuc puer per angelum mandavit Josepho : *Surgens accipe puerum cum matre ejus, et fuge in Ægyptum. Futurum est enim ut Herodes quærat animam pueri* (Mt 2, 13). Mortuo autem Herode, metu Archelai eum Nazareth secedentem videmus.

---

310 — MG 67, 399-402.

SOZOMÈNE

Historia ecclesiastica c. 440

311 ***Selon la légende, lorsque la Sainte Famille arrive en Égypte, un arbre s'incline devant Jésus.***

5, 21. Sed et arborem quandam, Perseam nomine, apud Hermopolim Thebaidis fuisse ferunt, cujus surculus aut folium, aut corticis exigua portio ægris admota, morbos ab eis depulerit. Aiunt enim Ægyptii, Josephum cum præ metu Herodis fugeret, assumpto secum Christo et sancta Maria Deipara, Hermopolim venisse; cumque jam ingressurus esset, ad ipsam civitatis portam arborem illam admodum proceram, adventum Christi ferre non valentem, ad solum usque inflexisse se et Christum adorasse. Et hæc quidem de ista arbore, sicut a multis accepi, hoc loco commemoravi. Cæterum existimo, aut hoc signum fuisse divinæ præsentiæ, aut arborem quæ ob proceritatem et pulchritudinem gentilium more a civibus colebatur, uti par erat, concussam esse sua sponte, cum dæmon qui in ipsa adorabatur, adveniente hujusmodi superstitionum eversore, contremuisset, cunctaque Ægyptiorum simulacra adventu Christi commota esse, juxta vaticinium Isaiæ (Is 19, 1). Fugato autem dæmone, ad perpetuam rei gestæ memoriam permansit arbor, morbis eorum qui crederent, medelam afferens. Et horum quidem testes sunt Ægyptii ac Palæstini, singuli ea quæ apud ipsos gesta sunt confirmantes.

On dit qu'il y avait à Hermopolis de Thébaïde un arbre de Perse dont les feuilles, l'écorce et les rameaux avaient la vertu de guérir plusieurs maladies.

Selon une tradition égyptienne en effet, lorsque Joseph s'exila à cause d'Hérode avec le Christ et Marie la sainte Mère de Dieu, il se retira à Hermopolis. Lorsqu'ils se présentèrent à la porte de la ville cet arbre de grande taille s'inclina jusqu'au sol et adora à l'approche du Christ.

Je rapporte cela parce que je l'ai entendu d'un grand nombre et je crois qu'il se produisit en signe de l'arrivée de Dieu en cette ville ou bien, selon toute vraisemblance cet arbre étant révéré par les habitants du lieu à cause de sa grandeur et de sa beauté, il fut secoué et ébranlé parce que le démon qu'on honorait à travers lui, a été saisi d'épouvante à l'apparition du destructeur de ces superstitions. À ce que l'on peut croire les idoles des Égyptiens furent renversées de la même façon à l'arrivée du Christ, selon la prophétie d'Isaïe. Et d'autre part le démon

311 — MG 67, 1282.

en ayant été chassé de cette façon, en souvenir de l'événement, l'arbre conserva une vertu curative pour ceux qui s'en servaient avec foi.

Voilà ce dont les Égyptiens et les Palestiniens rendent témoignage chacun de leur côté.

312 *Le fils du charpentier prépare un tombeau à Julien l'Apostat.*

6, 2. Nam cum Julianus adversus Persas expeditionem pararet, eoque bello confecto Christianos male multaturum se minaretur, ac per ludibrium diceret, filium fabri nullam ipsis opem afferre valiturum ; respondens ille [quidam ecclesiasticus vir] ita prædixit : Iste fabri filius arcam ei ligneam parat ad tumulum.

THÉODOTE D'ANCYRE † avant 446

Homiliæ

313 *Jésus vient au monde sans le secours d'aucun homme, par l'opération du Saint-Esprit.*

1, 1. O terram non satam, quæ fructum germinavit salutarem ! o Virginem, quæ ipsum vicit deliciarum paradisum ! Ille namque sine semine genus omne propaginis stirpium protulit, ex virgine terra exortis plantis : hæc autem Virgo melior est illa terra. Non enim pomiferas protulit arbores, sed virgam Jesse fructum salutiferum hominibus afferentem. Et illa terra virgo erat, et ista virgo : sed ibi quidem arbores nasci præcepit Deus ; hujus autem Virginis creator secundum carnem factus est germen.

4, 2. Peperit Virgo, prophetissa illa juxta Isaiam (Is 8, 3) Emmanuelem sine viro : natum illum nobis sine patre, qui ipse ante sæcula. Sapientia est, justitiaque et sanctificatio et redemptio a Deo Patre (1 Cor 1, 30). Peperit prophetissa, non agnito conceptionis modo. Novum miraculum et inexplicabile ! Concepit Maria prophetissa ex auditu, Deum viventem. Auditu enim sermones verbaque transitum, natura, postulant. Illius per linguam viro impulsa congressaque conceptio, naturæ humanæ truncum seu flamma arefecit : Hujus autem ventre oriens partus, cum trunco fructum vivificavit.

314 *Jacques et Jude, « fils de Joseph ».*

4, 13. Sed et filii Joseph quandoque increduli fuerunt, sicut evangelista testatur (Jn 7, 5) : experimento autem comperta veritate scripserunt, Jacobus nimirum et Judas, toti mundo, *Dei se et Domini Jesu Christi esse servos* (Jc 1, 1 ; Jud, 1.).

---

312 — MG 67, 1295.
313 — MG 77, 1350 ; 1391-94.
314 — MG 77, 1411.

THÉODOTE D'ANCYRE ?

315 *Le Verbe devait naître d'une vierge mariée. Joseph est témoin et gardien de la virginité de Marie.*

5, 3. *Cum enim esset desponsata mater ejus Maria Joseph, antequam convenirent, inventa est in utero habens de Spiritu sancto* (Mt 1, 18). Quorsum vero ex Virgine nasciturus Dominus, non ex ea quæ non desponsata; sed quæ viro desponsata esset, nascatur, operæ pretium noscamus. Plures enim hæc nobis objiciunt, qui sapientis ejus consilii utilitatem oppido cognoscere velint. Quidni ex virgine non desponsata natus est ? Quidni omni exsors suspicionis mansit virginitas, quæ Domino nascituro ministratura erat ? Secus plane se res habet : suspecta namque Virgo futura erat, nisi Joseph qui desponderat custodem habuisset. Verum sponsam eam justus accipit, ut virginitatis custos exsistat, ac partus testis. Quamobrem etiam custos in ejus veniens suspicionem, quanquam putaverat bene custodisse sibi desponsatam, *voluit occulte dimittere eam* (Mt 1, 19). Enimvero testis ipse Virginis efficitur, qui sapienti consilio disponit miraculum. Ait enim in somnis Joseph : *Noli timere accipere Mariam conjugem tuam : quod enim in ea natum est, de Spiritu sancto est* (Mt 1, 20). Nulla tibi fraus contigit custodienti Virginem : partus enim mysterium de Spiritu sancto exsistit. Non adulterium est quod ita gestum est, sed adulterii sublatio. Virgo, virgo est. Deus Verbum est qui in illa gestatur : qui et si nasciturus est, siquidem est factus caro, nihil tamen sponsæ tuæ virginitatem lædet. Custos ergo Joseph effectus est Mariæ, ac ejus virginitatis testis omni major exceptione. Idcirco igitur ex desponsata Virgine nascitur Dominus, sponsum testem virginitatis faciens.

Marie, la mère de Jésus, se trouvait être fiancée à Joseph, mais avant qu'ils se fussent unis, on la trouva enceinte de par la vertu du Saint-Esprit **(Mt 1, 18). Pourquoi donc le Seigneur, s'il devait naître d'une vierge, n'est-il pas né d'une vierge non fiancée, mais plutôt d'une vierge fiancée à un mari, voilà ce qu'il nous faut savoir. Plusieurs, en effet, nous posent cette question, dans l'intention de connaître quel était le conseil de la sagesse divine à ce sujet. Pourquoi donc n'est-il pas né d'une vierge non mariée ? Pourquoi donc la virginité qui devait donner**

315 — MG 77, 1414. « Les homélies V et VI : *In die nativitatis Domini* et *In sanctam Deiparam et in nativitatem Domini* sont conservées, la première en latin, la seconde en grec. Il faut ajouter qu'on ne saurait apporter en leur faveur aucun témoignage ancien [...]. Leur authenticité reste donc incertaine ». G. BARDY, art. *Théodote d'Ancyre*, dans DThC XV, 329.

naissance au Seigneur n'est-elle pas demeurée exempte de tout soupçon ?

Et pourtant, c'est bien le contraire qui est vrai : la vierge aurait été suspecte, si Joseph après l'avoir épousée, n'avait été son gardien. En effet, si le juste la reçoit pour épouse, c'est pour devenir le gardien de sa virginité et le témoin de son chaste enfantement. Car ce gardien en était venu lui-même à douter d'elle, malgré l'impression qu'il avait de l'avoir bien gardée, et ainsi, *il voulut la renvoyer en secret* (Mt 1, 19). Mais il devient lui-même le témoin de la Vierge, à cause du miracle opéré par la sagesse céleste : *{Un ange} dit en effet en songe à Joseph : Ne crains pas de prendre avec toi Marie ton épouse car ce qui est né en elle est de l'Esprit-Saint* [Mt 1, 20]. Envers toi qui es le gardien de la Vierge, aucune tromperie n'a donc été commise : cet enfantement est un mystère opéré par l'Esprit-Saint. Ce qui s'est passé n'est pas un adultère, mais la négation de l'adultère. Marie est vierge, et bien vierge. C'est le Verbe Dieu qui repose en son sein ; il est vrai qu'il va naître, puisqu'il s'est fait chair, mais cependant il ne portera aucune atteinte à la virginité de ton épouse. Joseph a donc été fait le gardien de Marie, mais aussi le témoin de sa virginité, témoin supérieur à tout soupçon. Voilà pourquoi le Seigneur naît d'une Vierge fiancée, faisant ainsi du fiancé le témoin de sa virginité.

316 *Marie demeure vierge quoique mariée, et c'est ainsi que le diable est déjoué.*

5, 4. Porro cum mysterium mystice ac arcana ratione fieri oporteat, oportuit incarnationis miraculum nova quadam ac insolita exhiberi ratione. Debuit gratia hominibus ea salutem consecuturis fieri manifesta, ædemque diabolo hominum semper bonis insidiantis reddi obscura. Erat quidem Mariæ virginitas, iis qui vellent quod res haberet considerare, perspicua; desponsatio autem diabolum deceperat, tanquam corporis exstitisset commistio, ac necdum Emmanuel natus esset, quem Isaias propheta ex Virgine nasciturum annuntiaverat, in hæc verba loquens : *Ecce virgo in utero habebit, et pariet filium, et vocabunt nomen ejus Emmanuel : quod interpreteris Nobiscum Deus* (Is 7, 14; Mt 1, 23). Quod audisset diabolus communem gratiam ex Virgine nasciturum, insidiabatur virginitati, nusquam eam consistere sinens. Nec sane apud Judæos virgo ulla erat, nec ethnici rem honori habebant, contendente dæmone ut hanc apud homines virtutem exstingueret. Quia ergo virginitas insidiis a dæmone appetebatur, cum et ille tum virtutem odio prosequeretur, tum etiam munus humano generi salutare timeret; desponsat Mariam Joseph, ac matrimonii exhibetur species, ut Virgo

316 — MG 77, 1414-5.

inscio diabolo virgo perseveret, virginitatem divinæ ordinationi servans ; fiatque Virgo ex se nascituri Domini organum, desponsationis illo colore dæmonis insidias latens. Idcirco igitur Joseph in sponsam accepit.

5, 5. Verum ait angelus Joseph : *Noli timere accipere Mariam conjugem tuam : quod enim in ea natum est, de Spiritu sancto est.* Hic sancti Spiritus dignitas ostenditur, ejusque creatrix potestas palam evincitur. [...]

Comme le mystère devait s'accomplir d'une façon secrète et imprévue, il fallait que le miracle de l'Incarnation ait lieu d'une façon plutôt inattendue et nouvelle. Il fallait que cette grâce soit rendue manifeste aux hommes qui attendaient d'elle le salut, mais en même temps qu'elle reste cachée au diable qui cherche toujours à faire échec aux biens de l'homme. La virginité de Marie était manifeste pour ceux qui voulaient faire enquête sur la chose ; mais cependant ses fiançailles avaient trompé le démon, comme s'il y avait eu rencontre des corps, et que l'Emmanuël ne fut pas encore né. Car selon la prophétie d'Isaïe, il devait naître d'une vierge, annoncée par ces paroles : *Voici que la vierge concevra en son sein et enfantera un fils et on l'appellera Emmanuël ce qui s'interprète 'Dieu avec nous'* (Is 7, 14).

Le diable ayant appris cela, à savoir que la grâce de Dieu devait prendre corps d'une vierge, il s'attaquait à la virginité de toutes façons, essayant toujours de l'empêcher. C'est ainsi que même chez les Juifs les femmes ne désiraient pas demeurer vierges, et chez les païens on n'avait même pas la virginité en honneur, à cause des efforts que le diable faisait pour éteindre cette vertu chez les hommes. C'est ainsi que la virginité était attaquée par les embûches du démon, tant à cause de sa haine pour la vertu qu'à cause de sa crainte de voir le salut du genre humain s'opérer par elle. Mais voici que Joseph épouse Marie, et donne ainsi les apparences d'un mariage, afin que la Vierge demeure vierge à l'insu du diable, conservant sa virginité suivant les dispositions divines, et qu'elle prête ainsi au Seigneur qui voulait naître le ministère [de son corps], déjouant les embûches du démon sous les apparences du mariage. C'est pourquoi Joseph la prit pour épouse.

317 *Marie conçoit sans relations charnelles. Seuls ceux qui ont la foi connaissent ce mystère.*

5, 6. *Jesu Christi ergo generatio sic erat. Cum enim esset desponsata mater ejus Maria Joseph, antequam convenirent, inventa est in utero habens de Spiritu sancto.* Neque dixit, accepisse in utero : non enim ex virili semine erat, quod illo gestabatur ; sed, *Inventa est in utero habens.*

317 — MG 77, 1415-6.

Plane siquidem erat qui factus est, salutare dispensationis inventum. Ait namque, *Inventa est in utero habens de Spiritu sancto.* Inventus est iis, qui fide receperunt incarnationis miraculum. Inventa est salutem consecuturis fidelibus, ac iis qui in eo quod erat conspicuum, non offenderunt. Inventus est non ex homine exsistendi sumpto principio, sed nova quadam ac insolita ratione ex Spiritu sancto editus. Fuerat sane ex virgine aratrum non experta terra primus Adam formatus ; exque vulva virgine formatur novissimus, quo hac quoque parte Dominus Adam effectus fidelibus, Adæ lapsus emendet.

318 ***Joseph doute d'abord à cause des apparences, mais il croit ensuite sans hésiter à la parole de l'Ange.***

5, 7. *Joseph autem vir ejus, cum esset justus, et nollet eam traducere, voluit occulte dimittere eam.* Solvit paululum memoriam mysterii novitas. Non enim Joseph miraculi reputavit magnitudinem. Non pro eo ac decebat consideravit, quod etiam naturam superabat et rationem; sed suspectam habebat Virginem, clam se virginitatis jacturam passam eam existimans. Existimabat solutam virginitatem, mirabilem fetum in utero videns. Incautam suspicabatur virginitatis jacturam, admirandam œconomiam. Nescivit Joseph quod novum factum erat, et voluit occulte dimittere Virginem, morem veteri legi gerens. Verum corrigit angelus quod ita suspicabatur, ei qui deceptus esset ignoscens. Suspicioni dat veniam. Non enim ejusmodi erat mysterium, ut humanis illud rationibus assequi posset. Quamobrem non increpat Joseph ut qui calumniam struat, sed docet quid res habeat, veniam ignorantiæ præbens. Ait namque illi : *Joseph fili David.* Etiam nobilitatem honorans commemorat, suspicionem curans. *Joseph fili David, noli timere accipere Mariam conjugem tuam : quod enim in ea natum est, de Spiritu sancto est.* Cognito ergo Joseph mysterio, citoque fidem angelo habens, factum ex Virgine Emmanuelem certo conjiciens, ac legislatorem sequestra Virgine adesse intelligens, legem reliquit, nec desponsationis necessitudinem solvit, qui et ipse mysterio huic minister libens accederet. Accipit itaque Virginem, non jam ut conjugem, sed ut arcam; non legem, sed ipsum legislatorem ferentem. Habebat igitur Joseph Virginem mysterio serviens, servansque virginitatem. Cognovit quæ prius prophetæ locuti erant. Intellexit prophetarum sermones : quippe justus erat, eosque sermones meditari usu didicerat.

Joseph cependant, comme il était juste et ne voulait pas la livrer, résolut de la renvoyer en secret **[Mt 1, 19]. La nouveauté du prodige**

318 — MG 77, 1516.

trouble un peu sa mémoire. Joseph en effet n'a pas apprécié d'abord la grandeur du miracle. Il n'a pas considéré comme il aurait dû ce qui surpassait la nature et la raison ; mais il trouvait la Vierge suspecte supposant quelque secrète atteinte à sa virginité. Il croyait sa virginité disparue en voyant cette grossesse insolite. Joseph ne considéra d'abord que le fait inouï qui arrivait et il voulut renvoyer la Vierge en secret, suivant la coutume de la loi ancienne.

Mais alors l'ange intervient pour corriger celui qui doutait de cette façon, et qui avait été trompé par son ignorance. Il accorde le pardon au mauvais soupçon : il s'agissait en effet d'un tel mystère que la raison humaine ne pouvait l'atteindre. C'est pourquoi il ne réprimande pas Joseph comme celui qu'on accuse d'une calomnie, mais il le renseigne sur l'événement, indulgent pour la faute due à son ignorance. Voici comment il s'adresse à lui : *Joseph, fils de David.* Il honore en lui la noblesse, et il guérit le doute : *Joseph, fils de David, ne craignez pas de prendre avec vous Marie votre épouse, car ce qui est né en elle est l'œuvre de l'Esprit-Saint* (Mt 1, 20). Joseph, dès qu'il connut le mystère, ajouta foi à la parole de l'ange, et connaissant avec certitude l'Incarnation de l'Emmanuël dans le sein de la Vierge, et voyant que le Législateur lui-même était prisonnier dans son sein, il abandonna la Loi, et ne repoussa plus les liens des fiançailles, mais se fit au contraire volontiers le ministre de ce mystère. Il reçut donc la Vierge, non pas tellement comme épouse, mais comme une arche sacrée ; comme portant non pas la Loi, mais le Législateur lui-même. Joseph gardait donc la Vierge pour servir le mystère, et il protégeait ainsi sa virginité. C'est alors qu'il comprit ce que les prophètes avaient dit. Il eut l'intelligence de leurs prophéties, car étant juste, il avait l'habitude de méditer ces textes.

319 *Jésus est appelé Emmanuël non par ceux de sa famille ou de sa nation, mais par les gentils.*

5, 8. *Ecce virgo in utero habebit, et pariet filium, et vocabunt nomen ejus Emmanuel.* Non vocabit Joseph, autve mater : non sic vocabunt qui ejus fratres videbantur : nam et illi offendebantur (Jn 7, 5) ; sed vocabunt gentiles, qui nimirum fide Judæos prævenient. Vocabunt ii qui cum longissime abessent, prope gratiam venerunt, ad quos etiam Paulus aiebat : Vos, qui aliquando eratis longe, facti estis prope in sanguine Christi (Eph 2, 13). Vocabunt ergo isti infantem Emmanuel priores Judæis, ac eum qui natus est Deum nobiscum cognoscent.

319 — MG 77, 1418.

Commentaires

Les nombreux écrits de saint Augustin nous ont fourni bien des textes précieux sur saint Joseph. À son époque, beaucoup d'autres auteurs de moindre importance ont aussi laissé certains commentaires de l'Écriture Sainte, ou certaines relations de traditions plus ou moins historiques. De ces auteurs nous devons extraire, pour être fidèle à notre « propos d'exhaustivité », quelques menus textes qui se rapportent plus ou moins directement à saint Joseph, mais dont certains ont leur importance.

Nous voulons signaler en particulier ce passage de saint Nil où se retrouve l'écho de la tradition grecque, depuis saint Justin jusqu'à saint Jean Chrysostome, au sujet de la crainte de saint Joseph en face du mystère de l'Incarnation, au moment où il ne connaissait pas encore les desseins de Dieu sur Marie et sur lui-même. Les expressions sobres mais significatives employées par saint Nil à ce sujet, trahissent une compréhension assez juste et profonde de la personnalité et des vertus de saint Joseph (cf. n. 303).

Nous trouvons en Sozomène l'écho d'une légende au sujet du voyage de Joseph en Égypte avec Jésus et sa Mère. Il s'agit de cet arbre qui s'incline devant eux lors de leur passage à Hermopolis dans la Thébaïde. Nous considérons la relation de Sozomène comme digne d'un excellent historien, par la sobre fidélité de ses détails et la modération prudente mais respectueuse de l'interprétation. En quelques lignes cet auteur nous rapporte la légende, remarquant que cette tradition existe à la fois chez les Égyptiens et chez les Palestiniens, et émettant de façon indirecte une juste réserve sur son authenticité et sur sa portée. Il propose une interprétation que nous pourrions appeler « bénigne », c'est-à-dire que sans nier la possibilité du fait, il admet différentes explications naturelles ou surnaturelles dont les degrés varient du simple prodige au miracle en bonne et due forme. Si les auteurs anciens avaient eu autant de discrétion et de sagesse dans la relations de toutes les légendes semblables, notre tâche serait plus simple aujourd'hui quand il s'agit de démêler le vrai du faux et d'interpréter la portée des faits. De toute façon, le traitement appliqué par Sozomène à cette légende est un modèle du genre et pourrait être utilisé la plupart du temps quand il s'agit de faits anciens dont la surnaturalité est douteuse.

Nous recueillons enfin quelques beaux vers de saint Paulin de Nole, qui ne s'appliquent malheureusement que de façon implicite à saint Joseph. Vivant à la même époque que saint Augustin et saint Jérôme, avec lesquels d'ailleurs il était en correspondance, et auxquels il posait parfois des questions sur les évangiles, Paulin de Nole était mieux placé qu'eux peut-être, pour comprendre ce que nous appellerions le « mystère de saint Joseph ». Saint Jérôme était un

exégète, et l'un des grands champions de la virginité chrétienne. Nous l'avons vu, dans ses commentaires évangéliques et dans son traité contre Helvidius, écarter énergiquement les inventions des apocryphes, et expliquer très clairement les raisons du mariage de Marie et de Joseph tout en fixant en des formules restées classiques la doctrine de l'Église sur la virginité. Saint Augustin est allé encore plus loin dans sa compréhension du rôle et des privilèges surnaturels de saint Joseph en dégageant avec une précision étonnante la vérité et l'efficacité de sa paternité. Il est clair en effet que saint Augustin fut amené non seulement par les problèmes exégétiques qu'il avait à résoudre mais aussi par les réalités de sa vie passée, à approfondir la notion de paternité et à la dégager de son aspect charnel. C'est ce qui lui permis de mieux approfondir le mystère des épousailles de Marie et de Joseph.

Mais saint Paulin de Nole était, si l'on peut dire, dans une position encore meilleure parce que sans avoir connu ces égarements si généreusement réparés par Augustin, il avait eu l'expérience d'une vie conjugale absolument exemplaire, très fondée en vertus, et dont l'évolution s'approchait à merveille du symbole utilisé par saint Paul. On sait en effet que ce descendant de l'une des plus nobles familles patriciennes de Rome s'était converti avec son épouse Thérésia après une courte carrière dans la magistrature et le consulat. Sa piété et son souci de perfection le portaient de plus en plus, depuis son baptême, aux recherches et aux œuvres de la perfection chrétienne. Ordonné prêtre en Espagne lors d'un séjour dans la patrie de sa femme, Paulin complétait sa culture déjà vaste par la lecture des grands auteurs chrétiens ; et il ne cessa pas de s'adonner aux lettres et à la poésie même jusqu'à son élection à l'épiscopat, dans la ville de Nole, où il se consacra sans réserve au bien spirituel de son troupeau. Dans ces circonstances, sa femme, digne compagne de sa sainteté évangélique, l'imitait dans son austérité et ses bonnes œuvres. Cette chaste vie conjugale du grand et richissime seigneur devenu pauvre par choix et évêque par la volonté de Dieu était déjà citée dans la chrétienté en exemple aux laïcs et aux clercs. Sans publier peut-être les clauses personnelles de vœux qui pouvaient en faire un état de chasteté évangélique, l'exemple était assez éloquent par lui-même pour ceux qui voulaient comprendre.

Paulin et Thérésia étaient ainsi l'un des premiers couples chrétiens (dont les cours royales et la noblesse d'Europe nous offrit ensuite tant d'exemples) qui devaient consacrer leur amour à des réalités plus hautes que celle de la chair, et vivaient dans le renoncement le plus complet aux joies sensibles. Dans ces conditions, il est loisible de supposer que saint Paulin avait acquis une compréhension très profonde de la grandeur et de la portée naturelles et surnaturelles de la vie conjugale de Marie et de Joseph, et qu'il a dû pénétrer assez avant dans ces réalités ineffables. Paulin et Thérésia vivaient en somme une vie semblable à celle de Marie et de Joseph par la pratique de toutes les vertus évangéliques et par la fécondité spirituelle. D'une façon très particulière, suivant le symbole indiqué par saint Paul (Eph 5, 30-33) et repris dans certaines poésies de saint Paulin (cf. n. 307), ils devenaient les figures du Christ

et de l'Église, comme Joseph et Marie l'avaient été. En plus, Paulin réalisait en lui cette autre alliance entièrement spirituelle celle-là, de l'Évêque avec son Église, puisque tout en étant le mari authentique de sa femme Thérésia, il était aussi, suivant l'expression d'autres évêques du temps comme saint Pierre Chrysologue, l'époux de son Église locale, celle sur laquelle s'exerçait son soin pastoral d'évêque, celle de Nole, réalisant une fois de plus en lui-même la figure du Christ époux de l'Église universelle.

Il faut avoir ces faits et ces réalités présents à l'esprit pour bien comprendre toute la portée, et expliciter tout le contenu des vers dans lesquels saint Paulin, développe la symbolique de l'union conjugale de Marie et de Joseph. Dans ces circonstances, nous aurions pu évidemment nous attendre à ce que la figure de Joseph, revécue par saint Paulin lui-même de façon si saisissante, soit davantage mise en relief. Si le poète la laisse à l'arrière plan, c'est sans doute parce qu'il n'ose pas à cette époque donner à l'époux de Marie tout l'éclat que lui pourrait donner son rôle de figure du Christ comme époux de l'Église. Cependant, la personne de Joseph est bien présente dans le tableau établi par saint Paulin, et ce que nous venons de rappeler de la vie de ce dernier devrait suffire à nous faire admettre qu'elle n'y était pas accidentellement ou inconsciemment présente, mais que l'auteur réalisait mieux qu'il ne le disait la signification très haute du rôle terrestre et céleste de saint Joseph.

Si saint Paulin avait davantage explicité cette réalité, cela nous aurait valu, de la part de l'un des plus grands poètes latins de l'Antiquité chrétienne, des vers d'un prix inestimable sur la « figure » de saint Joseph. Tels quels, ils contiennent cependant implicitement le résumé des grandeurs et de la mission du Patron de l'Église.

G.-M. Bertrand et G. Ponton, c.s.c.